



Evaluation finale du projet « Gestion des forêts naturelles et approvisionnement durable en bois énergie des villes du Sahel (FONABES) »



« L'objet de l'évaluation rétrospective est de formuler une opinion motivée sur la pertinence, l'efficacité, l'impact et la viabilité du Projet financé au regard du contexte, de la politique et des procédures d'intervention du groupe Agence française de développement (AFD). L'évaluateur a examiné les réalisations du Projet en fonction des objectifs qui étaient fixés. Il a, par ailleurs, procédé à l'examen du processus d'exécution et de fonctionnement du Projet dans ses différentes phases de mise en œuvre et de suivi. Cette évaluation est financée par l'AFD. Les observations, appréciations et recommandations exprimées dans ce rapport le sont sous la seule responsabilité de leurs auteurs. »

Décembre 2020



SOMMAIRE

Acronyme	3
Liste des figures	4
Résumé.....	5
1. Méthodologie de l'évaluation.....	11
1.1. Enjeux clefs de l'évaluation finale.....	11
1.2. Structuration de l'analyse évaluative	11
1.3. Missions de terrain au Burkina Faso, Mali et Niger.....	12
1.4. Rédaction du rapport.....	12
2. Récit détaillé et analytique du Projet.....	13
2.1. Contexte général.....	13
2.2. Aperçu synthétique du Projet.....	16
2.3. Mise en œuvre C1 – Schémas directeurs (SDACD et SDAFC).....	18
2.4. Mise en œuvre C2 – PAGS et SVP	21
2.5. Mise en œuvre C3 – Autofinancement pérenne	23
2.6. Mise en œuvre C4 – Gouvernance.....	26
2.7. Mise en œuvre C5 – Capitalisation.....	30
3. Performance du Projet.....	31
3.1. Pertinence.....	31
3.2. Efficacité	35
3.3. Efficience.....	39
3.4. Impact et durabilité	40
3.5. Autres questions évaluatives.....	42
Annexes	44
Annexe 1. Bibliographie	44
Annexe 2. Calendrier de mission de l'évaluation à mi-parcours	45
Annexe 3. Cadre logique (CL) du Projet.....	47
Annexe 4. Etat de la mise en œuvre du Projet.....	50
Annexe 5. BF - Liste des personnes rencontrées et CR des entretiens / EMP	85
Annexe 6. ML - Liste des personnes rencontrées et CR des entretiens / EMP.....	102
Annexe 7. NE - Liste des personnes rencontrées et CR des entretiens / EMP.....	125
Annexe 8. Défis de la gestion durable des forêts au Sahel	144
Annexe 9. BF - Liste des personnes rencontrées et CR des entretiens / EF	146
Annexe 10. ML - Liste des personnes rencontrées et CR des entretiens / EF	151
Annexe 11. NE - Liste des personnes rencontrées et CR des entretiens / EF	156

Acronyme

ACS	Agent communal de suivi
AGREF	Projet d'Appui à la gestion des ressources forestières
ANEB	Association nationale des exploitants de bois
BAfD	Banque africaine de développement
BDD	Base de données
BEIE	Bureau d'études en ingénierie pour l'environnement
BF	Burkina Faso
CAD-OCDE	Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques
CAF	Chantier d'aménagement forestier
CBA	Commission de bassin d'approvisionnement
CCP	Convention cadre de partenariat
CdP	Chef de Projet
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CGB	Coopérative de gestion de bois
CIFOR	<i>Center for International Forestry Research</i>
CILSS	Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CL	Cadre logique
CNSEE	Centre national de surveillance écologique et environnementale
CN-SIF	Cellule nationale du Système d'information forestier
Copil	Comité de pilotage
CPAT	Commission provinciale d'aménagement du territoire
CR	Compte-rendu
DGEF	Direction nationale des eaux et forêts (au BF et NE)
DNEF	Direction générale des eaux et forêts (au ML)
DRAO-ZS	Direction régionale Afrique de l'Ouest – zone sèche (CIRAD)
DT-CAF	Direction technique du Chantier d'aménagement forestier
EDI	Environnement et développement intégral
E&F	Eaux et forêts
FAO	Food and Agriculture Organisation
FCP	Forêts de combrétacées de plateaux
GEDEFOR2	Projet de Gestion décentralisée des forêts 2 ^{ème} phase
GEEDER	Groupement d'experts en évaluation des écosystèmes et développement des énergies renouvelables
GESFORCOM	Projet de Gestion forestière communale et communautaire
GGF	Groupement de gestion forestière
GIZ	<i>Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i> (Agence allemande de coopération internationale)
GPL	Gaz pétrole liquéfié
HET	Hulda études et travaux
HIMO	Haute intensité de main-d'œuvre
ID-Sahel	Ingénierie pour le développement au Sahel
MEAE	Ministère de l'Europe et des affaires étrangères
ML	Mali
NE	Niger
NEP	Note d'engagement de projet
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
ONF-I	Office national des forêts - International
PAGS	Plan d'aménagement et de gestion simplifié
PASE	Projet d'accès aux services énergétiques
PASF	Programme d'appui au secteur forestier
PDC	Plan de développement communal
PFNL	Produit forestier non ligneux
PIF	Programme d'investissement forestier
PREDAS	Programme pour la promotion des énergies domestiques et alternatives au Sahel
PTBA	Plans de travail et budget annuel
REDD+	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, et gestion durable des forêts
ROSELT	Réseau d'observatoires et de surveillance écologique à long terme
RSE	Responsabilité sociale et environnementale
SCS-CFD	Système communal de suivi des flux – Contrôle forestier décentralisé (rebaptisé SYSCOM-BE courant 2019)
SDACD	Schéma directeur d'approvisionnement en combustible domestique
SDAFC	Schéma directeur d'aménagement forestier communal
SEDR	Société pour l'environnement et le développement rural
S&E	Suivi et évaluation
SIFOR	Système d'information forestier
SIG	Système d'information géographique
SLG	Structure locale de gestion
SPV	Structure de production villageoise
TDR	Termes de référence
UCC	Unité centrale de coordination
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
VET	Valeur économique totale
WISDOM	<i>Woodfuel Integrated Supply/Demand Overview Mapping</i>

Liste des figures

Figure 1 - Exécution budgétaire du FONABES (FONABES, 2020a)	17
Figure 2 - Objectifs assignés à la phase intermédiaire FONABES/BES (AFD, 2019).....	18
Figure 3 - Avancement et efficacité de la C1 (auteurs, 2020)	36
Figure 4 - Avancement et efficacité de la C2 (auteurs, 2020)	36
Figure 5 - Avancement et efficacité de la C3 (auteurs, 2020)	37
Figure 6 - Avancement et efficacité de la C4 (auteurs, 2020)	38
Figure 7 – Montants dépensés par thèmes, AT comprises (auteurs, 2020, basé sur FONABES, 2020a) ...	39
Figure 8 - CL - Détails pour OS1 (NEP).....	47
Figure 9 - CL - Détails pour OS2 (NEP).....	48
Figure 10 - CL - Détails pour OS3 (NEP).....	48
Figure 11 - CL - Détails pour OS4 (NEP).....	49
Figure 12 - CL - Détails pour OS5 (NEP).....	49
Figure 13 - Meo de C1a - Guides méthodologiques SDACD et SDAFC (auteurs, 2020).....	50
Figure 14 - Meo de C1b - Elaboration des trois SDACD (auteurs, 2020)	53
Figure 15 - Meo de C1c - Elaboration des neuf SDAFC (auteurs, 2020).....	55
Figure 16 - Meo de C2a - Guide méthodologique pour PAGS (auteurs, 2020)	57
Figure 17 - Meo de C2b - Validation des PAGS et création des SVP (auteurs, 2020).....	59
Figure 18 - Meo de C2c - Sécurisation des terroirs forestiers villageois (auteurs, 2020)	64
Figure 19 - Meo de C3a - Méthodo. pour révision de la fiscalité décentralisée (auteurs, 2020).....	65
Figure 20 - Meo de C3b - Adoption de cadres réglementaires et fiscaux révisés (auteurs, 2020)	67
Figure 21 - Meo de C3c - Mise en place d'un SCS-CFD au niveau communal (auteurs, 2020)	68
Figure 22 - Meo de C3d - Etude des opportunités REDD+ (auteurs, 2020)	72
Figure 23 - Meo de C4a - Cadres de concertation : CBA et CCAFP (auteurs, 2020)	73
Figure 24 - Meo de C4b - Suivi environnemental et des prix, par Bassin et par Commune (auteurs, 2020)	75
Figure 25 - Meo de C4c - Formation des acteurs (auteurs, 2020).....	77
Figure 26 - Meo de C4d - Copil régional et nationaux (auteurs, 2020).....	79
Figure 27 - Meo de C4e - Maitrise d'œuvre (auteurs, 2020)	80
Figure 28 - Equipe Projet : RH prévues vs recrutées (auteurs, 2019)	81
Figure 29 - Meo de C5a - Publications (auteurs, 2020).....	83
Figure 30 - Meo de C5b - Ateliers (auteurs, 2020).....	84
Figure 31 - Liste des personnes rencontrées au BF pour l'EMP du Projet FONABES (auteurs, 2019)	85
Figure 32 - Liste des personnes rencontrées au ML pour l'EMP du Projet FONABES (auteurs, 2019).....	102
Figure 33 - Liste des personnes rencontrées au NE pour l'EMP du Projet FONABES (auteurs, 2019).....	125
Figure 34 - Liste des personnes interrogées au BF pour l'EF du Projet FONABES (auteurs, 2020)	150
Figure 35 - Liste des personnes interrogées au ML pour l'EF du Projet FONABES (auteurs, 2020)	155
Figure 36 - Liste des personnes interrogées au NE pour l'EF du Projet FONABES (auteurs, 2020)	162

Résumé

→ Contexte

L'objectif général du Projet de « *Gestion des forêts naturelles et approvisionnement durable en bois énergie des villes du Sahel* » (FONABES) est d'« *Améliorer les conditions de vie des populations grâce à un approvisionnement durable et à des prix compétitifs en bois énergie des principaux centres urbains, créateur de revenus en milieu rural, garantissant le maintien/accroissement du carbone forestier et la conservation des forêts* ». Son budget sécurisé in fine est de 1,5 M€ (moitié moins que prévu initialement).

Il a été élaboré courant 2012, approuvé fin 2012 et a démarré en octobre 2014 pour une durée prévue de 48 mois. La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre sont assurées par le CIRAD. Suite à des retards dans l'exécution, il a été prolongé une première fois jusqu'en juin 2019, puis une seconde fois jusqu'en décembre 2019 et a donc duré 63 mois. Il faut noter qu'une phase dite « intermédiaire » (entre le Projet FONABES et une suite « Projet BES ») est financée par l'AFD (signée en mars 2020, courant jusqu'à fin 2021. Budget de 227 k€). Cependant, cette phase étant en cours, l'évaluation finale décrit ses actions sans y porter de jugement évaluatif.

L'évaluation à mi-parcours a été réalisée à dix mois de la fin du Projet (80% de sa durée totale) et l'évaluation finale à la fin du Projet (décembre 2019). Les analyses ont porté sur deux aspects : rétrospectif (jugements raisonnés sur les critères évaluatifs de l'OCDE et du FFEM) et prospectif (en vue d'une possible 2nde phase). Un rapport d'étude de préféabilité, présentant les analyses prospectives, sera préparé début 2021.

Les évaluations, mi-parcours et finale, ont consisté en une revue bibliographique et des entretiens avec plus de 250 personnes dans les trois pays cibles (Burkina Faso - BF, Mali - ML, Niger - NE), dans les Capitales et les trois Communes pilotes par pays (Région de Tillabéri au NE, Région du Centre Ouest au BF, Cercle de Bougouni au ML). Elles ont été menées par deux consultants internationaux et trois consultants nationaux.

Le Projet s'inscrit dans un contexte complexe, la gestion des ressources forestières au Sahel étant à l'intersection de multiples enjeux : changement climatique ; aridification et dégradation des terres ; sécurité alimentaire ; sécurité énergétique ; boom démographique ; décentralisation ; réforme foncière ; renforcement de la gouvernance et des capacités.

Dans ce contexte, le Projet est très pertinent, d'autant que - après avoir connu une certaine mode dans les années 1990 et 2000 - les projets de cette nature au Sahel sont aujourd'hui plus rares. Comme ces projets passés et dans la logique des Stratégies énergie domestique (SED), le Projet entend agir à plusieurs niveaux :

- **Rationaliser** : planifier durablement l'exploitation et la commercialisation à différents niveaux, depuis des Schémas directeurs d'approvisionnement en combustibles domestiques (SDACD) jusqu'à des Plans d'aménagement et de gestion simplifiée (PAGS) ;
- **Décentraliser** : renforcer la gestion des massifs par des Structures villageoises de production (SVP), afin d'assurer la redevabilité des exploitants par rapports aux villageois et promouvoir l'autocontrôle ;
- **Contrôler** : structurer/promouvoir un contrôle interne encore inexistant (via des agents autofinancés par des redevances communales) et encadrer/rationaliser le contrôle externe existant (théoriquement exercé par les agents des E&F, souvent absent en réalité, voire abusif, faute de « contre-pouvoir » et de capacités des élus des SVP et Conseils communaux à rapporter les dysfonctionnements locaux) ;
- **Inciter fiscalement** : promouvoir une fiscalité différentielle sur le bois énergie, allégée pour les produits issus d'exploitation durable et inversement.

Le défi à relever est important : après parfois 10 à 20 ans d'arrêt des appuis externes sur ces sujets et l'absence de relai par les autorités (tant les SVP que les services des E&F censés les encadrer se sont éloignés de ces principes - sauf rares exceptions), l'exploitation et la commercialisation se font en dehors de toute planification ; les agents des E&F mettent en œuvre une politique de répression (dans la logique de celle des années 1960 à 1980), et non pas d'accompagnement à la décentralisation de la gestion des ressources ; le contrôle, interne ou externe, n'est pas effectif ; les taxes sont collectées partiellement et/ou de façon non-transparente et, dans tous les cas, contribuent faiblement au financement de la gestion durable des forêts et du développement local.

→ Etat des réalisations des cinq composantes

C1 – Schémas directeurs : (i) **SDACD** : Ils compilent une grosse somme de données et de résultats, et sont très pertinents, tant pour Ouagadougou qui n'a jamais eu de SDA, que pour Bamako et Niamey dont les SDA sont périmés depuis longtemps. Leur élaboration est à mettre à l'actif de l'équipe Projet. Certains aspects méthodologiques auraient pu être approfondis et ces SDACD auraient mérité d'être retranscrits en bases de données (BDD) et systèmes d'information

géographique (SIG) dynamiques et pérennes, afin de favoriser leur utilisation (marginale jusqu'à présent, sauf par le service des E&F au NE). (ii) SDAFC (Schémas directeurs d'aménagement forestier communal) : Ces documents dérivés des SDACD, ont été construits selon un canevas standard (les axes opérationnels sont les mêmes dans les neuf Communes), ne sont pas liés aux Plans de développement communaux (PDC) et sont méconnus de la plupart des acteurs locaux. Il semble y avoir eu malentendu sur la nature des documents (présentés comme des documents de planification participative dans la NEP ; considérés comme des « *outils pour le Projet* » par l'équipe Projet).

C2 – PAGS : L'équipe Projet n'a malheureusement pas réussi à proposer et/ou faire accepter des canevas/méthodologies simplifiés et actualisés aux services des E&F, très « conservateurs » sur cet aspect. Les PAGS ont donc été élaborés sur la base de canevas en usage depuis les années 1990 / 2000, et perfectibles tant sur le fond (longueur, dilution des directives techniques dans des considérations réglementaires ou contextuelles) que sur la forme (notamment au ML et au BF, où les méthodes d'inventaire forestier, d'estimation de la possibilité de conversion charbon/bois soulèvent des questions). De plus, ces PAGS n'ont pour l'instant été complètement validés qu'au NE et au ML (après respectivement plus de deux et quatre ans de retard sur le calendrier initial).

Au BF, l'élaboration du PAG du Chantier d'aménagement forestier (CAF) de Bougnounou a mis en évidence un problème majeur, non identifié lors du montage : l'opposition du service des E&F et de la Direction technique (DT) du CAF à tester un modèle de gestion forestière décentralisé au niveau villageois, alternatif au système de CAF supra-communal, objet de dérives identifiées depuis longtemps. Le DT-CAF a considérablement freiné le déploiement des activités du Projet, malgré des mises au point par la DREF Centre Ouest et la DNEF, ce qui explique en grande partie le faible niveau de réalisation des actions de terrain au BF.

C2 – Appui aux SVP : Les premiers contacts ont été faits courant 2017, mais les appuis se sont surtout intensifiés fin 2018 / début 2019, ce qui signifie que les SVP n'ont été appuyées, que sur une saison de coupe, ce qui s'est avéré insuffisant pour accompagner le changement et le pérenniser. Ces SVP ont reçu de premières formations en tenue des cahiers (stock / caisse) et en bucheronnage fin 2018 / début 2019, et celles envisagées courant 2019 ne se sont finalement pas tenues. De façon générale, la compréhension du contenu des PAGS est limitée et les capacités d'autogestion (planification collective des coupes, contrôle du quota, etc.) sont faibles.

C3 – Réforme fiscale : Des bilans nationaux - sur la fiscalité forestière, les normes d'aménagement et le contrôle forestier - ont servi de base à quatre réunions des services des E&F des trois pays. Pour diverses raisons (bilans manquant de précision dans les analyses, avec confusion entre réalité observée et cadre théorique ; absence de suivi des travaux en intersessions ; manque de volonté politique pour porter des réformes), ces réunions ont abouti à deux recommandations de portée générale à l'issue des trois premières réunions tenues courant 2017. La quatrième réunion, tenue en avril 2019, a permis de prolonger les échanges, sans pour autant conduire à des décisions opérationnelles. Ces réunions ont néanmoins eu le mérite de susciter des réflexions et des échanges entre services des E&F.

C3 – SCS ou SYSCOM-BE (Système communal de suivi des flux de bois et recettes fiscale) : Sur la base d'essais menés au NE en 2011, l'équipe Projet a élaboré des BDD, appuyé les Conseils communaux à identifier des Agents communaux de suivi (ACS), équipé ces derniers en tablettes et les a formés à la collecte de données. Des agents de suivi ont été identifiés et responsabilisés au niveau des services centraux des E&F. Ces actions ont été entamées courant 2017 et se sont intensifiées fin 2018 et courant 2019. La mise en œuvre sur le terrain a d'abord démarré au NE avec de premières avancées (suivi des flux, redevances communales fixées, Conseils communaux et marchés ruraux mobilisés, ACS rémunérés et actifs), puis s'est étendue par la suite aux deux autres pays, avec des premiers résultats plus mitigés : suivi des flux entamé, mais faible appropriation des outils au ML et au BF (notamment réticence des Conseils communaux à payer des ACS et coopération difficile avec les agents locaux des E&F). Au moment de l'évaluation finale, ces SCS n'étaient plus opérationnels dans les trois pays.

C4 – Suivi économique et environnemental : Des enquêtes de prix du bois énergie ont été menées en 2017, mais pas exploitées faute de temps. Une analyse comparative de l'évolution de deux massifs forestiers (avec PAGS vs sans PAGS) entre 1990 et 2015 a été réalisée au NE, puis menée ensuite au BF et ML. Ceci correspond peu à ce qui était envisagé initialement pour cette composante, en termes de localisation (dispositif de suivi économique et environnemental général par Bassin ; spécifique par Commune) et en termes de continuité (pérennisation du dispositif).

C5 – Capitalisation : Il n'y a pas eu d'action menée sous cette composante, au-delà de la mise à disposition de comptes-rendus de réunion techniques sur le site internet du Projet.

L'exécution a été marquée par des retards, grandissants en cours de mise en œuvre, et des « impasses » sur certaines activités (guide méthodologique d'élaboration de SDACD, de PAGS, étude des opportunités REDD+, sécurisation foncière des massifs forestiers, suivi des prix du bois, création/animation de Commission de bassin, actions de capitalisation, etc.). Les facteurs expliquant ces retards et impasses sont divers et leur importance respective est difficile à établir : niveau d'ambition important (Projet multi-pays, multi-échelle, réformes politiques complexes), diminution du budget par deux par rapport à ce qu'il était prévu, contexte général difficile (faible gouvernance, forte pauvreté, troubles sécuritaires), inertie des services des E&F, défection du CIFOR (qui devait assurer une partie de la maîtrise d'œuvre), implication marginale du CILSS (qui devait présider le Comité de pilotage régional), lourdeurs des procédures comptables, etc.

L'équipe Projet, pourtant pleinement mobilisée, a ainsi passé plus de deux ans et consommé 38% du budget sur l'élaboration des SDACD et leur déclinaison communale, les SDAFC (ces derniers documents ont a priori requis bien moins d'efforts). L'élaboration et la validation des PAGS, qui devait lancer les actions de terrain du Projet, n'a démarré que fin 2016, pour se terminer en mi-2018 au NE (deux ans de retard sur le calendrier) et fin 2019 au ML (quatre ans de retard). Au BF, le PAG unique (fusion des neuf PAGS) n'a toujours pas été définitivement validé, en dépit des efforts du Projet.

L'absence de PTBA, de Copil, de système détaillé de S&E, de mentions claires dans les rapports semestriels (raisons des retards, options alternatives pour les limiter et éviter les impasses, etc.) n'a pas permis aux membres des Copil, ni au FFEM, de suggérer des mesures correctives en temps utile. Le fait que le Projet ait été suivi par quatre chargés de mission successifs au SE-FFEM n'a sûrement pas arrangé la situation.

Fin 2018 (date à laquelle le Projet devait s'arrêter), après avoir consommé la majeure partie du temps et des ressources sur la conception des outils de régulation (SDACD, SDAFC, PAGS. 57% du budget), l'équipe Projet a intensifié l'appui à leur mise en œuvre et l'accompagnement des premiers concernés par l'aménagement forestier : les SVP et les Conseils communaux. En 2019, l'équipe Projet mettait les bouchées doubles pour faire progresser les activités au maximum avant la fin du Projet, en mettant un accent particulier sur le déploiement des SCS/SYSCOM.

➔ Performance du Projet

Pertinence :

Elle est globalement bonne, notamment en ce qui concerne l'élaboration de SDACD, de PAGS, de mise en place de SCS, de suivi environnemental, de suivi des prix, de capitalisation. Elle est plus questionnable concernant l'élaboration de SDAFC (sans lien avec les PDC, peu opérationnels et appropriés par les acteurs locaux) ; l'appui aux SVP (appuis-conseils sur le respect des PAGS, sans mesures d'accompagnement pour celles qui évoluent dans des écosystèmes dégradés, où il y a peu d'activités alternatives) ; la sécurisation foncière de massifs villageois (pertinent dans l'absolu, mais peu pertinent dans le cadre d'un Projet à durée limitée, porté par un seul service technique et donc peu à même de s'attaquer à des enjeux complexes et sensibles) ; la révision de la fiscalité (pertinent dans l'absolu, mais peu pertinent dans le cadre d'un Projet à durée limitée et avec un ancrage institutionnel perfectible) ; la création/animation de Commissions de bassin (quelques % des surfaces d'approvisionnement concernées par les actions pilotes du Projet).

Cohérence interne :

L'équipe Projet a fait preuve de beaucoup d'abnégation pour mettre en œuvre ce Projet, touchant à des problématiques complexes et croisées, dans un contexte difficile (pays à forte pauvreté et faible gouvernance, sujets ces dernières années à l'insécurité), avec qui plus est un budget réduit de moitié par rapport à ce qu'il était prévu. Etant donné la complexité et la multitude des défis à relever, un portage politique fort et un ancrage institutionnel solide au sein des services des E&F auraient été nécessaires pour mener à bien les réformes ambitieuses prévues : simplification des PAGS, révision de la fiscalité forestière, instauration de SCS-CFD, etc.

Lors du montage du Projet, le choix a été fait de confier maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre à des entités étrangères. La cohérence interne du Projet a été faible et insuffisante pour faire face aux deux principaux risques identifiés lors du montage : marginalisation et faible ancrage institutionnel. Par ailleurs, le départ du CIFOR, l'implication marginale du CILSS, la non implication d'ONFI, l'absence de Comités de pilotage (nationaux et régional), l'implication parfois limitée des services des E&F dans les activités ont de facto amené le CIRAD à assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre du Projet (en sous-traitant à des prestataires), ce qui a pu limiter les collaborations et l'engouement des partenaires locaux.

Cohérence externe :

De nombreuses synergies potentielles étaient identifiées au moment du montage, mais les échanges avec d'autres Projets ont été limités (PASF et PIF au BF, GEDEFOR2 au ML).

Efficacité :

Les C1 et C2 ont été partiellement mises en œuvre (certaines activités complètement ou en partie ; d'autres ont été abandonnées), principalement durant les quatre premières années. La mise en œuvre des C3 et C4 a globalement été tardive, notamment pour certaines activités clefs telles que l'appui au SVP qui a véritablement démarré fin 2018 / début 2019. La C5 n'a pas été mise en œuvre, à l'exception d'un forum interacteurs en juin 2019. On peut présenter ci-dessous l'évaluation de l'efficacité de certaines actions clefs, puis l'efficacité globale de ces actions :

- **SDACD** : Leur élaboration s'est basée sur la méthodologie utilisée par le CIRAD depuis les années 1990. Il aurait été intéressant de la comparer avec celle de WISDOM/FAO. Ils compilent énormément d'informations utiles, dont certaines auraient méritées d'être éclaircies, et même compilées dans des BDD et SIG dynamiques et pérennes, pour faciliter leur utilisation future. Ces SDACD sont peu connus des parties prenantes et peu utilisés, à l'exception de la DGEF au

Niger qui en a retiré quelques informations utiles (notamment pour apprécier la montée en puissance du charbon de bois) ;

- **SDAFC** : Ils sont restés méconnus et peu valorisés. L'équipe Projet entendait les opérationnaliser sur la base des résultats du SCS, en les arrimant à des Conventions intra-communales, supervisés par des « Groupes techniques de gestion durable » (GTGD) et « Comités communaux d'aménagement forestier participatif » (CCAFP). Les acteurs locaux se sont peu appropriés tant ces documents de planification que les structures locales censées superviser leur mise en œuvre ;
- **PAGS** : Ils se basent sur les canevas en usage depuis les années 1990/2000 dans les pays, lourds sur la forme et parfois critiquables sur le fond. On peut notamment craindre des problèmes d'estimation de la possibilité pour les PAGS du BF et du ML. Les PAGS n'ont été officiellement validés qu'au NE et au ML, avec beaucoup de retard.
- **SVP** : L'équipe Projet a lancé à partir de fin 2018 des formations auprès des SVP (tenue des cahiers, bucheronnage) et les a appuyées à se mettre en conformité avec les textes OHADA. Ces actions se sont concentrées sur fin 2018 / début 2019. Courant 2019, le focus de l'équipe Projet sur le déploiement des BDD et SYSCOM a limité les appuis-conseils auprès des SVP et des marchés ruraux. Ces structures restent faibles et peu opérationnelles, en témoigne le non-respect généralisé des PAGS ;
- **Révision de la fiscalité** : Les trois réunions organisées en 2017 ont débouché sur deux recommandations de portée générale. La quatrième réunion organisée en 2019 a permis de poursuivre les réflexions, sans déboucher pour autant sur des décisions, tel qu'envisagé initialement ;
- **SCS** : Début 2019, cette action semblait prometteuse au NE, où les acteurs locaux et nationaux étaient en mouvement. L'avancement était moindre au BF et au ML. Courant 2019, l'équipe Projet a concentré ses efforts sur les actions concourant à la mise en place du SCS (finalisation des BDD nationales, formation des agents de suivi centraux et communaux, tests en conditions réelles). Des observations et entretiens effectués lors de l'évaluation finale, il ressort que les SCS ne sont plus opérationnels, dans les trois pays, pour diverses raisons : (i) flous dans les rôles et responsabilités de chacun, (ii) manque de prise en charge des agents locaux par les Communes, (iii) problèmes de tablettes, (iv) faible capacité des responsables de SVP et des agents locaux à bien compiler les données, raisons générales auxquelles il faut ajouter des raisons spécifiques : incompréhensions voire réticences de certains acteurs au BF (DT-CAF, agents locaux des E&F) et au ML (agents locaux des E&F) ; insécurité et déplacements difficiles au NE ;
- **Globalement** : Si l'on synthétise la chaîne de causalité initialement envisagée, le Projet devait appuyer : l'élaboration d'outils de pilotage nationaux (C1 / SDACD) et communaux (C1 / SDAFC) pour l'aménagement forestier et l'approvisionnement en bois énergie ; l'élaboration d'outils de pilotage locaux (C2 / PAGS) simplifiés et cohérents avec les outils précités ; la révision des cadres réglementaires pour la mise en œuvre de ces PAGS (C3 / Cadres réglementaires) ; la mise en œuvre des PAGS par les populations locales (C2 / SVP) ; le suivi de cette mise en œuvre, au niveau flux/recettes (C3 / SCS), mais aussi prix du bois énergie (C4 / suivi des prix) et état des massifs (C4 / suivi écologique) ; la capitalisation et diffusion des actions (C5).

Finalement, le Projet a passé beaucoup de temps à formuler des outils, sans qu'ils soient d'ailleurs forcément bien diffusés/appropriés par les acteurs cibles. L'appui des acteurs clefs dans la mise en œuvre des actions d'aménagement, les SVP et élus communaux d'une part et agents locaux des E&F d'autre part, a démarré tardivement et a été trop superficiel et ponctuel pour remettre en cause les habitudes de gestion non durable. Surtout, ces appuis n'ont pas été complétés par des mesures d'accompagnement, à même de diminuer la pression sur les forêts. A partir de fin 2018 et alors que l'appui aux SVP était initié et aurait dû s'intensifier, l'équipe Projet a focalisé ses efforts sur le déploiement du SCS, outil de suivi intéressant...Mais qui reste justement un outil au service d'une finalité, accompagner les acteurs locaux à pratiquer la gestion durable des forêts. De ce qui précède, il ressort que l'efficacité globale du Projet est limitée.

Efficiences :

L'efficacité globale du Projet (rapport résultats/objectifs) étant limitée, son efficacité globale (rapport résultats/moyens) est en toute logique évaluée comme limitée. Par ailleurs, certaines thématiques ont amené des résultats très limités par rapport aux objectifs initiaux (cadre réglementaire : pas de décisions opérationnelles ; échanges interacteurs : forum intéressant, mais pas de capitalisation ; suivi environnemental : exercice académique intéressant, mais pas lié au suivi des massifs ciblés), voire nuls (suivi des prix : données non exploitées), et l'évaluation de leur efficacité a peu de sens. On peut par contre discuter de l'efficacité des thématiques suivantes :

- **SDACD** : 167 k€ en moyenne par document. Le contenu de ces documents est intéressant, mais le fait qu'ils soient lourds, difficilement exploitables (en l'absence de SIG/BDD dédiée) et qu'ils aient finalement été peu exploités (sauf peut-être au NE) amène à penser que leur coût est disproportionné par rapport à leur usage et également par rapport au budget du Projet (33% du budget consommé) ;

- SDAFC : 9 k€ en moyenne par document. Le montant est certes plus réduit (5% du budget consommé), mais ces documents étaient standards (même structure et, en partie même contenu pour les neuf Communes) et, surtout, ils n'ont que très peu été utilisés. Là encore, leur coût est disproportionné par rapport à leur usage ;
- PAGS : 10 k€ en moyenne par document et 2,8 €/ha sous aménagement. Ces PAGS n'ont été finalement validés que tardivement au NE et au ML, et pas validés au BF. Surtout, ils sont perfectibles tant sur le fond que sur la forme ce qui explique entre autres leur appropriation limitée par les SVP. Dans tous les cas, ces coûts sont incompatibles avec la mise à l'échelle de l'aménagement durable ;
- SVP : 5 k€ en moyenne par SVP appuyée et 1,4 €/ha sous aménagement. Ces SVP ont été appuyées très tardivement (à partir de fin 2018), sur une courte période et de façon trop ponctuelle (formations en bucheronnage et tenue de cahiers, puis suivi limité) pour accompagner les changements de pratique. Dans tous les cas, là aussi, ces coûts sont incompatibles avec une mise à l'échelle de l'aménagement durable ;
- SCS : 83 k€ en moyenne par SCS/BDD nationale et 2,4 €/ha sous aménagement. Il est difficile d'en tirer des enseignements précis, car ce montant recouvre l'appui au niveau national pour développer une BDD et l'appui au niveau communal pour déployer le SCS via des agents locaux équipés de tablette. On peut simplement penser que les coûts d'appui au niveau communal seront inférieurs à 2,4 €/ha en cas de déploiement sur de nouvelles Communes. Néanmoins, il serait intéressant de mieux désagréger les coûts (entre appui national vs communal) afin d'évaluer la faisabilité d'une mise à l'échelle du SCS.

Impacts et durabilité :

L'équipe Projet a mis les bouchées doubles en 2019 pour avancer au maximum les activités, mais ceci n'a pas suffi pour améliorer l'efficacité globale du Projet (ratio résultats/objectifs) qui reste globalement limitée. Conséquemment, l'impact/durabilité global du Projet est estimé comme limité.

Cela étant dit, il est intéressant de discuter de l'impact/durabilité des thématiques suivantes :

- SDACD : Ce sont des éléments utiles, mais leur appropriation est globalement faible (sauf par la DNEF au NE). Les documents existent, mais n'ont pas (encore) été convertis en BDD et SIG permettant leur mise à jour et leur utilisation dynamique et pérenne. Les CBA n'ont pas encore été créées mais pourraient l'être d'ici la fin du Projet. Leur impact/durabilité des SDACD est donc a priori faible.
- SDAFC : Ces documents sont standards dans leurs orientations opérationnelles, pas liés aux PDC, méconnus de la plupart des acteurs locaux (Conseils communaux, SVP, agents des E&F). Leur impact/durabilité est a priori très faible.
- PAGS et renforcement des SVP : A la fin du Projet, les PAGS étaient officiellement validés au NE et au ML (avec beaucoup de retard), et pas encore validés au BF. Les modalités d'estimation des quotas sont questionnables au BF et ML et laissent craindre une surestimation (et donc une surexploitation, même en respectant les quotas). Dans les trois pays, les SVP ont exploité en dehors des PAGS (y compris au NE, où le Resp. UCC NE attendait la mise en place du SCS afin de signifier aux SVP que leur PAGS devenait contraignant). Les blocs d'exploitation n'avaient été délimités qu'au NE.

Les formations (tenue des cahiers, normes de coupe) ont été prodiguées fin 2018 / début 2019, pour un échantillon des bénéficiaires (quelques bucherons par SVP par ex, sachant que les SVP comptent des dizaines de membres officiels et souvent des centaines de membres « officieux », chaque grande famille du village ayant au moins un bucheron actif). L'accompagnement des SVP ne s'est finalement fait que sur la campagne de coupe 2019.

Enfin, dans certains villages où les massifs forestiers sont dégradés, l'incitation (taxation fiscale moindre) et la menace (sanction possible) liées au PAGS ne pèsent rien face à la nécessité de surexploiter les forêts, faute d'alternatives. Ceci est d'autant plus vrai que l'environnement naturel est dégradé, limitant ainsi les activités agrosylvopastorales alternatives (cas par ex de certaines Communes pilotes au NE et au ML).

Avec un taux de croissance démographique annuel d'environ 4%, les populations des pays cibles ont quasiment doublé depuis les années 1990, accroissant ainsi les pressions (agriculture, pastoralisme, bois de feu, etc.) sur les forêts. Il y a 10 ou 20 ans, il était peut-être envisageable d'exécuter des projets d'appui à l'aménagement forestier sans prévoir de mesures d'accompagnement, sachant que les forêts étaient moins dégradées, les activités alternatives plus nombreuses et la pression humaine moins forte. Dans les Communes pilotes aux écosystèmes dégradés, ce n'est plus le cas désormais.

Toutes ces raisons (doute sur les quotas au BF et ML ; validation tardive des PAGS au NE et ML ; pas de validation au BF ; pas de délimitation des blocs au BF et ML ; formations récentes et destinées à quelques membres des SVP, finalement accompagnées sur la seule campagne 2019...Et surtout absence de mesures d'accompagnement pour les SVP exploitant des massifs dégradés et où les activités alternatives sont rares) amènent à penser que l'impact/durabilité des actions relatives aux PAGS et SVP est faible.

- Révision de la fiscalité : A défaut d'aboutir à des propositions de révision réglementaire, les réunions entre services centraux des E&F ont au moins permis à ces derniers de se rencontrer et d'échanger entre eux.

On peut aussi noter que des textes réglementaires attendus de longue date ont été récemment publiés au ML (Décret 2018-0662) et au NE (Décret 2018-191). Il serait hasardeux de vouloir estimer précisément le niveau d'influence du Projet sur ces publications, mais on peut cependant penser que ce dernier y a contribué (avec le Projet GEDEFOR2 dans le cas du ML).

Au BF par contre, l'impact – non intentionnel - du Projet est plutôt négatif : les participants aux réunions (DN et DFR) semblent en être ressortis avec l'idée que le système d'aménagement forestier par CAF est le plus adéquat des systèmes existants dans les trois pays (pour quelles raisons ?)...Alors même que les analyses extérieures et le faible état d'avancement des activités du Projet au BF témoignent de l'inverse.

- SCS-CFD : En théorie, sous réserve que leur mise en œuvre soit adaptée aux conditions locales et que les acteurs locaux se les approprient, leur impact/durabilité serait a priori positif :
 - La faiblesse/absence de suivi/contrôle des PAGS et des marchés ruraux qui leur sont liés explique pour beaucoup la non pérennisation de ces outils après les projets d'appui,
 - Un suivi/contrôle porté par les Conseils communaux, premiers redevables devant les Comités villageois de développement, les chefs coutumiers et les populations rurales en général, est a priori plus robuste qu'un contrôle théorique par les agents locaux des E&F (faiblesse générale des moyens humains / matériels ; activités illicites pour certains).

En pratique, des observations et entretiens effectués lors de l'évaluation finale, il ressort que les SCS ne sont plus opérationnels, dans les trois pays, pour diverses raisons : (i) flous dans les rôles et responsabilités de chacun, (ii) manque de prise en charge des ACS par les Communes, (iii) problèmes de tablettes, (iv) faible capacité des responsables de SVP et des ACS à bien compiler les données, raisons générales auxquelles il faut ajouter des raisons spécifiques : incompréhensions voire réticences de certains acteurs au BF (DT-CAF, agents locaux des E&F) et au ML (agents locaux des E&F) ; insécurité et déplacements difficiles au NE. L'impact/durabilité des actions relatives au SCS est donc faible.

1. Méthodologie de l'évaluation

La méthodologie de l'évaluation finale suit trois étapes, conformément à ses termes de référence (TDR) (Secrétariat exécutif du Fonds français pour l'environnement mondial – SE-FFEM, 2018)¹, aux propositions techniques et financières de SalvaTerra, initiale (SalvaTerra, 2018)² et révisée (SalvaTerra, 2020)³. Avant de détailler ces trois étapes, on rappelle les enjeux clefs de l'évaluation finale.

1.1. Enjeux clefs de l'évaluation finale

De l'analyse des avancées du Projet depuis l'évaluation à mi-parcours de début 2019 (Cf. **Partie 2**), on comprend que :

- Sur les deux premières composantes du Projet (C1 et C2) : l'essentiel des actions avaient été initiées au moment de l'évaluation à mi-parcours. L'analyse du contenu des documents de régulation des filières bois énergie (Schéma directeur d'approvisionnement en combustible domestique – SDACD ; Schéma directeur d'aménagement forestier communal – SDAFC ; Plan d'aménagement et de gestion simplifié - PAGS), de leurs processus d'élaboration et de mise en œuvre (en croisant les avis des parties impliquées) avait permis d'apporter l'essentiel des jugements raisonnés sur les critères évaluatifs dès le stade de l'évaluation à mi-parcours ;
- Sur les trois dernières composantes (C3, C4 et C5) : les avancées ont été plus récentes et les réflexions de l'équipe Projet se sont intensifiées depuis début 2019. L'évaluation à mi-parcours a émis des jugements raisonnés préliminaires, qui ont été infirmés / confirmés / approfondis lors de l'évaluation finale.

De façon générale, constatant que la plupart des livrables des C1 et C2 ont été produits après 36 mois (début 2015 à fin 2017, soit $\frac{3}{4}$ de la durée initialement prévue), le souci majeur de l'équipe Projet, du FFEM et de l'AFD est d'identifier les conditions nécessaires à un changement d'échelle important et rapide : comment passer de 100 000 ha sous aménagement (soit quelques % des volumes d'approvisionnement : 3,1% pour Ouagadougou, 2,1% pour Niamey et 0,3% pour Bamako) à plusieurs millions d'ha, « à même de répondre à 50% de la demande en bois énergie » (Comm. pers du Chef de Projet (CdP) – janvier 2019).

A l'instar de l'évaluation à mi-parcours, l'évaluation finale doit donc combiner une double approche, évaluative/rétrospective et prospective, et conduire à des recommandations pour préfigurer les contours d'une potentielle seconde phase. Par souci de lisibilité, les recommandations sur une possible seconde phase, émises lors de l'évaluation à mi-parcours, ainsi que les réflexions prospectives consécutives à la présente évaluation finale, font l'objet d'un rapport dédié « pré faisabilité du projet BES ».

1.2. Structuration de l'analyse évaluative

L'analyse de la documentation propre au Projet, fournie par l'équipe Projet (Cf. **Annexe 1**), mais aussi d'autres documents jugés pertinents (sources insérées en note de bas de page) a permis de réaliser un premier état des lieux, avant les missions de terrain, sur les aspects suivants :

- Le contexte dans lequel le Projet s'inscrivait au moment de sa conception, les enjeux et les problématiques auxquels il devait répondre, ainsi que l'évolution de ce contexte ;
- La conception du Projet, notamment la manière dont les enjeux et les attentes des bénéficiaires ont été pris en compte pour concevoir les activités décrites dans la Note d'engagement de projet (NEP) ;

¹ SE-FFEM, 2018. *TDR de l'évaluation intermédiaire et finale du Projet « Gestion des forêts naturelles et approvisionnement durable en bois énergie des villes du Sahel (FONABES) »*. Paris – SE-FFEM, décembre 2018. 42p

² SalvaTerra, 2018. *Proposition technique et financière - Evaluation intermédiaire et finale du Projet « Gestion des forêts naturelles et approvisionnement durable en bois énergie des villes du Sahel (FONABES) »*. Paris – SalvaTerra, novembre 2018. 44p

³ SalvaTerra, 2020. *Proposition technique et financière - Evaluation finale du Projet « Gestion des forêts naturelles et approvisionnement durable en bois énergie des villes du Sahel (FONABES) »*. Paris – SalvaTerra, novembre 2020. 3p

- La mise en œuvre du Projet, détaillée de la manière la plus factuelle et la plus précise possible. Il s'agit notamment de l'exécution technique et financière, des rencontres organisées, des facteurs externes ayant interféré, des difficultés rencontrées, etc. ;
- Les résultats, comprenant donc l'état des lieux des résultats par rapport à ce qu'il était prévu dans le cadre logique (CL), mais aussi les résultats des réorientations en cours de Projet.

Sur ces bases, les évaluateurs ont ébauché une synthèse de l'état d'avancement du Projet, laquelle a été complétée par des éléments collectés sur le terrain (Cf. **Partie 2**).

1.3. Missions de terrain au Burkina Faso, Mali et Niger

L'évaluateur principal, Olivier BOUYER, a assuré un pilotage à distance des missions de terrains assurées par des experts forestiers nationaux expérimentés sur le bois énergie : Oumarou SAWADOGO (au Burkina Faso, BF), Hassane DJIBO (au Niger, NE), Birama DIABATE (au Mali, ML).

Les missions de terrain ont permis de collecter des données additionnelles auprès des acteurs clés du Projet, qu'ils soient partenaires ou bénéficiaires.

Dans chacun des trois pays, les évaluateurs ont consacré trois jours dans la capitale et deux jours dans les Commune pilote à des entretiens. Les évaluateurs ont tenu compte de la nécessité :

- D'avoir le maximum de massifs forestiers (doté d'un PAGS et exploités par d'une Structure villageoise de production - SVP) visités par pays, afin de faire des analyses robustes ;
- D'éviter d'aller en zone classée rouge par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE), ce qui était le cas des Communes de Makalondi et Ouro Guéladio au NE.

Les évaluateurs ont donc revisité la plupart des neuf Communes pilotes : Bougnounou, Dalo et Nebielyanalou au BF (trois sur trois) ; Ouro-Gueladio, Makalondi et Say au NE (entretiens à distance pour les deux premières, in situ pour la dernière) ; Dogo, Keleya et Sido au ML (trois sur trois).

Les entretiens ont été conduits de manière semi-directive, en suivant des grilles d'entretien ad hoc. La liste des personnes rencontrées et les comptes-rendus (CR) d'entretien sont en **Annexe 9** (BF), **Annexe 10** (ML) et **Annexe 11** (NE). Par souci de transparence, on a également laissé dans ce rapport les éléments suivants : Agenda de l'évaluation à mi-parcours en **Annexe 2** ; Listes des personnes rencontrées et CR pour l'évaluation mi-parcours en **Annexe 5** (BF), **Annexe 6** (ML) et **Annexe 7** (NE).

1.4. Rédaction du rapport

Les analyses se sont fondées sur les données objectives, factuelles et sans a priori, collectées dans la documentation et sur le terrain auprès des acteurs rencontrés. L'expérience acquise par les évaluateurs sur des projets similaires a aussi été mobilisée pour peaufiner ces analyses.

Conformément aux TDR, les analyses évaluatives se sont basées sur les critères du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques - OCDE (OCDE, 2010)⁴, mais aussi les critères propres au FFEM. Enfin, il convient de souligner que le présent rapport tient compte des consignes précises formulées par le SE-FFEM dans les TDR, tant pour le fond (canevas du rapport imposé) que pour la forme (idéalement moins de 40 p – hors annexe).

⁴ OCDE, 2010. *Evaluer la coopération pour le développement - Récapitulatif des normes et standards de référence*. Paris – OCDE, février 2010. 34p

2. Récit détaillé et analytique du Projet

Cette synthèse se base principalement sur :

- La documentation du Projet (Cf. **Annexe 1**) : NEP, convention de financement, avenant à cette convention, rapports semestriels (numérotés de R1 à R9), CR des missions de supervision du CdP (numérotés de CR1 à 13), CR des réunions inter-Unités centrales de coordination – UCC (numérotés CR-UCC1 à 6), SDACD des capitales, SDAFC des Communes pilotes, PAGS des massifs pilotes. NB : Quand des sources bibliographiques externes au Projet sont mobilisés, elles sont citées en note de bas de page ;
- Les CR des entretiens dans les trois pays, auprès de 250 personnes impliquées dans le Projet, dont certaines consultées pour l'évaluation à mi-parcours puis de nouveau pour l'évaluation finale (Cf. **Annexes 5 et 9 (BF), 6 et 10 (ML) et 7 et 11 (NE)**).

Dans ce qui suit, on présente tout d'abord le contexte général du Projet (Cf. **Partie 2.1**). On fournit ensuite un aperçu synthétique du Projet (Cf. **Partie 2.2**). Enfin, on passe en revue le niveau d'exécution des cinq composantes en fin de Projet (Cf. **Parties 2.3 à 2.7**), en s'appuyant sur le découpage du CL (Cf. **Annexe 3**). NB : le calendrier initialement prévu a été recalé sur la date réelle de démarrage du Projet).

L'**Annexe 4** est importante, car elle fait un état des lieux détaillés de la mise en œuvre du Projet et a servi de base aux synthèses faites dans les **Parties 2.3 à 2.7**.

2.1. Contexte général

La gestion des ressources forestières au Sahel est confrontée à de multiples défis : changement climatique ; aridification et dégradation des terres ; sécurité alimentaire ; sécurité énergétique ; boom démographique ; décentralisation ; réforme foncière ; renforcement de la gouvernance et des capacités (Cf. **Annexe 8**). Le Projet s'inscrit dans ce contexte complexe et entend contribuer, directement ou indirectement, à relever plusieurs de ces défis.

→ Contexte lors du montage du Projet

Il n'y pas eu à proprement parler d'étude de base au démarrage du Projet, même si une étude sur l'état des législations forestières des trois pays (MAMANE, 2017)⁵ en fait office selon le CdP (Comm. pers. CdP – février 2019). On peut cependant décrire succinctement le contexte lors du montage du Projet en se basant sur la NEP, ainsi que des études diagnostic des filières bois énergie, commanditées par l'AFD en 2012 et portant sur le ML (IED, 2012a)⁶, le BF (IED, 2012b)⁷ et le NE (IED, 2012c)⁸ :

- Le bois énergie était le principal combustible, utilisé par plus de 90% des ménages. L'exploitation non durable (récolte supérieure à la productivité des forêts) était, avec le défrichement agricole, l'un des principaux facteurs de déforestation. Entre 2000 et 2010, d'après le *Forest Resources Assessment 2010* de la FAO, la déforestation atteignait 0,6% par an au ML (- 79 000 ha/an), 0,9% au NE (12 000 ha/an) et 1% au BF (60 000 ha/an). La dégradation (perte de stock forestier, sans disparation de la forêt) n'était pas quantifiée, mais elle était estimée comme forte ;
- Les projections à horizon 2030 (faites par G. MADON, du bureau d'études MARGE) montraient que :
 - L'usage du bois énergie dominera toujours, tant en milieu urbain (avec progression cependant du Gaz de pétrole liquéfié - GPL) qu'en milieu rural (avec forte progression du charbon) ;

⁵ MAMANE, M. et al. 2017. *Etude sur la convergence et l'harmonisation des politiques en matière de bois énergie (Burkina Faso, Mali, Niger) – Rapport de synthèse*. Ouagadougou – FONABES, novembre 2017. 59p

⁶ IED, 2012a. *Etude diagnostic de la filière bois énergie en Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Mali, Niger) – Rapport de la mission du Mali*. Francheville – IED, février 2012. 49p

⁷ IED, 2012a. *Etude diagnostic de la filière bois énergie en Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Mali, Niger) – Rapport de la mission du Burkina Faso*. Francheville – IED, février 2012. 64p

⁸ IED, 2012a. *Etude diagnostic de la filière bois énergie en Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Mali, Niger) – Rapport de la mission du Niger*. Francheville – IED, février 2012. 44p

- Selon un scénario tendanciel, la demande pourrait augmenter d'un facteur 4 à 10 pour le charbon et d'un facteur 2 pour le bois de feu...Demande incompatible avec une exploitation durable : il faudrait pour y répondre une surface forestière supérieure à celle existante en 2010 ;
- Pendant longtemps, des années 1930 aux années 1970/1980, les politiques forestières des trois pays se sont focalisées sur le classement des forêts et l'application de mesures répressives. Mais, après les chocs pétroliers des années 1970, la prise de conscience de la dépendance au bois énergie et également la prise de conscience de la dégradation des forêts, de grands projets de plantation périurbaines voient le jour au début des années 1980, se soldant la plupart du temps par des échecs, faute de sécurisation foncière et d'entretien (ce qui n'empêchera pas, par la suite et jusqu'à présent, les Gouvernements et certains bailleurs de vouloir retenter ces expériences...) ;
- A partir du milieu des années 1980, il y a une inflexion de fond. De nouvelles politiques forestières voient le jour, promouvant la gestion participative et décentralisée des forêts, avec un objectif majeur, assurer un approvisionnement durable des ménages, notamment urbains, en bois énergie :
 - BF : Le projet PNUD/FAO d'approvisionnement en bois énergie durable de Ouaga est lancé en 1986 et met en place le concept de Chantier d'aménagement forestier (CAF, couvrant plusieurs Communes et englobant plusieurs dizaines de milliers d'ha), géré par des Groupements de gestion forestière (GGF), réunis en Union (UGGF) et appuyés par une Direction technique (DT-CAF) ;
 - NE : Une Stratégie énergie domestique (SED) est lancée en 1989, avec un volet demande et un volet offre. Sur ce dernier volet, des actions visent à mettre en place des Plans d'aménagement et de gestion simplifié (PAGS) des forêts, chacun géré par une Structure locale de gestion (SLG) au niveau villageois, le tout sous contrôle des E&F et encadré par une fiscalité différentielle (allégée pour le bois énergie issu d'exploitation durable et inversement) ;
 - ML : Après la conférence nationale et les Etats généraux du monde rural de 1991, de nombreux textes sont adoptés en faveur de la décentralisation de la gestion des ressources naturelles (Lois 93-008 et 96-050) et de la gestion durable des forêts (Lois 95-003 et 95-004), puis une SED est lancée en 1997, sur les mêmes principes qu'au NE (les SVP étant dénommées Structures rurales de gestion du bois – SRGB. Elles deviendront ensuite des Coopérative de gestion du bois - CGB) ;
- Des années 1980 à 2000, de nombreux projets vont s'inscrire dans les SED, tels le Projet énergie 2 (1989-1999), le Projet d'aménagement des forêts naturelles - PAFN (2002-2007), le projet de Gestion forestière communale et communautaire - GESFORCOM (2006-2010) au NE ; le Projet de gestion durable des forêts – PGDF (1995-2001), le Projet de développement intégré de Bougouni – PEDIB (1998-2001), le Projet marchés ruraux (2003-2008) au ML...
- Malgré ces projets et l'actualisation des SED entre 2005 et 2008 dans le cadre du Programme pour la promotion des énergies domestiques et alternatives au Sahel (PREDAS) du CILSS (financement de l'Union européenne - UE), l'exploitation non durable restait très majoritaire au début des années 2010. Quatre raisons majeures sont identifiées : demande toujours croissante (taux de croissance démographique exceptionnelle dans le Sahel, près de 4% annuel), non pérennisation des outils (PAGS, marchés ruraux) et des SVP, faiblesse du contrôle forestier (symbolisé par le terme de « foresterie assise » au ML !), comportements frauduleux (complicités entre exploitants, commerçants, agents des E&F pour exploiter et transporter illégalement, moyennant pots-de-vin) ;

Après remise des rapports des diagnostics menés par IED, un atelier d'échange est conjointement organisé par le CIRAD et l'ONFI en mars 2012 à Ouaga. En ressortent quatre recommandations : (i) Actualiser les SDACD ; (ii) Elaborer des PAGS à l'échelle communale (échelon de mise en œuvre des politiques de gestion des ressources naturelles, dans le cadre de la décentralisation, (iii) Revoir la fiscalité pour accroître les revenus liés à la gestion durable du bois énergie pour les exploitants, (iv) Renforcer la gouvernance des filières. Ces recommandations préfigurent le contenu du Projet.

→ Contexte actuel

Il y aurait beaucoup à dire. En substance, on peut indiquer qu'il n'y a pas eu ces dernières années de réforme politique majeure dans les trois pays concernant le bois énergie (sauf très récemment au ML et au NE, mais ces réformes ne sont pas encore traduites en action. Cf. **Annexe 4 - Partie C3b**).

La question du bois énergie est très sensible... Pour ne citer que le cas du ML : (i) En 2017, il y a eu une circulaire du Ministère de l'environnement pour interdire l'exploitation du bois d'œuvre et de service. Cela a provoqué une grève de la Fédération des exploitants, qui a réduit l'approvisionnement en charbon de Bamako. Les prix ont explosé, le Gouvernement a reculé. (ii) En 2018, le DGEF a demandé de bloquer tous les camions surchargés en charbon. Les agents des E&F ont arrêté les camions et demandé déchargement partiel et transport en deux voyages. Les chauffeurs ont refusé et les réseaux de transporteurs ont fait remonter au Ministre, qui a donné l'ordre au DGEF de laisser passer.

En 2019, dans les trois pays, l'exploitation non durable reste la norme, en témoignent les observations faites et avis recueillis dans les Communes pilotes du Projet lors de l'évaluation à mi-parcours :

BF : Le DREF de la Région du Centre Ouest constate une surexploitation générale dans les sept CAF de sa Région, ce que corroborent le DPE de la Province du Ziro et les agents locaux des E&F des trois Communes pilotes. Le DT-CAF estime la récolte 2018 à 39 000 stères (24 000 de bois vert et 15 000 de bois mort). Si l'on considère que le bois « mort » est plus probablement du bois vert, cela correspondrait à un prélèvement de 26 stères/ha/an sur une assiette de coupe moyenne de 1 500 ha. En considérant que le stock moyen sur pied (ensemble des classes) est en moyenne de 20 m³/ha, soit environ 40 stères/ha, on réalise que le prélèvement représente 65% du stock sur pied, ce qui est énorme.

D'après le Maire de Bougnounou (Comm. pers. Maire de Bougnounou – février 2019), « *La gestion du CAF est scandaleuse [...] Les bucherons ne vivent pas mieux avec le CAF [...] La forêt ne cesse de se dégrader : le projet CCP vient de faire une restitution sur les cartes de déforestation 2007-2013, qui montre que la situation est alarmante. On coupe même des essences productrices de PFNL : néré, karité, detarium, etc. [...] Personne ne parle bien du CAF, sauf la DT et l'UGGF* ».

Les GGF du CAF Bougnounou avancent à vue, tel celui de Nago (Commune de Nebiel) : il compte 60 bucherons, qui ne payent pas de cotisations et se réunissent rarement. Ils ne savent pas combien ils ont sorti de stères en 2018 sur leur Unité d'aménagement forestier (UAF) et ils n'ont pas de prévision de coupe pour 2019. Le Président dit que l'animateur donne des consignes en la matière, mais – au fil des échanges – on apprend que « *chaque bucheron se débrouille à chercher du bois en brousse* ».

NE : Le Maire d'Ouro Gueladio indique qu'ils ont fermé tous les marchés ruraux en 2015 : la Mairie ne contrôlait pas leurs activités et soupçonnait les gestionnaires de marchés de mauvaise gestion. Après une courte période de fermeture, la Mairie s'est rendu compte que c'était pire (commercialisation anarchique). Le vice-Maire de Makalondi confirme : sur les 42 marchés ruraux créés dans sa Commune au début des années 1990 avec l'appui du PEII et de GESFORCOM (2007-2011), une trentaine fonctionnent, mais mal : les forêts continuent de se dégrader, avec la complicité des agents des E&F.

Dans le village de Tientiergou, Commune de Say, 40 bucherons sont enregistrés dans la SLG, mais le village comptait déjà 116 grandes familles en 2004 (d'après le « carnet des familles » détenu par le Chef de village) et les membres du bureau indiquent que « *chaque grande famille a un bucheron* »... Il est donc très probable qu'il y ait beaucoup plus de bucherons. D'après le cahier de stock du gestionnaire du marché rural, 13 247 stères ont été récoltés entre juillet 2017 et juillet 2018, soit 15 fois le quota annuel (si l'on se réfère au PAGS qui vient tout juste d'entrer en vigueur). Sachant que le PAGS couvre 8 880 ha et que le stock est de 2,2 stères/ha, ceci correspond à la coupe rase de 67% de la surface du PAGS.

Dans le village de Béllaré, Commune de Tientiergou, la situation est assez similaire : d'après le cahier de stock, la récolte entre janvier 2018 et janvier 2019 fait neuf fois le quota annuel, ce qui correspond à la coupe rase de 12% de la surface du PAGS. Dans les deux cas, les SLG sont conscientes de la surexploitation et pointent du doigt l'absence d'activités alternatives, poussant la plupart des hommes valides à couper du bois, voire à s'exiler pour certains.

ML : Le prix de vente du sac de charbon sur Bamako a augmenté de 6% par an entre 2010 (3 500 F/sac) et 2017 (5 000 F/sac). Ceci explique que l'exploitation ne fait qu'augmenter. Par exemple, la CGB de Sido Centre (Commune de Sido) vend plus de 5 000 sacs/an. Ceci représente donc a minima entre 3 850 et 5 000 stères/an, soit plus de six fois le quota annuel moyen sur 10 ans. La CGB de Banankoro (Commune de Dogo) vend environ 1 800 sacs/an, soit l'équivalent de 1 400 à 1 800 stères/an. Ce volume est trois fois supérieur au quota annuel moyen sur 10 ans. La CGB de Famana (Commune de Kéléya) vend 2 000 stères/an, soit trois fois le quota annuel moyen sur 10 ans.

2.2. Aperçu synthétique du Projet

→ Objectif général et objectifs spécifiques

L'objectif général est d'« Améliorer les conditions de vie des populations grâce à un approvisionnement durable et à des prix compétitifs en bois énergie des principaux centres urbains, qui soit créateur de revenus en milieu rural et qui garantisse le maintien ou l'accroissement du carbone forestier, associé à la conservation des écosystèmes forestiers. »

Il comprend cinq objectifs spécifiques, chacun correspondant à une composante. Nous présentons ces objectifs de façon simplifiée, sachant qu'ils seront analysés de façon détaillée dans les **Parties 2.3 à 2.7**.

1. **SCHEMAS DIRECTEURS** : Elaborer des SDACD pour les trois capitales et des SDAFC pour les Communes pilotes afin de contribuer à l'approvisionnement durable en bois énergie des bassins de consommation urbaine et péri-urbaine ;
2. **PAGS et SVP** : Elaborer des PAGS et appuyer leur mise en œuvre par des SVP dans des massifs pilotes, afin de contribuer à l'approvisionnement durable en bois énergie des bassins de consommation et préserver les écosystèmes forestiers ;
3. **AUTOFINANCEMENT PERENNE** : Mettre en place et appliquer une fiscalité décentralisée sur le bois énergie afin d'autofinancer des filières d'approvisionnement durable en bois énergie ;
4. **GOUVERNANCE** : Mettre en place des cadres de concertation et de suivi, et renforcer les capacités des acteurs des filières d'approvisionnement durable en bois énergie ;
5. **CAPITALISATION** : Capitaliser les expériences acquises et les diffuser largement.

→ Durée

La NEP a été élaborée au second semestre 2012 et approuvée en novembre 2012. Le Projet devait démarrer en janvier 2013, mais la convention de financement du Projet a été signée fin mars 2014 et le Projet a démarré en octobre 2014.

Le délai de 16 mois avant la signature de la convention s'explique par la nécessité d'un second passage du Projet devant le Comité de Pilotage du FFEM afin de désigner le CIRAD comme Maître d'ouvrage du Projet, en tant que leader du consortium avec le CIFOR et l'ONFI (Comm. pers. J. de BOISFLEURY, SE-FFEM - janvier 2019). Quant au délai de six mois avant démarrage, il s'explique par le fait que le CdP quittait un poste d'assistant technique à Madagascar et n'était pas disponible avant octobre 2014 (Comm. pers. CdP – février 2019).

La date d'achèvement technique du Projet était initialement fixée à fin septembre 2018, mais elle a été prolongée jusqu'à décembre 2019, via deux avenants à la convention de financement. Les retards se sont en effet accumulés sur les C1 et C2 (Cf. **Parties 2.3 et 2.4**). Le Projet s'est donc étalé sur 63 mois, au lieu des 48 mois initialement prévus. L'évaluation mi-parcours a donc pris place à 10 mois de la fin du Projet (soit 80% de sa durée totale).

Il faut noter qu'une phase dite « intermédiaire » (entre le Projet FONABES et une suite « Projet BES ») est financée par l'AFD (signée en mars 2020, courant jusqu'à fin 2021. Budget de 227 k€). Cependant, cette phase étant hors Projet (et, qui plus est, en cours), l'évaluation finale décrit ses actions sans y porter de jugement évaluatif.

→ Budget

Le budget était initialement estimé à 3 025 k€ dans la NEP et devait provenir des co-financeurs suivants : FFEM pour 1 500 k€ (49,6% du budget) ; Union européenne (UE) et autres pour 1 275 k€ (42,1%) ; coopérations luxembourgeoise et suédoise au BF, via le Projet d'accès aux services énergétiques (PASE) pour 250 k€ (8,3%). D'après la résolution du Comité de pilotage du FFEM n°2012-0013 en date du 23/11/12, la signature par l'UE d'une lettre d'intention de cofinancement était une condition suspensive au premier décaissement.

Finalement, la levée condition suspensive a été levée en s'appuyant sur le fait que l'UE s'était engagée en mars 2010 à apporter 1,1 M€ sur la thématique bioénergie, dans le cadre d'une convention de collaboration avec le CIRAD (CIRAD, 2010)⁹. Mais, ces fonds n'ont pas été mis à disposition du Projet.

Par ailleurs, le PASE a envoyé son accord de principe pour cofinancer le Projet à hauteur de 150 MF (299 k€) en octobre 2012, sans que cette somme ne soit non plus mobilisée par la suite.

La condition suspensive a été levée en décembre 2014 (Cf. R1), mais le budget initialement prévu a été réduit de moitié. Le niveau d'ambition et le contenu des actions ont cependant été revus en conséquence (Cf. p94 du R9) : les 3 M€ de budget étaient initialement prévus pour appuyer 18 Communes et 54 villages ; les 1,5 M€ de budget ont finalement été alloués pour appuyer neuf Communes et 30 villages.

Le récapitulatif d'exécution budgétaire fait par le CdP (FONABES, 2020a)¹⁰ indique que 2/3 du budget a été consommé sur les trois premières années, principalement sur la C1 et la C2. Au final, les dépenses (hors coût d'assistance technique internationale, estimé à 14,3% du total) ont porté principalement sur la C1 – SDACD et SDAFC (27,8%), la C2 – PAGS et SVP (24,4%) et la C3 – Autofinancement pérenne (21,6%). Les dépenses des deux dernières composantes sont restées assez marginales : C4 – Gouvernance (3,1%) et C5 – Capitalisation (4,4%).

N°	Composantes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
C1a	SDACD	19 286	344 147	65 323	656		269		429 682
C1b	SDAFC		219	49 094	15 686	2 605			67 603
C2a	PAGS		20 336	78 670	77 487	57 451	17 315		251 260
C2b	SVPA		1 006	1 342	28 650	61 367	32 970		125 334
C3a	SCS / CFD	188	9 016	10 020	24 894	107 720	56 923	3 287	212 048
C3b	PFBE			1 729	89 096	8 939	21 624		121 387
C4a	SP			30	19 109	2 194			21 333
C4b	SE				10 519		15 053		25 572
C5a	CSA	96	1 871	9 686	14 625	15 025	26 439		67 742
Cdp	TC3P	9 623	19 702	46 480	50 834	48 888	46 021		221 547
	Total	29 194	396 298	262 373	331 555	304 190	216 613	3 287	1 543 509
	%	1,9%	25,7%	17,0%	21,5%	19,7%	14,0%	0,2%	100,0%

Figure 1 - Exécution budgétaire du FONABES (FONABES, 2020a)

→ Bénéficiaires

Trois catégories de bénéficiaires étaient identifiées dans la NEP : (i) Ministères (E&F, énergie et décentralisation), (ii) Acteurs des filières bois énergie (Communes approvisionnant les capitales, SVP, commerçants et transporteurs), (iii) Populations consommatrices de bois énergie. Nous verrons dans ce qui suit (Cf. **Parties 2.3 à 2.6**) que les activités ont surtout concernés les services des E&F, les Communes et les SVP.

→ Suivi et évaluation (S&E)

Il était indiqué dans la NEP qu' « Un système complet de monitoring technique et financier sera mis en place au début du Projet [...] Les détails du système seront définis au début du Projet et seront communiqués aux bailleurs pour validation. Il [...] sera basé sur les indicateurs qualitatifs et quantitatifs définis dans le CL [...] les indicateurs seront regroupés dans des tableaux de bord remplis selon une fréquence prédéfinie (hebdomadaire ou mensuelle) ».

« Un tel système n'a pas pu être mis en place, faute de temps » (Comm. pers. CdP – février 2019). Par ailleurs, il n'y a pas eu d'évaluation de base au démarrage du Projet : l'étude (MAMANE, 2017) en fait

⁹ CIRAD, 2010. *Convention de collaboration CIRAD-2iE – Valorisation de la biomasse énergie en Afrique de l'Ouest – volet biocarburant*. Paris – CIRAD, mars 2010. 22p

¹⁰ FONABES, 2020a. *Phase intermédiaire mars 2020 – juin 2021. Rapport technique n°2 - Analyse de la base de données FONABES : Comptabilité des dépenses octobre 2014 à juin 2019*. Ouagadougou – CIRAD, 17p

office selon le CdP (*Ibid.*). Les seuls indicateurs utilisables sont ceux relatifs à la réalisation des activités, présentés dans le CL (Cf. **Annexe 3**).

➔ **Pour mémoire : objectifs de la phase intermédiaire**

Cette phase intermédiaire (juin 2020 – décembre 2021) entre le Projet FONABES et sa suite possible, le « Projet BES », n'est pas couverte par la présente évaluation finale, mais il est intéressant de citer ses objectifs, qui soulignent en creux ceux que le Projet FONABES n'a que peu voire pas atteint :

1. Plan d'action pour le respect des quotas
2. Rapport sur les politiques forestières des trois pays
3. Guide SDACD
4. PDC pilote intégrant les enjeux de la filière bois-énergie
5. Comptes rendus de réunions d'harmonisation des politiques forestières et du Comité de bassin Niamey
6. Méthodologie d'élaboration des PAGS
7. Méthodologie d'accompagnement des acteurs
8. Méthodologie pour le suivi de la ressource
9. Stratégie de mise à l'échelle
10. Amélioration du SYSCOM (TDR décrivant les améliorations, rapport d'exécution finale des améliorations)
11. Modèle des filières bois-énergie et du bilan offre/demande
12. Organisation des 3 événements (organisation et CR)

Figure 2 - Objectifs assignés à la phase intermédiaire FONABES/BES (AFD, 2019)

2.3. Mise en œuvre C1 – Schémas directeurs (SDACD et SDAFC)

➔ **C1a – Guides méthodologiques (SDACD et SDAFC)**

A1.a.1 – Bilan critique des méthodo SDA	Fait : Non
---	------------

Il n'y a pas eu d'analyse, notamment de la méthodologie *Woodfuel Integrated Supply/Demand Overview Mapping* (WISDOM) conceptualisée par la FAO et déjà testée dans plus d'une trentaine de pays (DRIGO & SALBITANO, 2009)¹¹. Cette méthode a notamment l'intérêt de baser ses analyses sur un bassin d'approvisionnement polygonal, où offre et demande s'équilibrent, plutôt qu'un bassin circulaire où offre et demande s'équilibrent rarement, obligeant la plupart du temps à planifier l'approvisionnement sur la base d'un bilan déficitaire.

A1.a.2 – Guide d'élaboration des SDACD	Fait : Non
--	------------

Le CdP s'est basé sur son expérience propre pour proposer directement des révisions au canevas de SDA déjà testé par le CIRAD depuis le début des années 1990 dans différentes villes (Niamey, Maradi, Zinder, Bamako, Mahajanga, etc.). Par rapport à ce canevas, deux sections ont été ajoutées : (i) fonctionnement des filières bois/charbon et (ii) enjeux économie d'énergie (foyers améliorés) et substitution énergétique (notamment par le GPL).

La méthodologie SDACD, quoique non formalisée dans un guide, est jugée « excellente » par l'équipe Projet (R3), même si une zone d'ombre importante est signalée : « Dans les trois bassins, quasi 50% de l'offre provient des parcs arborés, mais on ne connaît pas la proportion de cette offre collectée par les ruraux et celle commercialisée pour les villes. Il peut être fait l'hypothèse d'un ratio 80/20 ».

¹¹ DRIGO, R. & SALBITANO, F., 2009. *WISDOM - Analyse de la dendroénergie et de l'urbanisation grâce à la méthode WISDOM : Carte globale intégrée de l'offre et de la demande de bois de feu*. Rome – FAO, 2009. 134p.

On peut aussi relever d'autres interrogations concernant certains aspects méthodologiques (principales interrogations et liste non exhaustive : les SDACD sont des documents longs et complexes) :

- Justifications aux importants changements de surfaces entre SDACD actuels et SDA passés pour Bamako et Niamey (Forêts de combretacées de plateaux (FCP) et parcs agroforestiers) ?
- Méthodologies des pré-inventaires, permettant de comprendre les taux de sondage par strate forestière ?
- Explications sur les différences méthodologiques pour les inventaires dans les trois bassins, permettant de faciliter la comparabilité des démarches/résultats ?
- Explications sur les différences notables d'estimation du stock et de la productivité des FCP entre le SDA 1990 et le SDACD 2015 de Niamey ?
- Explications sur les différences méthodologiques pour estimer la possibilité dans les trois bassins, permettant de faciliter la comparabilité des démarches/résultats ?
- Explications sur l'important différentiel dans l'évolution des tendances de consommation urbaine à Niamey et à Ouaga ?
- Estimation des coûts de revient (en F/joule) du bois de feu / charbon / GPL dans les trois villes (potentiels de substitution / impacts sur revenu des ménages) ?
- Possibilité de rétropoler les hypothèses faites pour les SDACD 2015 sur les données d'entrée des SDA passées, afin d'améliorer leur comparabilité ?
- Compilation des hypothèses, données d'entrées et équations dans des tableurs Excel, pour faciliter la mise à jour et la manipulation par les services des E&F ?

A1.a.2 – Guide d'élaboration des SDAFC	Fait : Oui	Retard : 1 an-
--	------------	----------------

Une méthodologie et un canevas sont présentés dans le R3. Des questionnaires spécifiques pour l'élaboration des SDAFC sont présentés dans le R4.

→ C1b – SDACD de Bamako, Niamey et Ouaga

A1.b.1/3 – Etudes préparatoires SDACD	Fait : Oui	Retard : 1 trim
---------------------------------------	------------	-----------------

Un gros travail de collecte de diverses données a été mené de mai à août 2015 : inventaires forestiers, enquêtes de consommation en énergie, analyses relatives aux aspects réglementation forestière, genre, foncier, diagnostic agro-sylvo-pastoral.

A1.b.4 – Validation/diffusion des SDACD	Fait : En partie	Retard : 1,5 an
---	------------------	-----------------

Les premiers drafts ont été présentés devant une trentaine de participants par pays, entre mars (ML), avril (NE) et juin (BF) 2016. Ils ont été finalisés par le CdP en juin 2017, avec près d'1,5 an de retard sur le calendrier prévu dans le CL. Néanmoins, pour ne pas cumuler plus de retard, l'équipe Projet a entamé l'élaboration des SDAFC (Cf. C1c) et des PAGS (Cf. C2a/b) sans attendre la finalisation des SDACD.

Les trois SDACD représentent une grosse somme de données et de résultats (même si certains points pourraient être éclaircis. Cf. A1.a.2) et l'élaboration de ces documents hautement stratégiques pour les trois pays est à mettre à l'actif de l'équipe Projet. Malheureusement, la DNEF du BF et la DGEF du ML ont peu valorisé ces SDACD. La DGEF du NE indique s'être basée dessus pour interdire la production de charbon. Un atelier de présentation des SDACD devait se tenir avant la fin du Projet et réunir les services des E&F des trois pays et des bailleurs de fonds. Il n'a finalement pas été tenu.

A1.b.2 – SIG/BDD dynamiques / pérennes	Fait : Non
--	------------

Il était prévu de bâtir de tels SIG et BDD « *dynamiques et pérennes* » pour chacun des bassins, et d'élaborer des projections d'offre/demande en combustibles d'ici 2030. Cela n'a pas été fait, l'équipe Projet estimant avoir déjà dépensé beaucoup de temps et moyens sur les documents SDACD.

→ **C1c – SDAFC pour chacune des Communes cibles**

NB : 13 Communes pilotes étaient pré-identifiées dans la NEP. Ces choix seront revus pour ML et BF (R3), afin d'éviter des chevauchements avec, respectivement, le Projet de Gestion décentralisée des forêts 2^{ème} phase (GEDEFOR2) et le Programme d'investissement forestier (PIF). Au NE, trois des quatre Communes pré-identifiées seront retenues. Cela soulève deux commentaires :

- Les surfaces pilotes sont très faibles à l'échelle des bassins d'approvisionnement (quelques % des surfaces forestières) ;
- Un processus de sélection participative est décrit dans le CL, semblant contradictoire avec ce qui précède. Il aurait peut-être été envisageable de découpler encore plus rapidement les travaux d'élaboration des SDACD (C1b) des travaux d'élaboration des PAGS (C2b) afin de limiter les retards dans l'exécution ?

A1.c.1/2 – Etudes préparatoires SDAFC	Fait : Oui	Retard : 5 trim
---------------------------------------	------------	-----------------

La collecte de diverses données a été menée courant 2016 et des concertations intra-communales ont été organisées pendant ce processus.

A1.c.3 – Validation/diffusion des SDAFC	Fait : En partie	Retard : 7 trim
---	------------------	-----------------

Neuf SDAFC ont certes été produits, mais de façon peu participative car les quatre axes de ces SDAFC, éléments essentiels, sont identiques pour tous les SDAFC. Ils ont été finalisés avec près de 20 mois de retard sur le calendrier prévu.

Très peu d'acteurs locaux connaissent leur existence (longueur et technicité du document ; *turn over* des élus et agents des E&F). Ils ne fournissent pas d'estimation de la possibilité en bois de feu à l'échelle de la Commune. Enfin, ils ne sont pas liés aux Plans de développement communal (PDC), outils principaux de pilotage. Les SDAFC sont qualifiés d'« *outils pour le Projet* » (Comm. pers. CdP – février 2019).

Dans le cas spécifique du BF, la NEP ne précisait pas comment les SDAFC pourraient s'articuler avec le PAG du CAF, de nature supra-communal

Enfin, au ML et au NE, l'équipe Projet a préparé des Conventions locales de gestion pour chaque Commune, afin de définir les rôles/responsabilités de chacun en matière d'aménagement forestier. Les premières Conventions ont été montées au ML courant 2019, beaucoup plus récemment au NE (signature en juin 2020). L'idée est louable mais on peut se questionner sur la compréhension qu'ont les acteurs locaux des divers documents proposés (SDAFC, PAGS, Conventions) et la façon dont ils envisagent leurs articulations avec le PDC.

Dans tous les cas, la stratégie et les résultats de « L'opérationnalisation » des SDAFC, en discussion au moment de l'évaluation à mi-parcours (« *une fois le SCS-CFD finalisé, les SDAFC pourraient être opérationnalisés* » (Comm. pers CdP – février 2019) n'apparaissent pas clairement au moment de l'évaluation finale.

2.4. Mise en œuvre C2 – PAGS et SVP

→ C2a – Guide méthodologique pour PAGS

A2.a.1 – Bilan critique méthodo. PAGS	Fait : Non
---------------------------------------	------------

Il n'y a pas eu à proprement parler de bilan critique des méthodologies utilisées pour élaborer les PAGS, ni d'élaboration d'une méthodologie améliorée/simplifiée. L'équipe Projet a réutilisé les canevas existants et habituellement utilisés par les services des E&F. Ces canevas sont lourds sur la forme (long, beaucoup d'éléments descriptifs, de rappels contextuels et réglementaires pas toujours indispensables) et posent question sur le fond :

- Trois pays : Focus sur le bois énergie (et place marginale accordée aux PFNL) ; Pas de directives claires en matière d'intensité de coupe, pour s'assurer a priori de respecter le quota ;
- ML et NE : Fixation de quotas triennaux, incitant souvent à des dépassements (tentation d'atteindre le quota en année 2 ; contrôle délicat car nécessité d'avoir l'historique précis des coupes sur trois ans) ;
- BF : Méthode questionnable pour l'estimation de la possibilité (récolte de la moitié du stock estimé à 15 ans et non d'un pourcentage de la productivité annuelle) ;
- ML : Méthodes questionnables pour les inventaires forestiers (taille des placettes suivant méthode du « 4^{ème} arbre » ; localisation des placettes par transects) ;
- ML : Méthode questionnable pour l'estimation des quotas (toujours proportionnels à la surface, comme si les stocks de bois étaient uniformes sur tout le PAGS) ;
- ML : Erreur de conversion entre charbon / bois (surestimation de la possibilité).

→ C2b – Validation des PAGS et « création » des SVP

A2.b.1/2 – Etudes préparatoires PAGS	Fait : Oui	Retard : 5 trim
--------------------------------------	------------	-----------------

Deux à quatre massifs forestiers ont été retenus dans chacune des Communes pilotes et ont fait l'objet de délimitations au dernier trimestre 2016 puis d'inventaires forestiers et d'enquêtes socio-économiques jusqu'à mi-2017. Au BF, les premières prises de contact avec le DT-CAF ont été difficiles : il a fallu l'intervention du DREF et du DGEF pour que le DT-CAF accepte que l'équipe Projet travaille sur le CAF.

A2.b.3 – Elaboration des PAGS	Fait : Oui	Retard : >1 an
-------------------------------	------------	----------------

NE et ML : Elaboration menée du T2 au T3 2017 (un an de retard sur le calendrier initial) avec allers-retours entre les consultants recrutés par l'équipe Projet et les services des E&F, désireux d'un certain « formalisme » (d'où ralentissement).

BF : Le processus a été compliqué et un PAG unique (pour tout le CAF) a été validé techniquement avec deux ans de retard sur le calendrier initial. Deux raisons à cela :

- Visions divergentes : les services des E&F et le DT-CAF ne partagent pas la proposition de gestion décentralisée de l'équipe Projet (un PAGS par UAF) et défendent le système CAF (grande échelle, avec une DT et un PAG unique) ;
- Mauvaise communication : l'équipe Projet a réalisé très tardivement, en février 2018, que le PASF avait lui aussi financé l'élaboration d'un PAG pour le CAF. Malgré des entretiens croisés, il est difficile de comprendre pourquoi l'information n'a pas circulé. Un Consultant de l'équipe Projet a donc dû fusionner les 11 PAGS (un par UAF), puis harmoniser ce document unique avec le PAG du PASF.

A2.b.4 – Validation des PAGS	Fait : En partie	Retard : >2 ans
------------------------------	------------------	-----------------

NE : Les PAGS ont été validés en mars 2018, avec deux ans de retard sur le calendrier initial. Il faut noter que (i) les 20 PAGS élaborés avec l'appui du projet GESFORCOM (2007-2011, piloté par le même CdP) n'avaient jamais été validés. Les PAGS élaborés par le Projet sont les premiers à faire l'objet d'arrêté de

validation ! ; (ii) 13 anciens PAGS GESFORCOM sont en cours de réactualisation, avec une méthode d'inventaire forestier simplifiée (basée sur des images satellite Sentinel2).

ML : Les PAGS ont été partiellement validés en septembre 2017 par le Gouverneur de la Région de Sikasso. Les quotas proposés dans ces PAGS (enjeux clef) ont été validés par une Commission de fixation des quotas en décembre 2019, avec près de quatre ans de retard sur l'échéance prévue.

BF : Le PAG unique « harmonisé » devait être validé par deux Commissions provinciales d'aménagement du territoire (CPAT), pour les Provinces du Ziro et de la Sissili (le CAF Bougnounou étant à cheval sur les deux Régions). Les CPAT ne se sont pas tenues, en dépit de l'allocation d'un budget dédié par le Projet en 2019.

A2.b.4 – « Création » des SVP	Fait : En partie	Retard : >2 ans
-------------------------------	------------------	-----------------

Il faut parler de « redynamisation / renforcement » des SVP, plutôt que « création » (terme improprement employé dans la NEP), car, mis à part les villages de la Commune de Dogo au ML, les SVP et marchés ruraux des villages des huit autres Communes pilotes avaient déjà reçu des appuis dans les années 1990 et/ou 2000.

Ce renforcement des SVP était un défi crucial pour la réussite du Projet et il était difficile à relever, car les populations se sont habituées depuis plusieurs années à récolter du bois sans aucune limite de quota. Les avancées ont été limitées, étant donné que les appuis aux SVP ont démarré tardivement, après des diagnostics initiaux des SVP (finalisés à la mi-2017), et se sont intensifiés fin 2018 - début 2019.

Au final, les Resp. UCC et les « animateurs-encadreurs » (un par pays, recrutés au premier semestre 2017) ont :

- Appuyé les bureaux des SVP pour mettre leurs statuts en conformité avec les directives de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) ;
- Prodigué des formations (i) en tenue des cahiers de stock de bois et de caisse (gestionnaires des marchés ruraux), (ii) techniques de coupe (quelques bucherons par SVP).

Au ML et au NE, en plus de cela, ils ont (i) provoqué la tenue d'Assemblées générales afin de renouveler les bureaux, (ii) élaboré des tableaux de synthèse et cartes d'ensemble des PAGS, placardés dans les villages. Au NE, ils ont aussi délimité les blocs d'exploitation à la peinture.

Au BF, après les blocages initiaux avec le DT-CAF sur l'élaboration/validation du PAGS, le déploiement des activités de terrain auprès de l'UGFF et de ses GGF a été compliqué. Les élus et membres des GGF rencontrés sur le terrain ont eu une connaissance limitée du Projet et de ses objectifs.

Cela étant dit, à partir des observations de terrain et entretiens durant la mission d'évaluation mi-parcours, on pouvait noter ce qui suit :

- BF : L'exploitation était en cours dans certains endroits du CAF, sans suivre manifestement les normes techniques (coupe haute, poches de coupe rase, etc.). En se basant sur les données du DT-CAF et de l'UGGF, on pouvait estimer que le prélèvement 2018 correspondait à environ 65% du stock sur pied d'une assiette de coupe moyenne, ce qui est énorme et synonyme de surexploitation ;
- NE : L'exploitation de la brousse tigrée était très intense et non durable. En se basant sur les données des SLG, on pouvait estimer que la récolte 2018 dépassait de plusieurs fois le quota théorique (de trois à quinze fois, sur les trois SLG rencontrées). Les élus et membres des SLG étaient très conscients de cela et pointaient du doigt l'absence d'activités alternatives, qu'ils appelaient d'ailleurs de leurs vœux dans le cadre du Projet. On pouvait aussi noter que les élus des SLG et gestionnaires des marchés ruraux tenaient des cahiers de stock et de caisse (certes avec des erreurs, mais la volonté est là) ;
- ML : Là aussi, la surexploitation des massifs était évidente, quand on prend connaissance des quantités de sacs de charbon vendues. De façon générale, la compréhension/appropriation du PAGS est faible. Certains élus des CGB et gestionnaires des marchés ruraux pensent que c'est aux agents des E&F que revient la responsabilité de surveiller la coupe et de l'arrêter si dépassement du quota.

De façon générale, l'équipe Projet a longtemps envisagé de n'intensifier les appuis aux SVP qu'après validation finale des PAGS (Cf. premières activités de la C2b) et la mise en place du SCS-CFD (Cf. C3c)...Ce qui s'est avéré intenable face aux retard pris sur ces deux aspects.

Le « moment de vérité » cité dans le R6 (= la première saison de coupe sous PAGS, même non validé officiellement au ML et au BF) est arrivé très / trop tardivement et les impacts sur les SVP ont été limités, d'autant que les appuis et le suivi des SVP entre l'évaluation à mi-parcours (début 2019) et l'évaluation finale (fin 2020) se sont focalisés sur la mise en place des SYSCOM, et très peu finalement sur l'accompagnement à la mise en œuvre sur le terrain des PAGS.

→ C2c – Sécurisation des terroirs forestiers villageois

A2.c.1 – Sécurisation des terroirs	Fait : Non
------------------------------------	------------

Cette activité n'a pas été mise en œuvre, l'équipe Projet jugeant le sujet trop compliqué et sensible. Il y a en effet beaucoup de pression sur le foncier, d'accaparement (notamment par les « *agribusinessmen* ») et les tensions entre villages sont fréquentes lorsqu'il s'agit de définir les limites des terroirs villageois.

Pourtant, on peut noter qu'il existe des dispositions réglementaires sur le sujet : (i) ML : Décret 2018-079 portant application du Code forestier de 2010, notamment en ce qui concerne les forêts villageoises, (ii) NE : Décret 2018-191 portant application du Code forestier de 2004, notamment en ce qui concerne les forêts villageoises, (iii) BF : Décrets 2014-926 et 2014-929 sur les transferts de GRN au Région et aux Communes respectivement, Décret 2014-933 sur le foncier communal. Au moment de l'évaluation à mi-parcours, les services centraux des E&F du NE et du BF avaient d'ailleurs indiqué réfléchir sur le sujet.

2.5. Mise en œuvre C3 – Autofinancement pérenne

→ C3a – Méthodo. Pour révision de la fiscalité décentralisée

A3.a.1/2 – Méthodo pour révision fiscalité	Fait : En partie	Retard : 1,5 ans
--	------------------	------------------

Des bilans ont été dressés par des consultants externes mobilisés par le Projet (1^{er} semestre 2017) sur trois thèmes : normes d'aménagement forestier ; fiscalité bois énergie ; contrôle forestier. Ces bilans ont été discutés par les représentants des DGEF/DNEF lors de quatre réunions inter-pays (trois au 2nd semestre 2017 et la quatrième en avril 2019. Pas d'échanges en intersessions).

Les législations sur le bois énergie sont complexes, parfois obsolètes, souvent inappliquées faute de textes d'application et/ou de volonté politique et/ou de connaissance adéquate par les agents des E&F. Elles sont par ailleurs souvent liées à d'autres sujets complexes (décentralisation, impôts publics, foncier, etc.), ce qui rend difficile toute révision.

Les rapports des consultants permettent difficilement d'identifier clairement les problèmes liés aux trois thèmes précités et la nature de ces problèmes (conception technique ? cadrage législatif ? mise en œuvre ?...), car il y a une confusion assez systématique entre « *ce qui est* » (la réalité observée) et « *ce qui devrait être* » (ce que disent les textes). En corollaire, les rapports fournissent peu d'options et/ou des options vagues en termes de révision des textes réglementaires.

Les échanges ont quand même permis aux représentants des DGEF/DNEF des trois pays de connaître les situations des pays voisins et, ainsi, de mieux prendre conscience de leurs propres forces et faiblesses en matière de législation forestière. Néanmoins, il y a un délai entre la prise de conscience et la prise de décision, délai qui avait sûrement été sous-estimé dans la NEP. En l'état, deux recommandations, de portée très générale, ont été adoptées à l'issue des trois réunions. La quatrième réunion a été généralement jugée utile par les participants (Cf. CR d'entretiens avec les représentants des DNEF/DGEF aux **Annexes 9, 10 et 11**), mais elle n'a pas débouché sur des décisions concrètes (FONABES, 2019a)¹².

¹² FONABES, 2019a. *Convergence et harmonisation des politiques forestières en matière de bois énergie - Rapport général de la 4^{ème} réunion de convergence tenue à Niamey du 25 au 26 avril 2019*. Ouagadougou – FONABES, juin 2019. 37p.

→ **C3b – Adoption de cadres réglementaires et fiscaux révisés**

A3.b.1/2/3 – Cadres régl./ fiscaux révisés	Fait : Non
--	------------

Ces activités n'ont pas été mises en œuvre. On peut cependant noter que des textes réglementaires attendus de longue date ont été publiés au ML (Décret 2018-0662, en application du Code forestier de 2010) et au NE (Décret 2018-191, en application du Code forestier de 2004). Il serait hasardeux de vouloir estimer précisément le niveau d'influence du Projet sur ces publications. On peut cependant penser que ce dernier y a contribué (avec le Projet GEDEFOR2 dans le cas du ML).

→ **C3c – Mise en place de SCS-CFD**

NB1 : Le concept de CFD, mentionné dans le CL, a été rapidement remplacé (dès fin 2016) par celui de Système communal de suivi des flux (SCS, devenu par la suite SYSCOM-BE) afin de ne pas « heurter » les services des E&F, qui craignent une remise en cause de leur pouvoir de police forestière. Par ailleurs, le terme générique de « SCS ou SYSCOM » est généralement utilisé dans les documents internes du Projet, mais il y a en fait autant de SCS/SYSCOM que de Communes (SCS/SYSCOM amenés à être compilés dans une BDD nationale. Cf. infra).

A3.c.1/2/3 – Mise en place de SCS-CFD	Fait : En partie	Retard : >2 ans
---------------------------------------	------------------	-----------------

L'importance de cette C3c est soulignée dans la NEP et le R5 : la mise en place de PAGES (et quotas) est nécessaire, mais pas suffisante pour assurer la gestion durable des forêts. Il faut un contrôle de l'exploitation, que les services des E&F effectuent peu, voire mal (prélèvements illicites sur la filière).

L'équipe Projet a donc voulu tirer les leçons de l'échec du CFD mis en place en 2011 dans la Commune de Torodi (NE) par le projet GESFORCOM. Malgré un rapport d'analyse (sur NE / GESFORCOM initialement, puis étendu à ML et BF) jugé peu informatif, l'équipe Projet a réfléchi en 2017 au déploiement d'un SCS à deux niveaux : (i) inciter les Conseils municipaux à recruter des Agents communaux de suivi (ACS) afin de collecter et saisir directement les données (quantités de bois / taxes), (ii) identifier un/deux agents par DNEF/DGEF afin de centraliser les données.

En 2017, plusieurs concertations (réunissant CdP, Resp UCC, expert BDD) ont été organisées afin de réfléchir aux procédures à créer. En 2018, quatre activités ont été menées (i) « Socialisation » lors de rencontres inter-acteurs (mars 2018 à Bougouni / ML, avril 2018 à Torodi / NE, septembre 2018 à Koudougou / BF), (ii) Structuration des BDD de SCS (codage *open source* ; accessible via tablette ; installées sur le site <http://fonabes.org>), (iii) Recrutement des ACS, dotation en tablettes (150 000 F/pièce) et formations, (iv) Implication des services centraux des E&F (formation d'agents ; conventions de collaboration, signées pour ML et NE ; en attente pour BF).

Au moment de la mission d'évaluation à mi-parcours, les BDD nationales et les SCS des Communes pilotes étaient en test, avec des options ouvertes concernant le positionnement des ACS et les modalités de collecte et saisie. Juste après cela, une réunion élargie (CdP, Resp. UCC, experts BDD, ACS, agents des E&F) a été organisée du 25 février au 1^{er} mars 2019 à Ouaga afin de réfléchir à des améliorations, sur le fond et sur la forme (Cf. R9).

Plus généralement, de nombreuses missions d'appui des UCC (auprès des ACS des Communes cibles et des responsables BDD des DNEF/DGEF) se sont succédées en 2019 dans le cadre du Projet, puis en 2020 dans le cadre de la phase intermédiaire. Comme il est souligné dans le R9, cette activité a été la priorité de l'équipe Projet en 2019 : « Les UCC se sont concentrées sur les actions concourant à la mise en place du SCS (finalisation des BDD nationales, formation des agents de suivi centraux et communaux et tests en conditions réelles) ».

A la fin du Projet, en juin 2019, l'avancement des activités sous la C3c était variable suivant les pays, si l'on se fie aux observations faites lors des missions d'évaluation à mi-parcours (Cf. **Annexe 5, 6 et 7**) et finale (Cf. **Annexe 9, 10 et 11**), ainsi qu'au bilan des SCS sur début 2018 / mi-2019 (FONABES, 2020b)¹³ :

- **NE** : La réflexion sur le SCS semble la plus avancée au NE (peut-être grâce aux précédents essais du projet GESFORCOM ?). Il est encourageant de constater que (i) les Conseils communaux sont d'accord pour prélever localement des taxes sur la vente et le transport de bois, afin notamment de rémunérer leurs ACS, (ii) les représentants de tous les marchés ruraux des trois Communes (qu'ils soient appuyés directement ou non par le Projet) ont accepté ces prélèvements, (iii) les ACS sont en place et payés depuis quelques mois, (iv) la Division des aménagements forestiers de la DGEF centralise les données.

Du bilan début 2018 / mi-2019 fait par l'équipe Projet, il ressort que les données de récolte hors PAGS ne sont pas collectées, que les données de recettes sont partiellement collectées (redevances « camion » collectées, mais pas les redevances « charrette » ou « animal », ni la ristourne du Trésor à la Commune). Il ressort également que la récolte 2018 totale a été près de cinq fois supérieure au total des quotas (44 097 stères de quotas vs 9 819 stères de récolte). Enfin, les données du SCS auraient amené à fermer le marché rural de Tientiergou dans la Commune de Say.

- **BF** : Les activités de terrain ayant pris du retard (mauvaise volonté du DT-CAF, duplication des efforts sur le PAG), la mise en place du SCS est peu avancée et la compréhension des acteurs locaux est faible dans les trois Communes. Les ACS ont été identifiés, dotés et formés de tablettes, mais ils ne sont pas encore actifs. Les élus demandent à ce que le Projet les prenne en charge. La DT-CAF refuse de coopérer.

Par ailleurs, dans le cadre du projet LuxDev « Appui à la gestion des ressources forestières » (AGREF. Suite du PASF), la DGEF veut mettre en place un système global de suivi des flux de bois, ancré au sein du Service national du Système d'information forestier (SN-SIF), et dans lequel le SCS du Projet FONABES serait un des maillons. La priorité de la DGEF est d'avancer sur ce système global... mais cela ne résout pas la question de la pérennisation du SCS sur le terrain (Prise en charge des ACS ? Implication des élus communaux et agents locaux des E&F ? Coopération de la DT-CAF ?).

Du bilan début 2018 / mi-2019 fait par l'équipe Projet, il ressort que seulement 60% du quota aurait été récolté, ce qui est incohérent avec les constatations de terrain faites lors des évaluations à mi-parcours et finale (exploitation anarchique), d'où l'hypothèse que seule une partie des flux est capturée. Par ailleurs, les données de recettes forestières sont très marginalement collectées (montants pas en rapports avec les volumes collectés).

- **ML** : Les activités de terrain ont là aussi pris du retard (quotas des PAGS très récemment validés officiellement, Conventions communales de gestion signées récemment), la mise en place du SCS est peu avancée. Des montants de taxe ont été arrêtés dans les trois Communes : 100 F/sac de charbon sur les marchés contrôlés et 200 à 250 F/sac sur les autres « points de vente » (marchés informels) afin d'inciter les villageois à passer aux marchés contrôlés. Mais, la part allouée aux ACS semble a priori sous-estimée.

Enfin et surtout, en dépit de la coopération de la DGEF et du Service d'information forestier (SIFOR) au niveau central, les agents locaux des E&F semblent fortement opposés au SCS, qui risque de perturber leurs activités illicites. C'est certes le signe que le SCS « vise juste », mais cela souligne la difficulté de son déploiement si la collaboration avec l'autorité de tutelle n'est pas étroite.

Du bilan début 2018 / mi-2019 fait par l'équipe Projet, il ressort que seulement 50% du quota aurait été récolté, ce qui est incohérent avec les constatations de terrain faites lors des évaluations à mi-parcours et finale (exploitation anarchique), d'où l'hypothèse que seule une partie des flux est capturée. Par ailleurs, les données de recettes forestières sont très marginalement collectées (montants pas en rapports avec les volumes collectés).

¹³ FONABES, 2020b. *Rapport technique n°1 - Analyse des bases de données FONABES - Systèmes communaux de suivi des flux 2018 et 1er semestre 2019*. Ouagadougou – FONABES, juin 2020. 13p.

De façon générale, il était indiqué dans le rapport d'évaluation à mi-parcours que « *dans les prochains mois, et dans les trois pays, un des défis majeurs sera de définir les rôles respectifs de chacun, notamment entre ACS et agents des E&F. Dans la plupart des Communes visitées, les acteurs ont des compréhensions limitées, parfois divergentes, de leurs rôles et responsabilités dans la mise en œuvre du SCS* ». Ce défi majeur n'a pas encore été relevé.

Des observations faites lors de l'évaluation finale, il ressort que les SCS ne sont plus opérationnels, dans les trois pays, pour diverses raisons : (i) flous dans les rôles et responsabilités de chacun, (ii) manque de prise en charge des ACS par les Communes, (iii) problèmes de tablettes, (iv) faible capacité des responsables de SVP et des ACS à bien compiler les données, raisons générales auxquelles il faut ajouter des raisons spécifiques : incompréhensions voire réticences de certains acteurs au BF (DT-CAF, agents locaux des E&F) et au ML (agents locaux des E&F) ; insécurité et déplacements difficiles au NE.

→ C3d – Etude opportunités REDD+

A3.d.1 – Etudes opportunités REDD+	Fait : Non
------------------------------------	------------

Cette activité, la seule sur laquelle ONFI devait intervenir, est évoquée rapidement dans la NEP, sans que l'on comprenne bien son articulation avec le reste. On suppose que l'objectif principal était d'étudier la possibilité de capter des financements REDD+ pour appuyer les efforts d'aménagement. Cette activité n'a pas été menée, « *faute de temps* » (R3) et suite à un abandon progressif des échanges avec ONFI, après le départ d'un interlocuteur clef (Comm. pers. CdP – février 2019).

2.6. Mise en œuvre C4 – Gouvernance

→ C4a – Cadres de concertation (CBA et CCAFP)

A4.a.1/3 – Création et réunion des CBA	Fait : Non
--	------------

De telles Commissions de bassin d'approvisionnement (CBA) n'ont pas été créées.

Au NE, on doit cependant noter que l'Association nationale des exploitants de bois (ANEB), qui regroupe 2 000 à 3 000 membres (camionneurs, charretiers, détaillants), a été associée à plusieurs activités du Projet : (i) sensibilisation des transporteurs pour les enquêtes flux, (ii) vulgarisation du SDACD, (iii) mise en place des SCS, (iv) refonte des PAGS. Les responsables de l'ANEB que la mission a pu rencontrer tiennent un discours intéressant et défendent l'aménagement forestier pour des raisons d'ordre économique, de court terme, mais aussi de plus long terme (leur raisonnement mêlant considérations économiques et écologiques).

Au ML, l'idée initiale était de créer une CBA avec 115 Communes, ce qui a été jugé irréalisable et inefficace (lourdeurs du budget et de la logistique). Début 2019, le Resp. UCC ML avait proposé à la DNEF de créer une petite plateforme d'échange plutôt qu'une structure pérenne, proposition sur laquelle il n'y a pas eu de réaction.

Au moment de l'évaluation à mi-parcours, il était prévu de tenir deux réunions par pays de CBA « *après avoir fini la C3* » (Comm. pers. CdP – février 2019) ce qui posait question en termes de calendrier. Ces réunions ne se sont finalement pas tenues. → **C4b – Suivi environnemental et des prix, par Bassin et Commune**

A4.b.1 – Suivi environnemental	Fait : En partie	Retard : >1,5 an
--------------------------------	------------------	------------------

C'est l'une des deux activités (avec A5.a1) qui devait être mise en œuvre par le CIFOR. Mais, ce dernier a quitté le Projet en juillet 2015. Des activités ont été menées, avec plus de 18 mois de retard sur le calendrier initialement prévu, mais elles correspondent peu à ce qui était envisagé initialement, tant en termes de localisation (dispositif de suivi environnemental général par Bassin ; spécifique par Commune) qu'en termes de continuité du suivi (pérennisation du dispositif).

Au **NE** : Une analyse diachronique avait été réalisée en 2015 (GARBA, 2015)¹⁴. Des analyses complémentaires (images satellite 1990 et récentes ; inventaires à pied) ont été menées au 2nd semestre 2017 afin de comparer deux forêts mises sous aménagement dans les années 1990 : Baban Rafi (Région de Maradi. PAGS initié en 1993) et Tientergou (Département de Say. PAGS initié en 1994). Un article de synthèse de cette étude a été écrit en novembre 2017 (AMANI et al., 2017)¹⁵.

Au **ML** et **BF** : Des travaux ont été menés courant 2019 pour comparer l'état de forêts sous PAGS à différentes dates, via traitement d'images satellite (Landsat et Sentinel2) et inventaires de terrain. Au BF, le travail est mené pour trois dates (1992, 2002, 2014) sur 11 placettes de 500 m de rayon (une par UAF) par HET. Au ML, le travail est mené pour deux dates (1998 et 2018) par GEEDER.

Ces travaux étant présentés, on peut s'étonner du fait que les structures nationales en charge du suivi environnemental (tel le Centre national de surveillance écologique et environnementale (CNSEE) – ex-Réseau d'observatoires et de surveillance écologique à long terme (ROSELT) au NE ou le SIFOR au ML) n'aient pas été mentionnées dans le CL, alors qu'elles disposent de données historiques de suivi environnemental et auraient été à même de pérenniser une telle activité.

A4.b.2 – Suivi des prix	Fait : Non
-------------------------	------------

Dans la NEP, il était prévu que le Projet fasse un suivi mensuel des prix du bois et du charbon dans chaque bassin d'approvisionnement, puis diffuse largement les données. Bien que cela n'était pas spécifié dans la NEP, on imagine que cette collecte/diffusion des prix devait se baser sur :

- Une enquête initiale relativement « lourde » (répliquée le cas échéant en saison sèche et saison humide, car le prix du bois fluctue entre les deux) afin d'identifier les principales sous-filières pour chaque bassin et les prix correspondants, depuis le bûcheron jusqu'au ménage urbain ;
- Un dispositif de suivi léger (par échantillonnage aux endroits clefs), puis diffusion.

L'activité a été entamée par des collectes de données, en mars (saison sèche) puis octobre (saison humide) 2017, mais ces données n'ont pas été traitées et diffusées, car l'équipe Projet « *n'a pas encore eu le temps de traiter ces données* » (Comm. pers. CdP – janvier 2019).

→ C4c – Formations des acteurs

A4.c.1 – Design de plans de formation	Fait : Non
---------------------------------------	------------

La C4c, pourtant essentielle à la réussite du Projet, était assez floue dans le CL, tant au niveau du résultat attendu (« *du personnel des services techniques concernés, des Communes cibles et des acteurs privés intervenant dans l'approvisionnement en bois énergie de la capitale sont formés dans chaque pays* » : Former quels acteurs ? Pour quels besoins ? Sur quelles thématiques ?) qu'au niveau de l'indicateur de résultat (« *deux ateliers de formation organisés par an dans chacun des trois pays / 30 à 40 personnes formées par pays* » : Pourquoi des formations sous forme d'atelier ? Comment a été estimé le nombre de personnes à former ?).

Concernant les SVP, des diagnostics ont certes été menés mi-2017, mais on ne peut pas dire qu'ils se soient traduits par des plans de formation ad hoc, car toutes les SVP dans les trois pays ont finalement reçu les mêmes formations (Cf. A4.c.2).

A4.c.2 - Mise en œuvre des formations	Fait : En partie	Retard : > 3 ans
---------------------------------------	------------------	------------------

Deux catégories d'acteurs ont reçu des formations : les SVP en tenue des cahiers et normes de coupe (Cf. A4.c.1 et C2b) et les ACS en maniement des tablettes et collecte des informations de flux (Cf. C3C).

¹⁴ GARBA, A. 2015. *Evolution comparée du couvert végétal en zone de brousse et en zone agricole de 1992 à 2014 dans le bassin d'approvisionnement en bois énergie de Niamey (Niger)*. Montpellier – CIRAD, 87p.

¹⁵ AMANI, A. 2017. *Analyse comparative de la résilience de deux formations forestières exploitées : la forêt de Baban Rafi au Centre-Est et celle de Tientergou au Sud-Ouest du Niger*. Niamey – INRAN, novembre 2017. 21p

Les formations ont démarré récemment (fin 2018) et sont intensifiées début 2019 (la saison de coupe battant son plein en saison sèche).

→ C4d – Copil régional et nationaux

Il existe un flou dans la NEP concernant la maîtrise d'ouvrage du Projet :

- D'une part, dans la Partie IV.1.1, on lit que la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le consortium CIRAD/CIFOR/ONFI et que ce choix se justifie par le fait que ces trois institutions sont plus « opérationnelles », plus « structurées » et ont plus de « flexibilité » que le CILSS, l'UEMOA et les DGEF/DNEF des trois pays. Par ailleurs, on souligne le fait que le CIRAD a près de 25 ans d'expertise en matière de bois énergie au Sahel et est intervenu dans de nombreux projets : Energie II de la Banque mondiale (1989-1998) ; Aménagement des forêts naturelles (PAFN) de la Banque africaine de développement (2002-2006) ; Cellule combustibles ligneux (CCL) de la Banque mondiale (1997-2002) au Mali ; GESFORCOM de l'UE (2007-2011) au Mali et Niger (et Madagascar) ;
- D'autre part, dans les Parties III.2.4, IV.2.1 et IV.2.2, on lit que le Projet sera piloté par un Copil régional (présidence du CILSS, membres : AFD, DGEF/DNEF des trois pays, UEMOA, bailleurs de fonds cofinanceurs) et des Copil nationaux (présidence de la DGEF/DNEF, membres : Direction générale de l'énergie, AFD, Mairie de la capitale, Communes cibles, syndicats professionnels de la filière - transporteurs, bûcherons, etc.). La description des mandats de ces Copil amènent à penser que le CILSS, l'UEMOA et les DGEF/DNEF constituent en fait la véritable maîtrise d'ouvrage du Projet (étant théoriquement décisionnelle sur les orientations stratégiques, les plans d'action, les budgets) et que le consortium CIRAD/CIFOR/ONFI est une maîtrise d'ouvrage déléguée.

L'identification du CILSS et de l'UEMOA comme maître d'ouvrage régional du Projet peut s'expliquer par le fait que le CILSS était le maître d'ouvrage du PREDAS et l'UEMOA le bailleur du PREDAS (à la suite de la GIZ). Malheureusement, le PREDAS2 espéré n'aura pas pris la suite du PREDAS en 2012 et le CILSS et l'UEMOA se sont progressivement détachés du sujet bois énergie.

A4.d.1/2 – Copil régional et nationaux	Fait : Non
--	------------

Les Copil ne se sont pas réunis, à l'exception d'un Copil national au NE en 2016 (lequel fait par ailleurs état de critiques sur l'absence de données d'exécution financière, de programmation détaillée pour 2016 et de planification des Copil).

Les analyses de l'équipe Projet par rapport à l'absence de Copil varient : (i) incompatibilité d'agenda et problème général de « manque de temps », (ii) non pertinence de ces Copil, dont la mention dans le CL est peut-être « une erreur » (comm. pers. CdP – février 2019), (iii) urgence (CR UCC6 d'avril 2018) de tenir un Copil régional, afin de présenter l'avancement du Projet entre 2015 et 2017, le programme de travail 2018, les perspectives et, enfin, prendre des résolutions.

Cela étant dit, l'absence de Copil régional ou nationaux n'a pas été déplorée par les premiers concernés (DNEF/DGEF, CILSS, AFD notamment), sauf par la DGEF du NE : « *Le Projet ne partage pas ses informations de façon très claire. Le DGEF ne peut pas dire qu'il exerce réellement la tutelle du Projet, pourtant, c'est la DGEF qui est redevable devant l'Assemblée nationale et la Primature [...] Il faut aussi souligner qu'on ne peut pas inscrire le Projet sur la Loi de finances et donc pas demander contrepartie du budget national* » (Comm. pers. DGA / DGEF – février 2019).

→ C4e – Maîtrise d'œuvre

L'accord de consortium CIRAD-CIFOR-ONFI a été signé en septembre 2013. Il était prévu dans la NEP et dans cet accord que la majeure partie de la maîtrise d'œuvre soit assurée par le CIRAD, à l'exception de quelques activités : suivi environnemental (A 4.2.1) et capitalisations (A 5.1.1) pour le CIFOR ; études des opportunités REDD+ (A 3.4.1) pour ONFI ; ateliers sous régionaux (A. 5.2.1) et forum sur la gouvernance décentralisée de l'approvisionnement en bois énergie (A. 5.2.2) pour le CILSS.

Finalement, le CIFOR s'est désengagé très rapidement du Projet, en juillet 2015 ; les contacts avec ONFI se sont progressivement arrêtés en 2016 ; le CILSS s'est très peu impliqué. Le CIRAD a mené l'essentiel

des actions, en recourant à des agents du CIRAD et des consultants nationaux, via différents bureaux d'études.

A4.e.1/2 – Mise en œuvre du Projet	Fait : Oui	Retard : Oui
------------------------------------	------------	--------------

Le CdP (basé à Ouaga) et les trois Resp. d'UCC (basés à Bamako, Niamey, Ouaga) ont assuré la mise en œuvre des activités, avec des ressources humaines inférieures à ce qu'il était prévu dans la NEP, le budget ayant été réduit de moitié. Il faut noter que les trois UCC pays sont en dehors des DGEF/DNEF, car il n'est « *pas bon de confondre Projet et administration* » (Comm. pers. CdP – février 2019).

Une partie de l'expertise technique a été fournie directement par le CdP, les trois Resp. UCC et les consultants CIRAD. Une autre partie, conséquente, a été fournie par des prestataires privés :

- BF : Environnement et développement intégral (EDI) et Hulda études et travaux (HET) ;
- ML : Ingénierie pour le développement au Sahel (ID-Sahel), Société pour l'environnement et le développement rural (SEDR) et Groupement d'experts en évaluation des écosystèmes et développement des énergies renouvelables (GEEDER) ;
- NE : Debout Niger et Bureau d'études en ingénierie pour l'environnement (BEIE).

Depuis 2015, des Conventions cadres de partenariat (CCP) annuelles ont été signées entre eux et le CIRAD. Chaque étude spécifique faisait l'objet d'un avenant (TDR et budget). On peut faire trois commentaires à ce sujet :

- Charge de travail : Les avenants ont été nombreux, 37 par ex pour la seule année 2015 (14 au ML, 10 au NE et 13 au BF). D'où un surcroît de travail : le Resp. UCC NE estime que le suivi administratif des prestataires consomme 20% de son temps, sans compter celui du CdP (Comm. pers. Resp. UCC NE – février 2019) ;
- Impact budgétaire : D'après la plupart des prestataires, les budgets d'expertise alloués par le Projet sont trop faibles. Considérant le fait que le budget avait été réduit par deux, le CdP n'avait d'autre choix que de compresser les coûts ;
- Pérennité : L'essentiel des expertises techniques a été mené par les sept prestataires privés, lesquels faisaient d'ailleurs souvent office de boîte de portage d'experts indépendants, et donc non permanents dans ces structures.

Jusqu'à ces derniers mois, l'implication directe des services des E&F dans les activités du Projet était très ponctuelle (appui pour les enquêtes SDACD, appui pour les inventaires forestiers avant PAGS...). Depuis 2017, l'équipe Projet n'arrivait pas à contractualiser avec ces services (faute de comptes séparés au Trésor). Finalement, une solution a été récemment trouvée (CCP en cascade : CIRAD-Prestataire et prestataire-DGEF/DNEF. Signées au ML et NE, en attente de signature au BF).

Ces CCP, assorties de TDR et de budgets, portent essentiellement sur la mobilisation de quelques agents des services centraux des E&F pour centraliser les données des SCS, en relation avec les Communes. Au final, l'implication des services des E&F dans la mise en œuvre du Projet aura été réduite et diversement vécue selon les pays :

- BF : Information régulière des niveaux national et régional ; irrégulière des niveaux provincial et départementaux ; souhait général d'être mieux impliqués, dans la durée et pas par à-coups ;
- ML : DNEF semblant peu impliquée / consciente des enjeux du projet ; SIFOR (sous tutelle DNEF) d'avantage impliqué ; faible volonté de collaboration du Cantonnement de Bougouni ; tensions avec agents locaux des E&F, les PAGS et SCS remettant en cause le statu quo sur les taxations illicites ;
- NE : L'information et l'implication des différents niveaux semble avoir été plus fortes que dans les autres pays. La DNEF semble notamment satisfaisante.

Enfin, pour terminer le tour d'horizon concernant la mise en œuvre, il convient de souligner que l'équipe Projet a dû faire face à différentes difficultés :

- **Insécurité** : Malgré le conflit au ML jusqu'à début 2015, la tentative de coup d'Etat au BF en septembre 2015, divers attentats dans les trois pays entre 2015 et 2018, l'équipe Projet a assuré la mise en œuvre des activités, ce qu'il faut saluer ;
- **Hébergement** : Depuis le démarrage du Projet, l'UCC NE est hébergée par l'ONG Debout Niger et l'UCC ML est hébergée à l'antenne CIRAD de Bamako. Par contre, l'UCC BF travaille depuis son domicile et le CdP a changé plusieurs fois de bureaux : 16 mois dans un petit bureau partagé à la Direction régionale Afrique de l'Ouest – Zone sèche (DRAO-ZS) du CIRAD, quelques mois au CILSS dans un premier bureau, puis déménagement (pour cause de réfection) dans un bureau exigu ;
- **Comptabilité** : Pendant plus de 18 mois, le CdP - aidé par la comptable de la DRAO-ZS – a dû centraliser les pièces comptables, effectuer les virements, puis justifier les dépenses à la DG du CIRAD à Paris. Ceci a occasionné des lourdeurs comptables et des pertes de temps pour le CdP. Début 2016, il a finalement été décidé de créer une caisse d'avance et de recette, ce qui a allégé les tâches du CdP.

2.7. Mise en œuvre C5 – Capitalisation

→ C5a – Publications

A5.a.1 – Cinq publi. de capitalisation	Fait : Non
--	------------

D'après le R5, ce C5a serait en parti rempli par la mise en ligne sur www.fonabes.org des livrables des C1 et C2 (SDACD, SDAFC, PAGS), ainsi que les CR des missions de supervision et des réunions inter-UCC. Cependant, ces éléments ne peuvent pas être confondus avec les publications de capitalisation envisagées dans le CL.

→ C5b – Ateliers

A5.b.1/2 – Cinq ateliers à thème + forum	Fait : En partie	Retard : > 2 ans
--	------------------	------------------

D'après le R5, ce C5b serait en parti rempli par la tenue d'un colloque scientifique « Gestion forestière et changement climatique », organisé à Niamey fin 2017 par l'Université de Niamey. Cependant, cet atelier ne peut pas être confondu avec les cinq ateliers et le forum qui étaient envisagés dans le CL.

Au moment de l'évaluation à mi-parcours, le CdP réfléchissait à l'organisation d'un forum régional en mars 2019 et d'un atelier en mai 2019, réunissant l'équipe Projet et le CILSS afin de discuter des suites possibles au Projet. Finalement, ces ateliers ne sont pas tenus, mais un forum interacteurs s'est tenu fin avril / début mai 2019 à Niamey, avec sortie de terrain dans la Commune de Say (FONABES, 2019b)¹⁶. Ce forum a permis de mener des échanges sur les diverses activités du Projet, entre les différents acteurs impliqués (UCC des trois pays, agents des services centraux et locaux des E&F, élus communaux, représentants des SVP).

¹⁶ FONABES, 2019b. *Forum Gestion décentralisée des ressources forestières pour l'approvisionnement durable des villes de Bamako, Ouagadougou et Niamey - 29-30 et 1^{er} mai 2019 - Africa hall Niamey*. Ouagadougou – FONABES, juin 2019. 48p

3. Performance du Projet

3.1. Pertinence

→ Pertinence globale

Comme rappelé dans l'**Annexe 8**, les pays de la sous-région font face à de multiples défis : changement climatique ; aridification et dégradation des terres ; sécurité alimentaire ; sécurité énergétique ; boom démographique ; décentralisation ; réforme foncière ; renforcement de la gouvernance et des capacités.

Dans ce contexte, des actions de promotion de l'approvisionnement des populations urbaines en bois énergie récoltée de façon durable et source de revenu pour les populations rurales sont très pertinentes et permettent de contribuer à relever, directement ou indirectement, nombre des défis précités.

Le Projet s'inscrit bien dans les politiques forestières nationales (Cf. **Partie 2.1**) et dans la logique des SED (Cf. p11 de la NEP), qui ont modelé les actions de promotion du bois énergie « durable » des pays cibles depuis les années 1990. On retrouve d'ailleurs dans le Projet la plupart des actions sur le volet offre des SED : (i) Mise en place de SDA, (ii) Mise en œuvre de PAGS, (iii) Appuis aux SVP, (iv) Renforcement du contrôle décentralisé, (iv) Adaptation de la fiscalité forestière.

→ Pertinence de la C1 – Schémas directeurs (SDACD et SDAFC)

SDACD : L'élaboration de SDACD est extrêmement pertinente, dans un contexte où la population totale des pays cibles croît d'environ 4% par an (et double donc tous les 20 ans), bien plus encore en milieu urbain, et où le bois et le charbon de bois contribuent à près de 90% des besoins en énergie domestique. Ouaga ne s'était jamais dotée d'un SDACD ; Les derniers SDACD de Niamey et Bamako, datés respectivement de 1990 et 2006, étaient périmés depuis longtemps.

SDAFC : L'élaboration d'un SDAFC est a priori pertinente, pour peu que ses articulations avec le PDC d'une part et les PAGS d'autre part soient clairement pensées. Or, si on présente bien dans la NEP le lien entre le SDAFC et les PAGS de la Commune, on ne dit rien du lien entre SDAFC et PDC.

Certes, la NEP a été rédigée en 2012, époque à laquelle la décentralisation et le processus de « communalisation » était moins avancés que maintenant. Cependant, les PDC existaient déjà et il aurait été utile de réfléchir à l'articulation entre eux et les SDAFC (par exemple, en imaginant l'inclusion d'éléments sur l'aménagement forestier en annexe des PDC existants, comme cela se fait pour d'autres sujets innovants telle que l'adaptation au changement climatique). Faute de cela, la pertinence des SDAFC est faible, car les Conseils communaux ne les identifient pas comme des documents stratégiques, amenés à être opérationnalisés, voire ne les connaissent tout simplement pas.

→ Pertinence de la C2 – PAGS et SVP

PAGS : L'élaboration de PAGS (incluant la délimitation des parcelles, l'estimation de quotas et la fixation de normes de coupe) et la simplification / l'adaptation de leur forme afin de les rendre plus accessibles (aux SVP et agents locaux des E&F) est extrêmement pertinente. Des projets passés ayant appuyé des PAGS, on peut en effet retenir que les efforts sur le fond (justesse des prescriptions) sont vains, si la forme n'est pas adaptée et ne permet par l'appropriation locale des PAGS.

SVP : L'appui aux SVP, afin d'exploiter les massifs en suivant les PAGS et assurer un contrôle « interne/villageois » venant théoriquement renforcer le contrôle « externe/Communal » par les agents des E&F, est pertinent... Sous réserve que les besoins et attentes des populations villageoises soient bien identifiés et que le Projet dispose des moyens pour y répondre.

Sur ce dernier aspect, la formulation des actions d'appui aux SVP dans la NEP paraît moyennement pertinente : on part en effet du principe qu'il est possible d'inciter les populations rurales à passer d'une exploitation non durable à durable en promouvant seulement le respect des PAGS : l'incitation est de bénéficier d'une fiscalité avantageuse ; la menace est de se faire sanctionner par la SVP et/ou les E&F.

Or, dans bien des cas, la menace est faible ou virtuelle, et l'incitation est limitée par rapport au gain espéré en exploitant hors PAGS. Ceci est d'autant plus vrai que l'environnement naturel est dégradé, limitant ainsi

les activités agrosylvopastorales alternatives (cas par ex de certaines Communes pilotes au NE et au ML). Il aurait été utile et même nécessaire de prévoir des moyens pour des mesures d'accompagnement, déblocables sous certaines conditions après diagnostic agrosylvopastoral rapide et estimation des coûts d'opportunité des ménages ruraux renonçant à l'exploitation non durable.

Sécurisation foncière : Dans l'absolu, la sécurisation des terroirs forestiers villageois est pertinente. Considérant maintenant (i) la complexité des textes à mobiliser (sur le foncier, la décentralisation, les ressources naturelles...avec souvent des chevauchements), (ii) les tensions fortes que peuvent générer des enquêtes de vacance de terre ou de bornage et (iii) l'absence de garantie de l'engagement politique des pays cibles (garantie pouvant être matérialisée par une conditionnalité au démarrage ou à la mise en œuvre d'une partie du Projet), cette action paraît peu pertinente dans le contexte de ce Projet de durée limitée, piloté par des Ministères techniques n'ayant pas mandat sur toutes les politiques en jeu.

➔ Pertinence de la C3 – Autofinancement pérenne

Révision de la fiscalité : A l'instar des actions concernant la sécurisation foncière, les actions en faveur d'une révision de la fiscalité forestière sont pertinentes dans l'absolu, peu pertinentes dans le cadre du Projet. En effet, comme présenté succinctement (Cf. Parties 2.1 et 2.5), les législations des trois pays sur le bois énergie sont complexes, parfois obsolètes, souvent inappliquées faute de texte d'application et/ou de volonté politique.

Les réviser suppose de travailler sur une durée longue (analyse des textes actuels, préparation des textes d'abrogation/révision, adoption de ces textes...le tout ponctué d'échanges entre Ministères concernés et professionnels de la filière) et, surtout, d'avoir un fort engagement politique (matérialisé par une conditionnalité au Projet) pour mener les révisions, celles-ci étant susceptibles d'affecter les rentes de certains agents des E&F, voire de provoquer des désordres sociaux (cas des grèves de transporteur au ML et au BF, après décision des E&F de relever le prix du bois).

Mise en place de SCS-CFD : Ces actions supposent (i) de créer des taxes nouvelles au niveau communal, afin d'autofinancer le système, (ii) de faire accepter le principe d'un contrôle communal aux agents locaux des E&F. Cela exige donc un certain engagement politique, mais cet engagement est sans commune mesure avec ceux évoqués pour la sécurisation foncière ou la révision de la fiscalité : les Conseils communaux ont la possibilité de créer de telles taxes, dans le cadre des textes sur la décentralisation ; les rapports de force sont locaux et pas nationaux.

Cela étant dit, ces actions sont extrêmement pertinentes, sachant que (i) la faiblesse/absence de suivi/contrôle des PAGS et des marchés ruraux qui leur sont liés explique pour beaucoup la non pérennisation de ces outils après les projets d'appui, (ii) un suivi/contrôle porté par les Conseils communaux, premiers redevables devant les élus villageois, les chefs coutumiers et les populations rurales en général, est a priori plus robuste qu'un contrôle théorique par les agents locaux des E&F (faiblesse générale des moyens humains / matériels ; activités illicites pour certains).

Etude opportunités REDD+ : Lors de la mise en place initiale des SED, au début des années 1990, la protection des services écosystémiques était encore un concept. Il faudra attendre plusieurs années après le Sommet de la Terre de Rio en 1992 pour que des Conventions onusiennes sur la biodiversité, le changement climatique et la désertification entrent en vigueur. Il faudra encore attendre le début des années 2010 pour que le principe de Paiement pour service environnemental (PSE) se diffuse.

L'idée de mener une étude des opportunités REDD+, permettant de générer des revenus carbone additionnels aux recettes des taxes forestières et donc de renforcer l'aménagement forestier, est donc très pertinente. Au-delà du seul carbone, on aurait même pu imaginer étendre cette étude à l'évaluation de la valeur économique totale (VET) des forêts (services marchands – bois, PFNL, taxes, etc. - et non marchands – carbone, biodiversité, protection des sols, etc.), afin faire du plaidoyer auprès de bailleurs, voire d'acteurs privés (Responsabilité sociale et environnementale (RSE), compensation carbone).

➔ Pertinence de la C4 – Gouvernance

CBA : L'idée de créer une CBA, afin de piloter la mise en œuvre du SDACD, est pertinente et même nécessaire dans l'absolu. Une CBA regroupe en effet toutes les parties concernées (exploitants/SVP, transporteurs, commerçants, élus communaux, Ministère des E&F, de l'énergie, etc.) et permet a priori de

s'accorder de façon consensuelle sur l'opérationnalisation du SDACD, évitant ainsi les blocages ou phénomènes de passager clandestin.

Cela étant dit, dans le contexte du Projet, aux moyens limités pour soutenir de telles CBA et à l'implantation limitée à quelques Communes représentant quelques % des surfaces forestières approvisionnant les capitales, cette action paraît peu pertinente. A minima, il aurait fallu que le Projet puisse couvrir plusieurs Communes représentant une portion significative des surfaces forestières d'approvisionnement, pour que la CBA soit crédible et puisse prendre des décisions effectives.

Suivi environnemental : Il existe au NE des sites suivis depuis près de 20 ans par le Centre national de surveillance écologique et environnementale (CNSEE) / ex-Réseau d'observatoires et de surveillance écologique à long terme (ROSELT), d'ailleurs soutenu à ses débuts par la Coopération française. Au ML et au BF, le Système d'information forestier (SIFOR) et la Cellule nationale du Système d'information forestier (CN-SIF) sont de création plus récente, mais actifs aussi en termes de suivi forestier.

Mais, à notre connaissance, il n'existe pas dans les trois pays cibles de suivi sur le long terme des massifs forestiers exploités vs non-exploités, à l'instar de ce qui existe par ex à Mbaïki en République centrafricaine¹⁷. La mise en place d'un tel suivi est donc extrêmement pertinente, afin de pouvoir mesurer les impacts de différents types d'exploitation (productivité, capacité de régénération, diversité, etc.).

Suivi des prix : L'objectif global du Projet étant de promouvoir l'approvisionnement en bois énergie durable des ménages urbains à des prix abordables pour eux, tout en générant des revenus substantiels pour les ménages ruraux, le suivi des prix est extrêmement pertinent et même nécessaire pour évaluer l'impact global du Projet. On peut juste se questionner sur l'intérêt d'avoir des relevés mensuels : un dispositif « léger » de suivi trimestriel ou semestriel, après enquête initiale « lourde » doit a priori suffire à récolter des données fiables et utiles.

Formation des acteurs : Les acteurs concernés par le Projet sont divers (exploitants/SVP, transporteurs, commerçants, élus communaux, ACS, agents locaux et cadres des services centraux des E&F) et nombreux (plusieurs milliers, en ne considérant par ex que les bucherons dans les villages pilotes). Leurs besoins en appuis-conseils (pas forcément limités à la formation) sont aussi divers et importants.

La réussite de ces appuis-conseils est cruciale pour accompagner les changements de pratique, d'une exploitation/commercialisation non durable à durable. On ne peut donc que souligner l'extrême pertinence des appuis-conseils pour l'atteinte de l'objectif général. Cependant, la formulation des actions est floue dans le CL, tant au niveau du résultat attendu (Former quels acteurs ? Pour quels besoins ? Sur quelles thématiques ?) qu'au niveau de l'indicateur de résultat (Pourquoi des formations sous forme d'atelier ? Comment a été estimé le nombre de personnes à former ?).

➔ Pertinence de la C5 – Capitalisation

Publications et ateliers : Depuis les années 1990, de nombreux projets se sont succédés dans les trois pays pour appuyer l'aménagement forestier et les filières d'approvisionnement durable en bois énergie. La plupart ont fait l'objet d'évaluation, mais ces évaluations sont parfois difficiles à trouver (cas par ex de l'évaluation des SED, que les services centraux des E&F et le CILSS n'ont pas) et/ou n'ont pas été synthétisées dans des documents de capitalisation.

Il est ainsi symptomatique que les services forestiers des trois pays utilisent encore des canevas de PAGS datés des années 1990 (Cf. **Partie 2.4**) et questionnables tant sur le fond (approches méthodologiques et outils) que sur la forme (structure, complexité, longueur), alors que les connaissances, méthodes et outils ont progressé depuis lors. Des actions de capitalisation (documents et ateliers sur SDA, SDAFC, PAGS, fiscalité décentralisée, REDD+) sont donc extrêmement pertinentes.

➔ Cohérence interne du Projet

Il faut saluer l'abnégation de l'équipe, qui a mis en œuvre un Projet touchant à des problématiques complexes et croisées, dans un contexte difficile (pays à forte pauvreté et faible gouvernance, sujets ces dernières années à l'insécurité), avec qui plus est un budget réduit de moitié par rapport à ce qu'il était

¹⁷ Cf. <https://afrique-centrale.cirad.fr/recherche-en-partenariat/principaux-projets/le-dispositif-de-m-baiki>

prévu. Cela étant dit, la cohérence interne du Projet semble faible et insuffisante pour faire face aux deux principaux risques identifiés dans la NEP (en plus du risque sécuritaire) :

- Marginalisation : « *Les moyens disponibles, les zones d'intervention limitées, ainsi qu'une maîtrise d'ouvrage et d'œuvre « externes » (par rapport à d'autres interventions de bailleurs reposant sur les institutions nationales) font qu'il existe un risque que le Projet ne vienne pas suffisamment s'intégrer aux stratégies nationales et aux autres initiatives sur ces thématiques dans les pays d'intervention et qu'il ne soit pas identifié et reconnu au niveau régional* ».

Ce risque était estimé comme maîtrisable, compte-tenu de (i) l'implication du CIFOR et du CILSS, (ii) la tenue de Copil régional et nationaux, (iii) un dialogue constant avec les bailleurs actifs sur le bois énergie. Ces mesures d'atténuation ne se sont pas matérialisées (pas d'implication du CIFOR et implication marginale du CILSS ; pas de Copil ; dialogue limité avec les autres bailleurs actifs) et la relative marginalisation du Projet a été aggravée par le fait que le budget est moitié moindre que celui envisagé et par l'absence d'actions de capitalisation (en dehors du forum interacteurs d'avril 2019).

- Institutionnel : « *Une 'parafiscalité' et de la corruption existent dans les filières bois énergie et la réussite passe par une modification profonde des comportements* ».

Ce risque était estimé comme maîtrisable, compte-tenu du fait (Cf. extraits de la NEP) : (i) « *qu'une nouvelle génération d'agents forestiers, plus intègre, arrive aux responsabilités* », (ii) « *que des actions promouvant le contrôle forestier et le partage équitable des recettes fiscales ont déjà fonctionné avec succès au Niger et au Tchad* ».

On peut s'interroger sur les analyses sous-tendant ces deux affirmations. Surtout, on doit noter qu'il a été fait le pari dans la NEP de s'attaquer à des défis ambitieux, complexes et sensibles pour les services des E&F (simplification des PAGS, révision de la fiscalité, mise en place de SCS-CFD, etc.), sans leur donner clairement un rôle décisionnel (Cf. flous sur la Maîtrise d'ouvrage. **Partie 2.6**) et en privilégiant une mise en œuvre par le CIRAD et des prestataires privés (Cf. implication réduite des E&F dans la maîtrise d'œuvre, **Partie 2.6**).

Le positionnement même des Resp. UCC pays, hors des Services centraux des E&F, les a limités dans leurs interactions avec les cadres des E&F. L'implication des services centraux des E&F, pourtant cruciale pour la réussite du Projet (changement de comportement des agents locaux vis-à-vis des SVP, appropriation/révision des outils et méthodologies sur SDACD et PAGS, révision réglementaire notamment sur la fiscalité, etc.), a donc été limitée jusqu'à présent.

Certes, cette implication a été renforcée ces derniers mois par la signature de doubles CCP (Projet/prestataire/DNEF-DGEF), mais ces CCP sont focalisées sur le SCS-CFD et la « *modification profonde des comportements* » des services des E&F est un défi critique, qui n'a pu être relevé.

➔ Cohérence externe du Projet

De nombreux autres cofinancements potentiels étaient présentés dans la NEP : Programme d'appui au secteur forestier au BF (PASF. 22 M€. Coopérations luxembourgeoise et suédoise) ; Projet d'accès aux services énergétiques au BF (PASE. Montant non précisé. Même bailleurs) ; Programme d'investissement forestier au BF (PIF. 34 M€. Banque mondiale, Banque africaine de développement et UE) ; Projet d'action communautaire pour la résilience climatique au NE (PACRC. 55 M€. Banque mondiale) ; Programme de micro-financement au NE (2,4 M€. Fonds pour l'environnement mondial) ; Fonds d'aménagement des collectivités et des structures locales de gestion des marchés ruraux au NE (montant non précisé) ; Grande muraille verte dans les trois pays (GMV. montant non précisé).

Finalement, seul le PASE a promis un cofinancement. Les synergies avec autres projets ont été ténues (Comm. pers. CdP – février 2019), d'où une faible cohérence externe : (i) PASF / BF : invitation de l'équipe Projet à une restitution fin 2015, puis plus d'échanges (d'où notamment le travail en parallèle sur le PAG du CAF de Bougnounou), (ii) PIF / BF : pas de contact, sauf échanges ponctuels via A. KARSENTY du CIRAD (chargé d'une étude PSE), (iii) GEDEFOR2 / ML : collaboration en 2015 pour collecter des info sur les prix et flux de bois énergie.

3.2. Efficacité

→ Efficacité globale

L'exécution du Projet a été compliquée : déploiement dans trois pays et à différents niveaux (du local : appui aux PAGES, SVP et SCS-CFD dans les villages...au sous-régional avec des concertations inter-pays) ; niveau d'ambition important dans la conception du Projet (Cf. **Partie 3.1** sur la pertinence de la NEP : simplification/harmonisation des PAGES, sécurisation foncière, révision de la fiscalité...) ; budget réduit de moitié par rapport à ce qu'il était prévu ; défection du CIFOR et implication très marginale du CILSS (et non implication d'ONFI) ; dégradation continue du contexte sécuritaire.

Ceci explique en partie le retard global de mise en œuvre des activités par rapport au calendrier initial et le fait que des activités n'aient pas été menées ou en partie seulement. L'absence de Copil (censés suivre l'avancement des activités, faire des choix stratégiques sur les activités à mener, valider les budgets...et donc assurer réellement la maîtrise d'ouvrage du Projet, le CIRAD étant la maîtrise d'ouvrage déléguée. Cf. **Partie 2.6**) n'a pas permis de prendre des décisions collégiales et dans les temps concernant la priorisation des activités.

Au final, les C1 et C2 ont été partiellement mises en œuvre (certaines activités complètement ou en partie ; d'autres ont été abandonnées), les C3 et C4 ont été mises en œuvre plus tardivement et également de façon partielle, la C5 n'a pas à proprement parler été mise en œuvre, en dehors de la tenue d'un atelier d'échange en avril 2019. L'équipe Projet a mis les bouchées doubles courant 2019 pour faire progresser les activités avant la fin du Projet et elle s'est principalement focalisée sur la C3c – SCS/SYSCOM.

Si l'on synthétise la chaîne de causalité initialement envisagée, le Projet devait appuyer : l'élaboration d'outils de pilotage nationaux (C1 / SDACD) et communaux (C1 / SDAFC) pour l'aménagement forestier et l'approvisionnement en bois énergie ; l'élaboration d'outils de pilotage locaux (C2 / PAGES) simplifiés et cohérents avec les outils précités ; la révision des cadres réglementaires pour la mise en œuvre de ces PAGES (C3 / Cadres réglementaires) ; la mise en œuvre des PAGES par les populations locales (C2 / SVP) ; le suivi de cette mise en œuvre, au niveau flux/recettes (C3 / SCS), mais aussi prix du bois énergie (C4 / suivi des prix) et état des massifs (C4 / suivi écologique) ; la capitalisation et diffusion des actions (C5)

Finalement, le Projet a passé beaucoup de temps à formuler des outils, sans qu'ils soient d'ailleurs forcément bien diffusés/appropriés par les acteurs cibles. L'appui des acteurs clefs dans la mise en œuvre des actions d'aménagement, les SVP et élus communaux d'une part et agents locaux des E&F d'autre part, a démarré tardivement et a été trop superficiel et ponctuel pour remettre en cause les habitudes de gestion non durable. Surtout, ces appuis n'ont pas été complétés par des mesures d'accompagnement, à même de diminuer la pression sur les forêts.

En fin de Projet, à partir de fin 2018 et alors que l'appui aux SVP était initié et aurait dû s'intensifier, l'équipe Projet a focalisé ses efforts sur le déploiement du SCS, outil de suivi intéressant...Mais qui reste justement un outil au service d'une finalité, accompagner les acteurs locaux à pratiquer la gestion durable des forêts.

De ce qui précède, il ressort que l'efficacité globale du projet est limitée. On évalue ci-dessous l'efficacité de chaque Composante, en se basant sur les indicateurs de résultats inclus dans le CL (faute d'indicateurs plus élaborés, le système de S&E du projet n'étant pas en place. Cf. **Partie 2.2**). Pour chaque Composante, on répond aux questions spécifiques posées en pp10-11 des TDR.

→ Efficacité pour la C1 – Schémas directeurs (SDACD et SDAFC)

On présente ci-dessous la synthèse de l'avancement de la C1, puis on discute de l'efficacité (résultat/objectif) des principales actions (Cf. détails dans la **Partie 2.3**) :

C1a – Guides méthodologiques (SDACD et SDAFC)

a.1 – Bilan critique des méthodo SDA	Fait : Non	
a.2 – Guide d'élaboration des SDACD	Fait : Non	
a.2 – Guide d'élaboration des SDAFC	Fait : Oui	Retard : 1 an-

C1b – SDACD de Bamako, Niamey et Ouaga

b.1/3 – Etudes préparatoires SDACD	Fait : Oui	Retard : 1 trim
------------------------------------	------------	-----------------

b.4 – Diffusion des SDACD	Fait : Oui	Retard : 1,5 an
b.2 – SIG/BDD dynamiques / pérennes	Fait : Non	

C1c – SDAFC pour chacune des Communes cibles

c.1/2 – Etudes préparatoires SDAFC	Fait : Oui	Retard : 5 trim
c.3 – Diffusion des SDAFC	Fait : En partie	Retard : 7 trim

Figure 3 - Avancement et efficacité de la C1 (auteurs, 2020)

SDACD - Elaboration : L'élaboration des SDACD s'est faite en se basant sur l'expérience propre du CdP, en réutilisant le canevas de SDA déjà testé par le CIRAD depuis le début des années 1990 et en l'amendant (fonctionnement des filières, enjeux économie d'énergie / substitution énergétique). Il n'y a eu ni bilan critique des méthodologies SDA existantes (notamment WISDOM de la FAO), ni consolidation d'un guide d'élaboration.

SDACD – Diffusion : Les SDACD compilent une grosse somme de données et de résultats et l'élaboration de ces documents stratégiques est à mettre à l'actif de l'équipe Projet. On peut cependant noter que certains aspects méthodologiques mériteraient d'être mieux présentés ou justifiés (Cf. **Partie 2.3**).

On peut aussi regretter que ces données n'aient pas été compilées dans des SIG et BDD dynamiques et pérennes (comme le prévoyait l'A.1.b.2), ce qui faciliterait leur utilisation par les services centraux des E&F et également la réalisation de projections à horizon 2030 (comme le prévoyait là encore l'A.1.b.2).

Enfin, le fait que ces SDACD aient été peu diffusés jusqu'à présent et que les acteurs concernés (services centraux des E&F, mais aussi services déconcentrés, élus des Communes des bassins d'approvisionnement, exploitants/SVP, transporteurs, commerçants, etc.) se les soient peu appropriés (à l'exception de la DNEF au NE), amène à penser qu'ils n'orientent pas les choix d'exploitation et de commercialisation du bois dans les bassins de Bamako et Ouaga.

SDAFC - Elaboration : L'élaboration des SDAFC a été faite sur la base d'une méthodologie et d'un canevas préparés par le CdP. Cette élaboration a été peu participative, car les quatre axes de ces SDAFC, éléments essentiels, sont identiques dans les neuf documents.

SDAFC – Diffusion : Très peu d'acteurs locaux connaissent leur existence (longueur et technicité du document ; *turn over* des élus et agents des E&F). Ils ne fournissent pas d'estimation de la possibilité en bois de feu à l'échelle communale. Enfin, ils ne sont pas liés aux Plans de développement communal (PDC), outils principaux de pilotage des Communes. Au final, ces SDAFC n'orientent pas les choix d'exploitation et de commercialisation du bois énergie à l'échelle des Communes.

➔ Efficacité pour la C2 – PAGS et SVP

On présente ci-dessous la synthèse de l'avancement de la C2, puis on discute de l'efficacité (résultat/objectif) des principales actions (Cf. détails dans **Partie 2.4**) :

C2a – Guide méthodologique pour PAGS

a.1 – Bilan critique méthodo. PAGS	Fait : Non
------------------------------------	------------

C2b – Validation des PAGS et « création » des SVP

b.1/2 – Etudes préparatoires PAGS	Fait : Oui	Retard : 5 trim
b.3 – Elaboration des PAGS	Fait : Oui	Retard : >1 an
b.4 – Validation des PAGS	Fait : En partie	Retard : >2 ans
b.4 – « Création » des SVP	Fait : En partie	Retard : >2 ans

C2c – Sécurisation des terroirs forestiers villageois

c.1 – Sécurisation des terroirs	Fait : Non
---------------------------------	------------

Figure 4 - Avancement et efficacité de la C2 (auteurs, 2020)

PAGS – Méthodo : Il n'y a pas eu de bilan critique des différentes méthodologies utilisées pour élaborer les PAGS. L'équipe Projet a réutilisé les canevas habituellement utilisés par les services des E&F des trois pays. Ces canevas sont anciens (années 1990 / 2000), lourds sur la forme (long, incluant beaucoup d'éléments contextuels) et parfois critiquables sur le fond.

Ainsi, au BF, on peut craindre que la méthode de calcul de la possibilité (fonction d'un stock futur et non de la productivité annuelle) amène à la surestimer et donc à favoriser la surexploitation. Au ML, on peut s'interroger sur la fiabilité des méthodes d'inventaires (« 4^{ème} arbre », placettes localisées sur des transects), d'allocation des quotas par bloc (allocation toujours proportionnelle à la surface, comme si les stocks de bois étaient partout uniformes) et des facteurs de conversion charbon / bois.

PAGS – Validation : Les PAGS n'ont été officiellement validés qu'au NE et au ML, et sont toujours en attente de validation administrative finale au BF (réunions des CPAT). Pour ML et BF, le retard sur cette activité dépasse les quatre ans par rapport au calendrier initial. Il faut noter que le processus d'élaboration a été difficile au BF, faute de communication suffisante entre les E&F, le DT-CAF, les équipes du PASF et du Projet FONABES : des PAGS ont été élaborés en parallèle et il a fallu les fusionner/harmoniser.

SVP – « Création » : Le terme de création utilisé dans la NEP est impropre, car les SVP existaient dans huit des neuf Communes pilotes (sauf à Dogo, au ML). Les appuis aux SVP sont récents (démarrés mi-2017 après un diagnostic, intensifiés ces derniers mois) et focalisés sur la révision des statuts (mise en conformité avec l'OHADA), la tenue des cahiers (stock et caisse) et les normes de coupe.

Les membres/élus des SVP et gestionnaires des marchés ont une compréhension souvent basique / limitée des PAGS : ils peuvent rappeler certaines normes de coupe (ne pas couper trop haut, préserver certaines essences, etc.) ; ils peinent souvent à indiquer le quota actuel, à expliquer comment ils se répartissent ce quota entre membres (officiels, mais aussi officieux dans la plupart des cas), comment ils estiment a priori l'intensité de coupe par bloc pour respecter le quota et comment ils s'autorégulent pour ne pas de le dépasser.

Les PAGS sont certes non validés au BF , ou récemment validés au NE et ML et pas encore considérés comme entrés en phase de mise en œuvre, mais les animateurs-encadreurs du Projet sont sur place depuis 2017 ; pourtant, on observe partout des dépassements systématiques des quotas (jusqu'à 15 fois dans le cas d'une SLG de la Commune de Say au NE).

Le focus de l'équipe Projet sur le déploiement des BDD et SYSCOM en 2019 a limité les appuis-conseils auprès des SVP et des marchés ruraux. Ces structures restent faibles et peu opérationnelles, en témoigne le non-respect généralisé des PAGS.

Sécurisation foncière : Cette action n'a pas été menée (pour rappel. Cf. **Partie 2.4**)

➔ Efficacité pour la C3 – Autofinancement pérenne

On présente ci-dessous la synthèse de l'avancement de la C3, puis on discute de l'efficacité (résultat/objectif) des principales actions (Cf. détails dans **Partie 2.5**) :

C3a – Methodo. pour révision de la fiscalité décentralisée

a.1/2 – Methodo pour révision fiscalité	Fait : En partie	Retard : 1,5 ans
---	------------------	------------------

C3b – Adoption de cadres réglementaires et fiscaux révisés

b.1/2/3 – Cadres régl./ fiscaux révisés	Fait : Non
---	------------

➔ **C3c – Mise en place de SCS-CFD**

c.1/2/3 – Mise en place de SCS-CFD	Fait : En partie	Retard : >2 ans
------------------------------------	------------------	-----------------

➔ **C3d – Etude opportunités REDD+**

d.1 – Etudes opportunités REDD+	Fait : Non
---------------------------------	------------

Figure 5 - Avancement et efficacité de la C3 (auteurs, 2020)

Révision de la fiscalité : Des diagnostics par pays et des synthèses inter-pays ont été faits par des Consultants au 1^{er} semestre 2017, servant de base à trois réunions des DGEF/DNEF au 2nd semestre 2017 et une 4^{ème} en juin 2020. Les activités ont été menées avec 1,5 an de retard sur le calendrier prévu.

Les législations sont complexes, parfois obsolètes, souvent inappliquées. Les diagnostics ne permettent pas d'identifier clairement les problèmes en termes de normes d'aménagement, contrôle forestier, fiscalité décentralisée, et la nature des problèmes (conception technique ? cadrage législatif ? mise en œuvre ?), car il y a confusion assez systématique entre « ce qui est » (la réalité observée) et « ce qui devrait être » (ce que disent les textes).

Par ailleurs, alors que l'activité est très ambitieuse, les réflexions ont été limitées aux échanges en atelier, sans animation d'une réflexion interne à chaque DGEF/DNEF d'une part, et entre les DGEF/DNEF d'autre part, lors des périodes d'intersessions.

Les deux recommandations faites à l'issue de la 3^{ème} réunion sont très générales et n'ont pas été opérationnalisées à l'issue de la 4^{ème} réunion des DGEF/DNEF en juin 2019.

Mise en place de SCS-CFD : L'équipe Projet a porté l'essentiel de ces efforts entre fin 2018 et fin 2019 sur cette activité, qui est donc longuement détaillée dans la **Partie 2.5** et dans l'**Annexe 4**. Il y a là aussi eu beaucoup de retard, car les SCS étaient censés être actifs dans chaque Commune depuis 2,5 ans (selon le calendrier initial) au moment de la mission d'évaluation à mi-parcours.

L'échec du CFD testé par le projet GESFORCOM à Torodi en 2011 a été analysé. Des analyses complémentaires ont été menées au ML et BF. Ces analyses ont été jugées peu concluantes par l'équipe Projet, mais n'ont pas empêché le lancement de plusieurs actions en 2017 et 2018 : concertations inter-acteurs ; structuration des BDD informatiques des SCS ; recrutement d'ACS, formation et dotation de tablettes ; implication de cadres des services centraux des E&F dans la supervision d'ensemble.

Fin 2018 / début 2019, les tests « réels » des SCS avaient démarré, avec des avancées encourageantes au NE et de premiers retours plus mitigés au BF et au ML. Des observations et entretiens effectués lors de l'évaluation finale, il ressort que les SCS ne sont plus opérationnels, dans les trois pays, pour diverses raisons : (i) flous dans les rôles et responsabilités de chacun, (ii) manque de prise en charge des ACS par les Communes, (iii) problèmes de tablettes, (iv) faible capacité des responsables de SVP et des ACS à bien compiler les données, raisons générales auxquelles il faut ajouter des raisons spécifiques : incompréhensions voire réticences de certains acteurs au BF (DT-CAF, agents locaux des E&F) et au ML (agents locaux des E&F) ; insécurité et déplacements difficiles au NE.

Etude opportunités REDD+ : Cette action n'a pas été menée (pour rappel. Cf. **Partie 2.5**)

➔ Efficacité pour la C4 – Gouvernance

On présente ci-dessous la synthèse de l'avancement de la C4, puis on discute de l'efficacité (résultat/objectif) des principales actions (Cf. détails dans **Partie 2.6**). NB : on ne discute pas ici de l'efficacité des C4d et C4e, qui se réfèrent au dispositif de pilotage et mise en œuvre interne au Projet. Ceci étant abordé dans l'analyse de la cohérence (interne et externe) du dispositif, dans la **Partie 3.1**.

C4a – Cadres de concertation (CBA et CCAFP)

a.1/3 – Création et réunion des CBA	Fait : Non
-------------------------------------	------------

C4b – Suivi environnemental et des prix, par Bassin et Commune

b.1 – Suivi environnemental	Fait : Oui	Retard : >1,5 an
b.2 – Suivi des prix	Fait : Non	

C4c – Formations des acteurs

c.1 – Design de plans de formation	Fait : Non	
c.2 - Mise en œuvre des formations	Fait : En partie	Retard : > 3 ans

C4d – Copil régional et nationaux

d.1/2 – Copil régional et nationaux	Fait : Non
-------------------------------------	------------

C4e – Maîtrise d'œuvre

e.1/2 – Mise en œuvre du Projet	Fait : Oui	Retard : Oui
---------------------------------	------------	--------------

Figure 6 - Avancement et efficacité de la C4 (auteurs, 2020)

CBA : Les CBA n'ont pas été créées (leur création était prévue pour le 1^{er} semestre 2015 d'après le calendrier initial) mais l'équipe Projet prévoit de tenir deux réunions par pays de CBA « après avoir fini la C3 » (Comm. pers. CdP – février 2019) ce qui pose question en termes de calendrier.

Suivi environnemental : Il était prévu de faire un suivi environnemental régulier des massifs forestiers, général (à l'échelle de chaque Bassin) et spécifique (par Commune). La défection du CIFOR à la mi-2015 a amené l'équipe Projet à proposer des activités alternatives. Plutôt qu'un suivi actuel des impacts

environnementaux de l'exploitation, il a été proposé d'analyser rétrospectivement l'évolution de massifs forestiers (par comparaison d'images satellite des années 1990 et actuelles, en croisant cela avec des données d'inventaire à pied). Ce travail a été mené dans les trois pays et a permis de comparer à chaque fois deux situations contrastées (massif en gestion « raisonnable » vs surexploitation).

Suivi des prix : Cette action a été entamée, mais pas finalisée (pour rappel. Cf. **Partie 2.6**)

Formations : Ces activités, pourtant cruciales pour l'accompagnement du changement de comportements des acteurs locaux et donc pour la réussite du Projet, sont définies de façon floue dans la NEP (Cf. **Partie 2.6**) : Former qui ? Pour quels besoins ? Sur quelles thématiques ? Comment ? Ceci ne permet pas d'évaluer précisément l'efficacité de leur mise en œuvre. On peut simplement noter que deux catégories d'acteurs ont reçu des formations à compter de fin 2018 / début 2019 : SVP (tenue des cahiers, normes de coupe) et ACS (maniement des tablettes, enquêtes). L'accompagnement post-formation, courant 2019, a surtout concerné les ACS.

→ Efficacité pour la C5 – Capitalisation

Publications et ateliers : Ces actions n'ont pas été menées (pour rappel. Cf. **Partie 2.7**), en dehors de l'organisation d'un forum régional inter-acteurs en avril 2019, lequel aura permis des échanges d'expériences autour des activités du Projet.

3.3. Efficience

Dans la NEP, le budget est présenté par Composante entière, avec ventilation globale par poste de coût (personnel, fonctionnement, etc.). Il n'y a pas de ventilation par activité et par pays. Lors de la mise en œuvre, l'équipe Projet n'a pas élaboré de Plans de travail et budget annuel (PTBA) qui auraient peut-être permis de proposer une ventilation analytique. Dans les rapports semestriels, on manque de détail sur la consommation budgétaire : tout est agrégé par Composante ; les montants des avenants passés avec les prestataires sont mentionnés, mais ces avenants ne représentent qu'une partie de la consommation budgétaire et on ne sait pas toujours à quelle activité ou groupe d'activités chaque avenant se rapporte.

Suivant la recommandation en la matière faite lors de l'évaluation à mi-parcours, le CdP a ventilé a posteriori les dépenses, par thématique principale (FONABES, 2020a). Ceci a donc permis d'évaluer l'efficience de la mise en œuvre de ces thématiques. Dans le tableau ci-dessous, nous avons repris ces données (« montants hors AT ») puis les avons corrigé en affectant le coût de l'assistance technique au prorata des coûts opérationnels (« montants avec AT ») :

Thématiques	Montant hors AT (€)		Montant avec AT (€)		Montants "unitaires" (€)
SDACD	429 682	33%	501 692	33%	Par SDACD (3) : 167 231
SDAFC	67 603	5%	78 933	5%	Par SDAFC (9) : 8 770
PAGS	251 260	19%	293 369	19%	Par PAGS (30) : 9 779
					Par ha (103 000) : 2,8
SVP	125 334	9%	146 339	9%	Par SVP (30) : 4 878
					Par ha (103 000) : 1,4
SCS	212 048	16%	247 585	16%	Par BDD/SCS (3) : 82 528
					Par ha (103 000) : 2,4
Cadre réglementaire	121 387	9%	141 730	9%	
Echanges inter-acteurs	67 742	5%	79 095	5%	
Suivi environnemental	25 572	2%	29 858	2%	
Suivi des prix	21 333	2%	24 908	2%	
Total hors AT CIRAD	1 321 961	100%	1 543 508	100%	
AT CIRAD	221 547				
Total avec AT CIRAD	1 543 508				

Figure 7 – Montants dépensés par thèmes, AT comprises (auteurs, 2020, basé sur FONABES, 2020a)

L'efficacité globale du Projet (rapport résultats/objectifs) étant limitée, son efficience globale (rapport résultats/moyens) est en toute logique évaluée comme limitée. Par ailleurs, certains thématiques ont amené des résultats très limités par rapport aux objectifs initiaux (cadre réglementaire : pas de décisions opérationnelles ; échanges inter-acteurs : forum intéressant, mais pas de capitalisation ; suivi

environnemental : exercice académique intéressant, mais pas lié au suivi des massifs ciblés), voire nuls (suivi des prix : données non exploitées) et l'évaluation de leur efficacité a peu de sens.

Cela étant dit, il est intéressant de discuter de l'efficacité des thématiques suivantes :

- SDACD : 167 k€ en moyenne par document. Le contenu de ces documents est intéressant, mais le fait qu'ils soient lourds, difficilement exploitables (en l'absence de SIG/BDD dédiée) et qu'ils aient finalement été peu exploités (sauf peut-être au NE) amène à penser que leur coût est disproportionné par rapport à leur usage et également par rapport au budget du Projet (33% du total) ;
- SDAFC : 9 k€ en moyenne par document. Le montant est certes plus réduit, mais ces documents étaient standards (même structure et, en partie même contenu pour les neuf Communes) et, surtout, ils n'ont que très peu été utilisés. Là encore, leur coût est disproportionné par rapport à leur usage ;
- PAGS : 10 k€ en moyenne par document et 2,8 €/ha sous aménagement. Ces PAGS n'ont été finalement validés que tardivement au NE (2,5 ans de retard sur les prévisions) et au ML (4 ans de retard), et pas validés au BF. Surtout, ils sont perfectibles tant sur le fond que sur la forme (Cf. analyses faites dans la **Partie 2.4** et l'**Annexe 4**), ce qui explique entre autres leur appropriation limitée par les SVP. Dans tous les cas, ces coûts sont incompatibles avec une mise à l'échelle de l'aménagement durable sur des centaines de milliers d'ha ;
- SVP : 5 k€ en moyenne par SVP appuyée et 1,4 €/ha sous aménagement. Ces SVP ont été appuyées très tardivement (à partir de fin 2018), sur une courte période (à peine deux saisons de coupe) et de façon trop ponctuelle (formations en bucheronnage et tenue de cahiers, puis suivi limité) pour accompagner les changements de pratique. Dans tous les cas, là aussi, ces coûts sont incompatibles avec une mise à l'échelle de l'aménagement durable sur des centaines de milliers d'ha ;
- SCS : 83 k€ en moyenne par SCS/BDD nationale et 2,4 €/ha sous aménagement. Il est difficile d'en tirer des enseignements précis, car ce montant recouvre l'appui au niveau national pour développer une BDD et l'appui au niveau communal pour déployer le SCS via des ACS équipés de tablette. On peut simplement penser que les coûts d'appui au niveau communal seront inférieurs à 2,4 €/ha en cas de déploiement sur de nouvelles Communes. Néanmoins, il serait intéressant de mieux désagréger les coûts (entre appui national vs communal) afin d'évaluer la faisabilité d'une mise à l'échelle du SCS.

3.4. Impact et durabilité

NB : ces deux critères étaient séparés dans le rapport d'évaluation à mi-parcours. Vérification faite de leur signification sur le site du CAD de l'OCDE¹⁸ et constatation que leurs définitions sont rigoureusement les mêmes (« Mesure selon laquelle les bénéfices nets de l'intervention perdureront ou sont susceptibles de perdurer »), ils ont été évalués conjointement dans le rapport d'évaluation finale.

L'exécution du Projet a, pour la plupart des activités, accusé des retards, parfois conséquents par rapport au calendrier initialement prévu (plus de trois ans par ex pour la validation des PAGS au NE et au ML). Certaines activités n'ont pas été menées (sécurisation des terroirs, création de CBA, capitalisation, etc.) ou ont été tardivement lancées (appui au SVP, mise en place de SCS-CFD, suivi environnemental au ML et BF, etc.). L'équipe Projet a mis les bouchées doubles en 2019 pour avancer au maximum les activités, mais ceci n'a pas suffi pour améliorer l'efficacité globale du Projet (ratio résultats/objectifs) qui reste globalement limitée. Conséquemment, l'impact global du Projet (durabilité des résultats) est estimé comme limité.

Cela étant dit, il est intéressant de discuter de l'impact/durabilité des thématiques suivantes :

- SDACD : Ce sont des éléments utiles, mais leur appropriation est globalement faible (sauf par la DNEF au NE). Les documents existent, mais n'ont pas (encore) été convertis en BDD et SIG permettant leur mise à jour et leur utilisation dynamique et pérenne. Les CBA n'ont pas encore été créées mais pourraient l'être d'ici la fin du Projet. Leur impact/durabilité des SDACD est donc a priori faible.

¹⁸ Cf. <https://www.oecd.org/fr/cad/evaluation/criteres-cad-evaluation.htm>

- **SDAFC** : Ces documents sont standards dans leurs orientations opérationnelles, pas liés aux PDC, méconnus de la plupart des acteurs locaux (Conseils communaux, SVP, agents des E&F). Leur impact/durabilité est a priori très faible.
- **PAGS et renforcement des SVP** : La plupart des massifs forestiers exploités par les SVP étaient sous PAGS dans les années 1990 et/ou 2000 (sauf dans la Commune de Dogo au ML). Le Projet a cherché à actualiser les PAGS, à redynamiser les SVP « dormantes » (NB : sauf à Dogo, où les SVP viennent de se créer) et à leur redonner des formations (gestion, bucheronnage).

A la fin du Projet, les PAGS étaient officiellement validés au NE (avec 2,5 ans de retard) et au ML (avec 4 ans de retard), et pas encore validés au BF. Les modalités d'estimation des quotas sont questionnables au BF et ML et laissent craindre une surestimation (et donc une surexploitation, même en respectant les quotas). Dans les trois pays, les SVP ont exploité en dehors des PAGS (y compris au NE, où le Resp. UCC NE attendait la mise en place du SCS afin de signifier aux SVP que leur PAGS devenait contraignant). Les blocs d'exploitation n'avaient été délimités qu'au NE.

Les formations (tenue des cahiers, normes de coupe) ont été prodiguées fin 2018 / début 2019, pour un échantillon des bénéficiaires (quelques bucherons par SVP par ex, sachant que les SVP comptent des dizaines de membres officiels et souvent des centaines de membres « officieux », chaque grande famille du village ayant au moins un bucheron actif). L'accompagnement des SVP ne s'est finalement fait que sur la campagne de coupe 2019.

Enfin, dans certains villages où les massifs forestiers sont dégradés (cas au ML et NE notamment), l'incitation (taxation fiscale moindre) et la menace (sanction possible) liées au PAGS ne pèsent rien face à la nécessité de surexploiter les forêts, faute d'alternatives.

Toutes ces raisons (doute sur les quotas au BF et ML ; validation tardive des PAGS au NE et ML ; pas de validation au BF ; pas de délimitation des blocs au BF et ML ; formations récentes et destinées à quelques membres des SVP, finalement accompagnées sur la seule campagne 2019...Et surtout absence de mesures d'accompagnement pour les SVP exploitant des massifs dégradés et où les activités alternatives sont rares) amènent à penser que l'impact/durabilité des actions relatives aux PAGS et SVP est faible.

- **Révision de la fiscalité** : A défaut d'aboutir à des propositions de révision réglementaire, les réunions entre services centraux des E&F ont au moins permis à ces derniers de se rencontrer et d'échanger entre eux.

On peut aussi noter que des textes réglementaires attendus de longue date ont été récemment publiés au ML (Décret 2018-0662) et au NE (Décret 2018-191). Il serait hasardeux de vouloir estimer précisément le niveau d'influence du Projet sur ces publications, mais on peut cependant penser que ce dernier y a contribué (avec le Projet GEDEFOR2 dans le cas du ML).

Au BF par contre, l'impact – non intentionnel - du Projet est plutôt négatif : les participants aux réunions (DN et DFR) semblent en être ressortis avec l'idée que le système d'aménagement forestier par CAF est le plus adéquat des systèmes existants dans les trois pays (pour quelles raisons ?)...Alors même que les analyses extérieures (Cf. **Partie 2.1**) et le faible état d'avancement des activités du Projet au BF témoignent de l'inverse.

- **SCS-CFD** : En théorie, sous réserve que leur mise en œuvre soit adaptée aux conditions locales et que les acteurs locaux se les approprient, leur impact/durabilité serait a priori positif :
 - La faiblesse/absence de suivi/contrôle des PAGS et des marchés ruraux qui leur sont liés explique pour beaucoup la non pérennisation de ces outils après les projets d'appui,
 - Un suivi/contrôle porté par les Conseils communaux, premiers redevables devant les Comités villageois de développement, les chefs coutumiers et les populations rurales en général, est a priori plus robuste qu'un contrôle théorique par les agents locaux des E&F (faiblesse générale des moyens humains / matériels ; activités illicites pour certains).

En pratique, des observations et entretiens effectués lors de l'évaluation finale, il ressort que les SCS ne sont plus opérationnels, dans les trois pays, pour diverses raisons : (i) flous dans les rôles et responsabilités de chacun, (ii) manque de prise en charge des ACS par les Communes, (iii) problèmes

de tablettes, (iv) faible capacité des responsables de SVP et des ACS à bien compiler les données, raisons générales auxquelles il faut ajouter des raisons spécifiques : incompréhensions voire réticences de certains acteurs au BF (DT-CAF, agents locaux des E&F) et au ML (agents locaux des E&F) ; insécurité et déplacements difficiles au NE. L'impact/durabilité des actions relatives au SCS est donc faible.

3.5. Autres questions évaluatives

Ces questions, listées dans les TDR de la présente évaluation, sont relatives à (i) la valeur ajoutée du FFEM, (ii) le S&E du projet, (iii) l'implication des parties prenantes dans le Projet, (iv) les questions connexes liées à l'énergie.

→ Valeur ajoutée du FFEM

Huit critères guident la conception et la mise en œuvre des projets par le FFEM. On peut discuter de quatre de ces critères ci-dessous, pour leur importance particulière dans le cadre du Projet :

- « *Caractère exemplaire et innovant* » : La NEP prévoyait un budget de 3 M€, que le FFEM devait cofinancer à 50%. La signature par l'UE d'une lettre de d'intention de cofinancement des 50% restant était mentionnée comme principale condition suspensive au premier décaissement. Un cofinancement de 1,1 M€ de l'UE, promis en 2010, a été mise en avant pour justifier la levée de cette condition, mais ne s'est pas matérialisé. Pourtant, la condition suspensive a été levée en décembre 2014 (R1). Ceci soulève deux questions :
 - Pourquoi avoir levé cette condition, alors que le FFEM a vocation à cofinancer des projets « exemplaires et innovants » et faire effet de levier avec d'autres bailleurs pour changer d'échelle ?
 - Une fois décidée la levée de cette condition suspensive et validée une diminution par deux du budget, pourquoi ne pas avoir revu en conséquence le contenu du Projet, complexe (multi-pays et multi-échelle), s'attaquant à des problématiques compliquées, avec un haut niveau d'ambition (revoir les formats des PAGS, les réglementations forestières, sécuriser des massifs forestiers villageois, mettre en place une fiscalité forestière décentralisée...)?
- « *Cadre organisationnel et institutionnel adéquat* » : Les descriptions de la maîtrise d'ouvrage et des Copil dans la NEP semblent contradictoires et une lecture approfondie amène à penser que le CILSS, l'UEMOA et les DGEF/DNEF constituent en fait la véritable maîtrise d'ouvrage du Projet (étant théoriquement décisionnelle sur les orientations stratégiques, les plans d'action, les budgets) et que le consortium CIRAD/CIFOR/ONFI est une maîtrise d'ouvrage déléguée, et non pas la maîtrise d'ouvrage (Cf. **Partie 2.6**).

La NEP pointe d'ailleurs du doigt deux risques (sur trois au total) directement liés au montage du Projet (Cf. **Partie 3.1**) : (i) « *Marginalisation* », en recourant à une consortium d'entités étrangères, risque que le Projet ne « *s'intègre pas aux stratégies nationales et aux autres initiatives sur ces thématiques et qu'il ne soit pas identifié et reconnu au niveau régional* », (ii) « *institutionnel* » : risque que le Projet n'arrive pas à modifier les comportements dans les services des E&F (« *'parafiscalité' et corruption* »).

A la lecture de ces risques, connaissant en plus le niveau d'ambition affiché par le Projet (impliquant une coopération étroite avec les services des E&F et un portage politique), on peut se questionner sur le fait que les rôles/responsabilité des Maîtrise d'ouvrage / Maîtrise d'ouvrage délégué / Maîtrise d'œuvre / Copil n'aient pas été clarifiés/mis en cohérence et qu'il n'y ait pas eu plus d'attention portée à l'implication formelle des services des E&F (reconnaissance de leur rôle dans la maîtrise d'ouvrage ; formalisation rapide de leur implication/collaboration via des CCP, sans attendre la fin du Projet ; positionnement des Resp. UCC pays dans les DGEF/DNEF pour échanger régulièrement).

- « *Pérennité économique et financière après projet* » et « *Viabilité au plan écologique et environnemental* » : Les conditions de pérennité/viabilité post-projet se construisent pendant son exécution. Comme expliqué dans la Partie 2, l'exécution du Projet a été marquée par divers problèmes externes (départ du CIFOR en 2015 ; abandon progressif d'ONFI ; non implication du CILSS) et faiblesses internes (lourdeurs concernant les procédures de gestion comptable ; absence de système de S&E ; de PTBA ; de Copil ; retards sur nombre d'activités et abandon de certaines).

Le fait que le Projet ait été suivi par quatre chargés de mission successifs du SE-FFEM peut expliquer le fait qu'il n'y ait pas eu d'échanges suffisants avec les parties prenantes au Projet, afin de chercher à solutionner ou du moins minimiser ces problèmes et faiblesses.

→ Système de S&E interne au Projet

Les TDR listent nombre de questions sur ce sujet. Or, comme il est indiqué dans la Partie 2.2, « *Un tel système de S&E n'a pas pu être mis en place, faute de temps* » (Comm. pers. CdP – février 2019). Par ailleurs, il n'y a pas eu d'évaluation de base au démarrage du Projet : l'étude (MAMANE, 2017) en fait office selon le CdP (*Ibid.*). Les seuls indicateurs utilisables sont ceux relatifs à la réalisation des activités, présentés dans le CL (Cf. **Annexe 3**).

→ Sur l'implication des parties prenantes

Cet aspect a été abordé de façon transversale dans les **Parties 2.3 à 2.7** où on fait une synthèse de l'état d'avancement du Projet, mais aussi dans la **Partie 3.2** où on évalue l'efficacité des actions. Sans se répéter et en synthétisant les propos, on peut noter que :

- Les acteurs locaux (Conseillers communaux, élus des SVP et gestionnaires des marchés ruraux, agents locaux des E&F) ont été informés des documents produits par le Projet : SDACD, SDAFC, PAGS. Leur appropriation a été faible (PAGS), marginale (SDACD) voire nulle (SDAFC) ;
- L'implication des Conseillers communaux, élus des SVP et gestionnaires des marchés a semblé plus active sur la question du SCS (sauf peut-être au BF où les réflexions ont peu avancé). Les agents locaux des E&F dans les trois pays ont par contre un sentiment assez général de mise à l'écart. Au ML, certains agents sont même opposés au SCS, craignant que cela perturbe leurs activités illicites ;
- L'implication des SVP dans la mise en œuvre des PAGS a été tardive (quoique plus avancée au NE où les PAGS ont été officiellement validés en 2018). Dans les trois pays, l'implication s'est matérialisée par des appuis à la refonte des SVP (nouvelles élections, harmonisation avec les textes OHADA) et des formations (tenue des cahiers, bucheronnage). Les appuis-conseils ont été tardifs et limités à ces temps forts, ce qui peut expliquer que la compréhension des PAGS par les membres des SVP soit perfectible, tout comme le fonctionnement des SVP (tenue des cahiers, autocontrôle des membres pour respecter le quota, etc.) ;
- Dans la plupart des villages, les membres des SVP demandaient l'appui du Projet pour développer des activités alternatives à l'exploitation forestière. Ils ont bien conscience que sans cela, ils ne pourront pas respecter les PAGS. L'appui à des activités alternatives n'apparaissant pas dans la NEP, alors que c'est un enjeu clef pour la réussite des actions de terrain, on peut en déduire que l'implication des principaux bénéficiaires a été insuffisante lors du montage du Projet.

De façon générale, à la lecture de la NEP et des rapports d'activités, on sent que l'accent a été d'avantage mis – lors du montage et lors de l'exécution - sur l'élaboration d'outils (SDACD, SDAFC, PAGS, SCS-CFD), que sur l'accompagnement des premiers concernés dans leur conception et leur mise en œuvre.

→ Questions connexes liées au secteur énergétique

Le Projet a abordé les questions d'énergie de substitution (GPL notamment, mais aussi charbon minéral) et des cuiseurs économes lors de l'élaboration des SDACD : on peut y trouver l'analyse de l'état actuel de diffusion des énergies de substitution et des cuiseurs économes. Comme indiqué en **Annexe 4**, il aurait été intéressant dans ces SDACD :

- De comparer les coûts de revient actuel (en F/joule) des différents combustibles (bois de feu, charbon, GPL, ...) dans les trois villes, pour discuter des potentiels de substitution (le coût étant un paramètre parmi de nombreux autres à considérer) ;
- De comparer la part du revenu des ménages des trois villes pour l'achat de combustibles, en 2015 vs en 1990, afin d'estimer le potentiel de développement du GPL et la hausse du coût des combustibles.

Annexes

Annexe 1. Bibliographie

Documents de base

-  12-11-23 S-FFEM NEP FONABES 57p
-  13-11-07 S-FFEM NEP FONABES 44p
-  14-03-26 S-FFEM CZZ 1813.01A FONABES 36p
-  17-06-23 FONABES CR réunion DG sur conv PolFor - Niamey 22-23 juin 2017
-  17-06-xx MAMANE Rapport convergence politiques bois énergie BF-ML-NE
-  17-11-xx MAMANE Rapport convergence politiques bois énergie BF-ML-NE
-  18-08-29 S-FFEM Avenant CZZ 1813.01A FONABES 6p
-  18-11-08 S-FFEM TdR Evaluation FONABES 42p
-  18-11-29 SalvaTerra OTF Eval FONABES 44p
-  xx-xx-xx FONABES Brochure 8p

Rapports semestriels

-  15-06-30 FONABES Rapport 1 Oct 2014 - Juin 2015 67
-  15-12-31 FONABES Rapport 2 Juil 2015 - Déc 2015 40p
-  16-06-30 FONABES Rapport 3 Janv 2016 - Juin 2016 7.
-  16-12-31 FONABES Rapport 4 Juil 2016 - Déc 2016 44p
-  17-06-30 FONABES Rapport 5 Janv 2017 - Juin 2017 51
-  17-12-31 FONABES Rapport 6 Juil 2017 - Déc 2017 87p

CR des missions de supervision

-  1 16-06-15 FONABES CR PM & UCC NE 10-15 juin 2016 14
-  2 16-06-29 FONABES CR PM & UCC BF 29 juin 2016 5p
-  3 16-07-16 FONABES CR PM & UCC ML 13-16 juillet 2016
-  4 16-09-10 FONABES CR PM & UCC ML 3-10 sept 2016 8p
-  5 16-09-29 FONABES CR PM & UCC NE 18-29 sept 2016 2
-  6 17-01-21 FONABES CR PM & UCC NE 17-21 janv 2017 1.
-  7 17-02-02 FONABES CR PM & UCC ML 29 janv-2 fév 2017
-  8 17-04-14 FONABES CR PM & UCC NE 11-14 avril 2017 2
-  9 17-07-20 FONABES CR PM & UCC NE 15-20 avril 2017 8
-  10 17-09-09 FONABES CR PM & UCC NE 3-9 sept 2017 14p
-  11 17-09-16 FONABES CR PM & UCC ML 10-16 sept 2017 1
-  12 17-11-04 FONABES CR PM & UCC NE 26 oct-4 nov 2017
-  13 17-11-30 FONABES CR PM & UCC ML 23-30 nov 2017 2

CR des réunions inter-UCC

-  1 16-12-16 FONABES CR UCC BF-ML-NE Ouaga 14-16 déc 2016 1.
-  2 17-02-25 FONABES CR UCC BF-ML-NE Ouaga 20-25 fév 2017 9p
-  3 17-04-28 FONABES CR UCC BF-ML-NE Bamako 24-28 avril 2017
-  4 17-06-21 FONABES CR UCC BF-ML-NE Niamey 19-21 juin 2017
-  5 17-11-04 FONABES CR UCC BF-ML-NE 3-4 nov 2017 9p
-  6 18-04-15 FONABES CR UCC BF-ML-NE Niamey 8-15 avril 2018 5

Schéma dir. d'appro. des 3 capitales

-  Bamako Doc atelier SDACD mars 2016 34p
-  Bamako SDACD juin 2017 212p
-  Niamey Doc atelier SDACD avril 2016 39p
-  Niamey SDACD juin 2017 225p
-  Ouagadougou Doc atelier SDACD juin 2017 20...
-  Ouagadougou SDACD juin 2017 241p

Schéma d'AF communaux (9)

-  BF Bougnougnou SDAFC oct 2017 32p
-  BF Dalo SDAFC oct 2017 33p
-  BF Nebielianayou SDAFC oct 2017 32p
-  ML Dogo SDAFC avril 2017 37p
-  ML Keleya SDAFC avril 2017 41p
-  ML Sido SDAFC avril 2017 41p
-  NE Makalondi SDAFC octobre 2017 39p
-  NE Ouro Guéladjo SDAFC oct 2017 35p
-  NE Say SDAFC nov 2017 36p

Plans d'AF et de gestion (18)

-  ML Dogo-Banankoro PAGS août 2017 62p
-  ML Dogo-Famambougou PAGS août 2017 64p
-  ML Dogo-Feretou PAGS août 2017 59p
-  ML Keleya-Famana PAGS juillet 2017 61p
-  ML Keleya-Keleya PAGS août 2017 61p
-  ML Keleya-Soulouba PAGS août 2017 63p
-  ML Sido-Sakoro PAGS août 2017 57p
-  ML Sido-Sido PAGS août 2017 60p
-  ML Sido-Solo PAGS août 2017 60p
-  NE Makalondi-Kiki Bomanga PAGS déc 2017 17p
-  NE Makalondi-Mossipaga PAGS déc 2017 17p
-  NE Ouro Gueladjo-Sakati PAGS déc 2017 16p
-  NE Ouro Gueladjo-Tielol Befi PAGS déc 2017 17p
-  NE Ouro Gueladjo-Tielol Bolol PAGS déc 2017 17p
-  NE Ouro-Gueladjo-Tielol Tchinga PAGS déc 2017 17p
-  NE Say-Bango PAGS déc 2017 15p
-  NE Say-Bellare PAGS déc 2017 17p
-  NE Say-Tientergou PAGS déc 2017 17p

Annexe 2. Calendrier de mission de l'évaluation à mi-parcours

→ Calendrier global

Activités	janv-19					févr-19				mars-19			
	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13
Etape préparatoire - Structuration de l'analyse													
<i>Note de cadrage</i>			★										
<i>Analyse de la documentation</i>													
<i>Reconstruction de la logique d'intervention du projet</i>													
<i>Approfondissement du cadre de l'évaluation</i>													
Mission de terrain - Collecte de données pour l'analyse													
Mission au Burkina (OB/OS) : Ouagadougou, Nébielyanalou, Dalo													
Mission au Niger (OB/HD) : Niamey, Say													
Mission au Mali (MLC/BD) : Bamako, Kéléya, Sido													
Rédaction rapport d'évaluation à mi-parcours													
Rapport d'évaluation mi-parcours (version provisoire)												★	
Rapport d'évaluation mi-parcours (version définitive)												★	★

OB = Olivier BOUYER (E1) AC = Anis CHAKIB (E2) OS = Oumarou SAWADOGO (EN BF) HD = Hassane DJIBO (EN NE) BD = Birama DIABATE (EN ML)

★ L1 - Note de cadrage : 3 jours après démarrage
 ★ L2 - Rapport provisoire d'évaluation à mi-parcours : 3 semaines après retour de mission
 ★ L3 - Présentation ppt du rapport provisoire : 3 semaines après retour de mission
 ★ L4 - Rapport définitif d'évaluation à mi-parcours : 1 semaine après réception des commentaires

→ Calendrier au BF (O. BOUYER et O. SAWADOGO)

Dimanche 3/02 Nuit à Ouaga	Arrivée d'OB par le vol Paris/Ouaga AF0584 à 22h
Lundi 4/02 Nuit à Ouaga	Journée : CdP + Resp. UCC BF (revue des activités au BF)
Mardi 5/02 Nuit à Koudougou	Matinée : DPE du Ziro (Sapouy) ; UGGF du CAF (Bougnounou) ; Agent E&F (Bougnounou) Après-midi : Elus (Bougnounou)
Mercredi 6/02 Nuit à Koudougou	Matinée : Elus (Nebiel) ; Agents E&F (Nebiel) Après-midi : GCF de Nago (Nebiel) ; GCF de Loro (Nebiel)
Judi 7/02 Nuit à Koudougou	Matinée : Préfète (Dalo) ; GCF de Dalo Centre (Dalo) ; Elus (Dalo) Après-midi : GCF de Guenien (Dalo) ; Agents E&F Sala (Bougnounou)
Vendredi 8/02 Nuit à Niamey	Matinée : DREF Centre Ouest (Koudougou) ; DFR/DGEF (Ouaga) Après-midi : DT-CAF Bougnounou 19h/20h55 : Vol Ouaga/Niamey Air Burkina BJ530 pour OB
Mission au Niger du samedi 9/02 au mercredi 13/02	
Judi 14/02 Nuit à Ouaga	7h10/7h05 : Vol Niamey/Ouaga Air Burkina BJ530 pour OB Matinée : EDI et HET Après-midi : DGEF ;
Vendredi 15/02	Matinée : Préparation débriefing BF Après-midi : CdP (revue prospective : fin de Projet / pistes phase 2) Départ d'OB par le vol Ouaga/Paris AF0584 à 23h45

➔ **Calendrier au Niger (O. BOUYER et H. DJIBO)**

Vendredi 8/02 Nuit à Niamey	19h/20h55 : Vol Ouaga/Niamey Air Burkina BJ530 pour OB
Samedi 9/02 Nuit à Niamey	Matinée : Resp. UCC Niger (revue des activités au NE) Après-midi : BEIE ; Debout Niger
Dimanche 10/02 Nuit à Niamey	Matinée : MR/SLG de Tientergou (Say) ; Après-midi : MR/SLG de Bellare (Say) ; Agents E&F (Say)
Lundi 11/02 Nuit à Niamey	Matinée : Agents E&F (Ouro Guéladio) ; Elus (Say) Après-midi : Elus Ouro Guéladio ; MR/SLG de Tcholol Bégi (Ouro Gueladio) ; ACS (Ouro Guéladio)
Mardi 12/02 Nuit à Niamey	Matinée : DNEF (dirigeants); DNEF (techniciens) Après-midi : Expert BDD FONABES ; ANEB
Mercredi 13/02 Nuit à Niamey	Matinée : Préparation débriefing NE Après-midi : Elus (Makalondi) ; SEA CILSS (CR Agrhymet)
Jeudi 14/02 Nuit à Ouaga	7h10/7h05 : Vol Niamey/Ouaga Air Burkina BJ530 pour OB

➔ **Calendrier au Mali (A. CHAKIB et B. DIABATE)**

Dimanche 3/02 Nuit à Bamako	Arrivée d'AC par le vol Paris/Bamako AF0520 à 14h35
Lundi 4/02 Nuit à Bamako	Matinée : Resp. UCC Mali (revue des activités au ML), DNEF ; SIFOR Après-midi : SEDR ; ID-Sahel
Mardi 5/02 Nuit à Bougouni	Matinée : Elus (Sido) ; MR/CGB de Sido Centre (Sido) Après-midi : MR/CGB de Sakoro (Sido)
Mercredi 6/02 Nuit à Bougouni	Matinée : Elus (Dogo) ; Agents E&F (Dogo) ; MR/CGB de Feretou (Dogo) Après-midi : MR/CGB de Banankoro (Dogo) ; Agents E&F (Bougouni)
Jeudi 7/02 Nuit à Bamako	Matinée : Agents E&F (Bougouni) ; Agents E&F (Sido) ; Elus (Kéléya) Après-midi : Agents E&F (Kéléya) ; MR/CGB de Famana (Kéléya)
Vendredi 8/02 Nuit à Bamako	Matinée : DNEF ; AFD Bamako ; Après-midi : RAF UCC ML ; Consultant BDD
Samedi 9/02 Nuit à Bamako	Matinée : Resp. UCC ML (revue prospective : fin de Projet / pistes phase 2) Après-midi : Mise à jour des CR pour l'évaluateur principal
Dimanche 10/02	Mise à jour des CR pour l'évaluateur principal Départ d'AC par le vol Bamako/Paris AF0521 à 23h05

Annexe 3. Cadre logique (CL) du Projet

OS1	Résultats attendus	Indicateurs pour les résultats	Activités	Indicateurs pour les activités
<p>1. Organiser l'approvisionnement en bois énergie des capitales du Burkina Faso, du Mali et du Niger, à travers l'actualisation et la mise en œuvre de Schémas directeurs d'approvisionnement en combustible domestique (SDACD) dynamiques et fonctionnels et leur déclinaison communale en Schémas directeurs d'aménagement forestier communaux (SDAFC) pour les Communes cibles ;</p>	a) La méthodologie d'élaboration de SDA des centres urbains et de leur déclinaison en SDAFC (schémas directeurs d'aménagement forestier communaux) est améliorée et simplifiée afin de les rendre fonctionnels, c'est à dire à même d'orienter spatialement et techniquement l'exploitation vers des zones favorables et dynamiques pouvant être actualisés au fur et à mesure du fonctionnement des filières (à l'échelle des communes) de bois ou des défriches agricoles et des dynamiques d'agrobusiness.;	Guides méthodologiques disponibles sur l'élaboration des SDA et SDAFC	<p>1.a.1. Analyse critique des expériences acquises dans le domaine dans la sous-région (SDA existants au Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, Plan locaux d'énergie domestique PREDAS)</p> <p>1.a.2. Proposition d'amélioration et de simplification de la méthodologie d'élaboration des SDA et SDAFC à partir des résultats du bilan critique, précisant les outils (protocoles d'enquêtes filières et demande, inventaire forestier, SIG et cartographie, analyses des dynamiques démographiques et agraires, suivi des prix des produits, suivi environnemental, etc.) et les procédures (participation des acteurs, remontée de l'information, articulation SDA/SDAFC, etc.)</p>	<p>Rapport de bilan critique réalisé sur les méthodologies utilisées jusqu'à présent pour l'élaboration des SDA</p> <p>Guide et fiches pratiques disponibles sur la méthodologie améliorée et simplifiée pour l'élaboration des SDA et leur déclinaison communale (SDAFC) sont publiés et partagés</p>
	b) L'approvisionnement de Ouagadougou, Niamey et Bamako en bois-énergie est orienté par un SDA dynamique et fonctionnel actualisé;	Dossiers de présentation des SDA actualisés de Bamako, Ouagadougou et Niamey publiés	1.b.1. Réalisation des études des filières bois énergie pour l'approvisionnement des trois capitales, et analyse des perspectives d'évolution d'ici 2030 (quantités de bois énergie entrant dans les capitales selon les principales chaînes d'approvisionnement identifiées, produits et conditionnements, zones et types de ressources exploitées, modes d'exploitation et de transformation du bois, axes routiers, moyens de transport, etc.)	Plans et guides d'enquêtes disponibles
			1.b.2. Mise en place de SIG et BDD en réseau intranet entre les services centraux et décentralisés compétents du ministère de l'environnement, et réalisation de la cartographie des ressources et flux en bois-énergie pour l'approvisionnement des trois capitales	<p>Rapports sur la description et l'importance relative des chaînes d'approvisionnement en bois énergie des capitales</p> <p>Modélisation, données et simulations disponibles jusqu'à 2030</p> <p>SIG et BDD installés sur réseau intranet</p>
			1.b.3. Réalisation de l'analyse des dynamiques démographiques et agraires pour les trois capitales	<p>Responsables du SIG et de la BDD formés</p> <p>Cartes éditées et diffusées sur la ressource disponible, les flux actuels et sur les prescriptions du SDA et des SDAFC</p>
			1.b.4. Elaboration des propositions de SDA et validation en ateliers participatifs réunissant les élus, acteurs de la filière et les services techniques concernés.	<p>Plan et guides d'entretien auprès des élus, des acteurs locaux et des STD</p> <p>Rapports d'analyse pour les trois bassins d'approvisionnement en bois-énergie</p> <p>Rapports de présentation des trois SDA diffusés auprès des élus, acteurs de la filière et STD</p> <p>Minutes des ateliers de validation</p>
	c) L'aménagement forestier de chaque commune-cible est orienté par un SDAFC, déclinaison locale du SDA.	Dossiers de présentation des SDAFC publiés pour 2 à 5 communes-cibles par bassin d'approvisionnement	1.c.1. Collecte des données et réalisation d'enquêtes socioéconomiques légères sur la démographie locale, les projets en cours (infrastructures, etc.), les usages de la forêt et de ses produits, les relations entre usagers (agriculteurs, éleveurs, apiculteurs, cueilleurs, chasseurs, etc.)	<p>Listes de données à collecter disponibles</p> <p>Plans et guides d'enquêtes disponibles</p> <p>Rapports socioéconomiques disponibles pour chaque Commune cible, y compris simulations quantitatives d'ici 2030</p>
			1.c.2. Réalisation de la cartographie des ressources en bois énergie communales à partir d'enquêtes de terrain (relevés GPS et inventaires forestiers simplifiés) et du SIG mis en place pour le SDA	<p>Base de données SIG/SDA actualisée avec les données collectées au niveau des Communes cibles</p> <p>Cartes publiées et diffusées pour chaque Commune cible auprès des acteurs locaux, sur la ressource en bois énergie disponible, les projets d'infrastructures d'accès, les dynamiques d'occupation de l'espace et les prescriptions d'aménagement forestier</p>
			1.c.3. Elaboration des propositions de SDAFC et validation en ateliers participatifs réunissant les élus, les acteurs locaux (usagers de la forêt, acteurs coutumiers/traditionnels, etc.) et les services techniques concernés.	<p>Critères (ressources disponibles, accessibilité, motivation, cohésion sociale, etc.) définis pour la sélection des villages favorables à la mise en place de MR/CAF</p> <p>Rapports de présentation des SDAFC de toutes les Communes diffusés auprès des élus, acteurs locaux et STD concernés</p> <p>Minutes des ateliers de validation tenus dans chacune des Communes cibles</p>

Figure 8 - CL - Détails pour OS1 (NEP)

Evaluation finale du projet « Gestion des forêts naturelles et approvisionnement durable en bois énergie des villes du Sahel (FONABES) »

OS2	Résultats attendus	Indicateurs pour les résultats	Activités	Indicateurs pour les activités
2. Maintenir ou accroître le carbone forestier tout en préservant les écosystèmes forestiers, par l'application des SDAFC au moyen de la mise en œuvre de Plans d'aménagement et de gestion simplifiés (PAGS) des ressources forestières, actualisés et sécurisés foncièrement ;	a) La méthodologie d'élaboration des PAGS à partir des SDAFC est améliorée et simplifiée, afin qu'ils couvrent également les PFNL et soient aisément appropriable par les villageois et les agents des E&F	Guide méthodologique publié sur les PAGS	2.a.1. Amélioration et simplification de la méthodologie d'élaboration des PAGS à partir des SDAFC, sur la base d'une analyse critique des expériences acquises dans le domaine dans la sous-région (BF, ML, NE, mais aussi Sénégal, etc.):	Bilan critique disponible sur les méthodologies utilisées jusqu'à présent pour l'élaboration des PAGS Méthodologie améliorée et simplifiée, publiée et partagée pour l'élaboration des PAGS, précisant les outils et les procédures
	b) Chaque Commune cible dispose de marchés ruraux ou d'un CAF de bois-énergie et PFNL opérant dans le cadre de PAGS	5 à 10 PAGS validés par Commune cible, soit 10 à 50 PAGS couvrant globalement entre 10 000 et 25 000 ha par bassin d'approvisionnement	2.b.1. Collecte des données et animation des réunions participatives à l'échelle des terroirs villageois pour identifier les contraintes et les opportunités en matière d'usages des ressources forestières locales, et les options concernant la composition des structures locales de gestion des PAGS 2.b.2. Délimitation (GPS) des terroirs forestiers exploitables, inventaire des ressources, évaluation des possibilités d'aménagement et cartographie 2.b.3. Elaboration des propositions de PAGS	PV des réunions participatives Rapports disponibles pour chaque PAGS sur les données, contraintes et opportunités en matière d'usages, et options concernant les structures locales de gestion Données d'inventaire, possibilités d'aménagement et cartes des ressources disponibles pour chaque terroir objet de PAGS Dossiers complets de présentation des PAGS
	c) Les terroirs forestiers villageois objets des PAGS sont sécurisés foncièrement	Textes portant sécurisation foncière des terroirs forestiers villageois objets des PAGS	2.b.4. Validation des PAGS et création des structures locales de gestion pour leur mise en œuvre, lors d'une réunion participative en présence des élus et des agents des STD 2.c.1. Bornage des terroirs forestiers objets des PAGS, préparation des textes réglementaires pour leur sécurisation foncière, et suivi de la procédure d'adoption	PV des réunions participatives de validation des PAGS Statuts et règlements intérieurs des structures locales de gestion Textes réglementaires adoptés portant sécurisation foncière des terroirs forestiers villageois bornés objets des PAGS

Figure 9 - CL - Détails pour OS2 (NEP)

OS3	Résultats attendus	Indicateurs pour les résultats	Activités	Indicateurs pour les activités
3. Améliorer durablement l'économie de la filière bois énergie en visant son autofinancement pérenne, par la mise en place concertée et l'application d'une fiscalité décentralisée, ainsi que par l'évaluation des possibilités d'intégration des actions relatives à l'approvisionnement durable en bois énergie des centres urbains dans le mécanisme REDD+ ;	a) Une méthodologie pour la conception, la mise en place et l'application d'une fiscalité décentralisée sur le bois-énergie et les autres produits forestiers est développée,	Guide méthodologique publié sur la révision du cadre réglementaire et de la fiscalité décentralisée bois-énergie	3.a.1. Bilan critique des réglementations et fiscalités forestières relatives au bois-énergie et au contrôle forestier dans chacun des trois pays, mettant en évidence notamment les contraintes et opportunités liées à la décentralisation, la fiscalité et la redistribution des taxes 3.a.2. Proposition d'une méthodologie pour la conception, la mise en place et l'application d'une fiscalité décentralisée sur le bois énergie et les autres produits forestiers et des modalités d'affectation des recettes des taxes recouvrées	Rapport de bilan critique réalisé sur les réglementations et fiscalités forestières relatives au bois énergie et au fonctionnement des dispositifs de contrôle forestier Méthodologie améliorée et simplifiée, publiée et partagée pour la conception, la mise en place et l'application d'une fiscalité décentralisée sur le bois-énergie et les autres produits forestiers et des modalités d'affectation des recettes des taxes recouvrées
	b) Un cadre réglementaire et fiscal révisé sur le bois énergie est adopté dans chaque pays ;	Textes officiels promulgués pour l'application dans les trois pays des nouvelles réglementations et fiscalités décentralisées sur le bois-énergie	3.b.1. Elaboration de propositions de cadre réglementaire et fiscal révisé pour le bois énergie dans chaque pays à partir de la méthodologie développée 3.b.2. Organisation de réunions de concertation dans les bassins d'approvisionnement des capitales et au sein des Communes cibles, pour la validation des propositions de cadre révisé 3.b.3. Suivi du processus d'adoption du cadre réglementaire et fiscal validé	Propositions de cadre réglementaire et fiscal révisé pour chaque pays Comptes-rendus des réunions de concertation pour la validation des propositions Promulgation des textes réglementaires et fiscaux
	c) Un dispositif de contrôle forestier décentralisé (CFD) est mis en place et opérationnel dans les Communes cibles ;	Nouveau dispositif de CFD opérationnel dans les bassins d'approvisionnement des trois capitales	3.c.1. Conception des dispositifs de CFD pour chaque Commune cible et validation au niveau des Communes 3.c.2. Recrutement, formation et équipement des agents du CFD 3.c.3. Suivi mensuel des recettes recouvrées et de leur affectation	Organigrammes et manuels des procédures opérationnelles et financières des CFD mis en place au niveau des communes Textes d'affectation des agents de CFD Comptes-rendus des formations des agents de CFD Etats mensuels des recettes fiscales
	d) Les perspectives et les modalités d'investissement REDD+ dans le contexte des formations forestières des zones sèches sont évaluées et diffusées	Rapport d'étude sur les perspectives et modalités d'investissement REDD+	3.d.1. Etude des perspectives et modalités d'investissement REDD+ dans le contexte des formations forestières des zones sèches au BF, en étroite coordination avec le PIF (cofinancement Banque mondiale et Banque africaine de développement) et préparation d'une publication en vue de diffuser les résultats de l'étude (voir C5)	Rapports d'avancement et rapport final d'étude

Figure 10 - CL - Détails pour OS3 (NEP)

Evaluation finale du projet « Gestion des forêts naturelles et approvisionnement durable en bois énergie des villes du Sahel (FONABES) »

OS	Résultats attendus	Indicateurs pour les résultats	Activités	Indicateurs pour les activités
4. Améliorer dans chacun des pays la gouvernance en matière d'approvisionnement en bois énergie des grands centres urbains par la mise en place de cadres de concertation, de mécanismes de suivi et par le renforcement des capacités au niveau national ;	a) Des cadres de concertation sont mis en place et opérationnels à l'échelle des bassins d'approvisionnement en bois énergie et des Communes-cibles pour le pilotage de la mise en oeuvre des SDA et des SDAFC, le suivi et l'actualisation de la fiscalité décentralisée ;	Commissions de bassin d'approvisionnement (CBA) en bois énergie créées et opérationnelles pour les trois capitales	4.a.1. Création d'une Commission de bassin d'approvisionnement (CBA) en bois énergie pour la mise en oeuvre de chaque SDA, régie par une Charte de bassin fixant les objectifs, les mesures de solidarité/compensation envisagée entre les Communes du bassin, le règlement et les modalités de fonctionnement de la Commission	Charte de bassin signée par l'ensemble des Communes du bassin d'approvisionnement
		Comités communaux d'aménagement forestier participatif (CCAFF) créés et opérationnels dans chaque Commune cible	4.a.2. Création de Comités communaux d'aménagement forestier participatif (CCAFF) créés dans chaque Commune cible	Textes communaux enregistrant la création des CCAFF Règlements et modalités de fonctionnement des CCAFF signés par les membres des Comités
			4.a.3. Organisation de réunions de concertation intra et inter-communales (à l'échelle des bassins) pour définir les modalités de la mise en oeuvre des SDA et des SDAFC, le suivi et l'actualisation de la fiscalité décentralisée	Procès verbaux des réunions des CBA Procès verbaux des réunions des CCAFF
	b) Des dispositifs de suivi environnemental et de suivi des prix du bois énergie sont opérationnels et autofinancés dans chacun des bassins d'approvisionnement	Rapports de suivi environnemental	4.b.1. Mise en place d'un dispositif de suivi environnemental relatif au SDA à l'échelle de chaque bassin d'approvisionnement et au SDAFC au niveau des Communes cibles	Rapports de suivi environnemental
		Publication mensuelle des prix du bois énergie dans les bassins	4.b.2. Réalisations d'enquêtes prix mensuelles aux principales étapes des chaînes d'approvisionnement et diffusion des résultats	Publication mensuelle des prix du bois-énergie dans les bassins d'approvisionnement
	c) Du personnel des services techniques concernés, des Communes cibles et des acteurs privés intervenant dans l'approvisionnement en bois énergie de la capitale sont formés dans chaque pays	Deux ateliers de formation organisés par an dans chacun des trois pays	4.c.1. Evaluation des besoins en formation liés à la mise en oeuvre des SDA, SDAFC, PAGES et CFD, et proposition d'un plan de formation pour chaque pays	Plans de formation adoptés dans les trois pays pour les SDA, SDAFC, PAGES et CFD
		30 à 40 personnes formées par pays	4.c.2. Mise en oeuvre des plans de formation nationaux par l'organisation d'atelier des formations dans chaque pays	Deux ateliers de formation organisés par an dans chacun des trois pays 30 à 40 personnes formées dans chacun des trois pays Bilan des réponses aux questionnaires d'évaluation distribués lors des formations
	d) Des réunions de pilotage entre les trois pays sont organisées chaque année dans le cadre d'un Comité de pilotage régional et de Comités de pilotage nationaux	Réunions régulières du Comité de suivi régional et Comités de pilotage nationaux	4.d.1. Mise en place du Comité de pilotage régional présidé par le CILSS et composé de représentants de l'UEMOA, des Ministères de l'environnement des trois pays et du FFEM/AFD, et organisation de réunions annuelles successivement dans chaque pays	Convention de financement établie et signée pour le fonctionnement du Comité de pilotage régional Comptes-rendus des réunions annuelles du Comité de pilotage régional
			4.d.2. Mise en place d'un Comité de pilotage national dans chaque pays présidé par le Ministère de l'environnement et composé de rep. du Ministère de l'énergie, du FFEM/AFD et des cofinanceurs, et organisation de réunions annuelles du Comité.	Conventions de financement établies et signées pour le fonctionnement des Comités de pilotage nationaux Comptes-rendus des réunions annuelles des Comités de pilotage nationaux
	e) Un appui technique et matériel est apporté aux acteurs nationaux par une Unité centrale de coordination et ses antennes nationales.	Missions d'appui réalisées par l'Unité centrale de coordination et ses Antennes nationales	4.e.1. Mise en place et fonctionnement de l'Unité centrale d'appui chargée de la maîtrise d'oeuvre du projet FONABES et basée à Ouagadougou, et réalisation de missions d'appui dans les pays	Personnel de l'Unité centrale recruté/formé Equipements et fournitures acquis Rapports d'activités semestriels Rapports de mission dans les trois pays
4.e.2. Mise en place et fonctionnement dans chacun des trois pays de l'Antenne nationale de l'Unité centrale d'appui chargée de la maîtrise d'oeuvre du projet FONABES, et réalisation de missions de terrain à l'intérieur des pays			Personnel des Antennes nationales recruté/formé Equipements et fournitures acquis Rapports d'activités semestriels Rapports de mission de terrain en province	

Figure 11 - CL - Détails pour OS4 (NEP)

OS	Résultats attendus	Indicateurs pour les résultats	Activités	Indicateurs pour les activités
5. Capitaliser les expériences acquises, à travers des échanges entre les trois pays et assurer leur diffusion dans les autres pays sahéliers.	a) Des publications de capitalisation sur l'approvisionnement en bois énergie des centres urbains sont éditées et diffusées	Cinq publications de capitalisation éditées et diffusées	5.a.1. Conception, édition et diffusion de cinq publications de capitalisation sur les SDA et leur déclinaison en SDAFC, les PAGES, la réglementation et la fiscalité décentralisée sur le bois énergie, et REDD+ dans le contexte des formations forestières des zones sèches	Cinq publications éditées et diffusées
	b) Des ateliers thématiques sont organisés au profit des praticiens et des acteurs privés des trois pays sahéliers.	Cinq ateliers thématiques et un forum organisés	5.b.1. Organisation et animation de cinq ateliers thématiques sous-régionaux sur les thèmes retenus pour les cinq publications, à l'attention des praticiens de l'approvisionnement en bois énergie 5.b.2. Organisation d'un forum sur la gouvernance décentralisée de l'approvisionnement en bois énergie, à l'attention des élus des Communes pilotes, des SVP, des professionnels du bois énergie et des agents du CFD	Documents de travail et minutes des ateliers Listes des participants Bilan des réponses aux questionnaires d'évaluation distribués lors des ateliers Document de travail et minutes du forum Liste des participants Bilan des réponses au questionnaire d'évaluation distribué lors du forum

Figure 12 - CL - Détails pour OS5 (NEP)

Annexe 4. Etat de la mise en œuvre du Projet

De façon générale, comme expliqué dans la **Partie 1.1.**, l'équipe Projet s'est jusqu'à début 2019 surtout focalisée sur les C1 et C2, d'où un retard global d'avancement du Projet au moment de l'évaluation mi-parcours. Certaines raisons étaient mises en avant dans les rapports d'exécution :

- « *Le rythme des travaux, que cela soit l'élaboration des avenants des prestataires (TDR + budget), la réalisation des travaux de terrain, [...] de traitement et surtout d'analyse devant conduire à la production des documents varie de façon importante entre UCC et dépend des dynamismes propres aux individus* » (R4) ;
- « *Tous ces livrables [NDR : SDACD, SDAFC, PAGS] sont attendus pour le 1^{er} semestre 2017 [NDR : certains ont été finalisés après]. Ce qui signifie [...] qu'il se sera écoulé en gros les 2/3 de la durée du Projet. Cela paraît long, mais tient compte de l'effort consenti pour mettre au point et surtout harmoniser les méthodologies entre les pays* » (R4).
- « *Le déroulement reste plus lent que prévu et il est difficile de « pousser » plus que ce que nous pouvons faire les UCC, qui restent faibles au regard de ce qui est exigé* » (R5).

D'après les TDR de la présente évaluation et le dernier rapport disponible au moment de l'évaluation à mi-parcours (R6 - 2nd semestre 2017), les deux premières composantes étaient considérées comme « *achevées* ». Ceci a été relativisé dans le rapport d'évaluation à mi-parcours, car les divers documents (SDACD, SDAFC, PAGS) ont certes été élaborés et la plupart des SVP ont été redynamisées, mais il restait encore à appuyer les acteurs locaux (SVP, agents des E&F et élus communaux) dans la mise en œuvre des prescriptions faites dans ces divers documents.

Dans ce qui suit, nous présentons, résultat par résultat (numérotés a, b, c. Par ex, C1a à C1c) : (i) ce que prévoyait le CL, (ii) ce qui avait été mis en œuvre jusqu'à l'évaluation mi-parcours (80% de la durée du projet), ainsi que les éventuelles difficultés rencontrées, (iii) ce que l'équipe Projet envisageait de mettre en œuvre d'ici la fin du Projet et ce qui a pu effectivement être fait. NB : dans les extraits du CL, on figure en gris la période d'exécution prévue : en jaune la période d'exécution réelle ; en jaune hachuré les trimestres pour lesquelles exécution prévue vs réelle se chevauchent.

C1 - Schémas directeurs (SDACD et SDAFC)

C1a - Guides méthodologiques pour SDACD et SDAFC

→ Prévus dans le CL

Activités	Indicateurs pour les activités	2014			2015				2016				2017				2018				2019			
		T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
1.a.1. Analyse critique des expériences acquises dans le domaine dans la sous-région (SDA existants au Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, Plan locaux d'énergie domestique PREDAS)	Rapport de bilan critique réalisé sur les méthodologies utilisées jusqu'à présent pour l'élaboration des SDA																							
1.a.2. Proposition d'amélioration et de simplification de la méthodologie d'élaboration des SDA et SDAFC à partir des résultats du bilan critique, précisant les outils (protocoles d'enquêtes filières et demande, inventaire forestier, SIG et cartographie, analyses des dynamiques démographiques et agraires, suivi des prix des produits, suivi environnemental, etc.) et les procédures (participation des acteurs, remontée de l'information, articulation SDA/SDAFC, etc.)	Guide et fiches pratiques disponibles sur la méthodologie améliorée et simplifiée pour l'élaboration des SDA et leur déclinaison communale (SDAFC) sont publiés et partagés																							

Figure 13 - Meo de C1a - Guides méthodologiques SDACD et SDAFC (auteurs, 2020)

→ Réalisé au moment de l'évaluation mi-parcours

A1.a.1 / SDACD : Non, il n'y a pas de rapport de bilan des SDA existantes.

On peut par ailleurs noter que, ni dans la NEP, ni dans les rapports produits par le Projet, il n'est mentionné l'existence de la méthodologie *Woodfuel Integrated Supply/Demand Overview Mapping*

(WISDOM) conceptualisée par la FAO et déjà testée dans plus d'une trentaine de pays (DRIGO & SALBITANO, 2009)¹⁹.

Cette méthode a notamment l'intérêt de baser ses analyses sur un bassin d'approvisionnement polygonal, où offre et demande s'équilibrent, plutôt qu'un bassin circulaire où offre et demande s'équilibrent rarement, obligeant la plupart du temps à planifier l'approvisionnement sur la base d'un bilan déficitaire.

A1.a.2 / SDACD : **Non**, il n'y a pas de guide d'élaboration des SDA à proprement parler.

Le CdP s'est basé sur son expérience propre pour proposer directement des révisions au canevas de SDA déjà testé par le CIRAD au début des années 1990 à Niamey, Maradi et Zinder, à Bamako en 1996, à Mahajanga en 1999.

Ce canevas a aussi été utilisé par l'Agence malienne pour le développement de l'énergie domestique et l'électrification rurale (AMADER) pour élaborer les SDA de villes secondaires entre 2004 et 2008. Il a enfin été utilisé par le CIRAD pour élaborer les SDA de Zinder et Maradi en 2014, dans le cadre du Programme national des énergies domestiques (PNED) de la Banque mondiale.

Par rapport au canevas initial, des sections supplémentaires ont été ajoutées : (i) fonctionnement des filières bois/charbon (avec appui d'une consultante socio-économiste) et (ii) offre/demande en énergies alternatives (avec appui d'un consultant énergéticien), permettant une meilleure prise en compte des enjeux économie d'énergie (foyers améliorés) et substitution énergétique (notamment par le gaz pétrole liquéfié - GPL).

Diverses rencontres ont eu lieu au 1^{er} semestre 2015 pour s'accorder sur le canevas et certains points méthodologiques, notamment (i) mission du Resp. UCC ML au CIRAD Montpellier au sujet de la cartographie forestière, (ii) réunions du CdP, des trois Resp. UCC et d'experts en inventaire forestier au sujet des inventaires à pied, (iii) consultations externes au sujet des analyses filières et économie d'énergie / substitution énergétique.

La méthodologie SDACD, quoique non formalisée dans un guide, est jugée « *excellente* » par l'équipe Projet (R3), même si cette dernière pointe du doigt une zone d'ombre importante : « *Dans les trois bassins, quasi 50% de l'offre provient des parcs arborés, mais on n'est pas en mesure de savoir la proportion de cette offre collectée par les ruraux et celle commercialisée pour les villes. Il peut être fait l'hypothèse d'un ratio 80/20* ».

On peut aussi relever d'autres interrogations concernant certains aspects méthodologiques (liste non exhaustive. Les SDACD sont des documents longs et complexes) :

- Surfaces forestières : Bamako et Niamey disposaient déjà de SDA historiques. Les SDACD 2015 pour ces deux villes se basent sur des classifications forestières, et donc des surfaces forestières, différentes. Par exemple, pour le SDA 2015 Niamey, on estime que la strate « forêt de combrétacées de plateaux » (FCP) a augmenté de 600 000 ha par rapport au SDA 1990. Par ailleurs, on incorpore 3,3 Mha de la strate parcs agroforestiers dans le SDACD 2015, qui n'étaient pas considérés dans le SDA 1990.
- Pré-inventaires : Ils ne sont pas décrits dans les documents, ce qui ne permet pas de savoir comment ont été estimés les taux de sondage par strate (NB : taux généralement fonction du coefficient de variation des valeurs de biomasse aérienne). Par ex, pour le SDACD 2015 de Niamey, les taux de sondage varient entre strates (FCP, forêts galeries, parcs agroforestiers), mais on ne voit pas précisément comment ont été estimés ces taux. Par ex, pour la strate FCP, le SDA 1990 différenciait trois sous-strates (taux de recouvrement de 0-20%, 20-60%, +60%) ; le SDACD 2015 ne différencie pas ces sous-strates et le taux de sondage appliqué à cette strate est le plus faible des trois, arguant du fait que cette strate est assez homogène, ce qui paraît contre-intuitif ;

¹⁹ DRIGO, R. & SALBITANO, F., 2009. *WISDOM - Analyse de la dendroénergie et de l'urbanisation grâce à la méthode WISDOM : Carte globale intégrée de l'offre et de la demande de bois de feu*. Rome – FAO, 2009. 134p.

- **Inventaires** : Alors que des données de l'IFN2 existaient au BF, le Projet a refait des placettes au BF « afin de compléter certaines données », sans que l'on comprenne bien pourquoi les données de l'IFN2 vs du Projet sont choisies suivant les strates considérées. De façon plus générale, les protocoles d'inventaires ont été revus en mars 2015 (mission R. PELTIER et M. ICHAOU), mais les « habitudes » nationales ont été conservées, ce qui explique certaines différences entre les trois pays (schémas d'échantillonnage : long des routes au BF, systématique au NE ; diamètres de pré-comptage variant de 6 à 10 cm ; inclusion ou non du karité...). Il serait intéressant de présenter clairement les explications sous-tendant ces hypothèses / habitudes nationales, afin de faciliter la comparabilité des démarches/résultats entre SDACD ;
- **Stock et productivité des FCP** : Dans le cas spécifique de la SDACD 2015 de Niamey, les FCP comptent énormément dans le bilan global. Le stock retenu pour cette strate dans le SDA 2015 correspond à celui de la sous-strate FCP à +60% de recouvrement du SDA 1990, alors que cette sous-strate ne représentait que 10% de la surface de cette strate dans le SDA 1990. Par ailleurs, la productivité de cette strate dans le SDA 2015 correspond à 140% de celle de la sous-strate FCP à +60% de recouvrement du SDA 1990. On peut se poser la question d'une possible surestimation du stock et de la productivité sur cette strate FCP pour le SDA 2015 ;
- **Possibilité** : Elle est estimée à 90% de la productivité au BF ; 70% au ML ; 50 à 70% (selon strates) au NE. Là encore, les explications sous-tendant ces hypothèses ne sont pas clairement présentées : il serait intéressant de le faire, afin de faciliter la comparabilité des démarches/résultats entre SDACD ;
- **Consommation urbaine** : On indique que la consommation de bois énergie à Ouaga est de 350 kg_{ebf}/hab/an, que le GPL est le combustible principal pour 50% des ménages, que la population a doublé et que la consommation a triplé depuis les années 1990. La consommation de GPL à Niamey est elle aussi très importante, la population a elle aussi doublé depuis les années 1990, mais la consommation de bois énergie est presque deux fois moindre (202 kg_{ebf}/hab/an) et elle aurait baissé de 2% par an depuis les années 1990. Il serait intéressant de rassembler les éléments cités dans ces deux SDACD (baisse du nombre de repas quotidiens à Niamey, forte hausse du charbon à Ouaga et interdiction de vente du charbon à Niamey, hausse de la consommation de GPL dans les deux villes, etc.), afin de présenter des explications possibles à ce différentiel ;
- **Prix de revient des CD et revenus des ménages** : Il pourrait être intéressant (i) de comparer les coûts de revient actuel (en F/joule) des différents CD (bois de feu, charbon, GPL) dans les trois villes, pour discuter des potentiels de substitution (le coût étant un paramètre parmi de nombreux autres à considérer), (ii) de comparer la part du revenu des ménages des trois villes partant dans l'achat de CD, en 2015 vs en 1990, afin d'estimer le potentiel de développement du GPL et le renchérissement du coût des CD. NB : Il faut noter le gros potentiel de GPL au NE : 15 000 t/an sont actuellement embouteillées, alors qu'il existe un potentiel de 50 000 t/an sur Zinder, ce qui permettrait d'économiser 500 000 t/an de bois ;
- **Rétropolation** : Les données des SDACD actuelles de Bamako et de Niamey ne sont pas comparables avec les SDA passées, car nombre d'hypothèses ont été modifiées (classification des forêts, productivités, etc.). Il serait intéressant de rétropoler (lorsque c'est possible) les hypothèses faites pour les SDACD 2015 sur les données d'entrée des SDA passées, afin d'améliorer la comparabilité des SDA sur plusieurs dates ;
- **SDACD dynamiques** : Il pourrait être utile de compiler les données de base et hypothèses des trois SDACD (et des SDA passées dans le cas de Bamako et de Niamey) dans un tableur Excel, afin de faciliter (i) leur mise à jour (notamment s'il y a de nouvelles enquêtes « trafic » en mars/avril 2019) et rétropolation (pour les SDA passées), (ii) leur manipulation par les services des E&F.

A1.a.2 / SDAFC : **Oui**, la méthodologie d'élaboration est présentée dans le R3, pp43-50, tout comme le canevas de SDAFC, pp51-72. Des questionnaires spécifiques pour l'élaboration des SDAFC sont par ailleurs présentés dans le R4 :

- Fiche d'observation sur lieu de coupe = Connaître les conditions actuelles d'exploitation forestière dans les massifs pressentis (Cf.1p en p22) ;
- Fiche d'observation sur stock de bois = Estimer l'exploitation incontrôlée, faite en dehors de PAG (Cf.1p en p23) ;
- Questionnaire SVP = Connaître ou appréhender les modalités de fonctionnement (et évaluer les échecs / succès) des SVP anciennement créées (Cf.3p en p24-26) ;
- Enquêtes commerçants = Connaître le fonctionnement des filières bois-énergie à partir du moment où les commerçants font l'acquisition des produits (Cf. 2p en pp27-28) ;
- Questionnaire village = Donner un aperçu de l'exploitation incontrôlée dans tous les villages de la Commune et donc cibler les futurs massifs à aménager (Cf.3p en pp29-31)

→ Réalisé entre l'évaluation mi-parcours et la fin du Projet

Lors des entretiens de l'évaluation à mi-parcours, l'équipe Projet n'avait pas fait cas de travaux futurs sous C1a. Lors de l'évaluation finale, le CdP a confirmé ne pas avoir mené de travaux sous la C1a, notamment l'élaboration d'un guide d'élaboration des SDACD, Cf. Reco "Guide SDACD" en p45 de l'évaluation mi-parcours : faire synthèse de la méthode SDACD, avec étapes et +/- approche CIRAD vs WISDOM (Comm. pers du CdP – novembre 2020).

C1b - SDACD de Bamako, Niamey et Ouaga

→ Prévus dans le CL

Activités	Indicateurs pour les activités	2014			2015				2016				2017				2018				2019				
		T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
1.b.1. Réalisation des études des filières bois énergie pour l'approvisionnement des trois capitales, et analyse des perspectives d'évolution d'ici 2030 (quantités de bois énergie entrant dans les capitales selon les principales chaînes d'approvisionnement identifiées, produits et conditionnements, zones et types de ressources exploitées, modes d'exploitation et de transformation du bois, axes routiers, moyens de transport, etc.)	Plans et guides d'enquêtes disponibles Rapports sur la description et l'importance relative des chaînes d'approvisionnement en bois énergie des capitales Modélisation, données et simulations disponibles jusqu'à 2030																								
1.b.2. Mise en place de SIG et BDD en réseau intranet entre les services centraux et décentralisés compétents du ministère de l'environnement, et réalisation de la cartographie des ressources et flux en bois-énergie pour l'approvisionnement des trois capitales	SIG et BDD installés sur réseau intranet Responsables du SIG et de la BDD formés Cartes éditées et diffusées sur la ressource disponible, les flux actuels et sur les prescriptions du SDA et des SDAFC																								
1.b.3. Réalisation de l'analyse des dynamiques démographiques et agraires pour les trois capitales	Plan et guides d'entretien auprès des élus, des acteurs locaux et des STD Rapports d'analyse pour les trois bassins d'approvisionnement en bois-énergie																								
1.b.4. Elaboration des propositions de SDA et validation en ateliers participatifs réunissant les élus, acteurs de la filière et les services techniques concernés.	Rapports de présentation des trois SDA diffusés auprès des élus, acteurs de la filière et STD Minutes des ateliers de validation																								

Figure 14 - Meo de C1b - Elaboration des trois SDACD (auteurs, 2020)

→ **Réalisé au moment de l'évaluation à mi-parcours A1.b.1 et A1.b.3. :** Oui, les études préparatoires ont été globalement menées dans les temps prévus (léger retard, jusqu'au T4 2015).

La collecte des données a été menée de mai à août 2015 (inventaires forestiers, enquêtes de consommation en énergie, analyses relatives aux aspects réglementation forestière, genre, foncier, diagnostic agro-sylvo-pastoral).

A1.b.4 : En partie, les SDACD sont finalisés, mais la diffusion est encore réduite.

En septembre 2015, les agents mobilisés pour ces diverses enquêtes ont été formés en matière de saisie et traitement des données. Les premières analyses ont ensuite été menées à partir de novembre 2015, afin de trianguler les données de production forestière dans un rayon de 150 km / les flux de bois/charbon vers les capitales / les consommations des populations rurales.

Ces premières analyses ont permis d'organiser des présentations synthétiques des drafts de SDACD (méthodologie, résultats, proposition de Communes pilotes) devant une trentaine de participants par pays : 20 mars 2016 à Bamako ; 28 avril 2016 à Niamey ; 9 juin 2016 à Ouaga.

Le CdP s'est ensuite attelé personnellement à la « *mise en forme et consolidation* » des huit chapitres de chaque SDACD entre mars-juin 2016 et juin 2017. Les SDACD finalisés ont été remis aux DG des E&F des trois pays le 23 juin 2017, lors du 1^{er} atelier sur les législations forestières (Cf. C3a). Les SDACD ont ensuite été diffusés en version électronique aux participants aux ateliers et quelques autres personnes ressources.

Les SDACD ont donc été finalisés avec près de 18 mois de retard sur le calendrier prévu dans le CL. Néanmoins, afin de ne pas accumuler plus de retard, l'équipe Projet a décidé d'entamer l'élaboration des SDAFC (Cf. C1c) et des PAGS (Cf. C2a et C2b) sans attendre la finalisation des SDACD.

Au moment de l'évaluation à mi-parcours, la DNEF du BF et la DGEF du ML semblaient avoir encore peu valorisés ces SDACD. Par contre, la DGEF du NE indiquait utiliser les données pour renseigner certains documents officiels (type FAO FRA) et avoir réalisé qu'il y avait une production non négligeable de charbon, ce qui les a amené à interdire la production dans certaines Communes (Comm. pers. DGDT / DGEF – février 2019).

A1.b.2 : Non, l'équipe Projet a certes produit des cartes des bilans en bois énergie par Commune, pour les trois bassins d'approvisionnement, et met par ailleurs en place une BDD pour le SCS (Cf. C3c), mais ces éléments ne sont pas constitutifs d'un SIG et d'une BDD « *dynamiques et pérennes* » et ne permettent pas d'élaborer des projections à horizon 2030, résultats envisagés dans la NEP.

→ Réalisé entre l'évaluation à mi-parcours et la fin du Projet

L'équipe Projet avait prévu d'organiser au 2nd semestre 2017 une réunion de présentation des trois SDACD, regroupant les bailleurs de fonds et les trois services des E&F. Cette réunion n'a pu se tenir, faute de trouver une date commune dans les agendas (R9).

Par ailleurs, dans la logique de la reco "BDD/SIG pour SDACD" (p45 de l'évaluation mi-parcours) et dans le cadre de la phase intermédiaire, le CIRAD (L. GAZULL) a été mandaté par l'AFD pour développer un modèle d'offre/demande de bois énergie sur le bassin d'approvisionnement de Niamey. La première version devait être élaborée fin 2020 (Comm. pers. L. GAZULL, CIRAD – novembre 2020). La mission d'évaluation n'y ayant pas eu accès, elle ne peut pas porter de jugement évaluatif sur l'outil.

C1c - SDAFC pour chacune des Communes cibles

→ Prévu dans le CL

Avant de présenter l'extrait du CL en question, il est utile de rappeler que 13 Communes cibles étaient initialement identifiées dans la NEP :

- Cinq au ML : Siby, Bancoumana, Karan, Narena et Koula, dans la Région de Koulikoro. Il était par ailleurs précisé que le SDA 2006 de Bamako avait retenu cette zone dite 4 comme prioritaire pour le développement de marchés ruraux ;
- Quatre au BF : Sapouy, Biéha, Bougnounou et Cassou, dans la Région Centre-Ouest ;
- Quatre au NE : Say, Ouro Gueladio, Makalondi et Torodi, dans la Région de Tillabéri.

Finalement, dans le R3, il est indiqué que le choix des Communes cibles est modifié :

- Au ML, car les Communes initialement ciblées dans la NEP sont déjà couvertes par le projet Gestion décentralisée des forêts 2^{ème} phase (GEDEFOR2). Les Communes finalement retenues sont Dogo, Keleya et Sido (NB : pour Dogo, il n'y avait pas d'historique d'aménagement forestier) ;
- Au BF, car la plupart des Communes initialement ciblées dans la NEP sont déjà couvertes par le Programme d'investissement forestier (PIF). Seule Bougnounou demeure et deux autres

Communes sont retenues : Dalo et Nébiéleyanou. Le R3 ne le mentionne pas : il faut noter que ces trois Communes sont couvertes par le même CAF ;

- Au NE, la Commune de Torodi est finalement abandonnée, sans que les raisons soient expliquées.

Ceci soulève deux commentaires :

- Qu'il y ait 13 ou neuf Communes, les surfaces pilotes sont très faibles à l'échelle des surfaces des bassins d'approvisionnement. Ceci est d'ailleurs soulevé à différentes reprises dans les rapports du Projet. Dans le R9, on signale cependant que l'important était de « *développer des méthodes plus que de couvrir de grandes surfaces* » ;
- Des Communes sont pré-identifiées dans la NEP puis la sélection pour BF et ML se fait en considérant l'absence de chevauchements avec d'autres projets. Ceci amène à se questionner sur la démarche de sélection participative décrite dans le CL et basée sur le processus SDACD. Cela amène à penser qu'il aurait peut-être été envisageable de découpler encore plus rapidement les travaux d'élaboration des SDACD (C1b) des travaux d'élaboration des PAGS (C2b) et ainsi de ne pas accumuler des retards sur la C2 à cause des retards sur la C1.

Activités	Indicateurs pour les activités	2014			2015			2016				2017				2018				2019					
		T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
1.c.1. Collecte des données et réalisation d'enquêtes socioéconomiques légères sur la démographie locale, les projets en cours (infrastructures, etc.), les usages de la forêt et de ses produits, les relations entre usagers (agriculteurs, éleveurs, apiculteurs, cueilleurs, chasseurs, etc.)	Listes de données à collecter disponibles																								
	Plans et guides d'enquêtes disponibles																								
	Rapports socioéconomiques disponibles pour chaque Commune cible, y compris simulations quantitatives d'ici 2030																								
1.c.2. Réalisation de la cartographie des ressources en bois énergie communales à partir d'enquêtes de terrain (relevés GPS et inventaires forestiers simplifiés) et du SIG mis en place pour le SDA	Base de données SIG/SDA actualisée avec les données collectées au niveau des Communes cibles																								
	Cartes publiées et diffusées pour chaque Commune cible auprès des acteurs locaux, sur la ressource en bois énergie disponible, les projets d'infrastructures d'accès, les dynamiques d'occupation de l'espace et les prescriptions d'aménagement forestier																								
1.c.3. Elaboration des propositions de SDAFC et validation en ateliers participatifs réunissant les élus, les acteurs locaux (usagers de la forêt, acteurs coutumiers/traditionnels, etc.) et les services techniques concernés.	Critères (ressources disponibles, accessibilité, motivation, cohésion sociale, etc.) définis pour la sélection des villages favorables à la mise en place de MR/CAF																								
	Rapports de présentation des SDAFC de toutes les Communes diffusés auprès des élus, acteurs locaux et STD concernés																								
	Minutes des ateliers de validation tenus dans chacune des Communes cibles																								

Figure 15 - Meo de C1c - Elaboration des neuf SDAFC (auteurs, 2020)

→ Réalisé au moment de l'évaluation à mi-parcours

A1.c.1 et A1.c.2 : **Oui**, les travaux préparatoires aux SDAFC ont bien été menés.

Les données ont été collectées courant 2016 (réalisation des cartes d'occupation des sols ; enquêtes filière en aval des Communes pilotes ; enquêtes villages pour choisir les trois villages pilotes par Commune pilote) puis saisies dans la foulée. Des concertations intra-communales ont été organisées pendant ce processus.

A1.c.3 : **En partie**, neuf SDAFC ont certes été produits, mais de façon peu participative car les quatre axes de ces SDAFC, éléments essentiels, sont identiques pour tous les SDAFC.

Les SDAFC ont été restitués dans les Communes cibles en mars 2017 (ML), juillet 2017 (NE) et septembre 2017 (BF). Les SDAFC ont donc été finalisés avec plus de 20 mois de retard sur le calendrier prévu dans le CL

Ils ont été distribués en format papier (deux copies par Commune au ML, nombre variable de copies par Commune au NE) ou électronique (deux destinataires par Commune au BF), mais très peu d'acteurs locaux connaissent leur existence.

D'après les Resp. UCC, la faible appropriation s'explique principalement par le niveau de technicité du document, alors que nombre d'élus communaux sont analphabètes. Ceci est aggravé par le *turn over* des conseils communaux et des agents locaux des E&F.

De plus, le SDAFC n'est jamais articulé avec le Plan de développement communal (PDC), outil principal de pilotage. D'ailleurs, le CdP lui-même qualifie ces SDAFC d'« *outils pour le Projet* » (Comm. pers. CdP – février 2019). Enfin, les SDAFC ne fournissent pas d'estimation de la possibilité de récolte de bois à l'échelle de la Commune.

Par ailleurs, dans le cas particulier du BF où existe le modèle CAF basé sur un PAG supra-communal, la NEP ne précisait pas comment les SDAFC pourraient s'articuler avec un tel PAG. L'équipe Projet s'est heurtée à cet écueil, qui a bloqué en grande partie les activités de terrain au BF (Cf. C2a et C2b ci-dessous).

De façon générale, on ne voit pas l'articulation entre SDAFC et Plan de développement communal (PDC), qui constitue - dans les trois pays – le document de programmation clef de l'échelon clef de la décentralisation :

- **BF** : Les Communes de Nebiel et Dalo disposaient de PDC valides en 2018. Leurs budgets respectifs étaient de 101 MF et 118 MF. Dans le PDC de Nebiel, quelques actions étaient prévues sur l'environnement (notamment la promotion de l'apiculture, avec l'appui du Fond d'investissement pour l'environnement - FIE). Dans le PDC de Dalo, l'axe 2 était plus explicite en matière d'environnement et prévoyait de renforcer les GGF ; d'améliorer la transparence dans la gestion des UAF ; de reboiser...Mais le budget était ridicule (0,6% du total).

De façon générale, les élus rencontrés ont une faible compréhension de l'aménagement forestier et de la notion de quota, et – parlant de forêt - focalisent leur attention sur le reboisement. Les élus de Nebiel déplorent aussi le manque de réflexion de fond avec le Projet (échanges surtout techniques) et l'impossibilité d'échanger sur les questions de fiscalité avec le CAF et le Projet lors des « grands messes ». Les élus des trois Communes n'ont pas non plus d'options claires en tête concernant la fiscalité forestière.

- **NE** : Les trois Communes - Ouro Gueladio, Say et Makalondi - disposent d'un PDC valide en 2019. Leur budget annuel (Programme d'investissement annuel - PIA) tourne entre 50 et 80 MF. Là encore, les actions en matière d'environnement sont réduites : récupération de quelques ha de terres dégradées, aménagement de mares, de koris, de couloirs de transhumance, petits reboisements (centaines de plants)...

Il n'y pas d'actions prévues concernant PAGES/MR/SLG et la liaison entre PDC/PIA et SDAFC est faible. Il faut aussi noter que les Communes doivent normalement bénéficier des rétrocessions du fond d'aménagement (via la Région de Tillabéri)...mais ces rétrocessions sont aléatoires et, lorsqu'elles tombent, elles sont difficiles d'accès (nécessité de préparer des fiches action).

- **ML** : Les PDC sont caducs depuis trois ans à Sido et Dogo, et pas encore actualisés. La Commune de Dogo aurait un budget global de 420 MF/an, constitué pour 420 000 F/an (0,1%) de recettes des taxes forestières. Il n'y a pas là encore de mention explicite des PAGES/MR/CGB.

Dans le cas spécifique du ML, l'équipe Projet a très récemment préparé des Conventions locales de gestion des ressources naturelles pour chaque Commune (en se basant sur le canevas officiel pour de telles Conventions, issu d'un projet GIZ), afin de définir les rôles/responsabilités de chacun en matière d'aménagement forestier.

Des réunions d'élaboration de la Convention ont été organisées en décembre 2018 avec la Mairie, le poste des E&F, des représentants des CGB, etc. Des restitutions plus larges ont été organisées en janvier 2019 avec les Chefs de village, représentants des jeunes, des femmes, etc. Au moment de la mission d'évaluation à mi-parcours, il était prévu que les Conseil municipaux délibèrent et adoptent les Conventions en février 2019.

L'idée est louable mais on peut se questionner sur la compréhension qu'ont les acteurs locaux maliens des divers documents qui leur ont été proposés (SDAFC, PAGS, Conventions locales) et la façon dont ils envisagent leurs articulations avec le PDC.

➔ **Réalisé entre l'évaluation à mi-parcours et la fin du Projet**

D'après le CdP, « *une fois le SCS-CFD finalisé, les SDAFC pourraient être opérationnalisés* » (Comm. pers CdP – février 2019). Cependant, il n'a pas indiqué comment cette opérationnalisation pourrait se faire, ni à quel horizon.

Dans le R9, on pressent que la mise en place de Conventions intra-communales est envisagée comme un moyen d'opérationnaliser les SDAFC, mais on ne comprend pas précisément comment et selon quelles articulations entre PAGS/SCS/SDAFC/PDC/Conventions intra-communales cette opérationnalisation pourrait réussir (Cf. pp31-32 du R9 : « *L'articulation de ces Conventions intra-communales avec les PDC pourra se faire dans un deuxième temps dès que chaque acteur aura compris son rôle et ses tâches dans le SCS, ce qui permettra de faire de ces SDAFC des outils d'aménagement des territoires communaux* »).

Par ailleurs, concernant la mise en œuvre de ces Conventions intra-communales, le R9 évoque le rôle de Groupes techniques de gestion durable (GTGD), en indiquant (Cf. p45) que « *Les Comités communaux d'aménagement forestier participatif (CCAFP) existent formellement au travers des GTGD dans Chaque commune-cible* ». Au final, il est difficile de savoir qui fait quoi entre les SVP, les Conseils communaux et les GTGD/CCAFP.

Toujours dans le R9 et concernant les PDC, il est dit que ceux-ci sont des « *documents factuels réalisés par des bureaux d'étude sans véritables concertations et qui sont des listes à la Prévert* ». Ces reproches sont certes valables pour beaucoup de Communes, mais on pourrait faire les mêmes pour les neuf SDAFC (structure et contenu assez uniformes, faible appropriation par les acteurs locaux) et, surtout, c'est minimiser le fait que les PDC sont censés, dans les trois pays, devenir l'outil de pilotage principal des actions communales et servir de référence pour toute attribution de financements d'Etat ou de PTF.

Enfin, il faut noter que – dans le cadre de la phase intermédiaire – il a été tenté de revoir le PDC de la Commune de Kirtachi au NE (NB : Kirtachi n'était pas Commune pilote, ce qui peut étonner) afin d'y intégrer les enjeux de GDF. Mais, de l'avis du CdP et des informations recueillies sur le terrain lors de l'évaluation finale (Cf. **Annexe 11**), cette intégration s'est avérée difficile : réticences initiales du Conseil communal, qui voulait actualiser tout son PDC 2012 et pas seulement y intégrer les enjeux de GDF ; problème de santé du consultant local ; conditions hivernales très difficiles pour organiser la validation par le Conseil communal. Finalement, un SDAFC devrait être soumis en fin d'année 2020 et annexé au PDC actuel (et non revu).

C2 - PAGS

C2a - Guide méthodologique pour PAGS

➔ **Prévu dans le CL**

Activités	Indicateurs pour les activités	2014			2015				2016				2017				2018				2019			
		T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
2.a.1. Amélioration et simplification de la méthodologie d'élaboration des PAGS à partir des SDAFC, sur la base d'une analyse critique des expériences acquises dans le domaine dans la sous-région (BF, ML, NE, mais aussi Sénégal, etc.)	Bilan critique disponible sur les méthodologies utilisées jusqu'à présent pour l'élaboration des PAGS Méthodologie améliorée et simplifiée, publiée et partagée pour l'élaboration des PAGS, précisant les outils et les procédures																							

Figure 16 - Meo de C2a - Guide méthodologique pour PAGS (auteurs, 2020)

→ Réalisé au moment de l'évaluation à mi-parcours

A2.a.1 : Non, il n'y a pas eu à proprement parler de bilan critique des méthodologies utilisées pour élaborer les PAGS, ni d'élaboration d'une méthodologie améliorée/simplifiée.

Ceci est expliqué dans le R4 : « *Les règles en la matière [NDR : PAGS] sont différentes selon les législations des trois pays et restent assez lourdes. Le strict respect de ces textes entraîne les consultants à rédiger des documents de 50-60 p ou plus, assez difficiles à assimiler par les principaux acteurs chargés de leur mise en application, que cela soit les responsables villageois des SVP ou même par les agents des E&F affectés dans les Communes. C'est comme si ces documents étaient faits pour les niveaux centraux de ces administrations [...] Le Projet n'avait pas la capacité de modifier ces exigences au cours de cette période mais il va en faire un élément fort des réflexions dans la C3b* ».

Finalement, les consultants recrutés par l'équipe Projet pour élaborer les PAGS ont utilisé les canevas existants : (i) **ML** : Canevas du projet CCL / BM, dit « NOUVELLET » (1997-2002), (ii) **NE** : Canevas du PAFN / BafD (2002-2007), (iii) **BF** : Canevas CAF / PNUD-FAO (début des années 2000). Ces canevas sont effectivement lourds sur la forme, mais posent aussi question sur le fond :

- Focus sur le bois énergie et place marginale accordée aux PFNL, pourtant très importants en milieu rural. Le R9 précise que ce focus est parfaitement assumé et vise à éviter la dispersion des équipes « *qui ne feraient plus ou mal le travail demandé pour régler la question du bois énergie* ». Cet argument est peu compréhensible, quand on sait que cette prise en compte n'amène pas un surcroît important de collecte et d'analyse de données ; que les PFNL dans certains terroirs ont une importance aussi importante, voire plus importante que le bois énergie ; que reconnaître cette valeur « PFNL » aux massifs est un argument supplémentaire pour promouvoir leur gestion durable ; que la prise en compte des PFNL dans les PAGS était explicitement prévue dans le CL ;
- Méthode d'estimation de la possibilité questionable dans le cas du BF : récolte de la moitié du stock estimé à 15 ans (et non pas d'un pourcentage de la productivité annuelle, comme c'est généralement le cas dans n'importe quel plan d'aménagement)...Ce qui conduit à une gestion non-durable dès lors que le peuplement entre dans un cycle de dégradation, qu'elle soit d'origine anthropique et/ou climatique, ce qui est le cas de la plupart des peuplements forestiers dans la sous-région ;
- Méthode d'inventaire questionable (tirée de NOUVELLET, 2002) dans le cas du ML :
 - Taille des placettes déterminée par la méthode dite du « 4^{ème} arbre » : placette ronde de diamètre variable, pour peu qu'elle inclut quatre arbres. La méthode n'est pas recommandée (VINKLER, 2007)²⁰ et peu courante en Afrique de l'Ouest (THIOMBIANO et al., 2016)²¹ ;
 - Localisation des placettes : approche par transects « *suivant les toposéquences du domaine* », avec une placette tous les x pas en fonction du nombre de placettes à mesurer. Il n'y a pas d'indication sur la manière de localiser les transects, d'où des biais probables. Cette méthode est elle-aussi non recommandée (VINKLER, 2007) ;
- Méthode d'estimation des quotas annuels questionable dans le cas du ML : les quotas de toutes les parcelles sont proportionnels à leur surface, comme si les stocks de bois étaient uniformes sur l'ensemble du PAGS...ce qui n'est pas le cas. A quoi bon faire des inventaires stratifiés si c'est pour ensuite tout moyenner dans le PAGS ?

20 VINKER, F. 2007. *Méthodes d'inventaires des peuplements – Cours pour la Formation des ingénieurs forestiers (FIF)*. Nancy – FIF, septembre 2007. 60p

21 THIOMBIANO et al. 2016. *Méthodes et dispositifs d'inventaires forestiers en Afrique de l'Ouest : état des lieux et propositions* in Annales des Sciences Agronomiques 20 - spécial Projet Undesert-UE: 15-31 (2016) ISSN 1659-5009. Avril 2016, 18p

- Erreur de conversion entre charbon / bois de feu au ML (lié au fait que les sacs de charbon étaient auparavant de 20-25 kg contre 40 kg actuellement) amenant à surestimer la possibilité et encourageant donc la surexploitation, etc.

Pourtant, questionnés sur la simplification / amélioration de la lisibilité et efficacité des PAGS, certains interlocuteurs pensent qu'il est possible :

- De synthétiser, voire supprimer, toutes les parties purement descriptives et d'insister surtout sur trois points clefs : normes de coupe, parcellaire et quota ;
- De délimiter les blocs en suivant autant que possible les repères naturels (crêtes, marigots, etc.) ;
- De se baser sur des blocs annuels plutôt que triennaux, afin de mieux encadrer les travaux des bucherons et minimiser les risques de surexploitation dans certaines zones ;
- De veiller à mieux couvrir le terroir villageois, car le bois exploité dans les « zones banales » / hors PAGS, est souvent « blanchi » sur le marché rural lié au PAGS. Le Resp UCC ML estime même que certaines SLG indiquent volontairement de « petits » massifs à aménager, afin d'exploiter sans contrainte / quota des massifs voisins.

Ces suggestions, explorées pour certaines par l'équipe Projet et les consultants externes qu'elle avait recruté pour élaborer les PAGS, se heurtent malheureusement la plupart du temps aux exigences de « formalisme » des services centraux des E&F (Cf. C2b).

➔ Réalisé entre l'évaluation à mi-parcours et la fin du Projet

Lors des entretiens de l'évaluation à mi-parcours, l'équipe Projet n'a pas fait cas de travaux futurs prévus sous C2a. Le R9 confirme qu'il n'y a pas eu d'activité menée sous la C2a entre l'évaluation à mi-parcours et la fin du Projet. Pourtant, il aurait été très utile et même indispensable de revoir les méthodologies d'élaboration des PAGS, Cf. Reco "PAGS en p45 de l'évaluation à mi-parcours : réexaminer les méthodo PAGS : ML : qualité des inventaires / BF : estimation de la possibilité / tous pays : traduction des quotas en directives claires ; matérialisation des blocs ; mise en place de panneaux/cartes.

On note (Cf. p29 du R9) qu'une réunion technique a été organisée en juin 2019 pour travailler sur une méthodologie d'estimation des quotas par télédétection, réunion qui semble s'inscrire dans le 6^{ème} objectif de la phase intermédiaire « Méthodologie d'élaboration des PAGS ».

C2b - Validation des PAGS et « création » des SVP

➔ Prévu dans le CL

Activités	Indicateurs pour les activités	2014			2015			2016				2017				2018				2019					
		T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
2.b.1. Collecte des données et animation des réunions participatives à l'échelle des terroirs villageois pour identifier les contraintes et les opportunités en matière d'usages des ressources forestières locales, et les options concernant la composition des structures locales de gestion des PAGS	PV des réunions participatives Rapports disponibles pour chaque PAGS sur les données, contraintes et opportunités en matière d'usages, et options concernant les structures locales de gestion																								
2.b.2. Délimitation (GPS) des terroirs forestiers exploitables, inventaire des ressources, évaluation des possibilités d'aménagement et cartographie	Données d'inventaire, possibilités d'aménagement et cartes des ressources disponibles pour chaque terroir objet de PAGS																								
2.b.3. Elaboration des propositions de PAGS	Dossiers complets de présentation des PAGS																								
2.b.4. Validation des PAGS et création des structures locales de gestion pour leur mise en oeuvre, lors d'une réunion participative en présence des élus et des agents des STD	PV des réunions participatives de validation des PAGS Statuts et règlements intérieurs des structures locales de gestion																								

Figure 17 - Meo de C2b - Validation des PAGS et création des SVP (auteurs, 2020)

➔ Réalisé au moment de l'évaluation à mi-parcours

A2.b.1 et A.2.b.2 : Oui, des massifs forestiers ont été retenus dans chacune des Communes pilotes et ont fait l'objet d'études d'aménagement.

Il s'agit de trois terroirs villageois par Commune dans le cas du ML, de deux à quatre terroirs villageois par Commune dans le cas du NE (y compris un terroir, Bango dans la Commune de Say, où il a été décidé d'élaborer un PAGS orienté sur la mise en défens plutôt que l'exploitation, étant donné le fort état de dégradation des brousses tigrées), des 11 UAF du CAF (supracommunal) de Bougnounou-Dalo-Nébiel dans le cas du BF.

La délimitation des terroirs a été menée au dernier trimestre 2016, en réunissant les élus communaux, autorités coutumières, agents des E&F. Il faut noter que les premières prises de contact entre le DT-CAF et l'équipe Projet à cette occasion (entre novembre 2016 et février 2017) ont été difficiles. Le DT-CAF a exigé que l'équipe Projet produise une autorisation de la DREF de la Région Centre Ouest (Koudougou). Il a alors fallu l'intervention du DREF et du DGEF auprès du DT-CAF pour que celui-ci accepte que l'équipe Projet travaille sur le CAF.

Les inventaires forestiers et autres enquêtes socio-économiques ont démarré en décembre 2016 et se sont poursuivis au 1^{er} semestre 2017.

A.2.b.3 : Oui, les PAGS ont été élaborés.

Au NE et ML, l'élaboration s'est étalée du T2 au T3 2017, avec donc près d'un an de retard sur le calendrier initial. Il faut noter que le processus d'élaboration a été marqué dans ces deux pays par des allers-retours entre les consultants recrutés par l'équipe Projet et les services centraux des E&F, ces derniers souhaitant retrouver le niveau de « formalisme » habituel dans les PAGS, alourdissant du coup le contenu des PAGS et ralentissant le processus d'élaboration.

Au BF, la situation était compliquée :

- Visions divergentes : La DREF Centre Ouest et le DT-CAF ne partagent pas la vision promue par le Projet (gestion décentralisée, avec un PAGS par UAF) et défendent le système CAF (grande échelle, au moins 15 à 20 000 ha, avec une DT et un PAG unique) (Comm. pers. Chef service forêt/faune et DT-CAF – février 2019).

Le Directeur des forêts et du reboisement (DFR/ DGEF) a cependant indiqué qu'il souhaite que les cahiers des charges des CAF soient revus et que les processus de nomination des DT soient modifiés (à l'heure actuelle, la plupart des DT sont d'anciens cadres des E&F et ne sentent pas vraiment redevables devant l'UGGF censée les encadrer). Ceci a été corroboré par le DGEF, qui indique que deux comités (soutenus par le projet AGREF) travaillent sur la réorganisation des CAF (révision des cahiers des charges ; modalités de gestion du fond d'aménagement).

- Mauvaise communication entre parties prenantes : un problème sérieux est apparu tardivement dans ce processus, en février 2018, quand l'équipe Projet a réalisé que le PASF avait lui aussi élaboré un PAG pour le CAF (validé techniquement le 21/12/17, d'après la DPE du Ziro) ! Malgré des entretiens croisés avec toutes les parties prenantes, il est difficile de comprendre pourquoi l'information n'a pas circulé entre les deux équipes Projet, les services des E&F et le DT-CAF.

Quoi qu'il en soit, face à cette situation, les parties concernées se sont accordées sur l'idée de fusionner le PAG du PASF (pour le CAF dans son ensemble) et les 11 PAGS du Projet FONABES (un par UAF du CAF) sous la coordination de la DGEF. En mars 2018, un consultant du Projet FONABES a fusionné les 11 PAGS en un seul PAG, puis il a ensuite harmonisé ce PAG FONABES avec le PAG PASF.

En avril 2018, la DGEF et l'équipe du PASF ont apporté leurs commentaires sur ce PAG harmonisé, qui a finalement été validé techniquement, à la mi-avril 2018, lors d'un atelier tenu à la DREF Centre Ouest. Le processus d'élaboration du PAG du CAF Bougnounou s'est donc achevé avec près de deux ans de retard sur le calendrier initial. Par ailleurs, mêmes les premiers concernés (DPE du Ziro, agents locaux des E&F actifs sur le CAF) ne connaissent pas ce document unique.

A.2.b.4 / Validation des PAGS : En partie : les PAGS ont été définitivement validés au NE et au ML, pas encore au BF.

Au NE, la validation a été faite en mars 2018, avec donc deux ans de retard sur le calendrier initial. Il faut noter que :

- Les 20 PAGS élaborés avec l'appui du projet GESFORCOM (2007-2011, financement UE) n'avaient jamais été validés. Les PAGS élaborés par le Projet sont les premiers à faire l'objet d'arrêté de validation ! (Comm. pers. DGDT / DGEF – février 2019) ;
- 13 anciens PAGS GESFORCOM de la Commune de Makalondi sont en cours d'actualisation depuis novembre 2018 avec une méthodologie d'inventaire simplifiée (traitement d'images satellite Sentinel2 à 10m, avec vérification de terrain sur certains points de calage). Au moment de l'évaluation à mi-parcours, le Resp. UCC NE attendait les amendements de la DGEF. L'objectif était alors de valider les PAGS en trois à quatre mois ;

Au ML, les PAGS ont été « pré-validés » en septembre 2017 par le Gouverneur de la Région de Sikasso (après avis du Cantonement des E&F de Bougouni). Mais, depuis lors, il était question de réunir un Comité ad hoc de fixation des quotas afin de fixer ces derniers, qui sont les éléments centraux des PAGS et finir complètement la validation des PAGS. Au moment de l'évaluation à mi-parcours, le Resp. UCC ML ne savait pas quand ce Comité se tiendrait ;

Au BF, au moment de l'évaluation à mi-parcours et près d'un après la validation technique du PAG (avril 2018), l'équipe Projet attendait toujours des retours de l'administration des E&F concernant la tenue de deux Commissions provinciales d'aménagement du territoire (CPAT), pour les Provinces du Ziro et de la Sissili (le CAF Bougnounou étant à cheval sur les deux Régions). Ce sont ces CPAT qui doivent valider administrativement le PAG. Le SG du Ministère avait envoyé une lettre à la DREF Centre Ouest le 8 janvier 2019 pour lui demander d'accélérer les choses...Mais, au moment de l'évaluation à mi-parcours, le Resp. UCC BF ne savait pas quand ces CPAT se tiendraient.

L'équipe Projet n'anticipait certainement pas de tels retards, en témoigne cet extrait du R5 : « *A la fin avril 2017, on peut penser que les PAGS seront achevés et validés fin juin 2017* ». En toute logique, il est noté dans le CR UCC6 (avril 2018) que « *les règles légales et/ou réglementaires de validation de ces PAGS devraient être révisées à la lumière des discussions des réunions dites de « convergence » organisées par le Projet au cours du 2^{ème} semestre 2017* ».

L'ensemble de ces PAGS devait couvrir 103 000 ha au total : 11 000 ha au ML ; 25 000 ha au BF ; 66 000 ha au NE.

A.2.b.4 / « Création » des SVP : **En partie**, la « redynamisation / renforcement » des SVP (plutôt que « création », terme improprement employé dans le CL) a démarré récemment.

En effet, mis à part les villages de la Commune de Dogo au Mali, les villages des huit autres Communes pilotes avaient déjà reçu dans les années 1990 et/ou 2000 des appuis en termes de création de SVP et de marchés ruraux.

Ce résultat est central pour la réussite du Projet, comme le résume cet extrait du R5, « *depuis plusieurs années, en l'absence de tout contrôle des flux, les bûcherons et autres charbonniers ont exploité [...] sans limite de quota. Ils sont habitués à un certain revenu* ».

Face à cet énorme défi, les avancées étaient limitées au moment de l'évaluation à mi-parcours, étant donné que les appuis-conseils avec les SVP avaient démarré récemment, après des diagnostics initiaux des SVP pour chaque pays (finalisés en avril-mai 2017), et s'étaient intensifiés à partir de début 2019. Au moment de l'évaluation à mi-parcours, les « animateurs-encadreurs » de l'équipe Projet (un par pays, recrutés en mars 2017 au NE et au ML, en juin 2017 au BF) avaient :

- [pour ML et NE seulement] Provoqué la tenue d'une assemblée générale (AG) donnant lieu à réélection du bureau des SVP (AG tenues vers la mi-2017. NB : les trois CGB de la Commune de Dogo ont été créées avec l'appui du Projet et il s'agit donc d'élections) ;
- Appuyé les nouveaux bureaux pour la mise en conformité de leurs statuts avec les directives de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA). L'appui était en cours pour la plupart des SVP ;

- Mené des formations (i) en tenue des cahiers de stock de bois et de caisse (gestionnaires des marchés ruraux), (ii) techniques de coupe (quelques bucherons par SVP), avec l'appui de consultants externes et d'agents locaux des E&F, pour ces dernières formations. L'état d'avancement était divers selon les pays : première vague de formations réalisée au NE ; en cours au BF et au ML ;
- [pour NE seulement] Appuyé la délimitation des blocs d'exploitation à la peinture (traces appliquées tous les 50 à 100m, sur les glacis, arbres, cailloux ou termitières) ;
- [pour ML et NE seulement] Elaboré des tableaux de synthèse des PAGS (poster papier format A0 plastifié au ML, tôle peinte format A0 au NE) affichés devant les sièges des SVP : carte d'ensemble (avec limites des blocs) ; quota par bloc ; principales prescriptions techniques. Pour les trois Communes pilotes du NE, il faut noter que le projet Energie II de la Banque mondiale (1994-1998) avait élaboré de tels panneaux.

Au BF, après les blocages initiaux avec le DT-CAF sur l'élaboration/validation du PAGS, le déploiement des activités de terrain auprès de l'UGFF et de ses GGF a été compliqué. Ainsi, au moment de la mission d'évaluation à mi-parcours, la plupart des représentants du GGF de Nago (Commune de Nebiel) et du GGF de Dalo centre (Commune de Dalo) ne connaissaient pas encore le Projet ; ceux de Loro (même Commune) avaient rencontré l'animateur-encadreur du Projet deux semaines avant (lors de l'AG du CAF) ; ceux de Guenien (Commune de Dalo) venaient d'être informés d'une future formation en bucheronnage organisée par le Projet...redondante avec des formations sur le même sujet financées en propre par la DT-CAF.

En termes de stratégie, comme en témoigne le CR UCC 6 (avril 2018), il faut souligner que l'équipe Projet a longtemps envisagé de n'intensifier les appuis-conseils aux SVP qu'après validation finale des PAGS puis information large sur ces PAGS (affichage + radios : Kafo au ML, Cassou au BF, communales dans les 3 Communes du NE) et mise en place du SCS-CFD (Cf. C3c). Cette stratégie s'est avérée intenable, face aux retards pris pour valider les PAGS, mais aussi dans la mise en place du SCS-CFD, ce qui a incité l'équipe Projet à intensifier les appuis-conseils à partir de fin 2018.

Pourtant, comme en témoigne cet extrait du R6, « *Le moment de « vérité » arrivera avec le lancement des activités d'exploitation...Il est encore difficile d'être certain que les animateurs ont fait du bon travail tant que les premiers bucherons ne sont pas rentrés en action.* ». Cet extrait souligne la difficulté d'évaluer les impacts du Projet auprès des SVP appuyées, sachant que le « *moment de vérité* » en question venait tout juste de démarrer début 2019, à moins d'un an de la fin du Projet.

Au moment de la mission d'évaluation à mi-parcours, en se basant sur nos observations de terrain (en circulant en voiture le long / dans les massifs censés être sous PAGS) et les entretiens avec les élus et gestionnaires des SVP, on constatait ce qui suit (Cf. aussi la **Partie 2.1** pour ces constats) :

- **BF** : En circulant aux abords des UAF, on voit que l'exploitation est en cours et s'effectue sans respect des normes techniques de coupe (coupe haute, poches de coupe rase, etc.). Les GGF ne semblent pas avoir de cahiers de stock et de caisse. Dans tous les cas, il n'a pas été possible de les consulter lors des entretiens de terrain.

Le bureau de l'UGGF estime avoir récolté 35 000 stères en 2018, 20 000 de bois vert et 15 000 de bois mort. Le DT-CAF parle lui de 39 000 stères en 2018, 24 000 de bois vert et 15 000 de bois mort. Si l'on considère ce dernier total et que le bois « mort » est plus probablement du bois vert, cela correspondrait à un prélèvement de 26 stères/ha/an sur une assiette de coupe moyenne de 1 500 ha. En considérant que le stock moyen sur pied (ensemble des classes) est en moyenne de 20 m³/ha, soit environ 40 stères/ha, on réalise que le prélèvement représente 65% du stock sur pied, ce qui est énorme ;

- **NE** : En circulant aux abords des massifs villageois de la Commune de Say, on voit que l'exploitation de la brousse tigrée est très intense et non durable (coupe en majorité de très fins bois). Les SLG rencontrées sont conscientes de cette surexploitation et l'expliquent par l'absence d'activités alternatives, dans un contexte de dégradation aiguë des terres et de changement

climatique. Les SLG demandent des appuis en termes d'AGR (maraichage notamment) et d'infrastructures (forages, centres de santé, etc.).

Les gestionnaires des SLG tiennent un cahier de stock divisé en deux parties distinctes, (i) Volumes amenés par chaque bucheron, mois par mois, (ii) Etat des stocks (entrée, sortie, solde) au fil de l'eau. Ces deux parties sont généralement remplies, mais comportent nombre d'erreurs de report. Par ailleurs, la disposition des tableaux et le fait que les mêmes informations soient reportées deux fois dans les cahiers compliquent la saisie et augmentent les risques d'erreur.

En se basant sur ces chiffres, quoiqu'il y ait des erreurs, on voit que la récolte dépasse largement le quota : 15 fois pour la SLG de Tientiergou (Commune de Say), neuf fois pour la SLG de Béllaré (Commune de Say), trois fois pour la SLG de Tcholol Béfi (Commune d'Ouro Guéladio). Pour cette dernière, il faut noter que le transport de bois a cessé momentanément en saison sèche (blocage des camions par des brigands), ce qui a incité les populations à produire du charbon (sortie possible par moto)...Faussant ainsi les données, car les sorties de charbon n'ont pas été décomptées.

- **ML :** Là aussi, la surexploitation des massifs est évidente, quand on prend connaissance des quantités de sacs de charbon vendues. De façon générale, la compréhension/appropriation du PAGES est faible. Peu de membres des CGB savent lire les cartes A0 de parcellaire placardées dans les villages (peu lisibles : petits caractères et dégradation par l'eau). Certains membres connaissent plus ou moins les interdictions de pâturage, culture et les espèces protégées. Pour beaucoup, la gestion forestière semble limitée au paiement d'une carte d'exploitant et de permis d'exploitation.

Les gestionnaires comprennent généralement le système de quotas mais ne sont pas en mesure d'expliquer comment assurer son respect (respect du parcellaire, des densités de coupe). Certains pensent que c'est aux agents des E&F que revient la responsabilité de surveiller la récolte et de l'arrêter en cas de dépassement du quota. Les représentants de plusieurs CGB (Sido Centre / Commune de Sido, Sakoro / Commune de Sido, Banankoro / Commune de Dogo...) ne connaissent pas le quota alloué actuellement dans le PAGES.

➔ Réalisé entre l'évaluation à mi-parcours et la fin du Projet

A.2.b.4 / Validation des PAGES : Au BF, les réunions des CPAT du Ziro et de la Sissili ne se sont pas tenues, malgré l'octroi par le Projet d'un financement en octobre 2018 afin de tenir ces réunions de validation des PAGES (Cf. R9 et **Annexe 9**). Au ML, la Commission de fixation des quotas s'est finalement tenue fin décembre 2019 (Cf. **Annexe 10**), validant finalement les PAGES à quelques jours de la fin du Projet et avec près de quatre ans de retard sur la date prévue.

Il faut noter que le Projet fait des analyses chocs sur les processus d'élaboration et validation des PAGES :

- R6 : « *Les délais à l'élaboration des PAGES [...] et la validation de ces PAGES [...] sont rédhibitoires à une mise en œuvre rapide d'une politique de gestion durable. [...] Les difficultés rencontrées pour élaborer ces PAGES qu'elles soient techniques [...] ou politiques [...] montrent un fonctionnement du projet isolé. Il est impuissant au milieu d'intérêts divergents comme on l'aura constaté au BF où les CAF ont depuis longtemps mis de côté la gestion durable. En effet, alors que les enjeux se chiffrent en centaine de milliers d'hectares (voir les SDACD), les administrations semblent ne pas en avoir conscience et discutent des contenus de ces PAGES (dont des éléments factuels voire inutiles comme certains descriptifs physiques qui ne peuvent rien apporter aux bénéficiaires). Ceci retarde les processus de mise en œuvre* » ;
- R9 : « *La conclusion générale est qu'il paraît illusoire de penser mettre sous aménagement des surfaces sylvopastorales ou agro-forestières de plusieurs centaines de milliers d'hectares tant que l'ensemble du processus d'élaboration et de validation des PAGES n'aura pas été simplifié par voies réglementaires* ».

Ces analyse et conclusions paraissent contradictoires avec l'argument suivant, concernant la stratégie adoptée par le Projet pour la C2a – Guide méthodologique pour PAGS : « *Nous avons repris les approches méthodo des administrations y compris les plans de rédaction avec des contenus conformes aux exigences des administrations, puisque l'objectif était la validation* » (Comm. pers. CdP, novembre 2020).

A.2.b.4 / « Création » des SVP (ou plutôt : redynamisation / renforcement) : Dans les trois pays, les SVP sont globalement faibles et respectent peu voire pas les PAGS (Cf. **Annexes 9, 10 et 11**). On retrouve des explications communes pour ces trois pays (forte pression sur les forêts et afflux de bucherons non-identifiés ; manque d'incitations pour les SVP à respecter les PAGS ; faiblesse du contrôle par les agents des E&F), mais aussi des explications plus spécifiques :

- BF (Cf. **Annexe 9**) : Opacité du fonctionnement du CAF et manque de coopération entre DT-CAF et services forestiers locaux d'une part, DT-CAF et projet d'autre part. Il faut aussi ajouter la défaillance des animateurs de terrain du Projet (1^{er} animateur défaillant et remplacé en sept 2018 par un 2nd animateur, qui s'est lui aussi avéré défaillant. Cf. R9) ;
- ML (Cf. **Annexe 10**) : Pratiques frauduleuses entretenues par certains agents locaux des E&F (distribution de permis à des bucherons illégaux, régularisation de bois non durable moyennant pots de vin, etc.) ;
- NE (Cf. **Annexe 11**) : Contexte d'insécurité croissant, favorisant les pratiques non durable (hausse des sorties de charbon) et empêchant les SLG et marchés ruraux de fonctionner normalement.

Par ailleurs, dans les trois pays, mis à part un suivi de l'harmonisation des statuts des SLG avec les règles de l'OHADA au NE, l'appui-conseil aux SVP a été limité depuis début 2019. Enfin, l'appui du Projet au montage de Conventions communales (signés en 2019 au ML, en juin 2020 au NE) a eu peu d'impact, ces documents se surajoutant aux SDAFC et PAGS qui étaient déjà peu/pas respectés.

C2c - Sécurisation des terroirs forestiers villageois

→ Prévu dans le CL

Activités	Indicateurs pour les activités	2014			2015				2016				2017				2018				2019				
		T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
2.c.1. Bornage des terroirs forestiers objets des PAGS, préparation des textes réglementaires pour leur sécurisation foncière, et suivi de la procédure d'adoption	Textes réglementaires adoptés portant sécurisation foncière des terroirs forestiers villageois bornés objets des PAGS																								

Figure 18 - Meo de C2c - Sécurisation des terroirs forestiers villageois (auteurs, 2020)

→ Réalisé au moment de l'évaluation mi-parcours

A2.c.1 : Non, elle n'a pas été mise en œuvre, l'équipe Projet jugeant le sujet trop compliqué et sensible. Il y a en effet beaucoup de pression sur le foncier, d'accaparement (notamment par les « *agribusinessmen* » : fonctionnaires, hommes politiques...) et les tensions entre villages sont fréquentes lorsqu'il s'agit de définir les limites des terroirs villageois.

Pourtant, on peut noter qu'il existe des dispositions réglementaires sur le sujet : (i) **ML** : Décret 2018-079 portant application du Code forestier de 2010, notamment en ce qui concerne les forêts villageoises, (ii) **NE** : Décret 2018-191 portant application du Code forestier de 2004, notamment en ce qui concerne les forêts villageoises, (iii) **BF** : Décrets 2014-926 et 2014-929 sur les transferts de GRN au Région et aux Communes respectivement, Décret 2014-933 sur le foncier communal.

Les services centraux des E&F du BF et du NE ont d'ailleurs indiqué réfléchir sur le sujet :

- **BF** : Le DGEF indique que trois permis ont pour l'instant été transférés (de coupe, de pêche et de chasse) et que, en théorie, toutes les forêts non classées ont été transférées aux Communes : « *Le processus de transfert des forêts aux Communes est en cours. Nous l'avons relancé en 2018 (sous la pression de l'ONG Tree Aid et de certaines Communes), dans la logique des textes sur*

la décentralisation de 2014. Mais, il manque toujours des RH pour accompagner le processus au niveau des Communes...Peut-être que ça pourrait se terminer d'ici 2020 » (Comm. pers. DGEF – février 2019).

Il indique par ailleurs que, pour les portions de forêts transférées aux Communes et qui sont sous un CAF, il pourrait être possible de faire un système d'intercommunalité et d'inclure les Communes dans la répartition des taxes. La DGEF n'a pas encore de plan précis concernant ce système intercommunal (*Ibid*).

- NE** : Le DGDT indique que le transfert de la gestion des marchés ruraux aux Communes est possible grâce à un Décret de 2016 sur le transfert de ressources aux ressources. Il indique aussi que le Décret 2018-191 autorise les Communes à créer des forêts communales, « *ce qui pourrait être une bonne chose, à condition que le lien entre Commune et village/SLG soit bien défini* » (Comm. pers. DGDT / DGEF – février 2019)...Reste à voir comment articuler l'application des Décrets : « *Il pourrait y avoir étude juridique et essai pilote sur une forêt* » (*ibid.*).

➔ Réalisé entre l'évaluation mi-parcours et la fin du Projet

Lors des entretiens de l'évaluation à mi-parcours, l'équipe Projet n'avait pas fait cas de travaux futurs sous C2c. Effectivement, il n'y a pas eu d'activité sous cette C2c, en dépit de l'intérêt exprimé par la DGEF au NE et de la reco "Sécurisation foncière" faite en ce sens dans le rapport d'évaluation mi-parcours (Cf. p45) : mener un pilote au NE sur un village avancé, en tenant compte des textes sur forêt, foncier et décentralisation.

C3 - Autofinancement pérenne

NB : Dans les rapports semestriels, les C3a et C3b initiales ont été regroupées sous une nouvelle C3b, et la C3c initiale a été renommée C3a. Par souci de lisibilité, on utilise le découpage initial du CL.

C3a - Méthodo. pour révision de la fiscalité décentralisée

➔ Prévu dans le CL

Activités	Indicateurs pour les activités	2014			2015				2016				2017				2018				2019					
		T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
3.a1. Bilan critique des réglementations et fiscalités forestières relatives au bois-énergie et au contrôle forestier dans chacun des trois pays, mettant en évidence notamment les contraintes et opportunités liées à la décentralisation, la fiscalité et la redistribution des taxes	Rapport de bilan critique réalisé sur les réglementations et fiscalités forestières relatives au bois énergie et au fonctionnement des dispositifs de contrôle forestier																									
3.a2. Proposition d'une méthodologie pour la conception, la mise en place et l'application d'une fiscalité décentralisée sur le bois énergie et les autres produits forestiers et des modalités d'affectation des recettes des taxes recouvrées	Méthodologie améliorée et simplifiée, publiée et partagée pour la conception, la mise en place et l'application d'une fiscalité décentralisée sur le bois-énergie et les autres produits forestiers et des modalités d'affectation des recettes des taxes recouvrées																									

Figure 19 - Meo de C3a - Méthodo. pour révision de la fiscalité décentralisée (auteurs, 2020)

➔ Réalisé au moment de l'évaluation mi-parcours

A3.a.1 et A3.a.2 : En partie : des bilans ont été dressés par des consultants externes, mais les représentants des DGEF/DNEF impliqués dans des rencontres interpayes ont fait peu de recommandations spécifiques, que ce soit en termes de révision de leur législation nationale, a fortiori en termes d'harmonisation des politiques dans les trois pays.

Pendant le 1^{er} semestre 2017, trois consultants nationaux ont mené un diagnostic des politiques bois énergie menées depuis les années 1980 dans chacun des pays. Après cela, des rencontres réunissant le CdP, les trois Resp. UCC, les trois consultants nationaux et deux représentants des DGEF/DNEF des pays ont été organisées : 23-24 juin à Niamey ; 3-4 octobre à Ouaga. ; 27-29

novembre à Bamako. Les échanges se sont concentrés lors des ateliers (sans groupes de travail pour préparer les échanges en intersessions).

Ces rencontres ont permis d'échanger sur les leçons à tirer des diagnostics, en se focalisant sur trois thèmes : normes d'aménagement forestier ; fiscalité bois énergie ; contrôle forestier. Un rapport de synthèse du processus a été produit en novembre 2017 par le consultant nigérien (MAMANE, 2017). De ce rapport et des analyses faites sur ce processus dans le R6, on retient que :

- Les législations sur la question du bois énergie sont complexes, parfois obsolètes, souvent inappliquées faute de textes d'application et/ou de volonté politique et/ou de connaissance adéquate par les agents des E&F. Elles sont par ailleurs souvent liées à d'autres sujets complexes (décentralisation, impôts publics, foncier, etc.), ce qui rend difficile toute révision ;
- A la lecture des rapports des consultants nationaux et de la synthèse de ces rapports, il est difficile d'identifier clairement les problèmes liés aux trois thèmes précités et la nature de ces problèmes (conception technique ? cadrage législatif ? mise en œuvre ?...), car il y a une confusion assez systématique entre « *ce qui est* » (la réalité observée) et « *ce qui devrait être* » (ce que disent les textes). Par ailleurs, faute d'identification précise des problèmes, ces rapports fournissent peu d'options et/ou des options vagues en termes de révision des textes réglementaires ;
- Cela étant, les échanges ont permis aux représentants des DGEF/DNEF des trois pays de connaître les situations des pays voisins et, ainsi, de mieux prendre conscience de leurs propres forces et faiblesses en matière de législation forestière. Néanmoins, comme le souligne cet extrait du R6 « *entre ces prises de conscience et les engagements fermes, il peut s'écouler du temps... pas forcément compatible avec le temps projet [...] Il ne faut enfin pas oublier que si les niveaux nationaux sont conscients de ces réalités [...] au niveau des services déconcentrés des E&F [...] les actions dites de police forestière prennent le pas sur celles d'accompagnement des populations* » ;

Ceci est corroboré par le témoignage de l'ex-DGEF du NE : « *Ça nous a amené à avoir de bonnes réflexions. L'UEMOA avait tenté de le faire via la tentative d'élaboration d'une Politique commune africaine sur l'environnement (PCAÉ), mais ça n'était pas très satisfaisant [...] Pour l'instant, cependant, on n'a pas réussi à transformer les discussions en décisions ; on a juste pris conscience de la nécessité d'avoir une politique commune* » (Comm. pers. ex-DG / DGEF – février 2019).

- Beaucoup reste à faire : seules deux recommandations, de portée très générale, avaient été adoptées à l'issue de la 3^{ème} réunion, à Bamako.

➔ Réalisé entre l'évaluation à mi-parcours et la fin du Projet

Au moment de l'évaluation à mi-parcours, le Resp. UCC NE voulait lancer de nouveaux TDR concernant la révision de la fiscalité forestière et mettre un consultant sur le sujet, afin de fournir des recommandations opérationnelles et aller plus loin que les recommandations de l'atelier de Bamako : augmenter les taxes pour les Communes et renchérir le prix du bois issu d'exploitation incontrôlé. Il n'était pas clair si seul le NE ou les trois pays étaient concernés par cette étude. A notre connaissance, cette étude n'a pas été lancée.

Par ailleurs, toujours au moment de l'évaluation à mi-parcours, le CdP avait mentionné la possibilité qu'une nouvelle rencontre des DGEF/DNEF ait lieu en avril 2019, en marge d'une visite de forêts aménagées dans la Région de Maradi. Cette 4^{ème} rencontre s'est tenue les 25 et 26 avril 2019 à Niamey, pour faire le point des avancées réalisées par les trois administrations. De façon synthétique, voici les conclusions de cette 4^{ème} réunion (Cf. R9 et rapport spécifique : FONABES, 2019a) :

- Aménagement forestier : importance de (i) l'harmonisation et la simplification des canevas PAGS, (ii) l'amélioration des processus et délais de validation des PAGS, (iii) l'utilisation de la télédétection dans le suivi des forêts et la mise à l'échelle des aménagements ;

- Fiscalité forestière : nécessité d'améliorer l'utilisation des fonds d'aménagement par les administrations forestières et les collectivités territoriales ;
- Suivi des flux et contrôle forestier : importance de la responsabilisation des Communes dans le contrôle forestier et reconnaissance du rôle régalien de l'administration dans le suivi et la gestion des BDD sur les flux de produits.

Comme le souligne le R9 : « La principale conclusion a été que, même si deux textes ont été promulgués au Niger et au Mali*, rien de significatif a pu être relevé au BF, et que globalement nous sommes encore loin des objectifs initiaux ». Ces conclusions de l'équipe Projet rejoignent nos propres conclusions, après interviews des cadres des DNEF/DGEF (Cf ; **Annexes 9, 10 et 11**) : il n'y a pas eu de décisions prises par ces structures, suite aux réunions inter pays précitées.

* Au Mali : Décret 2018-0662 fixant les conditions d'application du Code forestier de 2010. Au Niger : Décret 2018-191/PRN/ME/DD du 16 mars 2018 déterminant les modalités d'application de la loi 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger.

Dans le R9, il était aussi évoqué la possibilité d'organiser une 5^{ème} réunion à Ouagadougou, voire d'une 6^{ème} à Bamako, mais ces réunions n'avaient pas eu lieu au moment de l'évaluation finale. Pourtant, l'enjeu de ce suivi semblait important pour le Projet :

- Cf. p6 du R9 : « Cette 5^{ème} réunion du groupe de travail (voir une 6^{ème} si cela s'avérait nécessaire) devra absolument permettre aux administrations centrales d'informer (et de convaincre) les autorités politiques que l'insertion des recommandations dans les cadres réglementaires et légaux est une condition indispensable à la réussite [...] de la gestion durable de ces écosystèmes forestiers ».
- Cf. pp12-13 du R9 : « une 5^{ème} réunion à Ouagadougou qui aurait pour résultat attendu la signature d'un accord tripartite (Niger + Mali + Burkina Faso) qui soit un engagement d'ajustements réglementaires et législatifs indispensables pour la [...] couverture spatiale des aménagements forestiers à même de répondre à 50% de la demande en bois-énergie des trois capitales ».

Il est important de noter que le R9 explique le peu de décisions concrètes de ces réunions par (i) l'importance socio-économique des filières bois de feu (« de multiples acteurs interviennent dans des filières qui représentent plusieurs milliards de FCFA (une vingtaine à Bamako et Ouagadougou et une douzaine à Niamey) ») et (ii) le fait que les Directeurs généraux n'ont pas le pouvoir décisionnel suffisant pour porter des réformes de ces filières (« [ils] ne maîtrisent pas les questions plus politiques liées à des évolutions légales et réglementaires qui doivent passer les étapes ministérielles ou des représentations nationales pour être adoptées »).

C3b - Adoption de cadres réglementaires et fiscaux révisés

➔ Prévu dans le CL

Activités	Indicateurs pour les activités	2014			2015				2016				2017				2018				2019				
		T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
3.b.1. Elaboration de propositions de cadre réglementaire et fiscal révisé pour le bois énergie dans chaque pays à partir de la méthodologie développée	Propositions de cadre réglementaire et fiscal révisé pour chaque pays																								
3.b.2. Organisation de réunions de concertation dans les bassins d'approvisionnement des capitales et au sein des Communes cibles, pour la validation des propositions de cadre révisé	Comptes-rendus des réunions de concertation pour la validation des propositions																								
3.b.3. Suivi du processus d'adoption du cadre réglementaire et fiscal validé	Promulgation des textes réglementaires et fiscaux																								

Figure 20 - Meo de C3b - Adoption de cadres réglementaires et fiscaux révisés (auteurs, 2020)

➔ Réalisé au moment de l'évaluation à mi-parcours

Non, conséquence logique de ce qui a été présenté précédemment concernant la C3a, les activités de la C3b (élaboration de propositions de cadre réglementaires et fiscal révisé / concertations inter-acteurs sur ces propositions / promulgation des textes) n'ont pas été mises en œuvre à proprement parler.

On peut cependant noter que des textes réglementaires attendus de longue date ont été récemment publiés au ML et au NE. Il serait hasardeux de vouloir estimer précisément le niveau d'influence du Projet sur ces publications. On peut cependant penser que ce dernier y a contribué (avec le Projet GEEDFOR 2 dans le cas du ML) :

- **ML** : Le Décret 2018-0662 a été publié en août 2018, en application du Code forestier de 2010. Cependant, sa mise en application paraît incertaine, car « le Ministère de l'environnement ne porte pas le dossier » (Comm. pers. Resp. UCC ML – février 2019). Ceci est corroboré par la DNEF : « Les agents des E&F ont une appréhension sur le transfert de compétences aux collectivités territoriales [...] En 2018, la DNEF a transmis une note au Ministre pour faire progresser le processus. Depuis, il n'y a aucune avancée. Il faut savoir qu'il n'y a aucun forestier au Ministère de l'environnement. De plus, les Responsables de la cellule déconcentration et décentralisation ne sont pas compétents et pas motivés » (Comm. pers. DNA / DNEF – février 2019) ;
- **NE** : Le Décret 2018-191 a été publié en mars 2018 (Cf. notamment les Articles 106-118 sur le transfert des ressources naturelles aux Communes), en application du Code forestier de 2004. Le Décret, dont l'essentiel était prêt depuis de nombreuses années, a été finalisé en février 2018 par le DGA lui-même. Le Projet a certainement contribué à accélérer cette finalisation, en incitant le DGEF à envoyer une note d'information au Ministre en janvier 2018, juste après la restitution des trois ateliers inter pays.

➔ **Réalisé entre l'évaluation à mi-parcours et la fin du Projet**

Lors des entretiens de l'évaluation à mi-parcours, l'équipe Projet n'a pas fait cas de travaux futurs sous C3b, ce qui a été confirmé au moment de l'évaluation finale et ce qui est assez logique avec les constats faits sous C3a (peu de décisions concrètes et, a fortiori, suffisamment importantes et précises pour justifier une révision des cadres réglementaires).

C3c - Mise en place de SCS-CFD ou SYSCOM-BE

NB1 : Le concept de CFD, mentionné dans le CL, a été rapidement remplacé (dès fin 2016) par celui de Système communal de suivi des flux (SCS) afin de ne pas « heurter » les services des E&F, qui craignent une remise en cause de leur pouvoir de police forestière. Par ailleurs, jusqu'à début 2019, le terme générique de « SCS » est généralement utilisé dans les documents internes du Projet, mais il y a en fait autant de SCS que de Commune pilote. Début 2019, le terme SCS a été remplacé par celui de SYSCOM-BE.

➔ **Prévu dans le CL**

Activités	Indicateurs pour les activités	2014			2015				2016				2017				2018				2019				
		T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
3.c.1. Conception des dispositifs de CFD pour chaque Commune cible et validation au niveau des Communes	Organigrammes et manuels des procédures opérationnelles et financières des CFD mis en place au niveau des communes																								
3.c.2. Recrutement, formation et équipement des agents du CFD	Textes d'affectation des agents de CFD Comptes-rendus des formations des agents de CFD																								
3.c.3. Suivi mensuel des recettes recouvrées et de leur affectation	Etats mensuels des recettes fiscales																								

Figure 21 - Meo de C3c - Mise en place d'un SCS-CFD au niveau communal (auteurs, 2020)

➔ **Réalisé au moment de l'évaluation à mi-parcours**

En partie, les dispositifs de SCS étaient en phase de test/rodage dans les Communes pilotes.

Comme souligné dans cet extrait du R5, leur mise en place est un des enjeux clefs du Projet : « Depuis trop longtemps, les conditions d'une gestion durable sont bonnes sur le plan technique (PAGS et quotas en conformité avec l'accroissement forestier), les problèmes demeurent concernant le respect des normes de coupe et quotas [...] les agents des administrations continuent d'être dans une posture où peu importe le respect de la légalité [...] Dans certains cas, la seule règle est celle du

100 F/sac de charbon ! [...] Le Projet ne pourra se satisfaire de la réussite des C1 et C2 qui sont assez classiques ».

Souhaitant tirer les leçons des échecs du CFD mis en place en 2011 dans la Commune de Torodi [NB : désormais scindée en deux : Torodi et Makalondi] par le Projet GESFORCOM, l'équipe Projet a missionné un consultant externe pour (i) mener une mission de terrain en avril 2017 à Torodi et Makalondi (SLG, élus communaux) puis Niamey (transporteurs, commerçants) et (ii) prolonger les analyses en allant au BF et ML en septembre 2017. Malheureusement, son rapport, remis en septembre 2017, a été jugé perfectible.

Malgré cela, pendant toute l'année 2017, l'équipe Projet a réfléchi à un perfectionnement de la BDD CFD initialement mise en place au Niger par le projet GESFORCOM. Avec l'aide de consultants BDD, une première réunion était organisée sur le sujet en mai 2017 à Ouaga. Il était notamment décidé de déployer le système à deux niveaux, afin de suivre (i) le respect des quotas des PAGS et (ii) la collecte des recettes fiscales :

- Communal : Inciter les Mairies à recruter des agents communaux de suivi (ACS) pour renseigner des fiches de relevés, ensuite saisies par ordinateur. Ces ACS étaient également censés s'assurer de la cohérence des données relevées en direct (nombre de camions traversant les axes) avec celles notées par les gestionnaires des marchés ruraux ;
- National : Identifier un ou deux agents dans la DNEF/DGEF afin de centraliser les données des Communes cibles.

Des réunions techniques inter-pays ont ensuite été organisées (juin 2017 à Niamey, octobre 2017 à Ouaga, novembre 2017 à Bamako) afin d'affiner les BDD nationales.

Il convient de noter que, contrairement à ce que mentionne le R5 (« *Aucun système n'existait au BF et ML [...] le Projet partait d'une feuille blanche* »), il y avait bien une BDD Access sur les flux de bois contrôlés à l'entrée de Bamako, mise en place avant le Projet et gérée par le SIFOR. Les données sont collectées au niveau de 11 postes de contrôle. Cependant, les flux relevés dans la BDD ne représenteraient même pas 10% des flux réels estimés dans le SDACD (Comm. pers. Adjoint chef de cellule SIFOR – février 2019).

En 2018, quatre activités ont été menées :

- « Socialisation » des SCS : des rencontres inter-acteurs sur ce sujet ont été organisées par chaque UCC : mars 2018 à Bougouni (ML), avril 2018 à Torodi (NE), septembre 2018 à Koudougou (BF). Ceci a permis de recueillir les avis des élus communaux, membres des SVP, agents des E&F ;
- Structuration des BDD de SCS : des consultants ont consolidé les trois BDD et les ont installées sur le site web du Projet (http://fonabes.org/scs_cfd/ml/web/login) à la mi-2018. Ces BDD sont dérivées de la BDD GESFORCOM, mais elles ne sont plus construites sous Access. Elles sont codées avec *Framework Symfony* et *Ionic*, ce qui permet une utilisation simplifiée via des tablettes (plus besoin de PC et onduleurs) ;
- Recrutement des ACS (avec près de deux ans de retard par rapport au calendrier initialement envisagé), dotation de tablettes (150 000 F/pièce) à ces ACS et premières formations de ces ACS, fin 2018 et début 2019 ;
- Implication d'agents des services centraux des E&F dans la supervision des SCS, avec formation de ces agents et élaboration de conventions de collaboration (déjà signées pour ML et NE ; en attente de signature au BF au moment de la mission d'évaluation).

Au moment de la mission d'évaluation, les BDD nationales et leurs déclinaisons dans les Communes pilotes étaient en phase de test, avec des options encore ouvertes concernant le positionnement des ACS dans les Communes (relations avec les agents de E&F, avec les élus, conditions de rémunération, etc.) et les modalités de collecte et saisie (types de données à collecter, fréquence de collecte, de saisie, etc.).

Une réunion élargie (CdP, Resp. UCC, experts BDD, ACS, agents des E&F en supervision au niveau national) était prévue fin février 2019 à Ouaga afin de réfléchir à des améliorations, tant sur le fond (affinage des critères de collecte, définition des niveaux de responsabilités et de droit sur la BDD par type d'acteurs, etc.) que sur la forme (correction de certaines listes déroulantes, enregistrement automatique en cours de saisie, etc.)

Comme le soulignent les documents internes du Projet, un des défis était de définir les rôles respectifs de chacun, notamment entre ACS et agents des E&F, ces derniers se sentant parfois dépossédés de leur rôle (« régalien », comme ils le rappellent souvent) de contrôle et de police. Dans la plupart des Communes visitées, les acteurs locaux (élus communaux, ACS, SVP, agents des E&F) avaient des compréhensions limitées, parfois divergentes, des rôles et responsabilités de chacun dans la mise en œuvre du SCS.

- **BF** : Les activités de terrain ayant pris plus de retard que dans les deux pays (mauvaise volonté du DT-CAF, duplication des efforts sur le PAG), l'équipe Projet avait peu avancé sur la mise en place locale du SCS et la compréhension des acteurs locaux était faible :
 - Commune de Bougnounou : compréhension basique du SCS et prise en charge prévue d'un ACS, mais pas effective ;
 - Commune de Nébiel : compréhension faible du SCS (les élus rencontrés demandent à ce que le Projet « mette en place un cahier où on recensera les flux de bois et les taxes », ce qui est l'idée même du SCS ; ils militent aussi pour un rattachement de l'agent local des E&F à la Commune, alors qu'ils viennent de choisir un ACS (?)). Les élus demandent à ce que le Projet prenne l'ACS en charge ;
 - Commune de Dalo : les élus et l'ACS ne savent pas à quoi servent les données collectées « pour le Projet » (SCS) et, de façon générale, ne connaissent pas les objectifs du Projet. Les élus demandent à ce que le Projet prenne l'ACS en charge.

Par ailleurs, il faut souligner qu'il existait une initiative parallèle au niveau national, soutenue par le projet LuxDev « Appui à la gestion des ressources forestières » (AGREF), qui avait démarré fin 2018 dans trois Régions (Centre Ouest, Est, Hauts Bassins) à la suite du PASF (2012-2017). La DGEF pilotait le volet forêt).

Dans le cadre d'AGREF, la DGEF voulait mettre en place un système global de suivi des flux de bois énergie (avec synthèse mensuelle par Commune, trimestrielle par Région, annuelle au niveau du pays), dans lequel le SCS du Projet FONABES aurait été un des maillons. La priorité était donc pour eux d'avancer sur le système global et d'élaborer un guide pour ce système.

Questionné sur l'articulation de ce guide avec le manuel SCS en cours d'élaboration, la DGEF indiquait que ceci sera apprécié ultérieurement. Concernant le financement du système global de suivi des flux, le DFR pensait possible qu'une partie des taxes collectées pour les Communes soient reversées aux agents des E&F, voire qu'une taxe spécifique pour le contrôle forestier soit créée, à l'instar de ce qui existe au ML

- **NE** : Les élus communaux étaient d'accord pour récupérer 30% des 2 000 F/chargement de la taxe de transport + 100 F/stère vendu (prélèvement par la SLG pour le compte de la Commune) + 200 F/charrette (prélèvement par les forestiers ...Pas encore d'accord formel pour qu'ils reversent). Les représentants des marchés ruraux (Makalondi : 42 dont 30 fonctionnels ; Say : 3, tous fonctionnels ; Ouro Guéladio : 9, dont 6 fonctionnels) avaient tous accepté le principe de l'autofinancement du SCS. Les ACS avaient été recrutés en août 2018 et étaient pris en charge : deux ACS payés entre 50 000 et 65 000 F/mois à Ouro Guéladio (problème car insécurité donc pas de recette) ; trois ACS payés 70 000 F/mois à Makalondi ; un ACS payé 30% des recettes collectées à Say.

Cependant, il y avait encore certaines incompréhensions à lever / certains réglages à faire, comme le relevait par ex l'entretien avec les deux ACS de la Commune d'Ouro Guéladio :

- Concernant l'exploitation incontrôlée, ils utilisent les données fournies par le service communal des E&F : ceci semble contraire à l'idée que la Commune assure un suivi indépendant et fiable ;
- « *Ce sont des données confidentielles : on ne peut pas les donner à la Mairie mais on leur fait une situation périodiquement à travers un cahier d'enregistrement tenu par le Maire. On peut toutefois fournir ces données aux E&F* ». C'est pourtant la Commune qui est censée être la première utilisatrice des données ;
- « *Pour le suivi des quotas, le Maire nous a dit de laisser ça pour le moment* ». Le suivi des quotas est pourtant, avec le suivi des taxes collectées, l'un des enjeux du SCS.
- **ML** : deux ACS avaient été recrutés dans chaque Commune, mais n'avaient pas encore démarré leurs activités et n'étaient donc pas rémunérés. Ils devaient démarrer leurs activités en mars 2019, après signature des Conventions communales (pour le suivi de la mise en œuvre des PAGS. Cf. C1c). Il était prévu qu'ils prélèvent 100 F/sac de charbon sur les marchés contrôlés et 200 à 250 F/sac sur les autres « points de vente » (marchés informels) afin d'inciter les villageois à passer aux marchés contrôlés.

Il était par ailleurs prévu de les rémunérer 75 000 F/mois + 10 000 F/mois de carburant, en utilisant 15% des redevances collectées. Ces indemnités représentaient 11 300 sacs/mois pour deux ACS, à raison de 15 F/sac de taxe communale. Ceci équivaut à la carbonisation d'environ 8 700 à 11 300 stères/mois/Commune, ce qui est hors de portée. Même en utilisant 100% des redevances collectées, on arrive entre 1 300 et 1 700 stères/mois, ce qui est considérable.

Enfin, il faut noter, au moment de l'évaluation à mi-parcours, la forte opposition au SCS des agents locaux des E&F, notamment dans les Communes de Dogo et Kéléya, car ils étaient complices d'activités illicites (prélèvement de 100 F/sac de charbon, passage de camions sans coupon mais moyennant pot-de-vin, etc.).

Dans les trois pays, les prochains mois s'avéraient donc cruciaux pour définir précisément les rôles/responsabilités de chacun et les adapter aux réalités locales.

➔ **Réalisé entre l'évaluation à mi-parcours et la fin du Projet**

Il est dit dans le R9 que les BDD pays, réunissant les SCS des Communes cibles étaient :

- « *Fonctionnelles à la fin juin 2019 et mises à jour de façon régulière par les ACS appuyés par les responsables informatiques des UCC* », après qu'une dernière réunion technique se soit tenue sur le sujet du 25 février au 1^{er} mars 2019 à Ouagadougou ;
- Hébergées respectivement par la Cellule nationale du Système d'information forestier (CN-SIF) au BF, la Direction de la restauration des terres (DRT) au NE le Système d'information forestier (SIFOR) au ML
- Amenées à s'étendre, « *soit de l'ordre de 20 Communes pour Niamey, 30 pour Ouagadougou, 40 pour Bamako* »

Du bilan des SCS et BDD sur début 2018 – mi-2019 (FONABES, 2020b), on peut retenir ce qui suit :

- **NE** : les données de récolte hors PAGS ne sont pas collectées et les données de recettes sont partiellement collectées (redevances « camion » collectées, mais pas les redevances « charrette » ou « animal », ni la ristourne du Trésor à la Commune). La récolte 2018 totale a été près de cinq fois supérieure au total des quotas (44 097 stères de quotas vs 9 819 stères de récolte). Enfin, les données du SCS auraient amené à fermer le marché rural de Tientiergou, Commune de Say ;
- **BE** : seulement 60% du quota aurait été récolté, ce qui est incohérent avec les constatations de terrain faites lors des évaluations à mi-parcours et finale (exploitation anarchique), d'où l'hypothèse que seule une partie des flux est capturée. Par ailleurs, les données de recettes forestières sont très marginalement collectées (montants pas en rapports avec les volumes collectés).
- **ML** : seulement 50% du quota aurait été récolté, ce qui est là aussi incohérent avec les constatations de terrain faites lors des évaluations à mi-parcours et finale (exploitation

anarchique), d'où l'hypothèse que seule une partie des flux est capturée. Par ailleurs, les données de recettes forestières sont très marginalement collectées (montants pas en rapports avec les volumes collectés).

Des observations faites lors de l'évaluation finale, il ressort que les SCS ne sont plus opérationnels, dans les trois pays pour diverses raisons : (i) flous dans les rôles et responsabilités de chacun, (ii) manque de prise en charge des ACS par les Communes, (iii) problèmes de tablettes, (iv) faible capacité des responsables de SVP et des ACS à bien compiler les données, raisons générales auxquelles il faut ajouter des raisons spécifiques : incompréhensions voire réticences de certains acteurs au BF (DT-CAF, agents locaux des E&F) et au ML (agents locaux des E&F) ; insécurité et déplacements difficiles au NE.

La première raison précitée faisait d'ailleurs l'objet d'une Reco "Fiscalité forestière" dans le rapport d'évaluation à mi-parcours (p46) : « *définition des rôles/responsabilités dans le SCS-CFD, suivi et traçabilité des flux (bois et taxes), appropriation de l'outil par les E&F et par les élus* ». Elle était aussi mise en exergue dans le R9 : « *un des défis est de définir les rôles respectifs partagés de chaque acteur, notamment entre ACS et agents des E&F, ces derniers se sentant parfois dépossédés de leur rôle (« régalien », comme ils le rappellent souvent) de contrôle et de police. Dans la plupart des Communes, les acteurs locaux (élus communaux, ACS, SVP, agents des E&F) ont des compréhensions limitées, parfois divergentes, des rôles et responsabilités de chacun dans le SCS* ».

Force est de constater que cette clarification est encore à mener et qu'on ne peut donc pas encore parler du SCS comme d'une « innovation majeure en 30 ans d'efforts pour la gestion durable des écosystèmes forestiers sahéliens » (Cf. R9). Il convient aussi de relativiser l'opinion émise dans le même R9 selon laquelle « *jusqu'à présent, il n'existait aucun outil de suivi de l'exploitation et que les SVP et les agents déconcentrés de l'administration n'avaient pas l'information des quantités coupées et commercialisées* » : ces données étaient censées être archivées, à l'époque comme encore de nos jours, dans les cahiers des SVP. Sans ce suivi par les SVP, pas de SCS, comme en témoigne d'ailleurs les constats faits dans les trois pays.

C3d - Etude opportunités REDD+

➔ Prévu dans le CL

Cette activité, la seule sur laquelle ONFI devait intervenir, est évoquée rapidement dans la NEP, sans que l'on comprenne bien son articulation avec les autres activités. On comprend implicitement que l'objectif principal est d'étudier la possibilité de capter des financements REDD+ pour appuyer les efforts de mise sous aménagement.

Activités	Indicateurs pour les activités	2014			2015				2016				2017				2018				2019				
		T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
3.d.1. Etude des perspectives et modalités d'investissement REDD+ dans le contexte des formations forestières des zones sèches au BF, en étroite coordination avec le PIF (cofinancement Banque mondiale et Banque africaine de développement) et préparation d'une publication en vue de diffuser les résultats de l'étude (voir C5)	Rapports d'avancement et rapport final d'étude																								

Figure 22 - Meo de C3d - Etude des opportunités REDD+ (auteurs, 2020)

➔ Réalisé au moment de l'évaluation à mi-parcours

Non, l'activité n'avait pas été menée. Dans le R3, on indiquait que c'était « *faute de temps* ». Le CdP indiquait pour sa part qu'il avait échangé sur cette étude au début du Projet avec E. DUBIEZ (alors resp. d'ONFI Cameroun), puis que les échanges s'étaient espacés avec le départ de ce dernier, amenant à abandonner l'étude (Comm. pers. CdP – février 2019).

➔ Réalisé entre l'évaluation mi-parcours et la fin du Projet

Lors des entretiens de l'évaluation à mi-parcours, l'équipe Projet n'a pas fait cas de travaux futurs sous C3d, ce qui a été confirmé au moment de l'évaluation finale.

C4 - Gouvernance

C4a - Cadres de concertation : CBA et CCAFP

→ Prévu dans le CL

Activités	Indicateurs pour les activités	2014			2015			2016			2017			2018			2019				
		T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
4.a.1. Création d'une Commission de bassin d'approvisionnement (CBA) en bois énergie pour la mise en oeuvre de chaque SDA, régie par une Charte de bassin fixant les objectifs, les mesures de solidarité/compensation envisagée entre les Communes du bassin, le règlement et les modalités de fonctionnement de la Commission	Charte de bassin signée par l'ensemble des Communes du bassin d'approvisionnement																				
4.a.2. Création de Comités communaux d'aménagement forestier participatif (CCAFP) créés dans chaque Commune cible	Textes communaux enregistrant la création des CCAFP Règlements et modalités de fonctionnement des CCAFP signés par les membres des Comités																				
4.a.3. Organisation de réunions de concertation intra et inter-communales (à l'échelle des bassins) pour définir les modalités de la mise en oeuvre des SDA et des SDAFC, le suivi et l'actualisation de la fiscalité décentralisée	Procès verbaux des réunions des CBA Procès verbaux des réunions des CCAFP																				

Figure 23 - Meo de C4a - Cadres de concertation : CBA et CCAFP (auteurs, 2020)

→ Réalisé au moment de l'évaluation à mi-parcours

A4.a.1 : Non, de telles Commissions de bassin d'approvisionnement (CBA) n'avaient pas été créées.

Au **NE**, il faut noter que l'Association nationale des exploitants de bois (ANEB), qui regroupe 2 000 à 3 000 membres (camionneurs, charretiers, détaillants), avait été associée à plusieurs activités du Projet : (i) sensibilisation des transporteurs pour les enquêtes flux, (ii) vulgarisation du SDACD, (iii) mise en place des SCS, (iv) refonte des PAGS.

Les responsables de l'ANEB que la mission avait pu rencontrer tenaient d'ailleurs un discours intéressant et défendaient l'aménagement forestier pour des raisons :

- D'ordre économique, de court-terme : en achetant sur un marché rural, il y a « *moins de dépense de carburant, moins de casse (crevaison : 300 000 F), pas de risque d'amende (50 000 à 500 000 F)* » ;
- D'ordre économique / écologique, de plus long terme : « *On préfère laisser la forêt se régénérer. Mais, tous nos membres ne sont pas convaincus : certains continuent à acheter des petits diamètres...Ça s'est aggravé avec la fin des projets PE2 et PAFN. Il faudrait nous aider à conscientiser les exploitants. On a remarqué que moins il y a de forêts, moins il y a de pluies. Certaines SLG ne se rendent pas bien compte que la forêt dégradée ne se régénère pas.* ».

Il faut d'ailleurs noter que l'ANEB avait pris position contre la production du charbon et avait récemment exigé auprès du Ministre de l'environnement qu'un certificat d'origine soit demandé aux transporteurs disant importer du charbon burkinabé.

Au **ML**, le CdP avait suggéré de mettre en place un CBA avec 115 Communes, ce que le Resp. UCC ML jugeait irréalisable et inefficace, faute de pouvoir financer après le Projet les déplacements des représentants de 115 Communes à Bamako, sans compter les représentants des E&F et des opérateurs économiques (Comm. pers. Rep. UCC ML – février 2019). Le Resp. UCC ML avait proposé à la DNEF d'organiser une réunion à Bamako avec des représentants des trois Communes, l'équipe Projet, la DNEF et l'association des transporteurs. L'idée était de créer une petite plateforme d'échange plutôt qu'une structure pérenne (impliquant budget, statuts, logistique). Il n'y avait pas eu de réaction de la DNEF.

A4.a.2 : Non, le Projet n'avait pas à proprement parler appuyé la création de ces Comités communaux d'aménagement forestier participatif (CCAFP).

Le terme de CCAFP, employé dans le NEP, n'avait pas été réutilisé par l'équipe Projet. Par contre, dans le CR UCC 6 (avril 2018), on mentionnait la « *nécessité de mettre en place un organe chargé de veiller à la bonne gestion des ressources naturelles (respect des quotas, parcellaires, techniques de coupe, périodes, etc.) et au bon fonctionnement des SVP. Ainsi, il a été décidé de la mise en place d'un Groupe technique de gestion durable (GTGD) dont la composition sera précisée par chaque UCC [...] [Il faudra] préparer une convention cadre communale pour les GTGD qui intégrera : (i) la composition des GTGD, (ii) règlement intérieur et statuts, définissant les rôles des membres et le fonctionnement des organes* ».

On précisait par ailleurs que ces GTGD « *seront amenés à jouer le rôle d'interface entre d'une part les SVP et d'autre part les Communes, par rapport à leur responsabilité du suivi des flux de bois énergie, tout ceci en lien avec les services décentralisés des E&F* » (*ibid.*).

Au ML, les Conventions communales (Cf. C1c) en cours de création semblaient amenées à jouer le rôle initialement pressenti pour les CCAFP. Comme indiqué précédemment (*ibid.*), il semblait nécessaire de voir comment les acteurs locaux allaient pratiquement s'orienter entre les différents documents de planification existants (PDC/PAI, SDAFP, PAGS, Convention communale), d'autant qu'il était prévu la création de trois Comités (gestion, surveillance, consultatif) pour mettre en œuvre la Convention.

Au NE, le Resp. UCC NE avait appuyé dès mai 2016 la création de GTGD « villageois », chargés d'assurer le respect des normes techniques des PAGS (quotas, parcellaires, etc.), de surveiller les bucherons en patrouillant en brousse, puis de signaler les éventuels problèmes aux agents des E&F. Chaque village avait ainsi désigné trois personnes (connaissant la brousse, attachées au terroir, disponibles), bénévoles ou parfois légèrement indemnisées via le fond d'aménagement (coupe-coupe, carburant, etc.).

Les GTGD étaient mentionnés dans les Conventions liant élus communaux, SLG et les services locaux des E&F, présentées le 30 et 31/01/19 et n'étaient pas encore signées lors de l'évaluation. Concernant le partage des rôles entre GTGD et ACS, le Resp. UCC NE le voyait ainsi : (i) GTGD : illettrés / contrôle technique en brousse / par village ; (ii) ACS : lettrés / SCS / par Commune.

Sachant que (i) les GTGD villageois étaient un échelon opérationnel s'ajoutant à ceux des SLG, Conseils communaux et ACS, (ii) que ces SLG, Conseils communaux et ACS venaient d'être responsabilisés récemment sur les questions de bois énergie et étaient encore faibles, la création des GTGD était questionnable.

De façon générale, il n'était pas évident que les acteurs locaux (élus communaux, ACS, gestionnaires des marchés ruraux, élus des SLG, GTGD, agents des E&F) appréhendent clairement les rôles/responsabilités de chacun et la hiérarchie des textes (PDC et PAGS existants, Conventions bientôt signées. On peut laisser de côté les CCAFP, méconnues).

A4.a.3 : Non, de telles réunions des CBA (pour piloter la mise en œuvre des SDACD) et des CCAFP (pour piloter la mise en œuvre des SDAFC) n'avaient pas eu lieu. ➔ **Réalisé entre l'évaluation à mi-parcours et la fin du Projet**

Au moment de l'évaluation à mi-parcours, il était prévu d'organiser, d'ici mai 2019, deux réunions par pays de CBA, réunissant grosso modo 15 acteurs publics et privés et chargés de superviser la mise en œuvre des SDACD (Comm. pers. CdP – février 2019). Cependant, il était dit que « *le lancement de ces Comités ne pourra se faire qu'après avoir fini la C3* » (*ibid.*), ce qui posait question en termes de calendrier.

Au moment de l'évaluation finale, ces réunions de CBA n'avaient pas eu lieu, faute de temps et de moyens (Cf. R9). Cependant, le Projet a proposé une liste de 15 membres pour la CBA du Niger (Cf. p57 du R9) : sept fonctionnaires, trois Maires (Makalondi, Ouro Guéladio, Say), deux représentants des acteurs (un pour les commerçants, un pour les exploitants), trois observateurs (UCC NE, ONG Debout Niger et ONG BEIE). Finalement, les professionnels de la filière sont minoritaires dans ce

CBA et l'ANEB, pourtant proactive sur les enjeux de gestion durable des forêts, n'est pas nommément citée dans la liste.

Concernant les CCAFP, comme indiqué précédemment lors de l'analyse de la C2b, le Projet a appuyé le montage de Conventions communales (signés en 2019 au ML, en juin 2020 au NE) et la création de GTGD pour les mettre en œuvre. Ceci a eu peu d'impact, ces documents se surajoutant aux SDAFC et PAGES qui étaient déjà peu/pas respectés et la notion de GTGD (groupe censé faire l'interface entre SVP et Conseils communaux) étant peu comprise des acteurs locaux.

C4b - Suivi environnemental et des prix, par Bassin et Commune

→ Prévu dans le CL

Activités	Indicateurs pour les activités	2014			2015			2016			2017			2018			2019						
		T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
4.b.1. Mise en place d'un dispositif de suivi environnemental relatif au SDA à l'échelle de chaque bassin d'approvisionnement et au SDAFC au niveau des Communes cibles	Rapports de suivi environnemental																						
4.b.2. Réalisations d'enquêtes prix mensuelles aux principales étapes des chaînes d'approvisionnement et diffusion des résultats	Publication mensuelle des prix du bois-énergie dans les bassins d'approvisionnement																						

Figure 24 - Meo de C4b - Suivi environnemental et des prix, par Bassin et par Commune (auteurs, 2020)

→ Réalisé au moment de l'évaluation à mi-parcours

A4.b.1 / suivi environnemental : **En partie**, en soulignant le fait qu'ils correspondaient peu à ce qui était envisagé initialement dans le CL, tant en termes de localisation (dispositif de suivi environnemental général par Bassin ; spécifique par Commune) qu'en termes de continuité du suivi (pérennisation du dispositif).

C'est l'une des deux activités (avec A5.a1) qui devait être mise en œuvre par le CIFOR. Mais, ce dernier a abandonné le Projet en juillet 2015. Au 1^{er} semestre 2016, le CdP a alors invité les trois Resp. UCC à faire des propositions pour mettre en œuvre cette activité à la place du CIFOR.

En l'absence de proposition courant 2016 et à la demande expresse du SE-FFEM (exprimée lors d'une réunion avec l'équipe Projet en mars 2017), le CdP a proposé d'approfondir une analyse diachronique réalisée au NE en 2015 (GARBA, 2015)²².

NE : En s'appuyant sur ces travaux, deux consultants - le même Ansoumane GARBA (désormais agent des E&F) et le Dr Abdou AMANI (Institut national de la recherche agronomique du Niger – INRAN) – avaient fait des analyses complémentaires (images satellite 1990 et 2000 ; inventaires à pied) au 2nd semestre 2017 : comparaison de deux forêts mises sous aménagement dans les années 1990 : Baban Rafi (Région de Maradi. PAGES initié en 1993) et Tientiergou (Département de Say. PAGES initié en 1994).

En substance, leurs travaux démontrent que le massif forestier de Baban Rafi s'était peu dégradé et que les marchés ruraux y fonctionnaient, alors que le massif forestier de Tientiergou s'était beaucoup dégradé et que les marchés ruraux ne s'autorégulaient pas. Un article de synthèse de cette étude a été écrit en novembre 2017 (AMANI et al., 2017)²³

ML et BF : Des travaux étaient en cours pour comparer l'état de forêts sous PAGES à différentes dates, via traitement d'images satellite (Landsat et Sentinel2) et inventaires de terrain. Au BF, le travail était mené pour trois dates (1992, 2002, 2014) sur 11 placettes de 500 m de rayon (une par UAF) par HET. Au ML, le travail était mené pour deux dates (1998 et 2018) par GEEDER.

Ces travaux étant présentés, on peut s'étonner du fait que les structures nationales en charge du suivi environnemental (tel le Centre national de surveillance écologique et environnementale

²² GARBA, A. 2015. Evolution comparée du couvert végétal en zone de brousse et en zone agricole de 1992 à 2014 dans le bassin d'approvisionnement en bois énergie de Niamey (Niger). Montpellier – CIRAD, 87p.

²³ AMANI, A. 2017. Analyse comparative de la résilience de deux formations forestières exploitées : la forêt de Baban Rafi au Centre-Est et celle de Tientiergou au Sud-Ouest du Niger. Niamey – INRAN, novembre 2017. 21p

(CNSEE) – ex-Réseau d'observatoires et de surveillance écologique à long terme (ROSELT) au NE ou le SIFOR au BF) n'aient pas été mentionnées dans le CL, alors qu'elles disposent de données historiques de suivi environnemental et auraient été à même de pérenniser une telle activité.

A4.b.2 / Suivi des prix : **Non**, l'activité avait été entamée par des collectes de données en 2017, mais ces données n'avaient pas encore traitées et diffusées.

Initialement, l'équipe Projet pensait pouvoir faire un suivi mensuel des prix du bois et du charbon (comme prévu dans le CL), puis s'est finalement résolue à faire un suivi semestriel (mars – saison sèche et octobre - saison humide) par faute de moyens (estimation du coût : 2 MF/enquête/pays) et de ressources humaines, car les UCC étaient « surbookées » (Comm. pers. CdP – janvier 2019).

Finalement, deux enquêtes sur les prix avaient été organisées simultanément dans les trois pays, en mars puis octobre 2017. Suite à des retards du prestataire burkinabé, EDI, les résultats n'ont été disponibles qu'en décembre 2017 et devaient être compilés au 1^{er} semestre 2018 (R6). Au moment de l'évaluation à mi-parcours, l'équipe Projet « *n'avait pas encore eu le temps de traiter ces données* » (Comm. pers. CdP – janvier 2019).

➔ Réalisé entre l'évaluation à mi-parcours et la fin du Projet

A4.b.1 / suivi environnemental : Au 1^{er} semestre 2019, des analyses diachroniques ont été menées (interprétation d'images satellites Landsat et Sentinel2 et vérification sur le terrain) au ML (marchés ruraux des Communes de Sido et Kéléya, théoriquement sous aménagement dans les années 2000. Marchés ruraux de Dogo, hors aménagement) et au BF (CAF de Bougnounou, sous aménagement depuis une vingtaine d'années). Ces analyses mettent en évidence une dégradation générale des espaces forestiers, même sous aménagement.

Pour ne citer que l'exemple du CAF de Bougnounou, le constat est rude (Cf. p18 du R9) : « *La structure de la végétation du CAF est en déséquilibre, ce qui va entraîner à terme son effondrement par déforestation et par dégradation [...] on note seulement la présence de trois strates (herbacée, arbustive et arborée inférieure à 8 m de haut), mettant ainsi en exergue [...] une extinction progressive des semenciers qui à terme va entraîner une rupture du renouvellement* ».

On peut pointer deux limites de ces suivis environnementaux :

- ML (Cf. pp58-60 du R9) : il est dit qu'il est impossible de mener une analyse diachronique de l'évolution des forêts, les formats de données Landsat et Sentinel2 étant différents...Pourtant, cela a été fait pour le suivi environnemental au NE (Cf. pp73-83 du R9) et, de façon générale, de nombreux projets de suivi des forêts par satellite (par ex, OSFT, GEOFROAFRI, SOFACO, financés par l'AFD et/ou le FFEM) démontrent que le traitement de données issues de capteurs différents est non seulement pas insurmontable, mais que c'est même le lot commun, les capteurs évoluant sans cesse ;
- BF (Cf. pp61-73 du R9) : on indique que les hypothèses de cubage faites pour le suivi environnemental différent de celles de l'IFN2 (pas de prise en compte dans l'IFN2 des espèces protégées comme le karité - qui représentent environ le tiers des tiges - ni des espèces à faible valeur calorifique...contrairement au suivi environnemental mené par FONABES). Finalement, les données IFN2 et FONABES ne sont pas comparables et on n'a donc pas possibilité de faire une appréciation qualitative de l'impact de l'aménagement forestier par rapport à une situation de laisser-faire.

A4.b.2 / Suivi des prix : D'après un entretien avec le Resp. UCC ML lors de l'évaluation à mi-parcours, le CdP aurait parlé de refaire une enquête trafic/flux à Bamako sur sept jours en avril 2019. Ceci n'a pas été confirmé par le CdP lors des entretiens. De fait, il est confirmé dans le R9 que les données de prix collectées en 2017 n'ont pas pu être traitées faute de temps.

C4c - Formation des acteurs

→ Prévu dans le CL

Activités	Indicateurs pour les activités	2014			2015				2016				2017				2018				2019				
		T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
4.c.1. Evaluation des besoins en formation liés à la mise en oeuvre des SDA, SDAFC, PAGS et CFD, et proposition d'un plan de formation pour chaque pays	Plans de formation adoptés dans les trois pays pour les SDA, SDAFC, PAGS et CFD																								
4.c.2. Mise en oeuvre des plans de formation nationaux par l'organisation d'atelier des formation dans chaque pays	Deux ateliers de formation organisés par an dans chacun des trois pays 30 à 40 personnes formées dans chacun des trois pays Bilan des réponses aux questionnaires d'évaluation distribués lors des formations																								

Figure 25 - Meo de C4c - Formation des acteurs (auteurs, 2020)

Il faut souligner que le C4c – pourtant essentiel à la réussite du Projet - était assez flou dans le CL, tant au niveau du résultat attendu (« *du personnel des services techniques concernés, des Communes cibles et des acteurs privés intervenant dans l'approvisionnement en bois énergie de la capitale sont formés dans chaque pays* » : former quels acteurs ? pour quels besoins ? sur quelles thématiques ?) qu'au niveau de l'indicateur de résultat (« *deux ateliers de formation organisés par an dans chacun des trois pays / 30 à 40 personnes formées par pays* » : pourquoi des formations sous forme d'atelier ? comment a été estimé le nombre de personnes à former ?).

→ **Réalisé au moment de l'évaluation à mi-parcours A4.c.1 : Non** : concernant les SVP en particulier, des diagnostics avaient certes été menés en avril-mai 2017, mais on ne peut pas dire qu'ils s'étaient traduits par des plans de formation ad hoc, car toutes les SVP dans les trois pays avaient finalement reçu les mêmes formations : tenue des cahiers pour les gestionnaires et élus, normes de coupe pour les bucherons (Cf. C2b). Les autres catégories d'acteurs (élus communaux ; agents des E&F ; transporteurs/commerçants dans le cas du NE) avaient été impliquées dans certains échanges mais leurs besoins en formation n'avaient pas été analysés / formalisés dans des plans.

A4.c.2 : En partie, deux catégories d'acteurs avaient reçu des formations : les SVP en tenue des cahiers et normes de coupe (Cf. A4.c.1 et C2b) et les ACS en maniement des tablettes et collecte des informations de flux (Cf. C3C). Pour ces deux catégories, les formations avaient démarré récemment (fin 2018) et s'étaient intensifiées début 2019 (la saison de coupe battant son plein en saison sèche). Il était trop tôt pour juger des résultats/impacts des formations.

→ Réalisé entre l'évaluation à mi-parcours et la fin du Projet

Au moment de l'évaluation à mi-parcours, des formations sur les mêmes thèmes et pour les mêmes catégories d'acteurs (SVP en tenue des cahiers et normes de coupe ; ACS en maniement des tablettes et collecte des informations de flux) étaient prévues.

Des entretiens et observations de terrain lors de l'évaluation finale (Cf. **Annexes 9, 10 et 11**), il ressort que les formations ont été limitées ces deux dernières années : (i) Appui des ACS et des responsables nationaux des BDD pour consolider les BDD des SCS, (ii) Peu voire pas d'appui des SVP pour la mise en oeuvre des PAGS, seulement un suivi de la mise en conformité de leurs statuts avec les règles OHADA au NE.

L'équipe Projet semble consciente de la faiblesse des appuis-conseils aux acteurs de terrain, car il est noté dans le R9 (Cf. p17) : « *Les approches sociales de formations des acteurs bucherons et des gestionnaires devront aussi être revues* ».

C4d - Copil régional et nationaux

→ Prévu dans le CL

Il faut tout d'abord souligner le fait qu'il existe un flou dans la NEP concernant la maîtrise d'ouvrage du Projet. Dans la Partie IV.1.1 – Maîtrise d'ouvrage de la NEP, on lit que la maîtrise d'ouvrage sera assurée par un consortium réunissant le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement CIRAD (chef de file), le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) et l'Office national des forêts international (ONFI). Le choix de ces entités est ainsi justifié dans la NEP :

- « *Deux organisations régionales sont concernées par la gestion des forêts naturelles et l'approvisionnement en énergie des capitales : le Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Ni l'une ni l'autre ne sont dotées de structures adéquates pour intervenir de manière opérationnelle, ni disposer de la flexibilité nécessaire pour sa mise en œuvre aux différents niveaux d'intervention. Par ailleurs, les Administrations en charge des forêts - qui ont un rôle déterminant à jouer - restent insuffisamment structurées et trop centralisées pour assurer efficacement la maîtrise d'ouvrage d'un projet de ce type* » ;
- « *L'option retenue est celle d'une maîtrise d'ouvrage indépendante de ces acteurs, qui sera confiée au consortium CIFOR-CIRAD-ONFI. Ces organismes connaissent bien les différents acteurs concernés et disposent de la légitimité institutionnelle et technique nécessaire pour assurer le pilotage global du projet ainsi que d'une base régionale à Ouagadougou propice à assurer une gestion de proximité* » ;

L'expertise du CIRAD en matière de bois énergie est par ailleurs mise en avant dans la NEP : « *Au Sahel, [...] le CIRAD intervient depuis près de 25 ans dans l'organisation des filières d'approvisionnement en bois-énergie des centres urbains [...]. Depuis les années 1990, le CIRAD a notamment contribué à la mise en œuvre et au suivi des Stratégies énergie domestique (SED) du Niger et du Mali à travers des projets suivants : Energie II de la Banque mondiale (1989-1998) ; Aménagement des forêts naturelles (PAFN) de la Banque africaine de développement (2002-2006) ; Cellule combustibles ligneux (CCL) de la Banque mondiale (1997-2002) au Mali ; Gestion forestière communale et communautaire (GESFORCOM) de l'UE (2007-2011) au Mali et Niger (et Madagascar)* ».

Mais, dans d'autres parties de la NEP (Partie III.2.4 – Composante 4 du Projet, Partie IV.2.1 – Copil régional, Partie IV.2.2 – Copil nationaux), il est indiqué que le Projet sera piloté par un Copil régional (présidence du CILSS, membres : AFD, DGEF/DNEF des trois pays, UEMOA, bailleurs de fonds cofinanceurs) et des Copil nationaux (présidence de la DGEF/DNEF, membres : Direction générale de l'énergie, AFD, Mairie de la capitale, Communes cibles, syndicats professionnels de la filière - transporteurs, bûcherons, etc.).

Le mandat de ces Copil est par ailleurs ainsi défini : « *analyser et valider les plans d'action [sous-régional ou national, selon niveau du Copil] ii) approuver le budget annuel [idem], iii) approuver les rapports annuels [idem], iv) discuter de nouvelles orientations stratégiques [idem]* ». Ces éléments amènent à penser que le CILSS, l'UEMOA et les DGEF/DNEF constituent en fait la véritable maîtrise d'ouvrage du Projet (étant théoriquement décisionnelle sur les orientations stratégiques, les plans d'action, les budgets), le consortium CIRAD étant une maîtrise d'ouvrage déléguée.

L'identification du CILSS et de l'UEMOA comme maître d'ouvrage régional du Projet peut s'expliquer par le fait que le CILSS était le maître d'ouvrage du PREDAS et l'UEMOA le bailleur du PREDAS (à la suite de la GIZ). On peut supposer que Gérard MADON, rédacteur de la NEP et ex-AT du PREDAS, a estimé logique de les mettre au cœur de la maîtrise d'ouvrage du Projet FONABES, en pariant sur le maintien de leur présence sur la thématique bois énergie.

Malheureusement, le PREDAS2 espéré n'aura pas pris la suite du PREDAS en 2012 et le CILSS et l'UEMOA se sont progressivement détachés du sujet bois énergie. Le Projet FONABES n'a ainsi qu'un correspondant technique au sein du CILSS, Philippe ZOUGRANA, responsable d'un projet

régional sur la GRN et la sécurité alimentaire. Le CILSS et l'UEMOA n'ont plus, en interne, d'expert sur le sujet et s'appuient sur un ex cadre du CILSS, M. KONANDJI (Comm. pers. SEA du CILSS – février 2019).

Activités	Indicateurs pour les activités	2014			2015				2016			2017				2018				2019						
		T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
4.d.1. Mise en place du Comité de pilotage régional présidé par le CILSS et composé de représentants de l'UEMOA, des Ministères de l'environnement des trois pays et du FFEM/AFD, et organisation de réunions annuelles successivement dans chaque pays	Convention de financement établie et signée pour le fonctionnement du Comité de pilotage régional																									
	Comptes-rendus des réunions annuelles du Comité de pilotage régional																									
4.d.2. Mise en place d'un Comité de pilotage national dans chaque pays présidé par le Ministère de l'environnement et composé de rep. du Ministère de l'énergie, du FFEM/AFD et des cofinanceurs, et organisation de réunions annuelles du Comité.	Conventions de financement établies et signées pour le fonctionnement des Comité de pilotage nationaux																									
	Comptes-rendus des réunions annuelles des Comités de pilotage nationaux																									

Figure 26 - Meo de C4d - Copil régional et nationaux (auteurs, 2020)

→ Réalisé au moment de l'évaluation à mi-parcours

A4.d.1 et A4.d.2 : **Non**, les Copil régional et nationaux ne s'étaient pas réunis annuellement comme envisagé, à l'exception d'un seul Copil national au NE le 29 avril 2016. Le compte-rendu de ce Copil (Cf. pp40-42 du R3) faisait par ailleurs état de critiques sur l'absence de données d'exécution financière, de programmation détaillée pour 2016 et de programmation des Copil.

Les analyses de l'équipe Projet par rapport à l'absence de Copil (extraites des rapports du Projet et des entretiens menés lors de l'évaluation) variaient :

- D'une part, on expliquait cette absence par des incompatibilités d'agenda des représentants des DNEF/DGEF et de l'équipe Projet pour ce qui concerne les Copil nationaux ; des incompatibilités d'agenda du SE-CILSS et de l'équipe Projet, mais aussi la crise de gouvernance qu'a subi le CILSS entre septembre 2016 et avril 2017 (le SE en titre a alors été mis à l'écart), pour ce qui concerne le Copil régional ; un problème général de « manque de temps » pour organiser les Copil, régional et nationaux ;
- D'autre part, « on se pose la question de la pertinence » de ces Copil, dont la mention dans le CL est peut-être « une erreur » (comm. pers. CdP – février 2019). Il était ainsi mentionné dans le R3 : « Ces Copil ne sont nécessaires que lorsqu'il s'agit de débattre de points concrets relatifs à l'exécution des composantes où le rôle de l'administration apparaît primordial comme la C3 (fiscalité décentralisée et mécanisme REDD+) et C4 (gouvernance de l'approvisionnement en bois énergie) » ;
Il était d'ailleurs estimé que les ateliers organisés au 2nd semestre 2017 (Cf. C3a) avaient permis d'informer les DNEF/DGEF de manière efficace et que les bureaux AFD de Bamako / Niamey / Ouaga avaient été régulièrement tenus informés des avancées du Projet, lors des missions de supervision du CdP (*ibid.*) ;
- Enfin, on lisait dans le CR UCC6 (avril 2018), qu'il était urgent de faire un Copil régional, afin de présenter (i) l'avancement du Projet entre 2015 et 2017, (ii) le programme de travail 2018, (iii) les perspectives et, enfin, prendre des résolutions.

Cela étant dit, l'absence de Copil nationaux ou de Copil régional, n'a pas été déploré par les premiers concernés (DNEF/DGEF, CILSS, AFD notamment), sauf par la DGEF du NE : « Le Projet ne partage pas ses informations de façon très claire. Le DGEF ne peut pas dire qu'il exerce réellement la tutelle du Projet, pourtant, c'est la DGEF qui est redevable devant l'Assemblée nationale et la Primature [...] Il faut aussi souligner qu'on ne peut pas inscrire le Projet sur la Loi de finances et donc pas demander contrepartie du budget national » (Comm. pers. DGA / DGEF – février 2019).

→ Réalisé entre l'évaluation à mi-parcours et la fin du Projet

Au moment de l'évaluation à mi-parcours, le CdP réfléchissait à l'organisation d'un forum régional ouvert en mars 2019, mais aussi à un atelier spécifique en mai 2019, réunissant l'équipe Projet. Il n'était pas clair si l'organisation d'un Copil régional était prévu à une de ces occasions.

Entre l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale, aucune réunion de Copil (national ou régional) n'a eu lieu, pour les mêmes raisons que celles évoquées dans les rapports narratifs précédents : difficulté de coordonner les agendas, mais aussi manque de volonté des partenaires (Cf. R9).

C4e - Maitrise d'œuvre

→ Prévus dans le CL

D'après le CdP (comm. pers CdP – février 2019), le choix de créer un consortium CIRAD/CIFOR/ONFI a été pris par le Secrétariat du FFEM : CIRAD pour ses expériences passées sur le bois énergie au Sahel ; CIFOR pour son implication dans le projet « Forêts et adaptation au changement climatique en Afrique de l'Ouest » (ACFAO) financé par le FFEM de 2012 à 2016 ; ONFI pour son expertise REDD+.

L'accord de consortium CIRAD-CIFOR-ONFI a été signé en septembre 2013. Il était prévu dans la NEP et dans cet accord que la majeure partie de la maîtrise d'œuvre soit assurée par le CIRAD, à l'exception de quelques activités : suivi environnemental (A 4.2.1) et capitalisations (A 5.1.1) pour le CIFOR ; études des opportunités REDD+ (A 3.4.1) pour ONFI ; ateliers sous régionaux (A. 5.2.1) et forum sur la gouvernance décentralisée de l'approvisionnement en bois énergie (A. 5.2.2) pour le CILSS.

Finalement, le CIFOR s'est désengagé très rapidement du Projet, en juillet 2015 ; les contacts avec ONFI se sont progressivement arrêtés en 2016 ; le CILSS s'est très peu impliqué. Le CIRAD a mené l'essentiel des actions, en recourant à des agents CIRAD et des consultants nationaux, via différents bureaux d'études.

Activités	Indicateurs pour les activités	2014			2015				2016				2017				2018				2019			
		T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
4.e.1. Mise en place et fonctionnement de l'Unité centrale d'appui chargée de la maîtrise d'oeuvre du projet FONABES et basée à Ouagadougou, et réalisation de missions d'appui dans les pays	Personnel de l'Unité centrale recruté/formé																							
	Equipements et fournitures acquis																							
	Rapports d'activités semestriels																							
	Rapports de mission dans les trois pays																							
4.e.2. Mise en place et fonctionnement dans chacun des trois pays de l'Antenne nationale de l'Unité centrale d'appui chargée de la maîtrise d'oeuvre du projet FONABES, et réalisation de missions de terrain à l'intérieur des pays	Personnel des Antennes nationales recruté/formé																							
	Equipements et fournitures acquis																							
	Rapports d'activités semestriels																							
	Rapports de mission de terrain en province																							

Figure 27 - Meo de C4e - Maitrise d'œuvre (auteurs, 2020)

→ Réalisé au moment de l'évaluation à mi-parcours

A4.e.1 et A4.e.2 : **En partie**, le CdP (basé à Ouaga) et les trois Resp. d'UCC (Bamako, Niamey, Ouaga) avaient assuré la mise en œuvre des activités, avec des ressources humaines inférieures à ce qu'il était prévu dans la NEP, le budget ayant été réduit de moitié.

Il faut noter que les trois UCC pays étaient en dehors des DGEF/DNEF, car il n'est « pas bon de confondre Projet et administration » (Comm. pers. CdP – février 2019).

	Prévu (NEP)	Réalisé (Projet)
UCC régionale	CdP	CdP (assurant aussi la gestion admin et comptable)

	Trois cadres (PAGS/fiscalité, SIG/BDD, économie/gouvernance) Resp. admin. et comptable	Pas d'autre cadre Comptable DRAO-ZS (en appui au CdP)
UCC pays	Deux cadres par UCC (SDA, PAGS, fiscalité, gouvernance) Un à trois agents de terrain par Commune Un Resp. admin. et comptable par UCC	Un cadre par UCC, avec compétence transversale : foresterie (BF), économie (NE), carto/SIG (ML) Un animateur-encadreur de terrain par pays (recruté au 1 ^{er} semestre 2017) Un Resp. admin. et comptable à ½ temps au ML et au NE

Figure 28 - Equipe Projet : RH prévues vs recrutées (auteurs, 2019)

Les partenaires de Consortium du CIRAD, CIFOR et ONFI, n'avaient finalement pas fourni d'expertise. Une partie de l'expertise technique avait été fournie directement par le CdP, les trois Resp. UCC et les consultants CIRAD (L. GAZULL, R. PELTIER, C. DUHESME, etc.). Une autre partie, conséquente, avait été fournie par des prestataires privés :

- BF : Environnement et développement intégral (EDI) et Hulda études et travaux (HET) ;
- ML : Ingénierie pour le développement au Sahel (ID-Sahel), Société pour l'environnement et le développement rural (SEDR) et Groupement d'experts en évaluation des écosystèmes et développement des énergies renouvelables (GEEDER) ;
- NE : Debout Niger et Bureau d'études en ingénierie pour l'environnement (BEIE).

Après validation de cette démarche par le CIRAD, puis avis de non-objection du SE-FFEM, ces prestataires avaient été identifiés au 1^{er} semestre 2015 (Cf. p13 R1) et des Conventions cadres de partenariat (CCP) annuelles ont depuis lors été signées entre eux et le CIRAD. Chaque étude spécifique faisait alors l'objet d'un avenant (TDR et budget). On peut faire trois commentaires au sujet du recours aux prestataires privés :

- **Charge de travail** : Les avenants ont été nombreux, 37 par ex pour la seule année 2015 (14 au ML, 10 au NE et 13 au BF). Cela a amené un surcroit de travail, comme le souligne cet extrait du R3 « *choix fait, suite aux discussions d'octobre à décembre 2014, de contractualiser les partenaires sur des TDR précis [...] a entraîné une charge de travail très importante pour assurer la rédaction de ces avenants puis qu'ils soient signés et que la trésorerie soit mise à la disposition de ces partenaires* ». Le Resp. UCC NE confirmait et estimait que le suivi administratif des prestataires consommait 20% de son temps, sans compter le temps du CdP (Comm. pers. Resp. UCC NE – février 2019) ;
- **Impact budgétaire** : D'après la plupart des prestataires, les budgets d'expertise alloués par le Projet étaient trop faibles. En moyenne, les consultants touchaient 60 000 F/hj et 10 000 F de per diem si travail de terrain (NDR : ce qui est effectivement le bas de la fourchette pour des consultants ouest-africains) ; les Resp. UCC touchaient 650 000 F/mois, sans congés, ni sécurité sociale (Comm. pers. Resp. UCC NE – février 2019). Cependant, en considérant le fait que le budget du Projet a finalement été réduit par deux (1,5 M€ vs 3 M€ prévus dans la NEP), il faut reconnaître que le CdP n'avait d'autre choix que de compresser les coûts à tous les niveaux ;
- **Pérennité** : L'essentiel des expertises techniques a été mené par les sept prestataires privés, lesquels faisaient d'ailleurs souvent office de boîte de portage d'experts indépendants, et donc non permanents dans ces structures. Jusqu'à peu de temps avant l'évaluation mi-parcours, l'implication directe des services des E&F dans les activités du Projet était très ponctuelle (appui pour les enquêtes préparatoires aux SDACD, appui pour les inventaires forestiers avant PAGS...). Pourtant, la NEP prévoyait que le Consortium signe des CCP avec les services des E&F, afin d'exécuter les activités du Projet les concernant. Depuis 2017, l'équipe Projet y réfléchissait sans pouvoir concrétiser, faute de comptes séparés du Trésor pour les DGEF/DNEF. Finalement, une solution avait été trouvée peu de temps avant l'évaluation à mi-parcours, consistant à faire deux

CCP en cascade : CIRAD-Prestataire et prestataire-DGEF/DNEF. Des « double CCP » ont donc été signées avec la DNEF/ML (septembre 2018) et la DGEF/NE (juillet 2018). Les CCP étaient encore en attente de signature avec la DGEF/BF au moment de l'évaluation à mi-parcours.

Ces CCP, assorties de TDR et de budgets, portaient essentiellement sur la mobilisation de quelques agents des services centraux des E&F pour centraliser les données des SCS, en relation avec les Communes. Au final, l'implication des services des E&F dans la mise en œuvre du Projet aura été réduite et diversement vécue selon les pays :

- **BF** : Les niveaux national (DNEF, DFR/DNEF) et régional (DREF Centre Ouest) ont été régulièrement informés des activités du Projet. Les niveaux provincial (DPE du Ziro) et départementaux (Bougnounou, Nebiel et Dalo. NB : Département et Commune se superposent) ont été irrégulièrement informés. Certains agents locaux connaissent le Projet pour avoir participé à des inventaires forestiers, des enquêtes prix...d'autres ne savent pas ce qu'il promeut (PAG, ACS/SCS...).

« On nous a présenté la situation globale, puis on nous a mis à l'écart. Il faut nous associer » (Comm. pers. agent E&F de Nebiel – février 2019). *« Il faudrait impliquer davantage les services déconcentrés des E&F et privilégier les collaborations techniques continues, plutôt que d'organiser des ateliers de validation technique »* (Comm. pers. Chef service forêt/faune de la DREF Centre Ouest – février 2019) ;

- **ML** : Au niveau central, l'essentiel des collaborations se sont faites avec le SIFOR (implication sur le SCS). Les responsables de la DNEF semblaient moins informés / conscients des enjeux du Projet, en témoigne le contenu des échanges avec eux. Le Cantonnement des E&F de Bougouni s'était très peu impliqué, faute semble-t-il d'une réelle volonté de collaborer avec le Projet qui remettait en cause un certain statu quo sur les modalités de contrôle et taxation.

Au niveau communal, l'implication des agents locaux des E&F était obligatoire, le Projet ayant promu la mise en place de Conventions communales afin d'encadrer PAGS et CSC, pour lesquels ces agents devaient être consultés...Mais ces échanges ont parfois été sources de conflits entre, eux d'une part, Conseils communaux et CBG d'autre part, car les agents locaux des E&F font des prélèvements illicites.

- **NE** : L'information et l'implication des différents niveaux (DNEF et services déconcentrés, aux niveaux Département et Commune) semble avoir été plus fortes au NE que dans les autres pays. La DNEF était satisfaisante, en témoigne l'avis du DGA : *« C'est un petit projet en termes de financement, mais un grand projet en termes de dynamique, qui pose les bases de la GDF. Ça nous intéresse de mieux gérer l'exploitation du bois énergie, dans un contexte d'augmentation démographique, de raréfaction de la ressource, de manque d'alternatives énergétiques. C'est en continuité avec PE2 »* (Comm. pers. DGA - DGEF – février 2019).

Enfin, pour terminer le tour d'horizon concernant la mise en œuvre, il convient de souligner que l'équipe Projet a dû faire face à différentes difficultés pendant l'exécution du Projet :

- **Insécurité** : La Sous-région est instable. Le ML était en conflit jusqu'à début 2015, il y a eu une tentative de coup d'Etat au BF en septembre 2015, divers attentats dans les trois pays entre 2015 et 2018, tant dans les capitales qu'en province. L'équipe Projet a quand même assuré la mise en œuvre des activités, ce qu'il faut saluer. L'insécurité a cependant eu des conséquences : ralentissement de certaines activités de terrain, choix de Communes pilotes au Sud de Bamako, dans la 3^{ème} Région, jugée moins risquée ;
- **Hébergement** : Depuis le démarrage du Projet, l'UCC NE est hébergée par l'ONG Debut Niger et l'UCC ML est hébergée à l'antenne CIRAD de Bamako. Par contre, l'UCC BF travaille depuis son domicile et le CdP a changé plusieurs fois de bureaux.

Après avoir passé 16 mois (octobre 2014 – janvier 2016) dans un petit bureau partagé (trois personnes dans 15 m²) à la Direction régionale Afrique de l'Ouest – Zone sèche (DRAO-ZS) du CIRAD à Ouaga (faute de pouvoir être hébergé au CIFOR comme prévu initialement, suite au départ de ce dernier du BF en juillet 2015), le CdP s'est installé au CILSS (convention

CIRAD/CILSS signée en décembre 2015). Après quelques mois, il a dû changer de bureau (pour cause de réfection) et occupe depuis un bureau exigu.

- **Comptabilité** : Entre octobre 2014 et février 2016, tous les fonds du Projet étaient avancés par la DRAO-ZS. Le CdP, aidé par la comptable de la DRAO-ZS, devait centraliser toutes les pièces comptables et effectuer tous les virements, puis justifier les dépenses à la DG du CIRAD à Paris. Ceci a occasionné des lourdeurs comptables (circuits complexes entre CdP, UCC, DRAO-ZS, CIRAD Paris) et des pertes de temps pour le CdP.

Après déménagement du CdP au CILSS en janvier 2016, ce système était ingérable (éloignement de la DRAO-ZS, submersion de la comptable par les pièces du Projet). Comme le CdP jugeait impossible de recruter un comptable (50 k€ sur la durée du Projet ; partage des tâches compliqué entre CdP, trois UCC et DRAO-ZS), il a finalement été décidé de créer une caisse d'avance et de recette en mars 2016.

→ Réalisé entre l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale

La situation décrite ci-dessus est restée globalement la même jusqu'à l'évaluation finale. On peut noter (i) que la CCP avec la DGEF du BF a été signée en mars 2019, (ii) que les conditions de sécurité dans la sous-région n'ont fait qu'empirer (Cf. p29 du R9), rendant toujours plus compliquée la mise en œuvre du Projet.

Le R9 confirme deux faits clefs : (i) la lourdeur administrative du mode de mise en œuvre retenu : 183 avenants signés entre octobre 2014 et juin 2019, pour un montant moyen de 3 200 € par avenant ; (ii) la difficulté à engager les DNEF/DGEF, faute d'autonomie financière (pas de compte dédié, tout part normalement au Trésor).

C5 - Capitalisation

C5a - Publications

→ Prévu dans le CL

Activités	Indicateurs pour les activités	2014			2015				2016				2017				2018				2019				
		T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
5.a.1. Conception, édition et diffusion de cinq publications de capitalisation sur les SDA et leur déclinaison en SDAFC, les PAGS, la réglementation et la fiscalité décentralisée sur le bois énergie, et REDD+ dans le contexte des formations forestières des zones sèches	Cinq publications éditées et diffusées																								

Figure 29 - Meo de C5a - Publications (auteurs, 2020)

→ Réalisé au moment de l'évaluation mi-parcours

A5.a.1 : Non, cette activité n'avait pas été mise en œuvre. Elle n'était d'ailleurs pas souvent mentionnée dans les rapports du projet, sauf peut-être dans le R4 où on lisait « *Le Projet aura, dans le cadre de sa C5, l'opportunité de proposer aux administrations des méthodologies simplifiées et surtout à même d'être validées par les acteurs de terrain, d'élaboration des SDAFC et PAGS et donc de pouvoir assurer l'extension des mises sous aménagement.* »

D'après le R5, ce C5a serait en parti rempli par la mise en ligne sur www.fonabes.org des livrables des C1 et C2 (SDACD, SDAFC, PAGS), ainsi que les CR des missions de supervision du CdP et des réunions inter-UCC. Cependant, ces éléments ne peuvent pas être confondus avec les publications de capitalisation qui étaient envisagées dans le CL.

➔ **Réalisé entre l'évaluation mi-parcours et la fin du Projet**

Au moment de l'évaluation à mi-parcours, le CdP ne savait pas s'il pourrait publier les principaux résultats du projet d'ici juin 2019, car le temps manquait pour cela. Finalement, il n'y a pas eu d'avancée sous cette C5a (Cf. R9).

C5b - Ateliers

➔ **Prévu dans le CL**

Activités	Indicateurs pour les activités	2014			2015				2016				2017				2018				2019				
		T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
5.b.1. Organisation et animation de cinq ateliers thématiques sous-régionaux sur les thèmes retenus pour les cinq publications, à l'attention des praticiens de l'approvisionnement en bois énergie	Documents de travail et minutes des ateliers																								
	Listes des participants																								
	Bilan des réponses aux questionnaires d'évaluation distribués lors des ateliers																								
5.b.2. Organisation d'un forum sur la gouvernance décentralisée de l'approvisionnement en bois énergie, à l'attention des élus des Communes pilotes, des SVP, des professionnels du bois énergie et des agents du CFD	Document de travail et minutes du forum																								
	Liste des participants																								
	Bilan des réponses au questionnaire d'évaluation distribué lors du forum																								

Figure 30 - Meo de C5b - Ateliers (auteurs, 2020)

➔ **Réalisé au moment de l'évaluation mi-parcours**

A5.b.1 et A5.b.2 : Non, ces activités n'avaient pas été mises en œuvre. D'après le R5, ce C5b aurait en parti été rempli par la tenue d'un colloque scientifique « *Gestion forestière et changement climatique* », organisé à Niamey début novembre 2017 par l'Université de Niamey, lors de laquelle une dizaine de communications scientifiques ont été présentées. Cependant, cet atelier ne peut pas être confondu avec les cinq ateliers et le forum qui étaient envisagés dans le CL.

➔ **Réalisé entre l'évaluation mi-parcours et la fin du Projet**

Au moment de l'évaluation mi-parcours, le CdP réfléchissait à l'organisation d'un forum régional en mars 2019, mais aussi à un atelier spécifique en mai 2019, réunissant l'équipe Projet et le CILSS afin de discuter des suites possibles au Projet, via notamment le Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2RS)²⁴.

Finalement, un forum « gestion décentralisée » a été organisé du 29 avril au 1^{er} mai 2019 à Niamey (NB : forum suivi d'une réunion « bilan FONABES » des trois UCC). Ce forum a réuni 40 personnes des trois pays (Elus communaux, SVP, agents des E&F, commerçants-transporteurs, équipe de Projet) et a permis d'échanger diverses expériences autour de la GDF et de l'approvisionnement en bois de feu (FONABES, 2019b).

²⁴ Cf. <http://p2rs.cilss.int/>

Annexe 5. BF - Liste des personnes rencontrées et CR des entretiens / EMP

F	NOM	Prénom	Institution	Fonction	Tél
	MONTAGNE	Pierre	FONABES	CdP	+226 77 89 10 37
	MEDAH	Moïse	FONABES	UCC BF	+226 70 23 57 59
	ID-ISSA	Ibrahim Lumumba	CILSS	SEA	+226 76 16 05 81
	BENAU	Luc	CAF Bougnounou	Animateur UGGF	+226 70 84 21 73
	ZIBA	Betiou	CAF Bougnounou	Président UGGF	+226 76 69 03 46
	BOUGOUA	Alsène	CAF Bougnounou	Secrétaire adjoint UGGF	+226 75 45 07 31
	BATIA NEBIE	Daniel	CAF Bougnounou	Vice-Président UGGF	+226 75 03 04 28
	DIALLO	Hamidou	FONABES	Animateur-encadreur	+226 7 27 49 53 / 75 95 42 15
	TASSEMBEDO	Moustapha	FONABES	Formateur (EDI)	+226 76 65 13 03
	LOGORA	Salam	E&F	Agent départemental - Bougnounou	+226 70 18 06 70
	WANGARA	Aliou	DPE du Ziro	DP (intérim)	+226 70 58 91 82 / 76 06 26 24
	DJIGUEMDE	Paul	DGEF	DG	+226 70 26 88 54 / 75 06 88 84
	OUEDRAOGO	Nébié Issa	Mairie Bougnounou	Maire	+226 70 26 59 87 / 74 26 59 87
	ROAMBA	Soumaïla	Mairie Nébiéyanalou	SG	+226 70 95 44 53
	IDO	Simon	Mairie Nébiéyanalou	1er adjoint	+226 71 78 97 58
	IDO	Bernard	Mairie Nébiéyanalou	Point focal (ACS)	+226 72 55 62 64
	BENAO	Bétié	Mairie Nébiéyanalou	2ème adjoint	+226 73 97 98 26
	GNEGBA	Rigobert	E&F	Agent départemental - Nebiel	+226 70 41 94 02 / 78 16 94 52
	YARO	Mathias	CAF Bougnounou	Président GGF de Nago (Nebiel)	+226 51 64 44 18
	ZOUGRANA	Souleymane	CAF Bougnounou	Secr. adjoint GGF de Nago (Nebiel)	+226 77 28 20 74
	IDO BELI	Paul	CAF Bougnounou	Vice-président UGGF	+226 76 44 17 21
	IDO	Dieudonné	CAF Bougnounou	Moniteur GGF de Loro (Nebiel)	+226 65 37 07 39
X	DJIMOUDI	Sandrine	Préfecture Dalo	Préfète	+226 70 28 22 64 / 74 38 13 17
	ZIBA	Pinou	CAF Bougnounou	Sec. Adjoint UGGF	+226 65 82 07 68
	NEBIE	Béni	CAF Bougnounou	Moniteur / resp. UGGF à Dalo	+226 76 93 28 90
	ZIBA	Babou	CAF Bougnounou	Président GGF de Dalo centre (Dalo)	+226 74 81 53 24
	ZIBA	Batia	CAF Bougnounou	Secr. GGF de Dalo centre (Dalo)	+226 65 64 86 92
	ZIBA	Mouni	CAF Bougnounou	Contrôleur GGF de Dalo centre (Dalo)	+226 75 29 13 56
	ZIBA	Moubié	CAF Bougnounou	Contrôleur GGF de Dalo centre (Dalo)	+226 52 20 25 95
	ZIBA	Koalan	CAF Bougnounou	Moniteur / resp. UGGF à Dalo	+226 75 18 46 95
	LOMPO	Joseph	Mairie Dalo	Chef de service état-civil	+226 74 49 25 08
	SANKARA	Oumarou	Mairie Dalo	Agent technique	+226 75 08 16 79
	ZIBA	René	Mairie Dalo	ACS	+226 77 44 90 84
	NEYA	Albert	CAF Bougnounou	Trésorier GGF de Guenien (Dalo)	+226 75 63 31 59
	BAPIA	Paul	CAF Bougnounou	CauxC GGF de Guenien (Dalo)	-
	NEYA	Claver	CAF Bougnounou	Membre GGF de Guenien (Dalo)	-
	BABOU	Abou	CAF Bougnounou	Président GGF de Guenien (Dalo)	+226 66 65 95 98
X	KALI	Nébié	CAF Bougnounou	Membre GGF de Guenien (Dalo)	+226 66 20 54 54
X	KALI	Lissao	CAF Bougnounou	Membre GGF de Guenien (Dalo)	+226 74 20 33 62
	CAMPAORE	Yembi	E&F	Chef service départemental Bougnounou	+226 70 26 48 76
	ISSOUF	Souleymane	DREF Centre Ouest	Chef service forêt/faune	+226 70 23 00 54
	YAMEGO	Gustave	DREF Centre Ouest	Chef service protection de l'envt	+226 70 11 07 27
	ZANRE	Adama	E&F	Agent de la DFR (PF FONABES)	+226 70 77 30 36
	BAYLE	Mamadou	E&F	Directeur / DFR	+226 70 26 21 30
	OUEDRAOGO	Rasmané	CAF Bougnounou	Directeur / DT-CAF	+226 70 17 52 97
	MBADO	Adrien	HET	Directeur	+226 70 31 26 11 / 76 60 12 87
	DA	Namowile	EDI	Directeur	+226 70 01 95 86 / 74 51 01 60
	DJIGUEMDE	Paul	E&F	Directeur / DGEF	+226 70 26 88 54 / 75 06 88 84

Figure 31 - Liste des personnes rencontrées au BF pour l'EMP du Projet FONABES (auteurs, 2019)

Equipe Projet (UCC BF + CdP) - 04/02/19 8h30-16h

MONTAGNE	Pierre	FONABES	CdP
MEDAH N.	Moïse	FONABES	UCC BF

C1a – Méthodologies SDACD et SDAFC : Cf. ci-dessous.

C1b – SDACD : D'après le CdP, les documents sont OK, les processus d'élaboration se sont globalement bien passés (malgré quelques difficultés lors des enquêtes de terrain), leur appropriation est OK. Ils ont été validés dans les grandes lignes en juin 2016 puis complètement finalisés en juin 2017. Deux points importants : progression de l'exploitation vers l'Est et l'Ouest, hausse de la consommation de GPL. Pour le CdP, les SDACD sont « *des outils pour le Projet* ». Quelques échanges techniques :

- **Rendement carbonisation** : Le projet a pris 15%, mais d'après les résultats d'un stage mené en 2018, ça serait plus proche de 20% (charbonniers locaux) et 24% (charbonniers étrangers) ;
- **Pré-inventaires** : Ils ne sont pas décrits dans les documents, ce qui ne permet pas de savoir comment ont été estimées les intensités de sondage par strate ;
- **Inventaires** : Le Projet a refait des placettes, alors que des données de l'IFN2 existaient, afin de compléter certaines données. Les protocoles d'inventaires ont été revus en mars 2015 (mission R. PELTIER et M. ICHAOU), mais les « *habitudes* » nationales ont été conservées, ce qui explique certaines différences entre les trois pays (schémas d'échantillonnage : long des routes au BF, systématique au NE ; diamètres de pré-comptage variant de 6 à 10 cm ; inclusion ou non du karité...) ;
- **Possibilité** : Elle est estimée à 90% de la productivité au BF ; 70% au ML ; 50 à 70% (selon strates) au NE. Les explications sous-tendant ces hypothèses ne sont pas clairement présentées ;
- **Rétropolation** : Les données des SDACD actuelles de Bamako et de Niamey ne sont pas comparables avec les SDA passées, car nombre d'hypothèses ont été modifiées. Le Projet n'avait pas prévu de rétopoler les estimations, en croisant les hypothèses actuelles avec les données passées de surface forestières et de population. Beaucoup de temps (presque trois ans) et de budget (plus de 100 k€) avaient déjà été dépensés sur la C1a ;
- **Consommation urbaine** : On indique que la consommation de bois énergie à Ouaga est de 350 kg_{ebf}/hab/an, que le GPL est le combustible principal pour 50% des ménages, que la population a doublé et que la consommation a triplé depuis les années 1990. La consommation de GPL à Niamey est elle aussi très importante, la population a elle aussi doublé depuis les années 1990, mais la consommation de bois énergie est presque deux fois moindre (202 kg_{ebf}/hab/an) et elle aurait baissé de 2% par an depuis les années 1990 : comment expliquer ces différences de trajectoire entre les deux capitales ?
- **Coûts de revient des combustibles** : Les coûts comparés (en F/joule) du bois de feu, charbon, GPL ne sont pas estimés dans les trois pays, mais cela pourrait être intéressant pour discuter des potentiels de substitution (le coût étant un paramètre parmi de nombreux autres à considérer). Il faut noter le gros potentiel de GPL au NE : 15 000 t/an sont actuellement embouteillées, alors qu'il existe un potentiel de 50 000 t/an sur Zinder, ce qui permettrait d'économiser 500 000 t/an de bois ;
- **Grilles de choix des Communes** : Les grilles, établies suite aux diagnostics agro-sylvo-pastoraux, n'ont finalement pas été utilisées pour choisir les Communes pilotes ;
- **Restitution** : Le CdP prévoit un forum de présentation des SDACD lors d'un atelier réunissant les E&F des trois pays en avril 2019, en marge d'une visite de terrain des PAGS sur Maradi. Les TDR ne sont pas encore préparés.

C1c – SDAFC : D'après le CdP, les élus et les GGF ont été impliqués. Le DT-CAF de Bougnounou a par contre freiné le processus, car il se sent dépossédé au profit des Communes. Il a fallu

l'intervention du DGEF et du DFR pour débloquer la situation. Les SDAFC ne sont pas liés aux PDC. Ils ne mentionnent pas les PFNL. Les neuf SDAFC (trois par pays) comportent les mêmes actions. Concernant l'utilité de ces documents, d'après le CdP, « *cela pourrait être rediscuté, une fois les systèmes de CFD-SCS finalisés. Les SDAFC pourraient être opérationnalisés* ».

C2a – Méthodologie PAGES : Le Projet a finalement utilisé les guides existants dans les trois pays.

C2b – Mise en œuvre PAGES : Au BF, ça a été difficile, car (i) le PASF (financement LuxDev et SIDA, avec volet forestier piloté par le DGEF) a appuyé l'élaboration d'un PAG unique en parallèle du FONABES, « *sans refaire d'inventaire* » d'après le CdP, (ii) le Projet a élaboré en parallèle 11 PAGES, avant que les E&F l'informent qu'il y avait déjà un PAG élaboré par le PASF. Finalement, il a été demandé aux deux projets de fusionner leurs documents en un document unique. Ce document unique n'est toujours pas validé par les Commissions provinciales d'aménagement du territoire (CPAT) du Ziro et de la Sissili (deux CPAT, car le CAF de Bougnounou est à cheval sur deux Provinces), alors qu'une décision était attendue au 15 octobre 2018. Le SG du Minenvi a envoyé une lettre à la DREF de Koudougou le 8 janvier 2019 pour leur demander d'accélérer les choses. Même si le PAG n'est pas encore validé, l'équipe Projet a entamé très récemment un appui aux GGF : (i) mise en conformité avec les textes OHADA, (ii) formation des bucherons. Le CdP envisageait en effet de démarrer les appuis aux SVP à partir du moment où le CFD-SCS serait en place (Cf. C3c).

C2c – Sécurisation foncière des forêts communautaires : Sujet complexe au BF, car il y a beaucoup de pression sur le foncier et d'accaparement (notamment de l'agribusiness). L'équipe Projet n'a pas attaqué ce sujet. Pourtant, on peut noter qu'il existe des dispositions réglementaires sur le sujet : (i) BF : Décrets 2014-926 et 2014-929 sur les transferts de GRN au Région et aux Communes respectivement, Décret 2014-933 sur le foncier communal, (ii) NE : Décret 2018-191 portant application du Code forestier de 2004, notamment en ce qui concerne les forêts villageoises, (iii) ML : Décret 2018-079 portant application du Code forestier de 2010, notamment en ce qui concerne les forêts villageoises.

NB : dans les rapports semestriels du Projet, les C3a et C3b initiales ont été regroupées sous une nouvelle C3b. La C3c initiale a été renommée C3a. Par souci de lisibilité, on utilise dans ce qui suit le découpage initial.

C3a – Méthodo sur fiscalité décentralisée : Il y a eu une étude sur le système de fiscalité décentralisée promue par le projet GESFORCOM entre 2007 et 2012 dans la Commune de Torodi au NE, étude ensuite étendue au BF et ML...Mais les analyses n'ont pas été jugées très probantes et utiles.

C3b – Mise en place de réglementations sur la fiscalité décentralisée : Trois ateliers réunissant les DGEF/DNEF des trois pays ont été organisés en 2017, afin d'échanger sur (i) normes d'aménagement forestier, (ii) fiscalité décentralisée, (ii) contrôle forestier. Les échanges se sont concentrés lors des ateliers, sans qu'il y ait mise en place de groupes de travail pour préparer les échanges en intersessions. Les résultats sont pour l'instant limités, avec deux recommandations assez vagues à l'issue du 3^{ème} atelier. L'équipe Projet espère néanmoins pouvoir organiser une nouvelle rencontre en mars 2019 et faire progresser les réflexions sur les trois aspects, sur la base des premiers retours concernant la mise en œuvre des PAGES et du CFD/SCS lors de la campagne de coupe de début 2019.

C3c – CFD/SCS : Le Projet mène des essais depuis quelques mois et affinera les choses après les premiers retours du terrain.

C3d – Etude opportunités REDD+ : Au démarrage du Projet, le CdP a eu des échanges sur cette étude avec Emilien DUBIEZ (alors responsable ONFI Cameroun), puis les échanges se sont espacés avec le départ de ce dernier, amenant progressivement le CdP à abandonner l'idée de lancer cette étude.

C4a – Cadres de concertation : L'équipe Projet a très récemment entamé la réflexion sur la création de Comités consultatifs d'aménagement forestier participatif (CCAFFP), dont le mandat principal d'après le CdP serait de « *prendre des décisions en matière d'aménagement forestier, afin*

d'améliorer les revenus des populations ». L'équipe Projet envisage aussi d'organiser d'ici mai 2019 deux réunions par pays de « *Comités de bassin* », Comités réunissant grosso modo 15 acteurs publics et privés des filières BE et chargés de superviser la mise en œuvre des SDACD. Le CdP indique cependant que le lancement de ces Comités ne pourra se faire qu'après « *avoir fini* » la C3.

C4b – Suivi environnemental : Au NE, il y a eu comparaison de l'impact de la mise en œuvre de PAGES par des SLG/MR sur deux massifs, Baban Rafi et Tientiergou. Au ML et BF, des travaux sont en cours pour comparer l'état de forêts sous PAGES à trois dates (1995, 2005, 2015), via traitement d'images satellite (Landsat et Sentinel2) et inventaires de terrain. Au BF, le travail est mené sur 11 placettes (une par UAF) par HET (chef de mission : Rigobert BAYALA).

C4c – Formations : Au BF, un animateur-encadreur a été recruté courant 2017 pour suivre les GGF. Trois ACS chargés du CFD-SCS ont été formés au maniement des tablettes et à la collecte/saisie des données du 17 au 22 décembre 2018. Certains membres des GGF ont reçu des formations en bucheronnage lors de deux sessions, du 27 au 29 janvier et du 5 au 7 février 2019. Des formations en gestion comptable sont envisagées pour le T1 2019, une fois que le PAG sera validé.

C4d – Copil régional et nationaux : D'après le CdP, les Copil nationaux ont un faible intérêt et leur mention dans le CL est peut-être une erreur. Dans tous les cas, le fait que les DGEF/DNEF ne soient jamais dispo a empêché leur tenue (sauf une fois au NE, en 2015). D'après le CdP toujours, le Copil régional était lui aussi difficile à organiser, car le Projet, avec son budget réduit, est peu attractif face aux « *grands projets* ». Par ailleurs, on peut se poser la question de la légitimité de l'UEMOA dans un tel Copil, sachant qu'elle n'est plus active sur le sujet BE depuis la fin du PREDAS en 2012. D'après le CdP, il faut noter que le CILSS envisagerait un « *PREDAS2, qui pourrait être financé par la BafD : P2RS* ». Finalement, le CdP signale qu'il envisage la tenue d'un forum régional en mars 2019, afin de partager les résultats du Projet.

C5a – Publications : Le CdP en recense trois : (i) article de LAUDE & MONTAGNE sur le BE paru dans Bois et forêt des tropiques (BFT), (ii) Actes de l'atelier de Niamey sur l'aménagement forestier des forêts sèches, (iii) Brochure de présentation du Projet. Le CdP se pose la question de savoir s'il pourrait publier les principaux résultats du projet d'ici juin 2019, car le temps manque pour cela.

C5b – Ateliers : Il y a eu l'atelier de Niamey précité (organisé par l'Université de Niamey). Le CdP réfléchit à l'organisation d'un forum régional en mars 2019, mais aussi à un atelier spécifique en mai 2019, réunissant l'équipe Projet et le CILSS afin de discuter des suites possibles au Projet (P2RS) ?

Maitrise d'ouvrage du Projet : A la lecture de la NEP, on comprend que le CILSS, l'UEMOA et les trois DGEF/DNEF devaient assurer cette maîtrise d'ouvrage. Concernant le CILSS et l'UEMOA, ceci s'explique a priori par le fait que le CILSS était le maître d'ouvrage du PREDAS et l'UEMOA le bailleur (à la suite de la GIZ). Gérard MADON, rédacteur de la NEP et ex-AT du PREDAS, a donc estimé logique de les mettre au cœur de la maîtrise d'ouvrage. Malheureusement, le PREDAS2 espéré n'aura pas pris la suite du PREDAS en 2012 et le CILSS et l'UEMOA se sont progressivement détachés du sujet BE. Le Projet n'a ainsi qu'un correspondant technique au sein du CILSS, Philippe ZOUGRANA, responsable d'un projet régional sur la GRN et la sécurité alimentaire. Concernant les DGEF/DNEF, l'équipe Projet les a tenues informées de ses activités. Les collaborations se sont renforcées très récemment avec la signature de CCP entre le Projet et la DGEF du NE / la DNEF du ML (signature en attente pour la DGEF du BF), afin de déployer le CFD-SCS.

Maitrise d'œuvre : D'après le CdP, le choix de créer un consortium CIRAD/CIFOR/ONFI a été pris par le Secrétariat du FFEM : CIRAD pour ses expériences passées sur le BE au Sahel ; CIFOR pour son implication dans le projet ACFAO financé par le FFEM de 2012 à 2016 ; ONFI pour son expertise REDD+. EN juillet 2015, le CIFOR a quitté le BF alors qu'il venait d'obtenir un accord de siège et son représentant local, Mathurin ZIDA, ne répondait plus aux emails. Les contacts avec ONFI se sont stoppés en 2016 avec le départ d'Emilien DUBIEZ. Finalement, le CIRAD s'est retrouvé seul à gérer le Projet, avec sept bureaux d'étude prestataires qui mettaient en œuvre des études / appuis à la demande (sur la base d'avenants avec TDR spécifiques à des CCP générales). D'après le CdP, les prestataires ont généralement donné satisfaction. Il faut noter que les Resp. UCC NE et ML ont des bureaux propres, mais par le Resp. UCC BF (travail à domicile). D'après le CdP, il était préférable

que les trois Resp. UCC soient en dehors des DGEF/DNEF, car il n'est « *pas bon de confondre Projet et administration* ».

Calendrier : Concernant la phase d'instruction, près de deux ans mois se sont écoulés entre la validation de la NEP (novembre 2012) et le démarrage du Projet (octobre 2014). D'après le CdP, ce retard est surtout dû au délai pris pour signer un accord de consortium, nécessaire à la signature d'une Convention de financement (mars 2014), puis au délai de mise en place du CdP (qui quittait un poste d'AT sur un projet à Madagascar). Concernant la phase d'exécution, les retards se sont accumulés sur les C1 et C2 : la NEP pouvait donner l'idée que tout irait très vite.

Communes pilotes : Pour le Projet actuel, ces Communes ont été choisies lors de l'atelier de validation des SDACD. Pour une possible phase 2, le CdP a déjà réfléchi à deux critères de choix : (i) surface forestière par Commune, toutes strates confondues, (ii) Possibilité en BE par Commune. Ces critères pourraient être complétés par d'autres (accessibilité, répartition entre forêts de plaines et de plateaux, etc.).

Suivi & évaluation : Un système de S&E plus fin que ce qui existe dans le CL n'a pas été mis en place, faute de temps.

Synergies avec autres projets : Elles ont été tenues d'après le CdP : (i) PASF / BF : invitation de l'équipe Projet à une restitution d'enquête filière fin 2015, puis plus d'échanges (d'où notamment le travail en parallèle sur le PAG du CAF de Bougnounou), (ii) PIF / BF : pas de contact avec l'équipe PIF, sauf échanges ponctuels via A. KARSENTY du CIRAD (en charge d'une étude PSE pour le PIF), (iii) GEDEFOR2 / ML : collaboration en 2015 pour collecter des info sur les prix et flux de BE sur les axes secondaires.

Suivi par SE-FFEM : Il y a eu plusieurs changements de référent (Didier SIMON, Nicolas HERTKORN, Aurélie AHMIN-RICHARD, Justine de BOISFLEURY).

DPE du Ziro (Sapouy) - 05/02/19 8h30-10h

WANGARA	Aliou	DPE du Ziro	DP (intérim)
---------	-------	-------------	--------------

Implication : D'après lui, le Projet devait se déployer localement en 2016. Une équipe est passée et n'a pas pu démarrer, faute d'entente avec le DT CAF. Le DREF a dû intervenir pour débloquer la situation avec le DT CAF et demander aux prestataires du Projet de se rapprocher des E&F pour faciliter leur intervention. Il ne sait pas ce que fait le Projet. Il ne connaît pas la SDACD et les SDAFC, et ne sait pas si d'autres agents ont ces documents.

CAF : Il y a 32 agents départementaux des E&F pour les six Communes de la Province du Ziro. Pour le CAF, il y a huit agents déployés dans les trois Communes du CAF : quatre à Bougnounou, deux à Dalo, deux à Nébiel. Ceux de Bougnounou et Dalo dépendent de la Province du Ziro ; ceux de Nébiel de la Province de la Sissili. Sur les huit agents, un seul (basé à Nébiel) dispose d'une moto, ce qui rend impossible tout suivi sérieux des 24 914 ha du CAF, sans compter les zones forestières hors CAF.

PAG : D'après lui, le CAF ne respecte pas les normes d'aménagement (surexploitation, coupe en hauteur, etc.) et cela s'aggrave avec l'augmentation de la population / diminution des forêts. Il indique que le PASF a appuyé l'élaboration d'un PA (consultant principal : Rigobert BAYALA), lequel a été validé techniquement le 21/12/17 par un Comité régional (DREF, DPEF des deux Provinces, DT CAF, animateurs des GGF, Président de l'UGGF). Il ne connaît pas le PA élaboré par FONABES.

Reco : Il souhaite que le Projet (i) appuie la validation rapide d'un PA unique (intégrant les éléments du PA du PASF, le tout dans un document unique et pas 11 documents), (ii) appuie les agents départementaux pour le contrôle (une moto par agent ; des GPS, car seulement deux pour la DPE à l'heure actuelle).

UGGF du CAF Bougnounou - 05/02/19 10h-12h

BENAU	Luc	CAF Bougnounou	Animateur UGGF
ZIBA	Bétiou	CAF Bougnounou	Président UGGF
BOUGOUA	Alsène	CAF Bougnounou	Secrétaire adjoint UGGF
BATIA NEBIE	Daniel	CAF Bougnounou	Vice-Président UGGF
DIALLO	Hamidou	FONABES	Animateur-encadreur
TASSEMBEDO	Moustapha	FONABES	Formateur (EDI)

Exploitation : Les GGF actifs sont ceux qui disposent encore de forêts exploitables. Le Président de l'UGGF ne peut pas donner la situation précise des GGF (existants, actifs) : 5 ou 6 à Dalo, 9 à Nébiel, ? à Bougnounou. Le Président UGGF estime que 35 000 stères de bois ont été exploités en 2018, 20 000 de bois vert et 15 000 de bois mort. Concernant le PA, les représentants GGF/UGGF disent qu'il est dans les mains du DT CAF, qu'ils ne connaissent pas le quota, mais qu'il est respecté (!), qu'ils font par ailleurs du reboisement et entretiennent les pares-feux. Le Président dit que chaque GGF dispose d'un chef d'unité, d'un moniteur, d'un contrôleur.

Taxes : Le bucheron reçoit sur place 60 000 F/chargement d'environ 20 stères. Le transporteur va ensuite au poste forestier (où sont assis un agent départemental des E&F et le « commis » (caissier) de la DT du CAF) et paie 600 F/stère de fond d'aménagement et 200 F/stère de fond de roulement au commis ; 300 F/stère de taxe de coupe pour le forestier. En échange, on lui donne un permis de coupe et un permis de circulation. Les agents des E&F ne font pas grand-chose en dehors de l'encaissement des taxes. NB : en 2015, pression des CAF/GGF pour augmenter les 2 200 F/stère (constant depuis 2001), mais grève des transporteurs. Du coup, abandon du système de paiement centralisé au poste et paiement sur place aux bucherons, avec prix x3 par rapport à celui de 2001.

Implication : Des rencontres avec l'équipe Projet à Bougnounou, Dalo, Koudougou...Souvenirs confus (inventaires pour faire un document, mais quel nom/finalité pour ce document ? ; atelier le 21/12/17, sans se rappeler que c'était pour valider les PA). Questionnés plus avant, ils se rappellent (i) appui pour renouvellement des agréments (mise en conformité OHADA), (ii) formation bucheronnage avec formateur EDI, cette semaine, pour trois personnes par GGF (chef d'unité, deux moniteurs) ; (iii) sélection de trois « points focaux » (agents communaux de suivi des flux) en décembre 2018, formation très récemment avec Hamidou DIALLO et Adama ZANRE, et octroi d'une tablette et de fiches pour chaque point focal. H. DIALLO dit avoir fait trois visites à Bougnounou depuis octobre 2018 (soit une par mois environ). Ils ne connaissent ni la SDACD ni les SDAFC.

Reco : Ils souhaitent que FONABES (i) prenne en charge les déplacements, (ii) les aide à finaliser le renouvellement des agréments.

Agent E&F de Bougnounou - 05/02/19 12h-13h

LOGORA	Salam	E&F	Agent dép. - Bougnounou
--------	-------	-----	-------------------------

Implication : Très faible : en poste depuis octobre 2018, a entendu parler du Projet il y a deux semaines (AG annuelle du CAF). Il a vu H. DIALLO (animateur-encadreur du Projet) une fois, ils se sont salués mais ils n'ont pas échangé sur le Projet. Son chef de service départemental, basé dans le village de Sala (40 km de village de Bougnounou centre) ne l'a pas informé. Pas d'info sur SDACD, SDAFC, PAGS, SCS. Concernant le contrôle : c'est notre premier rôle, mais on ne le fait pas (moto propre, pas de dotation en carburant).

Elus de Bougnounou - 05/02/19 13h-15h

OUEDRAOGO	Nébié Issa	Mairie	Maire
-----------	------------	--------	-------

Implication : Faible : il a participé à la réunion de validation SDACD à Ouaga en 2017, puis a été invité à la réunion multi-acteurs de septembre 2018 à Koudougou, mais n'a pas pu y venir. Il a un souvenir de la SDACD (il sait que sa Commune envoie 25 000 t/an de BE à Ouaga), mais ne connaît pas la SDAFC et n'a pas connaissance des PA du CAF. Dernièrement, l'équipe Projet les a appuyés pour choisir un point focal / ACS et le former (en décembre). Il confirme que la Mairie le paiera sur une partie des revenus des taxes collectées.

Relation avec le CAF : D'après lui, la gestion du CAF est scandaleuse. Les bucherons ne vivent pas mieux avec le CAF. La forêt ne cesse de se dégrader : le CCP vient de faire une restitution sur les cartes de déforestation 2007-2013, qui montre que la situation est alarmante. On coupe même des essences productrices de PFNL : néré, karité, detarium, etc. Les populations se plaignent du CAF (« *personne ne parle bien du CAF, sauf la DT et l'UGGF* »), qui dégrade les forêts et les pistes. Il a demandé des explications au DT CAF à Sapouy et à Koudougou, mais les gens lui sont tombés dessus à bras raccourcis. Il espère que l'alignement du CAF sur les textes OHADA améliorera sa redevabilité.

Elus de Nébielyanalou - 06/02/19 8h45-11h

ROAMBA	Soumaïla	Mairie	SG
IDO	Simon	Mairie	1 ^{er} adjoint
IDO	Bernard	Mairie	Point focal (ACS)
BENAO	Bétié	Mairie	2 ^{ème} adjoint

Implication : Récente et focalisée sur le CFD-SCS. Les souvenirs concernant les échanges avec l'équipe Projet sont difficiles à rassembler. Après réflexion, les élus se souviennent des réunions suivantes : mai 2018 – rencontre de l'équipe Projet, des trois Maires et trois adjoints au Maire à Ouaga pour parler du recrutement des ACS, sans prise de décision ; septembre (?) 2018 – nouvelle rencontre à Koudougou avec l'équipe Projet, le Maire et son 1^{er} adjoint pour parler de nouveau du recrutement d'un ACS et de la création de taxes communales ; novembre 2018 - rencontre de l'équipe Projet, du Maire, son 2^{ème} adjoint, son SG et les GGF de la Commune afin de discuter de la révision des statuts des GGF (harmonisation OHADA) et du recrutement d'un ACS ; janvier 2019 – Assemblée annuelle du CAF.

SDACD/SDAFC/PA : Ils ne connaissant pas la SDACD ni la SDAFC. PI, la Commune disposait d'un PDC 2013-2018, élaboré avec l'appui du PNGT, dans lequel était prévu des actions sur l'environnement (notamment soutenues par le FIE : apiculture). La Commune disposait d'un budget 2018 de 101 MF (2 MF de recettes propres, le reste provenant du FPDCT, PACT, PADEL), répartis entre fonctionnement (38 MF) et investissement (63 MF). La Commune a deux agents techniques, un de niveau BEPC payé 80 000 F/mois, un de niveau bac payé 115 000 F/mois. Idéalement, ces agents devraient disposer d'une moto (800 000 F neuve) et de carburant (25 000 F/mois). De façon générale, les élus déplorent le manque de réflexion de fond avec le Projet (échanges surtout techniques) et l'impossibilité d'échanger sur les questions de fiscalité avec le CAF et le Projet lors des « grands messes ». Questionné sur leur compréhension de l'aménagement forestier, on se rend compte que la notion de quota est peu/pas comprise et que l'attention est focalisée sur le reboisement. Les élus n'ont pas non plus d'options claires en tête concernant la fiscalité forestière.

Rôle de l'ACS : L'ACS indique que son rôle est de compter les entrées/sorties de camions de la Commune. Il a été formé à Sabou du 27 au 29 décembre 2018 sur le maniement de la tablette (avec les deux autres ACS), puis une nouvelle fois à Sabou le 5 janvier 2019. L'ACS et les élus indiquent

que la Commune ne couvre pas les frais de carburant de l'ACS...Du coup, ce dernier a fait cinq sorties dans les villages au début de sa prise de fonction, puis plus rien depuis.

Reco : Que le Projet les aide à sauvegarder les forêts. Spécifiquement : (i) renforcer les liens avec les agents des E&F : l'agent départemental a demandé à être rattaché à la Mairie car il a trop de problème avec le Commis du CAF. C'est possible : les agents départementaux de l'élevage collectent déjà les taxes pour la Mairie, (ii) trouver un terrain d'entente Projet / Mairie pour la prise en charge des ACS, (iii) Faire des OdJ et des PV pour les réunions de concertation avec le Projet, (iv) Mettre en place un cahier où on recensera les flux de BE et les taxes (NDR : idée même du SCS).

Agent E&F de Nébielyanalou - 06/02/19 11h30-13h

GNEGBA	Rigobert	E&F	Agent départemental - Nebiel
--------	----------	-----	------------------------------

Implication : Faible : (i) SDACD : il sait que ça a été discuté en septembre 2018, mais ne se rappelle plus du contenu et n'a pas le document, (ii) SDAFC : il ne connaît pas ce document, (ii) PA : Le DT CAF lui a indiqué que le PA était expiré et qu'un projet les avait aidés à refaire leur PA, mais il ne sait pas si c'est le Projet FONABES. Le DT lui a dit que le document était validé mais pas déposé. Lui-même n'a pas ce document. Il a assisté à deux rencontres du Projet : (i) mai 2018 : présentation des outils du CFD-SCS devant 20-25 personnes (agents E&F départementaux, Préfets, Maires, CVD, Resp. des GGF), (ii) septembre 2018 – atelier de réflexion multi-acteurs pour la mise en œuvre des PA (agents E&F départementaux, Maires, représentants DGEF). Il a rencontré H. DIALLO, animateur-encadreur du Projet, une fois, à l'AG annuelle du CAF en janvier 2019. Concernant le CFD-SCS, il ne sait pas bien quel sera le partage des rôles entre ACS et agents des E&F et se demande si le Projet pourrait prendre en charge ses déplacements pour le contrôle.

Relations avec CAF : L'exploitation a démarré pour la saison de coupe de début 2019, sans PA validé. D'après lui, l'exploitation est incorrecte (quota a priori non respecté, techniques de coupe non respectées – coupe très haute notamment, à plus de 1 m de hauteur). Pour janvier 2019, il a comptabilisé un peu plus de 1 800 stères de bois vert venant du CAF, autant de bois mort venant du CAF (NDR : très anormalement élevé), près de 100 stères venant de « zones banales » / hors CAF. Son principal contact avec le CAF concerne la récupération des taxes : il récupère auprès du Commis les 300 F/stère de permis de coupe et 300 F/jour de taxe de circulation, puis les reverse à la DPE de la Sissili (Léo).

Reco : Il faudrait que le Projet implique d'avantage les services déconcentrés des E&F. « *On nous a présenté la situation globale, puis on nous a mis à l'écart. Il faut nous associer* ». Il faudrait aussi renforcer la collaboration entre Commune et E&F, via la Commission communale environnement. Il serait par exemple envisageable de créer des forêts communales à partir de « zones banales ». Par le passé, la Commune a essayé de créer une ZOVIC en déclassant une UAF du CAF, mais la DT CAF s'y est opposée.

GGF de Nago (Commune de Nébielyanalou) - 06/02/19 13h-15h

YARO	Mathias	CAF Bougnounou	Président GGF de Nago (Nebiel)
ZOUGRANA	Souleymane	CAF Bougnounou	Secr. adj. GGF de Nago (Nebiel)

Implication : Ils ne connaissent ni le Projet, ni l'équipe Projet (y compris l'animateur-encadreur). Il faut noter que la DT CAF leur a offert une formation en bucheronnage il y a un mois environ, sur budget propre (formateur : Mahamadou NIKIEMA).

Exploitation : Le GGF compte 60 bucherons. Ils ne payent pas de cotisations. Le GGF se réunit rarement. Pour 2018, ils ne savent pas combien ils ont sorti de stères sur leur UAF. Pour 2019, ils n'ont pas de prévision de coupe. Le Président dit que l'animateur donne des consignes en la matière, mais – au fil des échanges – on apprend que « *chaque bucheron se débrouille à chercher du bois en brousse* ».

Taxes : Le bois est vendu sur place 60 000 F/camion d'environ 22 stères, soit environ 3 000 F/stère. Le transporteur paye les taxes chez le Commis du poste de Godé. L'an dernier, la DT CAF leur a rétrocédé 75 000 F du fond de roulement villageois (FRV), afin de réparer une pompe. Cela correspond grosso modo à 17 camions... Mais le Président dit que le GGF en a vendu plus du double. Les recettes du FRV ne leur sont donc pas entièrement rétrocédées.

PFNL : Ils sont nombreux : *Detarium microcarpum*, balanites, tamarin, *Acacia macrostachya* (« zamnin »), *Piliostigma reticulatum* (« raisin »), karité, néré, etc. Ils sont en libre accès.

Reco : Ils souhaitent que le Projet les appuie à (i) relever le prix du bois, (ii) imiter les surcharges des camions, (iii) déclasser certaines parties d'UAF pour cultiver dessus.

GGF de Loro (Commune de Nébielyanalou) - 06/02/19 15h-17h

IDO BELI	Paul	CAF Bougnounou	Vice-président UGGF
IDO	Dieudonné	CAF Bougnounou	Moniteur GGF de Loro (Nebiel)

Implication : Limitée. Certains ont participé aux inventaires d'aménagement, mais ils ne se rappellent plus des dates, ni à quoi les données collectées étaient destinées. La première rencontre avec H. DIALLO, animateur-encadreur de l'équipe Projet, a eu lieu le 25 janvier 2019, lors de l'AG annuelle du CAF. Il a assuré une formation fin janvier à Nébiel centre pour deux représentants par GGF. Ils ne peuvent donner les thèmes de cette formation.

Exploitation : En 2018, ils ont vendu près de 90 camions, environ 60 de 20 stères et 30 de 32 stères, soit environ 2 200 stères. En 2019, ils pensent vendre près de 70 camions, soit environ 1 700 stères. Questionnés sur la façon dont ils ont fixés l'objectif 2019, ils disent qu'« ils savent ».

Taxes : Le bois est vendu sur place 60 000 F/camion d'environ 20 stères « en double stère (2 m) » et 96 000 F/camion d'environ 20 stères en « simple stère (1 m) ». Ils savent que le transporteur paye des taxes chez le Commis du poste de Godé, mais ils ne savent pas combien doit leur être rétrocédé. En considérant qu'environ 2 200 stères ont été vendus l'an dernier, ce sont environ 440 000 F qui auraient dû être rétrocédés au titre du FRV.

Reco : Ils souhaitent que le Projet les appuie à (i) protéger les forêts et faire du reboisement, (ii) se défendre face au CAD (« à l'AG 2018, la DT a dit qu'elle avait dépensé 9 MF en semis, ce qui était très exagéré... Tout le monde s'est tu »).

Préfète de Dalo - 07/02/19 9h30-10h

DJIMOUDI	Sandrine	Préfecture Dalo	Préfète
----------	----------	-----------------	---------

Implication : Limitée. Elle a assisté à une réunion à Koudougou en septembre 2018. Elle n'a pas connaissance du SDACD, du SDAFC, du PAG. Effectivement, le Resp. UCC BF indique qu'il n'a pas distribué le SCACD, qu'il a envoyé les SDAFC et le PAG consolidé (mais pas encore validé) par mail aux Maires et 1^{er} adjoints des trois Communes cibles.

Autres projets : Les Départements de Bougnounou, Dalo et Nébiel sont concernés par le CPP. Ce dernier arrive en fin de 1^{ère} phase et deux autres phases de cinq ans sont prévues. Au titre du CPP, une étude de l'évolution 2007-2013 de la déforestation a été menée sur l'aire d'influence du CAF Bougnounou.

GGF de Dalo Centre (Commune de Dalo) - 07/02/19 10h-11h30

ZIBA	Betiou	CAF Bougnounou	Président UGGF
ZIBA	Pinou	CAF Bougnounou	Sec. Adjoint UGGF

NEBIE	Béni	CAF Bougnounou	Moniteur / resp. UGGF à Dalo
ZIBA	Babou	CAF Bougnounou	Président GGF de Dalo
ZIBA	Batia	CAF Bougnounou	Secr. GGF de Dalo
ZIBA	Mouni	CAF Bougnounou	Contrôleur GGF de Dalo
ZIBA	Moubié	CAF Bougnounou	Contrôleur GGF de Dalo
ZIBA	Koalan	CAF Bougnounou	Moniteur / resp. UGGF à Dalo

Implication : Très limitée, car ils ne peuvent citer précisément les échanges/collaborations qu'ils auraient eu avec le Projet. Ils parlent notamment de dons de ruches (?)

Exploitation : Elle est estimée à 90 camions (tous gabarits confondus) en 2018 par le GGF. Ils ne peuvent donner de prévisions pour 2019.

Taxes : Le transporteur, sur la base du ticket reçu du GGF, paye des taxes au poste forestier de Sala. D'après eux, il s'agit de : 200 F/stère pour le FRV (OK), 800 F/stère pour le fonds d'aménagement (erreur : 600 F/stère en réalité), 600 F/stère de permis de coupe pour l'Etat (erreur : 300 F/stère) et 200 F/camion de taxe de stationnement pour la Commune (OK). Même le Président de l'UGGF ne maîtrise donc pas le système de fiscalité forestière. Concernant le FRV, ils indiquent que le Commis du CAF le reverse sur un compte GGF ouvert à la Caisse populaire de Thyou, mais ils ne savent pas combien il y a en solde, le carnet de compte étant dans les mains du Commis.

Reco : Ils souhaitent que les E&F les appuient : (i) fournir des agents sérieux. On en a deux qui ne travaillent pas et qui sont basés à 9 km d'ici, (ii) prodiguer des formations sur le bucheronnage et nous donner du matériel, (iii) lutter contre les feux.

Elus et ACS de Dalo - 07/02/19 11h30-13h

LOMPO	Joseph	Mairie Dalo	Chef de service état-civil
SANKARA	Oumarou	Mairie Dalo	Agent technique
ZIBA	René	Mairie Dalo	ACS

Implication : Limitée. Ils ne connaissent pas les objectifs du Projet (seul le 1^{er} adjoint a participé à des rencontres. NB : Le Maire réside à Ouaga). Ils n'ont pas connaissance des documents produits (SDACD, SDAFC, PA). Ils savent qu'il y a eu au moins deux rencontres avec l'équipe Projet à Dalo, mais ils ne savent pas sur quoi. Ils ont par contre en tête qu'un ACS a été recruté pour « *suivre les activités dans les forêts* » et formé à Sabou pour la collecte des données à l'aide d'une tablette. Cependant, il est sans rémunération pour l'instant, faute de compromis entre le Projet et la Maire sur sa prise en charge, y compris les moyens de déplacement.

PCD : La Commune a un PCD, élaboré avec l'appui de GRAD Consulting sur financement PNGT2. L'axe 2 du PCD mentionne la GRN : renforcer les GGF ; améliorer la transparence dans la gestion des UAF ; reboiser. Sur le budget prévisionnel (788,6 MF), seul 0,6% est prévu pour la GRN. PI. Le budget 2018 réel était de 118 MF (52% d'investissement, 48% de fonctionnement) et la Commune paye six agents techniques (un 7^{ème} est pris en charge par l'Etat). Il faut noter que la Mairie perçoit environ 300 000 F/an de taxe de stationnement pour les camions de bois, mais que cette recette n'apparaît pas dans ses comptes.

CFD-SCS : Dans la pratique, l'enregistrement et la transmission des données par tablette n'est pas encore effective ; seules des fiches sont renseignées et déposées à la Mairie, en attendant une formation plus approfondie sur les modalités d'enregistrement et de transmission des données par la tablette. L'ACS dit ne pas savoir ce que compte faire le Projet des données transmises. Il dit aussi ne pas collaborer avec les agents des E&F pour la collecte des données et ne sait pas combien de taxes

sont prélevées au poste forestier. Enfin, il dit qu'il n'y a pas encore eu de discussion en interne à la Mairie pour fixer des taxes communales.

Prix du bois : le chargement de 20 stères « en double stère » se paie 55 000 F. Celui de 20 stères « en morceaux » se paie 60 500 F (11 couches à 5 500 T/couche).

Reco : Ils souhaitent que le projet les aide à (i) protéger le travail dans la forêt, (ii) sensibiliser les populations à protéger la brousse, alors que la population augmente, (iii) faire du reboisement, en donnant des graines.

GGF de Guenien (Commune de Dalo) - 07/02/19 13h20-14h30

NEYA	Albert	CAF Bougnounou	Trésorier GGF de Guenien
BAPIA	Paul	CAF Bougnounou	CauxC GGF de Guenien
NEYA	Claver	CAF Bougnounou	Membre GGF de Guenien
BABOU	Abou	CAF Bougnounou	Président GGF de Guenien
KALI	Nébié	CAF Bougnounou	Membre GGF de Guenien
KALI	Lissao	CAF Bougnounou	Membre GGF de Guenien

Implication : Limitée. Ils se rappellent de rencontres à Guenien, de réunion à Dalo Centre (mars et août 2018). Ils savent que le Projet les appuie pour mise en conformité OHADA et ils savent aussi qu'une formation en bucheronnage est prévue le 13 février prochain, avec trois personnes par GGF.

Exploitation : Elle est estimée à 40 camions (tous gabarits confondus) en 2018 par le GGF. Ils pensent vendre 35 camions en 2019. La coupe du bois s'opère entre janvier et mars dans les parcelles et sur les sujets indiqués par le moniteur.

Taxes : Le transporteur, sur la base du ticket reçu du GGF, paie des taxes au poste forestier de Sala. D'après eux, il s'agit de : 200 F/stère pour le FRV (OK), 800 F/stère pour le fonds d'aménagement (erreur : 600 F/stère en réalité), 700 F/stère de permis de coupe pour l'Etat (erreur : 300 F/stère). Ils mentionnent une difficulté : lorsque le transporteur charge une partie du bois dans le GGF et termine son chargement dans un autre GGF, c'est ce dernier qui empoche toutes les recettes de FRV. Par ailleurs, ils ne touchent qu'une partie du FRV : 35 000 F en 2017 et 25 000 F en 2018, pour prendre en charge des dépenses sociales. Le Trésorier du GGF ne sait pas combien il y a sur le compte FRV du GGF.

Poste E&F de Sala (Commune de Bougnounou) - 07/02/19 15h-17h

CAMPAORE	Yembi	E&F	Chef service dép. Bougnounou
----------	-------	-----	------------------------------

Activités : Faute de moyens de déplacement suffisant (actuellement : 15 000 F/mois), l'essentiel des activités concerne la perception des taxes : 800 F/stère pour le CAF (NB : il ne connaît pas la distribution de cette somme « entre le FA, le FRV et les forestiers de la DT »...Notons qu'il n'est pas prévu de part spécifique pour la DT, qui émarge dans le FA), 300 F/stère pour l'Etat. Il est basé dans le même poste que le Commis du CAF de Bougnounou. Il perçoit les taxes de deux CAF (Bougnounou et Cassou) et des « zones banales » (hors CAF), sur environ 9 000 stères/an. La production de charbon est théoriquement interdite à large échelle, mais il perçoit aussi des taxes s'il n'y a pas plus de cinq sacs transportés (300 F/sac de taxe de circulation et 250 F/sac de permis de coupe). Il ne peut pas estimer les quantités vendues par les deux CAF en 2018, ni celles prévues à la vente pour 2019. Il indique que le bois du CAF Bougnounou sort par quatre axes, dont trois avec poste des E&F (Sapouy, Sala et Godé) et un sans poste (Bakata), d'où une inconnue sur le respect du quota par le CAF et des pertes de recettes.

Implication : Limitée. Il a connu le Projet « par hasard » lors d'une rencontre fortuite en août 2018 à Nébél. Il a participé à un atelier en novembre 2018 à Koudougou relatif à la réorganisation du CAF (?) et le respect du quota. Il ne connaît pas la SDACD ni le SDAFC. Il ne sait pas qui a appuyé l'actualisation du PA du CAF. De façon générale, il pense que « le DT CAF et le Projet ne se sont pas compris » (DT CAF : « Pourquoi avoir choisi notre CAF ? »). Concernant le SCS, il n'a plus de nouvelle depuis novembre 2018 et ne savait pas que des ACS avaient été recrutés.

Reco : Le Projet doit informer et impliquer d'avantage les agents des E&F.

DREF Centre Ouest (Koudougou) - 08/02/19 8h-10h

ISSOUF	Souleymane	DREF Centre O.	Chef service forêt/faune
YAMEGO	Gustave	DREF Centre O.	Chef service protection de l'envrt

Implication : Des agents départementaux, sous tutelle de la DREF, ont pris part aux inventaires forestiers d'aménagement. La DREF ne partage pas la vision promue par le Projet (gestion décentralisée, avec un PAGES par UAF) et défend le système CAF (grande échelle, au moins 15 à 20 000 ha, avec une DT). Ils ont pris part à deux rencontres, en avril 2018 (discussion sur les PAGES/FONABES et le PA/PASF) et septembre 2018 (mobilisation des acteurs de la filière). Ils ont eu la SDACD et le SCAFC de façon informelle et ont peu d'idée sur les objectifs de ces documents. Ils disent que le PASF avait déjà entamé l'élaboration d'un PA quand le Projet FONABES s'est lancé dans l'élaboration de 11 PAGES (1 par UAF). Il ne savent pas si le PA harmonisé doit être validé par une ou deux CPAT (car deux Provinces concernées).

Relations avec les CAF : Il y a sept CAF dans la Région Centre Ouest. D'après le Chef de service forêt/faune (DREF par interim), le fonctionnement du CAF Bougnounou est OK. Mais il ne peut pas citer le volume de bois vendu par ce CAF en 2018, ni donner une appréciation concernant le rapport entre ce volume et les quotas prévus dans le PA en cours de validation administrative. Questionnées sur les chiffres donnés par l'UGGF (35 000 stères récoltés en 2018, dont 15 000 de bois vert et 20 000 de bois mort), ils expliquent que ces chiffres peuvent être importants car les bois de défriche des « zones banales » passent parfois par le CAF...Mais ils reconnaissent que l'estimation de bois mort est très exagéré et le total de vente paraît énorme : plus de 1,5 stères/ha pour l'ensemble de la surface du CAF, soit plus de 20 stères/ha pour une assiette de coupe annuelle.

SCS : La DREF n'a jusqu'à présent pas été impliquée dans les discussions, bien que le Resp. UCC BF soit personnellement favorable à leur implication. Cependant, deux projets de CCP avec la DNEF d'une part, la DREF d'autre part, pourraient faciliter les collaborations pour les derniers mois du Projet.

Autres projets : Le PASF, entamé en 2012, s'est terminé fin 2017 (le DGEF pilotait le volet forêt) et un nouveau projet LuxDev « Appui à la gestion des ressources forestières » (AGREF) a démarré fin 2018 dans trois Régions (Centre Ouest, Est, Hauts Bassins). Le CPP, entamé en 2013, se termine. Il était notamment actif dans les Communes de Bougnounou et Dalo. Le volet BM du PIF (gestion intégrée des forêts des terroirs villageois) est actif dans la Commune de Dalo.

Reco : La DREF a été peu impliquée dans le Projet, moins en tout cas que la DGEF et sa DFR. Il faudrait impliquer d'avantage les services déconcentrés des E&F et privilégier les collaborations techniques sur des périodes continues, plutôt que d'organiser des ateliers de validation technique.

DFR - 08/02/19 11h20-13h40

ZANRE	Adama	E&F	Agent de la DFR (PF FONABES)
BAYILE	Mamadou	E&F	Directeur / DFR

Implication : Le DFR a participé aux ateliers inter-pays de Ouaga et Bamako. Il en retenu quelques idées : (i) s'inspirer de la fiscalité forestière du Mali et créer une taxe spécifique pour financer les E&F (NDR : contradiction avec le principe d'unicité de compte et de non pré-affectation des taxes), (ii)

indexer le prix du BE sur la mercuriale annuelle des prix (gérée par le Ministère du Commerce), (iii) ne pas chercher à simplifier le format des PAG. Par ailleurs, le DFR a connaissance du SDACD, mais n'en a pas copie et ne connaît pas son contenu. Il ne connaît pas les SDAFC. Enfin, la DFR, via M. ZANRE, est impliquée dans le montage du SCS.

PAG du CAF Bougnounou : Il ne peut pas expliquer comment le PASF et le Projet FONABES ont travaillé en parallèle sur ce sujet. Il rappelle que le PASF n'est pas sous tutelle directe de la DNEF et que la DREF, qui aurait pu remonter le problème, est sous tutelle du SG, pas de la DNEF. Il indique par ailleurs que « *le CAF Bougnounou fonctionne. Les réunions se font, les relations avec la DREF et l'UGGF sont OK. Là où ça flanche, c'est qu'il n'y a pas de respect des techniques de coupe, d'enstérage, du quota en général...d'où des pertes de recettes pour l'Etat* ». Il indique aussi ne pas savoir les volumes exploités par les CAF, ces dernières relevant des DREF, elles-mêmes sous tutelle du SG.

SCS : Adama ZANRE travaille depuis plusieurs semaines avec Sia COULIBALY (SN-SIF / DGEF), dans le cadre du projet AGREF, pour mettre en place un système global de suivi des flux de BE (avec synthèse mensuelle par Commune, trimestrielle par Région, annuelle au niveau du pays). Dans ce système global, le SCS mis en place par le Projet FONABES serait un des maillons. La priorité est donc pour eux d'avancer sur le système global et d'élaborer un guide pour ce système. Questionné sur l'articulation de ce guide avec le manuel SCS en cours d'élaboration, A. ZANRE indique que ceci sera apprécié ultérieurement. Concernant le financement du système global de suivi des flux, le DFR pense possible qu'une partie des taxes collectées pour les Communes soient reversées aux agents des E&F, voire qu'une taxe spécifique pour le contrôle forestier soit créée, à l'instar de ce qui existe au ML. A. ZANRE indique par ailleurs qu'il a déjà collecté des données de flux pour janvier-octobre 2018 directement auprès des GGF et que les trois ACS récemment mis en place sont censés collecter des données pour novembre-décembre 2018. Il sait que ceci est problématique, car les ACS ne sont pas pris en charge par les Mairies, mais il renvoie vers le Resp. UCC BF pour discussion sur ce sujet.

Positionnement : Le DFR déplore le manque de formalisme du Projet et ne sait pas pourquoi il n'y a pas eu de Copil. Concernant le positionnement du Resp. UCC BF, il pense que cela aurait été pertinent de le placer en AT à la DGEF.

Reco : Ils souhaitent que (i) les actions du Projet, principalement l'actualisation des PA, soient mises à l'échelle sur l'ensemble des CAF du pays, (ii) que les cahiers des charges des CAF soient revus et que les processus de nomination des DT soient modifiés (à l'heure actuelle, la plupart des DT sont d'anciens cadres des E&F et ne sentent pas vraiment redevables devant l'UGGF censée les encadrer).

DT du CAF Bougnounou - 08/02/019 13h40-15h20

OUEDRAOGO	Rasmané	CAF Bougnounou	Directeur / DT-CAF
-----------	---------	----------------	--------------------

Exploitation : D'après le DT, 39 000 stères ont été vendus sur le CAF en 2018 (15 000 en bois mort, 24 000 en bois vert) et il est prévu d'en vendre 39 500 en 2019 (17 500 en bois mort et 22 000 en bois vert). Le DT explique l'énorme proportion de bois mort en estimant qu'il s'agit quasi exclusivement de bois de défriche des « zones banales » (NDR : cela paraît plus qu'improbable). Cela étant, même en supposant que seul le bois vert provient effectivement du CAF, cela ferait un prélèvement de 24 000 stères en 2018 sur environ 1 500 ha (23 000 ha divisé en 15 assiettes annuelles), soit plus de 15 stères/ha/an. Le DT n'est pas choqué par ce chiffre énorme et estime que « *ça va, ça fait moins de la moitié du stock moyen* ».

Implication : D'après le DT, la collaboration avec le Projet a démarré en novembre 2016, par une tournée dans les trois Communes, puis il y a eu un « couac » (NDR : De quelle nature ? Il ne le dit pas) en février 2017. Le DT a reproché au Projet de ne pas indiquer clairement ses objectifs et ses intentions vis-à-vis du CAF, de ne pas mettre les choses par écrit. Le DT a alors remonté ça au DREF, qui a lui-même alerté le DNEF. Ce dernier a fait une mise au point entre le DT CAF et l'équipe Projet et le DT CAF dit s'être ensuite rendu disponible auprès de l'équipe Projet. Il indique notamment que

le Projet appuie les GGF à se mettre en conformité avec l'OHADA. Concernant la SDACD et les SDAFC, il dit être au courant de leur existence, ne pas avoir les copies de ces documents et ne pas savoir à quoi ils servent (« *Je ne sais pas ce que cherche le Projet et à quoi servent ces documents* »).

PAG : Depuis le début, il était contre l'élaboration de 11 PAGS (1 par UAF), car le CAF a une logique et une structure propre, intercommunale. De plus, diviser la gestion par UAF peut amener des incompréhensions entre Communes et réveiller des tensions si certains UAF sont à cheval sur plusieurs Communes. Le DT dit qu'il avait alerté l'équipe Projet du fait que le PASF avait déjà démarré un PAG unique, mais que le Resp. UCC BF lui aurait répondu que les inventaires forestiers du Projet FONABES seraient plus précis. Le DT dit qu'il a le PAG du PASF mais pas le PAG « fusionné » et ajoute « *on va l'accepter* ».

SCS : Sa compréhension initiale était que le Projet allait aider le CAF à améliorer le suivi des flux. Après, il a compris que le Projet avait décidé de n'impliquer que les Communes, en les incitant à identifier des ACS. Il ne se sent donc pas impliqué dans le SCS.

FRV : Questionné sur l'état des FRV des différentes GGF, il renvoie vers l'UGGF. NDR : questionnée à ce sujet, l'UGGF renvoyait vers la DT.

Conclusion : Le Projet aurait dû proposer un protocole d'accord très clair avec le CAF, en termes très clair. Le CAF n'a pas bénéficié du Projet, que ce soit en termes d'activités ou de prise en charge (« *Le projet m'indemnise 8 000 F/j pour les sorties de terrain, alors que l'UGGF m'indemnise 25 000 F/j* »). Pire, les relations entre le CAF et les Mairies se sont dégradées à cause du Projet.

CILSS - 13/02/19 18h-18h30

IDI-ISSA	Ibrahim Lumumba	CILSS	SEA
----------	-----------------	-------	-----

Implication : Le CILSS a mis en œuvre le projet PREDAS. Il y a des liens entre le Projet et le CILSS : on a d'ailleurs accueilli le CdP dans nos locaux, même s'il n'y a pas de tutelle directe. Par contre, on n'a pas été impliqué directement dans les activités et on n'a pas signé de convention de financement avec le Projet. Le CILSS est sous la tutelle d'un Comité régional de pilotage réunissant UEMOA et CEDEAO (et les principaux PTF : UE, AFD, etc.), qui se réunit tous les ans en mars à Lomé. Tous les ans on présente les PTBA des projets régionaux (portés par le CILSS, l'ARAA, etc.). On pensait que le Projet FONABES allait faire partie de la revue. Avant le déménagement de l'équipe Projet au sein du CILSS, on n'avait pas ce Projet dans le viseur...Mais, même après déménagement, cela n'a pas beaucoup changé « *Problème d'agenda ou de priorité, je ne saurais dire* ».

P2RS : J'ai mis en contact le CdP P2RS avec le CdP du projet FONABES. Le P2RS a un budget de 120 GF (183 M€). Il a démarré le 13 décembre 2014 pour une durée de cinq ans. Il est en évaluation mi-parcours et devrait s'arrêter en 2021. La question du bois énergie est une thématique parmi d'autres dans le P2RS. Ça serait bien si on pouvait intégrer un futur projet FONABES2 dans notre portefeuille. Le CILSS n'a pas de référent technique propre, mais fait appel à un consultant extérieur, M. Hamadi KONANDJI (ex-cadre du CILSS, ex-responsable du PREDAS). Ils ont fait appel à lui pour le montage du P2RS.

Atelier avril 2019 : Le Resp. UCC NE rappelle les conclusions de la réunion entre le CdP et le SEA CILSS, notamment l'idée d'organiser un atelier sur le projet en avril 2019.

Recommandations : Qu'un futur projet soit hébergé au CILSS, avec chef de projet CILSS, S&E géré par la Division S&E, aspects administratifs et budgétaires entièrement gérés par la Division finance / audit du CILSS.

HET et EDI - 14/02/19 10h-12h

MBADO	Adrien	HET	Directeur
DA	Namowile	EDI	Directeur

Implication : EDI a démarré en premier. EDI a réalisé toutes les enquêtes (flux, socio-économiques, ménages/consommation), a mis des dispositions des consultants (en socio-éco, BDD, SIG, expert AF). HET a démarré en 2015 sur les trois SDACD (mise à disposition consultante genre, consultant juridique, consultant inventaire forestier pour superviser les trois SDACD). HET a aussi fait un diagnostic sur les CAF, incluant une analyse des CAF (avec terrain sur les CAF de Sapouy, Bougnounou, Tyogo, Pouni Zawara, Nazinon), et mis à disposition un consultant indépendant, M. Salif OUOBA, pour analyser les législations du Burkina Faso. Concernant les SDAFC, EDI et HET ont utilisé les travaux menés dans le cadre des PAGES et du SDACD, sans mener de travaux de terrain supplémentaires. EDI a mené une enquête sur les prix en 2017, sur les axes de sortie du bois à Ouagadougou. HET a mis à disposition un animateur-encadreur, Hamidou DIALLO (il a remplacé Jean YAGO en octobre 2018. Jean était arrivé en juin 2017. Il a été démis car il ne faisait pas de rapport mensuel).

Suivi environnemental : HET a soumis une méthodologie, soumise au CdP. 11 placettes (R = 500 m) ont été mises en place : on compare des images 1992 (Landsat) / 2002 (idem) / 2014 (Sentinel2). On les traite nous-mêmes, on n'utilise pas les données BDOT et IFN2. On a commencé il y a deux semaines et on espère finir d'ici deux semaines. On va aussi faire des relevés dans les placettes très prochainement (pendant 10 jours environ). On ne pourra pas comparer ces données dendrométriques actuelles avec les données passées, que ce soit au niveau du CAF ou du DREF ou de la DGEF, car ces données passées étaient sur papier et ont été détruites. Les placettes resteront permanentes dans le CAF de Bougnounou. A leur connaissance, il existe des placettes permanentes depuis l'IFN2 (données 2011) : Rigobert BAYALA a fait la méthodologie du suivi environnemental et n'a pas inclus ces placettes permanentes IFN2 dans sa méthodologie, car elles ne doivent pas exister pour le CAF de Bougnounou.

PAGES : Moustapha TASSEMBEDO (sous couvert d'EDI) a élaboré 11 PAGES (un par UAF), sur financement FONABES. Rigobert BAYALA (en indé) a élaboré un PAG unique, sur financement PASF. EDI indique que la DPE, la DRE et la DT/CAF ont été informés au préalable. Ils n'ont pas réagi sur le fait qu'il était prévu 11 PAGES et n'ont pas indiqué qu'ils avaient une collaboration avec PASF.

Animateur-encadreur : Il habite à Ouagadougou. Il est supervisé directement par le Resp. UCC BF. A l'avis du Directeur de HET, il est « fréquent sur le terrain ».

Relation avec le Projet : HET a deux permanents et EDI a trois permanents. « Pourquoi le projet a choisi de travailler avec deux bureaux d'étude ? », alors que les deux ont finalement (i) des domaines d'expertise larges et (ii) fait majoritairement appel à des experts indépendants ?...Peut-être pour diversifier les appuis ? Il faudrait poser la question au Projet.

CAF Bougnounou : HET n'a pas eu trop de difficultés avec eux. Quand HET a fait le diagnostic, il ne s'est pas intéressé aux aspects fiscaux/comptables, car ce n'était pas dans ses TDR. Il a juste fait des propositions par rapport au prix du bois. Par contre, EDI a eu des difficultés à obtenir le plan d'aménagement expiré. Le DT a refusé de donner ce plan et il a aussi refusé de venir aux ateliers de restitution des Communes. Finalement, il est venu à l'atelier de restitution régional à Koudougou. Après cela, il a participé aux autres activités du Projet.

Marché du bois : (i) prix réel qui a beaucoup augmenté depuis les années 1990 et prix officiel qui est resté le même, (ii) transporteurs qui utilisent des camions qui ne correspondent plus au gabarit standard initial (20 stères) et qui rajoutent en plus des « chapeaux » et des « bébés » (stocks de bois sur le chargement et sous le châssis), (iii) les commerçants créent des stocks de bois en bord de route en saison sèche, pour le sortir en saison humide et doublent donc les CAF et GGF.

DGEF - 14/02/19 15h-16h30

DJIGUEMDE	Paul	E&F	DG / DGEF
-----------	------	-----	-----------

Implication : On a collaboré avec le Projet. Je connais bien le Resp. UCC BF, qui était mon aménagiste dans des fonctions antérieures. Réalisations tangibles du Projet ?

- **SCS** : Il va nous permettre de suivre les flux de bois... Quel partage des rôles, entre E&F, DT-CAF, ACS ? Les ACS seront supervisés par les agents des E&F. On a inclus le SCS dans notre guide de suivi des CAF (avec appui AGREF). Tout le monde a la même compréhension (NDR : les élus et ACS se disent de leur côté qu'ils contrôleront d'une certaine manière les agents E&F). Il faut qu'on teste puis on affinera ;
- **Harmonisation** : On a pu échanger sur nos pratiques. Les autres pays ont apprécié notre système de CAF : le Niger par ex, qui met en œuvre le système de « chantier rural », se plaint de perdre des ressources... Le système CAF est plus intéressant. Ça nous a aussi poussés à réfléchir à la réorganisation des CAF : cahier des charges, gestion du fond d'aménagement. On a deux comités qui travaillent dessus (avec soutien de l'AGREF) et qui doivent rendre leurs rapports bientôt ;
- **SDACD** : Ça va être une base pour revoir les CAF. Je l'ai, mais je ne l'ai pas lu. J'ai demandé au DFR de le faire. Sinon, on a l'annuaire statistique produit par la DGS... Mais nous ne sommes pas impliqué et les résultats sont très agrégés, questionnables ;
- **SDAFC** : Oui, je connais, on les a approuvés. On est pour quelque chose de très simple au niveau des Communes... Mais ce sont des documents encore assez compliqués.

PASF vs FONABES : Il y a parfois eu des problèmes d'incompréhension / de chevauchement : j'ai interpellé le DREF là-dessus pour régler le problème. PASF avait démarré avant FONABES et était déjà à mi-chemin. Le DGEF n'était pas contre « une consolidation du 1^{er} PAG élaboré »... En fait, non, les TDR PASF étaient prêts, mais le travail de terrain n'était pas démarré (NDR : contradiction avec la première affirmation ?). Mais, ce n'est pas grave : « *Un tient vaut mieux que deux tu l'auras* »... Il reconnaît que l'équipe du Projet FONABES n'était pas informée du travail du PASF. Concernant la validation du PAG consolidé, il faut fixer un RDV entre les 2 CPAT et la DFR.

CAF et décentralisation : Le DT-CAF a été rappelé à l'ordre par le DGEF, afin de mieux collaborer avec le Projet. Trois titres ont pour l'instant été transférés : permis de coupe, permis de pêche, permis de chasse... Mais les RH manquent. En théorie, toutes les forêts non classées ont été transférées. Pour les portions de forêts transférées aux Communes et qui sont sous un CAF, il pourra être possible de faire un système d'intercommunalité et d'inclure les Communes dans la répartition des taxes. Pas encore de plan précis concernant ce système intercommunal. « *Concernant le transfert des forêts aux Communes, le processus est en cours. Nous l'avons relancé en 2018 (sous la pression de l'ONG Tree Aid et de certaines Communes), dans la logique des textes sur la décentralisation de 2014. Mais, il manque toujours des RH pour accompagner le processus au niveau des Communes... Peut-être que ça pourrait se terminer d'ici 2020* ».

Positionnement : Protocole de collaboration préparé avant Noël mais pas encore signé (manque de temps pour relire/signer). Les cadres de l'équipe Projet n'étaient pas dans les DNEF/DGEF, mais ils ont rendu compte après chaque rencontre. Si le Resp. UCC BF avait pu être inséré dans la DNEF, ça aurait été bénéfique (c'est le cas pour l'AGREF).

FONABES - 15/02/19 14h30-17h30

MONTAGNE	Pierre	FONABES	CdP
----------	--------	---------	-----

NB : L'entretien a porté exclusivement sur les suites possibles au Projet.

1 Mobilisation CEDEAO / PTF ? CEDEAO ? Ne sait pas d'où ça vient ? Peut-être un partenariat à privilégier pour l'AFD ? A voir avec Moussa LEKO, expert forestier à la CEDEAO. Autres PTF ? A identifier très en amont, avant d'avoir des PRODOC, sinon ça pose problème quand on veut jumeler les efforts. Discuter avec GIZ pour des actions sur l'aval des filières et sur la GDT. L'Alliance Sahel pourrait être un cadre d'échange stratégique entre GIZ, AFD et UE.

2 Promotion de l'AF multifonctionnel (intégration sylvopastorale, PFNL) ? Plus on va embarquer de sujets, plus la mise en œuvre risque d'être difficile... En même temps, il y a des concurrences entre usages BE vs PFNL (karité, *Combretum nigricans*, etc.). Le CIRAD a fait des essais de comptoir de

gomme à Torodi, dans le cadre du projet GESFORCOM. Trois intérêts : éviter les conflits d'usage / améliorer le bilan économique de l'AF / dynamiser le fonctionnement des filières de PFNL (mais quelles économies d'échelle, sur transfo, transport, commercialisation, etc. ?)

3 Elargissement de l'AF aux parcs agroforestiers ? C'était l'idée d'aller à Maradi, où il existe des « *marchés de terroir* » (BE provenant de parcs arborés). Il faudrait revoir les enquêtes de consommation des ménages ruraux, pour savoir la part de Be venant de parcs agroforestiers vs massifs forestiers.

4 Promotion de la restauration ? Récompenser la protection de la RNA (par ex 50 F / plant protégé sur 3 ans), oui. Mais financer des actions de GDT HIMO sur mode *cash for work / food for work*, bof.

5 Viser mise sous AF des surfaces équiv. à 50% des bassins d'appro des capitales ? Pour l'instant, le Projet couvre 1% des surfaces des trois bassins...On est loin, mais si on vise 5 – 10% des surfaces, on n'aura pas d'impact. Mais, dans ce cas, il faut changer toute la chaîne (complexe) de validation des PAGS et se donner les moyens (conséquents) techniques, humains, financiers, politiques pour y arriver.

6 Adapter la fiscalité décentralisée à chaque produit (BF, charbon, PFNL) ? Oui, on a déjà des bases sur la fiscalité du BF.

7 Poursuivre le transfert d'outils / méthodes de gestion des ress. for. aux différents niveaux ? Si oui, lesquels en priorité ? On peut continuer à promouvoir SDADC, SDAFC, PAGS, SCS. Le Projet a promu une approche holistique, du national au local, c'est essentiel.

8 Accélérer le transfert de GRN de l'Etat aux Communes, en appuyant les travaux réglementaires ? Oui !

9 Sécuriser localement la GRN (immatriculation de forêts villageoises, octroi de concessions, sécurisation foncière, etc.) ? Bof, dès qu'on veut avoir un acte juridique, c'est difficile. Si déjà les gens avaient des outils pour gérer leurs forêts, sans les titres, ce serait bien.

10 Poursuivre le renf. des capacités des structures villageoises de production ? Sur quels aspects prioritaires ? J'ai eu l'agréable impression que le projet GESFORCOM avait laissé des traces, au niveau des cahiers de gestion (stocks, comptes). Ça serait bien de renforcer cela.

11 Travailler sur le volet demande (promotion du GPL, des FA, de la carbonisation améliorée, de la pelletisation) ? Sur les économies d'énergie, il y a beaucoup à faire. Sur la substitution (solaire, pellet/granulé, etc.), j'ai du mal à y croire. Sur la carbonisation améliorée, tout le monde parle de meule casamançaise...Mais ça coûte trop cher pour les charbonniers (les bidons s'abiment vite et coutent trop cher pour être remplacés si le projet disparaît). Par contre, ex des charbonniers à Léo qui utilisent des feuilles de tôle pour couvrir des meules et arrivent à 25% de rendement.

12 Promouvoir les NTIC (info prix via téléphone, transferts d'argent par mobile, suivi des forêts par télédétection, etc.) ? On fait déjà ça avec les tablettes pour le SCS. On pourrait initier des tests de transfert d'argent par mobile. On pourrait aussi utiliser des outils type *Collect Earth Open Foris* pour faire des stratifications et des inventaires forestiers.

13 Prévoir un projet régional ou plusieurs projets nationaux ? Projet régional, c'est mieux. En se restreignant aux trois pays...peut-être en incluant le Tchad ? Mais, il faudrait que le Burkina Faso clarifie sa vision sur l'approche CAF. La DGEF commence à évoluer, en parlant de prise de pouvoir des CAF par les intercommunalités.

14 Quel montage institutionnel et quel budget, selon les cas ? En termes de budget, Damien DELHOMME aurait parlé de 2 M€ côté FFEM et 10-12 M€ côté AFD, avec actions gérées par le CIRAD en ce qui concerne le volet offre.

Annexe 6. ML - Liste des personnes rencontrées et CR des entretiens / EMP

F	NOM	Prénom	Institution	Fonction	F	NOM	Prénom	Institution	Fonction
	COULIBALY	Adama	FONABES	rep. UCC ML		NIAMBELE	Soungalo	Mairie de Dogo	3 ^{ème} adjoint au Maire
	TIMBO	Foumana	DNEF	Directeur national adjoint		DIARRA	Amadou	Mairie de Dogo	Régisseur des recettes
	DIALLO	Amadou	DNEF	Chef de division suivi-évaluation		COULIBALY	Siako	Mairie de Dogo	ACS
	COULIBALY	Konongolo	DNEF	Chef de division AF et exploitation		SANOOGO	Salif	Poste E&F Dogo	Chef de poste
	DIARRA	Jonas	DNEF	Chef de cellule SIFOR		SAMAKE	Sakou	Poste E&F Dogo	Agent
	TRAORE	Sayni	DNEF	Chef de division		COULIBALY	Solo	CGB Feretou	Gestionnaire
	TRAORE	Bokery	DNEF	Chef de division		COULIBALY	Kolon	Village Feretou	Chef de village
	KONATE	Madibo	DNEF	Chef de division		COULIBALY	Arouna 1	CGB Feretou	Président
	DAKOUO	Yirabo	DNEF	Chef de division		COULIBALY	Issa	CGB Feretou	Trésorier
	TRAORE	Cheikh	SIFOR (ex GEEDER)	Adjoint Chef de cellule SIFOR		COULIBALY	Arouna 2	CGB Feretou	Responsable ventes
	COULIBALY	Diakalidja	SIFOR	Chargé de cartographie		COULIBALY	Bâ	CGB Feretou	1 ^{er} conseiller du Chef de village
	GORA DIOP	Amadou	SEDR	Gérant		TRAORE	Madou	CGB Banankoro	Gestionnaire
	SOGOBA	Chiacka	ID-Sahel	Directeur général		TRAORE	Siaka	Village Banankoro	Chef de village
	COULIBALY	Fatama	ID-Sahel	Chef de dép. forêt/environnement		TRAORE	Bourama	CGB Banankoro	Président
	SAMAKE	Souleyman	Commune Sido	1 ^{er} adjoint au maire		TRAORE	Madou Kolo	CGB Banankoro	Responsable ventes
	DEMBELE	Moussa	Commune Sido	Secrétaire général		TRAORE	Aboubacar	CGB Banankoro	Trésorier
	DOUMBIA	Daouda	Commune Sido	Régisseur général des recettes		TRAORE	Arouna	CGB Banankoro	Représentant des bucherons
	DOUMBIA	Youssef	Commune Sido	ACS		DAO	Seydou	Cantonnement E&F de Bougouni	Chef de cantonnement
	SAMAKE	Sounkoro	Commune Sido	Agent communal		COULIBALY	Seydou	Cantonnement E&F de Bougouni	Chargé de l'aménagement
	DIAKITE	Adama	CGB Sido	Président		CAMARA	Arouna	Poste E&F de Sido	Chef de poste
	?	?	Village Sido	Chef de village		SAMAKE	Moussa	Mairie de Keleya	SG
	DOUMBIA	Sidi	CGB Sido	Secrétaire administratif	X	SAMAKE	Soumba	Mairie de Keleya	3 ^{ème} adjointe au maire
	BAGAYOKO	Massa	CGB Sido	Trésorier	X	DEMBELE	Sabine	Mairie de Keleya	Conseillère communale
	DOUMBIA	Aboudou	CGB Sido	Orga/info/affaires sociales		BAGAYOKO	Cheick O.	Mairie de Keleya	Représentant de la jeunesse
	BALLO	Issa	CGB Sido	Responsable commercialisation		DIALLO	Amadou	Mairie de Keleya	Régisseur des dépenses
	DOUMBIA	Bissi	CGB Sido	Représentant des bucherons		BAGAYOKO	Faraman	Mairie de Keleya	ACS
	DOUMBIA	Moussa	CGB Sido	Représentant des charbonniers		KONATE	Seydou	Mairie de Keleya	ACS
	CAMARA	Dgoba	CGB Sido	Représentante des femmes		CISSE	Amidou	Poste E&F de Keleya	Chef de poste
	SAMAKE	Daouda	Village Sakoro	Chef de village		BAGAYOKO	Koné	CGB de Keleya	Président
	SAMAKE	Seydou	CGB Sakoro	Gestionnaire		BAGAYOKO	Oumar	CGB de Keleya	Gestionnaire
	SAMAKE	Kodjougou	CGB Sakoro	Président		BAGAYOKO	Djenemoussa	CGB de Keleya	Conseiller
	SAMAKE	Sounkoro	CGB Sakoro	Agent de ventes		BAGAYOKO	Bakary	Village de Keleya	Imam
	DIARRA	Salif	CGB Sakoro	Trésorier		BAGAYOKO	Toumani	CGB de Keleya	Conseiller
	SAMAKA	Dramane	CGB Sakoro	Surveillant massif		BAGAYOKO	Tiékoutra	CGB de Keleya	Conseiller
	SAMAKE	Korô	CGB Sakoro	Bucheron	X	BAGAYOKO	Sara	CGB de Keleya	Présidente des femmes
	SIDIBE	Kalifa	Mairie de Dogo	Maire		DIAKITE	Lamine	AFD Bamako	Chargé de projets dvlp rural
	DOUMBOUYA	Bakary	Mairie de Dogo	SG		SISSOKO	Mme	CIRAD Mali	Assistante de gestion du Projet
						SARR	Amadou A.	SEDR	Consultant informaticien

Figure 32 - Liste des personnes rencontrées au ML pour l'EMP du Projet FONABES (auteurs, 2019)

UCC Mali - 04/02/19 8h-9h30 et 16-18h

COULIBALY	Adama	FONABES	UCC Mali
-----------	-------	---------	----------

Recruté en octobre 2014. Démarrage activités au ML en janvier 2015. UCC ML : Resp. + assistante de gestion CIRAD (à 30%) + animateur terrain pour trois Communes.

C1a – Méthodologies SDA Bamako et SDAFC : Au ML, il y avait déjà un canevas de SDA, élaboré par le CIRAD en 1997 puis 2006. Le guide méthodologique a été élaboré par le CdP au BF et il y a eu une réunion des forestiers des trois pays au sujet des inventaires en février 2015.

C1b – SDACD : Le SDACD Bamako a été élaboré entre début 2015 et début 2016 pour présentation en atelier en mars 2016. Le Projet a collaboré avec la DNEF, la DN-énergie et GEDEFORII (mise à disposition d'agents des E&F et per diem), qui avait aussi l'objectif de faire un SDACD. Le processus d'élaboration s'est bien passé même s'il y a eu quelques retards des prestataires (saisie-traitement données, etc.).

Le SDACD a permis d'actualiser le précédent et de montrer l'évolution des flux et des Communes d'approvisionnement (environ 115, dont certaines jusqu'à 200 km de Bamako). La principale zone était le Cercle de Kita mais Bougouni était aussi important. Pour le choix des Communes, on a priorisé Bougouni parce qu'il y avait un historique de projets d'aménagement forestier dans la zone. Après discussions avec la DNEF et en interne, on a pris deux Communes expérimentées (Sido et Kéléya) et une Commune inexpérimentée (Dogo).

Le SDACD a été finalisé en mars 2016 et présenté lors d'un atelier national avec participation de Ministère de l'environnement, de l'énergie, DNEF, représentants élus et services E&F des Communes de Sido, Dogo et Keleya (environ 50 participants). Tous ont reçu des copies papier du SDACD mais on ne sait pas trop ce qu'ils en ont fait après. C'est difficile pour certains de s'approprier ce type de document. Concrètement, pas vraiment d'impact politique ou stratégique au niveau des Ministères et DNEF. Une difficulté : cinq changements de DG depuis 2014, nombreux changements et départs en retraite de Chefs de services (dont le point focal du Projet après un an) et manque de motivation/implication chez certains à la DNEF. Quelques échanges avec le Min. énergie sur les énergies de substitution mais aucune avancée.

Le SIFOR s'est d'avantage intéressé aux résultats. C'est lié aux compétences et au dynamisme d'un cadre, anciennement Directeur technique du GEEDER (prestataire du Projet). On a donc signé une convention de collaboration avec la DNEF en juin 2018 pour implication du SIFOR sur le SCS.

Le Resp. UCC ML n'est pas en mesure de discuter en détail la pertinence technique des éléments contenus dans le SDACF Bamako. Il n'est pas au courant de l'activité 1.2.2 SIG/BdD.

Le CdP a parlé de refaire une enquête trafic/flux à Bamako sur 7 jours en avril 2019. Pas de nouvelles depuis, le Resp. UCC ML ne sait pas si le budget est disponible.

C1c – SDAFC : Diverses études ont été menées pour les élaborer, dont une enquête flux de camions pendant sept jours, 24h/24 à Kéléya. Les SDAFC ont été élaborés (principalement par prestataire SEDR) et finalisés en mars 2017. Pas de problème particulier mis à part le décès de l'adjoint au Maire de Dogo début 2017 (il était le principal facilitateur). D'après le Resp. UCC ML, les Communes ont été impliquées et ont bénéficié d'une restitution en mars 2017. Chaque Commune a reçu deux copies du document et le Chef de cantonnement des E&F une copie. Les Communes ont aussi reçu une carte A0 de l'occupation des terres dans le Cercle de Bougouni. Mais ces documents n'ont pas vraiment été appropriés au niveau local pour plusieurs raisons : élections communales fin 2017 (toutes les équipes municipales ont changé sauf les SG), nombreux conseillers communaux analphabètes, trois Chefs de cantonnement des E&F

différents en 2017-18 (le 1^{er} était bien, les deux suivants moins motivés), documents trop techniques par rapport au niveau des gens, etc.

C2a – Méthodologie PAGS : Au début, le CdP voulait simplifier les PAGS (15p max, type NE). Mais ce n'était pas possible au ML car il y a un canevas « officiel » (NDR : ce canevas, NOUVELLET – 2002, n'est pas décrit par des textes, il est simplement d'usage) à respecter (>40p). On a donc suivi le modèle malien et les neuf PAGS ont été élaborés (par ID-Sahel) et validés en octobre 2017. On s'est limité à neuf PAGS, car le budget du Projet a été divisé par 2, de 3 à 1,5 M€. ID-Sahel a fait la délimitation des massifs à la peinture et les inventaires (méthode dite « du 4^{ème} arbre »). D'après le Resp. UCC ML, les villageois montrent souvent des zones avec peu de ressources parce qu'ils ont peur des E&F. En fait, les villageois ont d'autres zones pour exploiter en plus du massif sous PAGS...

A noter que le CdP a contesté certains résultats d'inventaires et extrapolations sur les volumes dans les PAGS. Il y a eu des corrections d'ID-Sahel suite à cela. La méthode du 4^{ème} arbre a été discutée par le CdP, mais comme le CIRAD l'avait recommandé (NOUVELLET), ça a été accepté.

C2b – Mise en œuvre PAGS : Pas de mise en œuvre des PAGS pour le moment mais les Coopératives de gestion du bois (CGB) dans les villages ont été (re)structurées et formées fin 2017. Les six CGB de Sido et Keleya disposaient déjà d'une existence légale. On a appuyé les trois CGB de Dogo pour avoir leurs statuts et agréments. On a payé 50 000 F/CGB le service local de développement social et de l'économie solidaire à Bougouni. Maintenant, on attend deux choses : (i) signature des conventions de gestion communales, (ii) fixation de quotas d'exploitation pour chaque PAGS par une Commission des quotas.

Formation additionnelle prévue pour les CGB sur aspects de gestion, tenue de registres (ID-Sahel, deux jours par Commune en rassemblant les trois villages). Les parcellaires des massifs ne sont pas encore délimités sur le terrain. Sur les cartes, les quotas de toutes les parcelles sont proportionnels à la surface comme si les stocks de bois étaient uniformes (ce qui n'est pas le cas).

NB : Il est signalé au Resp. UCC ML qu'il y a une incohérence sur les cartes A0 distribuées dans les villages. On y note : 1 stère = 1 quintal = 3 sacs de charbon. En principe : 1 stère = 300 à 400 kg de bois. Et il faut 7 kg de bois pour 1 kg de charbon. Donc avec 1 stère, on a en moyenne plutôt 1 sac à 1,3 sac de charbon (en moyenne 42 kg/sac de charbon). Le taux de conversion des E&F encourage à une surexploitation des massifs. C'est notamment lié au fait qu'avant, les sacs de charbon étaient plus petits, de l'ordre de 20-25 kg.

C2c – Sécurisation foncière : Sujet trop sensible au ML. Pas envisageable de faire un bornage ni d'enregistrer formellement les massifs au nom des villages. On a donc juste fait les limites à la peinture.

C3a-b – Fiscalité décentralisée (méthodo et mise en place réglementaire) : C'était le thème au cœur des réunions de convergence entre les trois DNEF. Au ML, c'était l'objectif du GEDEFORII de faire avancer le transfert de compétence et fiscalité décentralisée et ça a été très difficile. Activités impossibles à réaliser pour le Projet. La DNEF avance doucement, il y a eu des Décrets en 2018 mais le Ministère de l'environnement ne porte pas le dossier.

C3c – CFD/SCS : Au ML, on a abandonné le terme « contrôle forestier » car c'est réservé aux services des E&F. On a préféré parler de SCS des flux de bois. Le CdP envisageait de suivre les flux en bord de route (au poste de Kéléya) et de prélever les redevances communales sur les camions comme au NE. Ce n'est pas possible au ML, car certains camions auront déjà payé dans d'autres Communes en amont. On a donc ciblé un prélèvement à la source.

Au départ et jusque fin 2017, il était envisagé de faire une BDD Access (responsable BDD, basé au NE). Mais après de nombreuses discussions, à partir de début 2018, on s'est orienté vers une application web/mobile (inspiration de l'appli KOBODE de la FAO). C'était plus innovant et plus adapté aux capacités sur le terrain (pas besoin de connaissances informatique ni de PC). Elle a été élaborée par un consultant

malien informaticien (ID-sahel) en lien avec le consultant nigérien. L'appli a été présentée à la DNEF/SIFOR en septembre 2018 et a suscité un intérêt fort. Début 2019, il reste quelques imperfections à corriger au Mali (en lien avec SIFOR, prévu mi-février 2019) puis il devrait y avoir une harmonisation entre les trois pays (sur cinq jours, fin février 2019).

Dans chaque Commune, le Projet a utilisé le modèle de Convention locale de gestion développé par la GIZ (canevas officiel au ML). On a organisé une réunion d'élaboration de la Convention (décembre 2018) avec la Mairie, le poste des E&F, des représentants des CGB, etc. On s'est mis d'accord puis on a organisé une restitution plus large (janvier 2019) avec Chefs de village, représentants des jeunes, des femmes, etc. Il est prévu que les Conseil municipaux délibèrent et adoptent les Conventions en février 2019 (en cours d'organisation).

Dans chaque Commune, deux agents alphabétisés ont déjà été recrutés (ils ne sont pas rémunérés) et une tablette a été donnée (sous la responsabilité du SG). Il est prévu qu'après signature de la Convention communale, les ACS fassent un suivi des flux de bois & charbon sur les marchés contrôlés (par les neuf CGB) et autres points de vente. Les données seront synchronisées sur la tablette et centralisées dans la BDD avec plusieurs types d'utilisateurs (Communes, SIFOR, DNEF, services forestiers, etc.). Dans chaque Commune, les agents prélèveront 100 F/sac de charbon sur marché contrôlé et 200 à 250 F/sac sur les autres points de vente. Ça doit inciter les villageois à passer aux marchés contrôlés.

Le salaire envisageable pour un ACS à plein temps pourrait être de 75 000 F/mois + 10 000 F/mois de carburant. A 100 F/sac de redevance perçue par les Communes, ça représente 850 sacs/mois/ACS à enregistrer, 1 700 sacs/mois pour deux ACS.

Si les Conventions sont signées en février et l'application web/mobile est finalisée, il est envisageable de déployer le SCS en mars avec une formation de recyclage des SG, ACS et Chefs de poste E&F.

C3d - Etude opportunités REDD+ : Annulée par le CdP.

C4a - Cadres de concertation : Le CdP a suggéré de mettre en place un Comité de bassin avec 115 Communes. Mais c'est irréalisable et, sans suivi, ça n'aboutirait à rien. Pour faire venir des représentants de 115 Communes à Bamako, associer la DNEF, les opérateurs de Bamako, ça serait un budget énorme et personne ne pourrait renouveler cela après le départ du Projet. A la place, on a proposé une réunion à Bamako avec des représentants des trois Communes, l'équipe Projet, la DNEF et l'association des transporteurs. L'idée est d'avoir une plateforme d'échange plutôt qu'une structure pérenne (impliquant budget, statuts, logistique). La proposition a été envoyée, pas de réaction de la DNEF... Concernant l'act. 4.1.2. Dans les Communes, les conventions prévoient la mise en place de trois Comités (gestion, surveillance, consultatif). Concernant l'act 4.1.3. Il y a déjà eu une réunion de concertation intercommunale à Sido pour le choix des villages. Il n'est pas prévu d'aller plus loin.

C4b - Suivi environnemental : Act. 4.2.1. Le CdP voulait faire l'impasse mais le SE-FFEM a insisté. Les TDR sont prêts et l'avenant signé. Etude attribuée au GEEDER. Prévu d'analyser l'évolution des écosystèmes sur 20 ans avec images satellites 98 et 2018 + visites terrain. Act. 4.2.2. Deux enquêtes prix bord-route réalisées en mars et octobre 2017. Rapport Mali disponible et transmis mais pas de consolidation rapport trois pays. Le CdP voudrait refaire une enquête, mais on n'a même pas exploité les premières données de 2017.

C4c – Formations : Cf. C2b ci-dessus.

C4d – Copil régional et nationaux : Pour le pilotage global du Projet, ça se joue au niveau du CdP, Resp. UCC ML pas concerné. Pour le pilotage au ML, le Resp. UCC ML avait élaboré une proposition de Comité de pilotage avec 20 personnes, impliquant DNEF, le Ministère de l'environnement avait même validé/signé en août 2016. Mais jamais mis en place au final car changement de DGEF, calendriers chargés des uns et des autres, peu de budget pour mobiliser les fonctionnaires...

C4e – Maîtrise d'œuvre : A la signature de la Convention de financement avec l'AFD, le CdP ne savait pas exactement comment gérer le Projet. Au final, il s'est orienté vers trois UCC, c'est pertinent. Equipe recrutée en octobre 2014, démarrage officiel en janvier 2015. Le CdP cherchait une manière d'éviter les AO pour le recrutement des prestataires (temps dispo et RH insuffisantes pour analyse des candidatures). La méthode CCP a fait l'objet de nombreux échanges en 2015, y compris avec les juristes du CIRAD, avant d'être finalement validée via ANO FFEM. Il y a eu perte de temps en 2015 sur ces aspects. On avait demandé un animateur local par Commune mais ça a été refusé. On a donc recruté un seul animateur pour trois Communes, technicien forestier expérimenté sur d'autres projets et qui connaît tout le monde dans la zone (travail positif). Difficultés comptables : au démarrage du Projet, les procédures financières étaient trop compliquées, il fallait envoyer les chèques au BF pour signature du CdP. On a insisté pour changer de système. ID-Sahel, partenaire privilégié a ouvert un compte FONABES. Le Resp. UCC Mali gère les demandes de transferts avec le CdP et effectue les retraits. Cela fonctionne bien.

Difficultés :

- Nombreux départs en retraites et mutations au sein de la DNEF et des services locaux des E&F. Changements de toutes les équipes municipales fin 2017 ;
- Les agents des E&F et les élus communaux demandent toujours des per diem pour se déplacer, participer à des réunions, sinon ils ne viennent pas ;
- Le budget est trop faible. Par ex, les consultants sont payés 60 000 F/hj + 10 000 F de per diem. Si les bureaux d'études ont accepté de travailler dans ces conditions, c'est qu'on se connaît personnellement. Le Resp. UCC ML est payé 650 000 F/mois, n'a pas de vacances, pas de sécurité sociale. Il utilise sa voiture personnelle louée 50 000 F/j au Projet quand déplacements hors Bamako ;
- Pendant les périodes d'élection, pas possible de travailler (juin-août 2018, Présidentielle). Pendant l'hivernage (quatre mois de mai à août) et les périodes de récolte (surtout coton), les villageois ne sont pas disponibles.

Perspectives FONABES phase 2

Il y a déjà des discussions entre le CdP et AFD/FFEM autour d'un budget de 14 M€ (12 M€ AFD + 2 M€ FFEM). Ils réfléchissent au montage institutionnel, il y a eu discussions avec CILSS. Au ML, on envisagerait d'élargir à environ 42 Communes, notamment en intégrant l'Ouest et la zone de Kita. C'est possible mais il faudra renforcer l'UCC, avoir une vraie équipe et augmenter le budget pour les prestations avec des BE. Il faudra chercher des synergies et complémentarités avec GEDEFOR3 qui a un budget de 12 GF (18,3 M€) pour cinq Régions. Ca pourra se faire au moment de l'atelier de capitalisation FONABES.

Le SDACD Bamako est un acquis sur lequel il faut capitaliser. Il y a 115 Communes d'approvisionnement, mais 43 Communes représentent l'essentiel des volumes.

Sur une phase 2, il faudra vraiment développer les actions en faveur de la restauration/reboisements/régénération, former les villageois à la production de pépinières et reboisement. C'est une demande forte du terrain.

Sur les inventaires de PAGS, il faudrait renforcer l'utilisation du SIG et valoriser les images Sentinel2 et bientôt 3 gratuites. Avec très peu d'inventaires terrain, on pourrait avoir des estimations de volumes beaucoup plus précises qu'avec la technique du 4^{ème} arbre.

Au ML, la loi dit que sans PAGS, on ne peut pas exploiter et vendre de bois...donc 90-95% du bois est illégal. Notre idée (UCC ML et SIFOR) serait de proposer des PA à l'échelle d'une commune. Avec l'imagerie sat, on peut évaluer avec précision les ressources d'une Commune. Les quotas seraient ensuite définis à l'échelle de la Commune. Ca éviterait d'avoir des petits massifs de 1 000 ha où la

ressource est faible, parce que les villageois vous montrent toujours des zones avec peu de bois (crainte de se faire limiter dans leurs activités par les E&F).

UCC Mali - 04/02/19 8h-9h30 et 16-18h

TIMBO	Foumana	DNEF	Directeur national adjoint
DIALLO	Amadou	DNEF	Chef de division suivi-évaluation
COULIBALY	Konongolo	DNEF	Chef de division AF et exploitation
DIARRA	Jonas	DNEF	Chef de cellule SIFOR

[Bref échange car réunion mensuelle de la DNEF]

Principales attentes de la DNEF :

- Analyser les contraintes de mise en œuvre du Projet et des PAGS. La réalité actuelle, c'est toujours l'exploitation incontrôlée ;
- Etudier les perspectives liées au Projet, pionnier en matière de transfert de compétences aux Collectivités et communautés locales. Deux Décrets majeurs ont été passés en janvier et août 2018 mais il reste des mesures à prendre, des textes d'application au niveau Ministériel ;
- Creuser les aspects de fiscalité décentralisée au niveau des Communes ;
- Penser à développer les synergies FONABES / GEDEFOR3 (budget de 12 GF) ;
- Analyser les outils relatifs au SCS. C'est très important pour la DNEF et ça intéresse le SIFOR pour envisager une diffusion plus large.

SIFOR (et ex GEEDER) - 04/02/19 11h-12h30

TRAORE	Cheikh	SIFOR (ex GEEDER)	Adjoint Chef de cellule SIFOR (ex Directeur technique GEEDER)
COULIBALY	Diakalidja	SIFOR	Chargé de cartographie

SIFOR : Il compte cinq agents et serait un des services de la DNEF les mieux équipés et compétent grâce aux appuis de différents projets. Il possède une BDD sur les flux de bois contrôlés à l'entrée de Bamako et une BDD sur les inventaires forestiers des régions Nord et Sud, désagrégés par Commune.

Implication : Le SIFOR est intéressé par le travail du Projet sur les questions de mise en œuvre des aménagements forestiers et suivi des flux. Signature d'une convention de collaboration en juin 2018 et démarrage de la collaboration en septembre 2018. Rapport final en préparation. La DNEF (et le SIFOR) a bien été impliquée sur la collecte de données pour le SDACD Bamako. Il y avait un point focal à la DNEF qui est parti en retraite et a été remplacé par le SIFOR. Cela permet une meilleure articulation/collaboration avec DNEF. Le GEDEFOR a appuyé financièrement la mobilisation d'agents pour le suivi des flux Bamako.

Suivi des flux de bois à Bamako : Autour de Bamako, il existe 11 postes de contrôle des produits forestiers. Le SIFOR a élaboré des fiches de suivi que les Chefs de poste remplissent et transmettent mensuellement. Le SIFOR alimente ensuite une BDD Access. Les prix de vente à Bamako ont augmenté d'environ 3 500 F/sac en 2010 à 5 000 F/sac depuis 2017. Il y a de moins en moins de stock en ville (flux tendu), des nouveaux modes de vente se sont développés (porte à porte).

C1a-b SDACD Bamako. Le document est une situation de référence actualisée sur la base d'enquêtes flux (7 j, 24h/24). Ça nous a montré que nos agents à Bamako contrôlent à peine 10% des flux. Ça permet aussi d'identifier les points clés à traiter pour la politique énergétique de Bamako. Le SDACD informe les gestionnaires et services du district de Bamako. Depuis 3 ans, les recettes forestières sont en croissance, autour de 1 GF en 2017. Le SDACD a montré que les entrées de bois/charbon ont augmenté (baisse du bois, augmentation charbon) mais moins rapidement que la population. La consommation par habitant a diminué. Les hypothèses mises en avant sont : diffusion de foyers améliorés (40-50 000 foyers SEWA/an), changements d'habitudes (utilisation plus économique du bois/charbon).

C1c SDAFC : Les données d'inventaires forestiers du GEEDER (dans le cadre du Projet GACC) ont servi. Le choix des trois Communes s'est fait sur la base des enquêtes flux du SDACD Bamako. La DNEF et le SIFOR ont été impliqués dans le choix de ces Communes, dans l'élaboration des SDAFC et la validation. Les SDAFC doivent permettre d'alimenter les Plans de développement communaux (PDSEC).

C2a - PAGES : Neuf PAGES ont été approuvés vers octobre 2017. Ils sont conformes à la réglementation, c'est une base pour démarrer l'aménagement. L'exploitation n'a pas démarré car il faut encore qu'une Commission des quotas délibère. Les acteurs locaux ont bien été impliqués, ils connaissent les limites des massifs. Il faut maintenant démarrer la mise en œuvre, et c'est là que c'est plus compliqué. C'est un processus d'apprentissage...

C3c – CFD/SCS : Le SIFOR avait déjà une BDD Access. L'approche application mobile/web nous paraît pertinente (gain de temps, économie papier, centralisation directe de l'info). Le contrôle forestier démarre au marché rural (MR), c'est là que la Commune prélèvera des redevances après adoption des conventions. L'idée est de s'inspirer du fonctionnement des Centres de santé qui prélèvent des frais sur les ventes de médicaments pour assurer un autofinancement. Dans chaque Commune, le Projet et le SIFOR ont proposé des Conventions qui ont été discutées, restituées et qui doivent être délibérées et approuvées en Conseil communal.

Au ML, toute exploitation doit être issue de zones aménagées (Loi 10/028), sinon c'est illégal et ça fait l'objet d'une contravention. Mais on adopte une approche progressive et pragmatique : on ne peut pas tout stopper, les gens ont besoin de manger et Bamako a besoin de bois. Pour le suivi des flux, on ne peut pas se limiter au suivi des 16 000 ha de neuf PAGES, les volumes sont trop faibles. Dans les Conventions, on a donc parlé de « points de vente » pour les ventes hors MR et on les a intégrés au SCS. Bonne appropriation sur le terrain avec recrutement de deux ACS par Commune, alphabétisés et formés à l'utilisation d'une tablette. Cette activité SCS du Projet est la plus intéressante pour DNEF/SIFOR.

Le SCS permettra aux communes de générer des ressources additionnelles : 80% des recettes forestières vont au Fond d'aménagement national et 20% aux collectivités (dont 25% aux Communes).

Pérennisation et reco : L'implication du SIFOR est positive, en ce qui concerne l'hébergement durable de l'application et de la BDD de suivi des flux. Mais il faudra encore des financements à travers FONABES 2 ou d'autres projets. Le SIFOR est en contact direct avec le CdP. Ils ont participé à une réunion du CILSS sur le programme P2RS2 financé par la BAD (35 M€) dont le projet 1 porte sur le bois énergie. Le ML y a fait trois communications, dont une par le SIFOR sur le SCS en cours de développement. L'étude de faisabilité P2RS2 est en cours. Il espère que des activités pourront être financées au ML avec le SIFOR.

Une filière bois sensible et politique. En 2017, il y a eu une circulaire du Ministère de l'environnement pour interdire l'exploitation du bois d'œuvre et de service au Mali. Cela a provoqué une grève de la Fédération des exploitants qui ont réduit l'approvisionnement en charbon de Bamako. Les prix ont explosé, le Gouvernement a reculé. En 2018, le DGEF a demandé de bloquer tous les camions surchargés avec des sacs trop en hauteur. Les agents sur le terrain ont arrêté les camions et demandé

déchargement partiel et transport en deux voyages. Les chauffeurs ont refusé et les réseaux de transporteurs ont fait remonter au Ministre, qui a donné l'ordre au DGEF de laisser passer...

Commentaires en tant qu'ex GEEDER : Quand le Projet est arrivé, le GEEDER sortait d'un processus d'inventaire forestier des quatre Régions du Sud, dans le cadre du projet GACC/UE. Nous avons donc l'expérience, une approche méthodologique et des données utiles pour les parties « ressource » du SDACD et des SDAFC. Nous avons signé une CCP (sans AO) avec le Projet, puis nous sommes intervenus de façon spécifique, sur la base de TDR et avenants. Le système est satisfaisant, même si le Projet paie mal (budget trop faible). Le GEEDER est intervenu sur (i) Méthodo et TDR pour l'élaboration du SDACD, (ii) inventaires dans le bassin d'appro. de Bamako sur un rayon de 100 km (stratigraphie carto, capitalisation sur données projet GACC et inventaires de contrôle). Le GEEDER a mobilisé un expert (actuel Chef adjoint de cellule SIFOR) et deux équipes de cinq agents d'inventaires, (iii) évaluation des anciens MR de la zone de Bougouni.

SEDR - 04/02/19 13h-14h

GORA DIOP	Amadou	SEDR	Gérant
-----------	--------	------	--------

Implication : Sur la base de CCP + TDR + avenants. Satisfaisant. Réalisation d'enquêtes socio-économique autour de Bamako et grosse enquête flux pendant 7j 24h/24 à Bamako. Mobilisation d'environ 40 agents de suivi + appui du GEDEFORII pour mobiliser 40 agents des E&F (travail en binômes). Préparation : Calibrage des différents types de sacs et fagots de bois ; calibrage des différents moyens de transport sur pont à bascule (en collaboration avec DNEF) ; élaboration et test des questionnaires avec supervision/appui d'une consultante CIRAD, Claudine DUHESME ; formation des enquêteurs. Enquêtes ensuite : sur les grands marchés du bois des six Communes de Bamako (pas de difficultés) ; en milieu rural sur 150 km autour de Bamako (pas de difficultés) ; flux. Saisie et traitement des données puis rédaction. Atelier de restitution en mars 2016. Pas de difficultés majeures.

Autres contributions de SEDR :

- Etude sur l'harmonisation des législations avec mobilisation d'un expert juriste forestier (mission de 15j). Etude pas suivie en détail ;
- Contribution aux aspects « genre » transversaux avec une experte malienne, pilotée par une experte nigérienne. Etude pas suivie en détail ;
- Contribution aux études des textes sur le pastoralisme et harmonisation trois pays en mobilisant expert malien, piloté par expert burkinabé. Etude pas suivie en détail.

C1a-b - SDACD : Les données du SDACD 2016 sont plus fiables que celles des précédents. A l'atelier de restitution, tous les acteurs étaient là, intéressés et conscients de la problématique, du défi. Le SDACD était un déclic/un outil d'aide à la décision mais c'est aux autorités forestières et au Ministère de l'environnement de se saisir du problème. Ce n'est pas vraiment le cas... Bonne étude mais quelles implications concrètes ?

C1c - SDAFC : Il y a eu des élections communales en 2017 qui ont tout remis à zéro. Les nouvelles équipes ont mis du temps à comprendre et s'impliquer.

Difficultés : (i) Enquêtes flux : administration du questionnaire de 10-15 min, certains chauffeurs n'étaient pas très ouverts (mais on avait prévenu avec des informations via radio et la présence d'agents des E&F a facilité le travail) ; (ii) Démarrage de la rédaction du SDACD Bamako compliqué car pas de canevas au départ. Le Projet a finalement organisé une réunion d'une semaine pour définir un canevas ; (iii) Un projet comme FONABES ne peut pas faire changer les textes règlementaires du Mali sur la forêt,

le pastoralisme, le bois ! ; (iv) Le budget du Projet était trop limité pour le SEDR (honoraires et per diem faibles).

Perspectives : Le Projet a capitalisé sur GESFORCOM, mais il n'a touché que trois Communes sur 115 et appuyé neuf PAGS sur 16 000 ha, c'est insignifiant. Il faut capitaliser et mettre à l'échelle. Il faudra notamment regarder à l'Ouest vers Kita, car c'est une zone d'appro majeure de Bamako.

ID-Sahel - 04/02/19 15h-16h

SOGOBA	Chiacka	ID-Sahel	Directeur général
COULIBALY	Fatama	ID-Sahel	Chef de dép. forêt/environnement

Implication : Bonne collaboration. Nombreuses réunions d'échange et de suivi des avancées. La thématique bois énergie et aménagement forestier est très importante au Mali, c'est un défi majeur ! ID-Sahel est impliqué depuis 2015. Système CCP + TDR + avenants satisfaisant. Principales interventions d'ID-Sahel : (i) Elaboration des neuf PAGS, (ii) Formation des CGB.

C2a – Méthodologie PAGS : Elaboration des neuf PAGS (dont six qui existaient déjà, mais caduques). Reconnaissance et délimitation des massifs, inventaires forestier par méthode du 4^{ème} arbre conforme aux directives de la DNEF (30aine de parcelles par massif), enquêtes socio-éco dans les villages, rédaction des PAGS et validation. Pas de difficultés majeures. Concernant la méthode : au départ, l'équipe Projet et ID-Sahel proposaient de faire des blocs annuels. Mais les services des E&F ont bloqué et exigé des blocs triennaux, sinon pas de validation des PAGS. On a appliqué la demande pour obtenir validation. Ça créé des difficultés pour la mise en œuvre (exemple des PAGS réalisés par l'AMADER qui n'ont jamais été suivis).

C2b – Mise en œuvre PAGS : Formations à l'aménagement forestier en deux jours (1j théorique, 1j pratique sur terrain). Implication des Chefs de poste E&F, bureaux et membres des CGB. Différents sujets : diamètre d'exploitabilité et espèces protégées, quotas annuels d'exploitation à respecter, mesure d'un stère (= une charrette), techniques de vente (gestionnaire du marché rural : cahier de suivi), techniques de coupe (pour favoriser les rejets), protection des semenciers, organisation de la CGB, etc. Présentation d'une carte AO du massif concerné par PAGS. En 2019, deuxième cycle de formation prévu au niveau des CGB, après démarrage officiel de l'exploitation. On impliquera les Chefs de poste. Le problème de la gestion durable est complexe, car il a une forte pauvreté, peu d'alternatives au bois comme source de revenus (orpaillage à Dogo) et demande forte du marché. Problème spécifique au ML, l'argent prélevé par les services des E&F (80% pour le fonds d'aménagement) ne revient jamais sur le terrain (conditions de déblocage du fonds trop lourdes).

Difficultés : (i) Budget trop limité. Normalement ID-Sahel ne vend jamais ses consultants à si bas prix ; (ii) Les Chefs de poste et agents des E&F sont régulièrement mutés, ça complique l'appropriation et les relations durables avec communes et CGB ; (iii) Les trois villages de Dogo partaient de zéro, c'était donc plus difficile de les former que les six autres.

Perspectives : Pour que ça marche, il faut une gouvernance locale, un vrai transfert de compétences avec responsabilisation des Communes et des villages. Mais les agents des E&F sont constamment mutés et pas incités à bien travailler. La grille de répartition est déséquilibrée avec seulement 15% qui revient au cantonnement des E&F.

Elus de la Commune de Sido - 05/02/19 9h30-10h30

SAMAKE	Souleyman	Commune Sido	1 ^{er} adjoint au maire
--------	-----------	--------------	----------------------------------

DEMBELE	Moussa	Commune Sido	Secrétaire général
DOUMBIA	Daouda	Commune Sido	Régisseur général des recettes
DOUMBIA	Youssouf	Commune Sido	ACS
SAMAKE	Soukoro	Commune Sido	Agent communal

[A noter que l'équipe municipale a changé fin 2017]

Pertinence. Le Projet est salutaire car il y a un vrai problème de dégradation des ressources lié aux coupes abusives dans la Commune. C'est un constat largement partagé par les populations. Mais elles n'ont pas d'autres ressources que le bois, il est donc difficile/impossible de l'empêcher.

Compréhension. Le Projet promeut l'exploitation légale dans la Commune et apporte des appuis pour organiser les populations et contribuer à réhabiliter les zones dévastées.

Implication. Un point très positif du Projet est qu'il a demandé l'implication des Maires des Communes. Il a fait naître l'idée d'une collaboration entre les différents acteurs. La sélection des trois villages s'est faite en impliquant la Mairie et les Chefs de village concernés. De manière générale, toutes les missions du Projet passent par la Mairie, où sont organisés différentes réunions, et associent systématiquement des agents de la Commune pour les réunions dans les villages.

C1c - SDAFC Sido. Il y a eu une restitution de ce document à la Commune et nous avons deux copies papier (dans les archives ?). Mais les personnes en présence ne sont pas en mesure de dire précisément quels sont les axes principaux du SDAFC. Il y a eu le changement d'équipe municipale et le 2^{ème} adjoint chargé des questions environnementales est décédé et il n'a pas été remplacé. Le PDC est en cours d'élaboration et pourrait intégrer les données du SDAFC.

C3c - Convention sur le SCS. La Convention locale peut contribuer à consolider la décentralisation. L'équipe Projet a réuni les différents acteurs concernés en décembre 2018 pour discuter du draft de Convention (Maire, Services E&F, élevage, Association de femmes, CGB des trois villages). Il y a eu quelques inquiétudes et débats (notamment avec les E&F) mais on s'est mis d'accord. Les E&F ont demandé à inviter l'Association des jeunes, les chasseurs et les Chefs de village pour la restitution, mais il fallait limiter le nombre de personnes. La restitution a eu lieu en janvier 2019 avec 23 personnes. La Convention est prête du côté FONABES et doit passer en Conseil municipal (pas besoin de signature du Préfet). La Mairie peut jouer son rôle si les tâches et responsabilités sont bien définies. On a identifié deux ACS et ils ont été formés. Ces ACS percevront les redevances communales au niveau de chaque MR, points de vente et/ou via des relais dans les villages. Puis ils reverseront au régisseur de la Commune. Les agents recevront 15% des redevances pour les motiver. Prix pour Sido : MR contrôlés : 100 F/sac de charbon, 150 F/stère. Points de vente : 200 F/sac de charbon, 250 F/stère. Les MR et points de vente sont informés de la Convention et d'accords pour payer. Après signature de la Convention, il y aura des sensibilisations à la radio et le Maire parlera aux Chefs de village.

Témoignages des ACS de Sido. Comme le Conseil communal est d'accord pour mettre en place une Convention, nous avons été recrutés pour (i) visiter les MR de bois et (ii) remplir des fiches de stocks et de suivi. On a été formés à Bougouni pendant quatre jours en novembre 2018 en présence de l'équipe Projet, du SIFOR, du cantonnement E&F, du SG de la mairie. La tablette avec l'application mobile est sous la responsabilité du SG. Nous, on remplira des fiches et on s'arrangera avec le SG pour rentrer les données sur la tablette et synchroniser. Pour l'instant, nous ne sommes pas rémunérés, mais devrions à terme recevoir une partie (encouragements) des redevances. Le démarrage est difficile sans rémunération : il faudrait au moins frais d'entretien et carburant pour nos motos perso.

Impacts. Pour l'instant, peu d'impacts visibles. Il y a eu des documents, des débats des rapprochements mais pas de mise en œuvre concrète et donc pas d'impact.

Limites/difficultés : (i) Le Projet n'apporte pas de réponses/solutions sur la restauration des zones dégradées. Pas de reboisement, pas de régénération. Ça devrait être un sujet important pour une éventuelle suite ! ; (ii) Le Chef de poste des E&F a changé et il a repris le dossier à zéro. Ça a été plus compliqué ; (iii) La Mairie n'est pas en mesure de financer le démarrage de la mise en œuvre de la Convention. Il faudra des appuis ; (iv) Le Projet nous a informé des transferts de compétence liés à la décentralisation. Mais en pratique, c'est plus compliqué, il y a des gros problèmes dans l'administration malienne...

CGB de Sido Centre (C. de Sido) - 05/02/19 11h30-13h30

DIAKITE	Adama	CGB Sido	Président
?	?	Village Sido	Chef de village
DOUMBIA	Sidi	CGB Sido	Secrétaire administratif
BAGAYOKO	Massa	CGB Sido	Trésorier
DOUMBIA	Aboudou	CGB Sido	Orga/info/affaires sociales
BALLO	Issa	CGB Sido	Responsable commercialisation
DOUMBIA	Bissi	CGB Sido	Représentant des bucherons
DOUMBIA	Moussa	CGB Sido	Représentant des charbonniers
CAMARA	Dgoba	CGB Sido	Représentante des femmes
+ une dizaine d'autres membres non actifs pendant l'entretien.			

Contexte : CGB créée en 2004 avec l'appui du PGDF. Objectif de production et vente de charbon et de bois. La CGB a plus de 100 membres, bucherons, charbonniers et acheteurs/revendeurs. Marché de la CGB en bord de route. Estimation des volumes de la CGB : min. 5-6 sacs/j, max 20 sacs/j + 100 sacs le jour de foire. Donc 130 à 200 sacs/semaine en saison sèche, soit plus de 5 000 sacs/an (sans compter hivernage). Cela dépasse très largement les quotas du PAGS. La CGB a des prix fixes de vente (alors que les points de vente négocient à la hausse ou à la baisse). En saison sèche : 2 500 F/sac de charbon et 3 000 F/stère. Le différentiel d'achat aux producteurs, bucherons et charbonniers est de 500 F/sac ou stère. La CGB vend 90 ou 95% de charbon.

Implication. Ils ont reçu des formations, dont ils sont satisfaits et citent les thèmes suivants : techniques de coupe, lutte contre feux de brousse, techniques de vente/gestion, restauration (ils déclarent reboiser 3 000 plants/an). Ils ont participé à la délimitation (peinture) du massif et ont accompagné les équipes d'inventaire.

C2b - Mise en œuvre du PAGS. « *Le Plan d'aménagement fixe des quotas d'exploitation à ne pas dépasser par an* ». La CGB n'a pas de copie de PAGS mais dispose d'une carte AO simplifiée avec le parcellaire, les quotas et quelques règles de gestion et exploitation. Concernant la mise en œuvre : « *Il y aura une équipe qui accompagnera les bucherons pour leur montrer où couper. On connaît le massif. On n'a pas de cas de membres qui coupent sans contrôle. Les sorties de bois seront enregistrées sur un cahier* ». Ils pensent être en mesure de continuer la mise en œuvre « *sauf si les E&F arrêtent le système* ». Une fois le quota annuel de la CGB atteint, ils disent acheter ailleurs du charbon pour le revendre (pas très clair).

Taxes : La CGB paie une carte d'exploitant (40 000 F/an) et une taxe d'exploitation (800 F/quintal, soit trois sacs de charbon). En moyenne, la CGB paye 170 000 F/trimestre, soit l'équivalent de 210 sacs de charbon par mois (soit moins de la moitié de ce qu'ils estiment vendre chaque mois. Cf. Contexte plus

haut). En échange, les E&F donnent des coupons de transport, que le gestionnaire de la CGB transmet aux gros camions (au-delà de 20 sacs achetés). Il y a souvent pénurie de coupons.

Difficultés : « *C'est injuste que les autres points de vente puisse produire et vendre sans limite alors que nous avons des quotas.* » « *Notre local construit par le PGDF a été donné au poste des E&F par la Mairie !* »

C3c - Convention sur le SCS. Des représentants de la CGB ont participé aux réunions. Bonne compréhension des objectifs et principales modalités (suivi flux, redevances à payer). Avis positif sur la Convention, car solutions à trouver à la crise du bois et incitation à l'aménagement de tous les massifs. Positif car partenariat avec Maire et E&F. Les points de vente seront plus taxés que les MR contrôlés, c'est normal. Il y a au moins cinq autres points de vente importants dans le village, qui vendent chacun autant ou plus que la CGB + de nombreux petits vendeurs occasionnels (surtout jours de marché). Les autres points de vente ne veulent pas devenir MR contrôlés, ils préfèrent « *être plus libres et flexibles sur les prix* ».

CGB de Sakoro (Commune de Sido) - 05/02/19 14h20-15h30

SAMAKE	Daouda	Village Sakoro	Chef de village
SAMAKE	Seydou	CGB Sakoro	Gestionnaire
SAMAKE	Kodjougou	CGB Sakoro	Président
SAMAKE	Sounkoro	CGB Sakoro	Agent de ventes
DIARRA	Salif	CGB Sakoro	Trésorier
SAMAKA	Dramane	CGB Sakoro	Surveillant massif
SAMAKE	Korô	CGB Sakoro	Bucheron
+ une dizaine d'autres membres non actifs pendant l'entretien.			

Contexte : Village situé à 15 km de la route principale. Difficile d'accès pendant l'hivernage. La CGB dispose d'un local construit par le projet PGDF. La CGB de Sakoro a été créée en 2005. Elle compte environ 100 membres qui doivent cotiser chacun 500 F/an (paiements en baisse). La CGB disposait (d'après eux) déjà des bases sur le PAGES, le Projet est arrivé en continuité.

Conditions de vente : La CGB paie une carte d'exploitant (60 000 F/an) et un permis d'exploiter en moyenne pour 200 stères (800 F/stère). Le permis dure 15 à 30 jours en moyenne, soit une production de l'ordre de 300 stères/mois en saison sèche. Mais ils déclarent vendre 100 à 200 stères/mois (NDR : contradiction évidente. Impossible de croiser les chiffres, en l'absence de documents de gestion). Ils ne connaissent pas leurs quotas annuels de production. La CGB vend du bois avec permis (2 000 F/stère) et un peu de charbon sans permis (1 500 F/sac). Ils réservent en principe 25 à 50 F/stère pour la CGB pour financer des actions dans le village (neuf salles de classe, salaire de deux enseignants).

Implication. Le Projet a permis de renouveler et étendre les limites du massif à 1 400 ha. Ils ont reçu des formations et citent les suivantes : gestion de marché rural, production bois/charbon, système de taxes de la Commune et des E&F, techniques de coupe, espèces interdites à la coupe, etc. Ils ont participé à la réunion sur la mise en œuvre des PAGES à Bougouni en 2018. Ils disposent d'une carte A0 de leur massif avec parcellaire et d'une plaque de présentation de leur CGB.

C2b - Mise en œuvre du PAGES. La compréhension et l'appropriation du PAGES est faible. Presque personne ne sait lire la carte. Mais les membres du CGB connaissent plus ou moins les interdictions de pâturage, culture et les espèces protégées. Le gestionnaire comprend le système de quotas mais n'est

pas en mesure d'expliquer comment assurer son respect (respect du parcellaire, des densités de coupe). D'après eux, si le quota se termine, ils arrêtent l'exploitation et se débrouillent avec le bois mort (NDR : peu crédible). Mais, « *C'est au service forestier de nous dire quand le quota est atteint, sinon on continue l'exploitation* ». Début février 2019, ils auraient déjà exploité plus de 200 stères. La carte A0 est partiellement dégradée par de l'eau, le tableau des conditions d'exploitation et interdiction est illisible. La mise en œuvre n'a pas encore démarré. Ils sont prêts mais ils demandent différentes choses au Projet (carburant, vélo, coupe-coupe, bottes, lampes torches, brouettes, etc.). Ils veulent aussi être appuyés pour le maraichage et les pépinières.

Droit coutumier. Pas de problème, le massif est dans le terroir villageois. Les collectes de PFNL sont autorisées par le Chef de village et la CGB. Il arrive qu'il y ait des problèmes avec des villageois du village ou d'autres villages qui coupent des espèces protégées. Ils gèrent cela localement avec le droit coutumier et si nécessaire le Chef du village.

Relations avec les acteurs. Bonne relation avec les E&F. Avant, pas de relations avec la Commune mais le Projet a permis des échanges. Ils ont assisté aux réunions sur la Convention communale et sont prêts à collaborer avec les ACS.

Point d'attention. Le gestionnaire de la CGB Sakoro est aussi ACS de Sido pour le suivi des flux et prélèvement des redevances. Conflit d'intérêt évident ! La CGB coupe dans le massif sans se soucier du quota, car « *le Projet n'a pas démarré* ». La gestion forestière semble limitée au paiement d'une carte d'exploitant et de permis d'exploitation.

Mairie de Dogo - 06/02/19 9h-10h30

SIDIBE	Kalifa	Mairie de Dogo	Maire
DOUMBOUYA	Bakary	Mairie de Dogo	SG
NIAMBELE	Soungalo	Mairie de Dogo	3 ^{ème} adjoint au Maire
DIARRA	Amadou	Mairie de Dogo	Régisseur des recettes
COULIBALY	Siako	Mairie de Dogo	ACS

Contexte : La Commune de Dogo est une zone où l'orpaillage s'est fortement développé ces dernières années. Elle n'est pas située sur la route nationale. D'après les données du SDACD, les ressources en bois y sont importantes, tout comme les volumes de bois/charbon exploités. Ces dernières années, les montants perçus par la Commune sur l'exploitation forestière ne dépassent pas 420 000 F/an sur un budget global de 420 MF/an (0,1%, dérisoire). La Commune de Sido perçoit une grande partie des recettes qui devraient retourner à Dogo car les permis d'exploitation sont délivrés a posteriori sur la route à Sido. D'après le Maire, il y aurait jusqu'à 10 000 sacs de charbon vendus le jour de foire hebdomadaire (sans compter les ventes des autres jours).

Implication. Pour le Maire, le Projet est une occasion pour les communes de gérer leurs ressources forestières plus durablement. Aujourd'hui, dans les trois villages appuyés, la situation s'est améliorée. Le Maire valide le choix de sa Commune car l'exploitation de bois y est forte. C'est l'ancienne équipe municipale qui a été approchée, notamment lors d'une restitution du SDACD.

C1c - SDAFC Dogo. Au départ, le Maire dit qu'il n'y a pas de SDAFC mais seulement des PAGS... Puis il se ravise : finalement, il y a un SDAFC... mais personne ne sait vraiment ce qu'il contient. Ils citent : protection des massifs, exploitation rationnelle, ressources pour la commune, reboisements. La commune avait un PDC 2009-2016 (appuis d'HELVETAS) mais a des difficultés financières pour en élaborer un nouveau.

C2b – Mise en œuvre des PAGES. La Commune a présenté le Projet et consulté les Chefs de village pour identifier trois massifs. Lors d'un Conseil des villages (58), beaucoup de villages étaient intéressés mais on en a choisi trois où il y a de la production de bois. Dans les trois villages il y a maintenant plus de contrôle. Le Projet aurait généré une prise de conscience pour préserver les massifs qui sont la responsabilité de tous. La compréhension générale se résume à la délimitation de massifs, à l'existence de documents PAGES officiels et à la notion de quotas annuels (NDR : les élus ne connaissent pas les valeurs des quotas). D'après le Maire, les CGB ont un statut légal, ont bénéficié de formations et sont fonctionnelles. La Commune pourra aider à sensibiliser d'autres villages pour adhérer aux MR contrôlés.

C3c - Convention sur SCS. La Commune espère bénéficier de recettes fiscales nouvelles. Le Projet a apporté un projet de convention qui a été discutée/révisée fin 2018 avec le SIFOR, la Mairie et les E&F. Fortes discussions entre Mairie et E&F sur le partage des redevances et les lieux de contrôle (les E&F ne voulaient en aucun cas être « surveillés » par la Mairie). Ensuite, en janvier 2019, restitution avec Maire, E&F, neuf Chefs de village, représentant des jeunes, association des femmes, pépiniériste et deux ACS. Décision de prélever 100 F/sac sur MR contrôlés et 250 F/sac sur autres points de vente. 50% servira pour les ACS, 25% pour la Mairie et 25% pour l'aménagement et les reboisements (appui nécessaire des E&F). Trois organes formés (!) : Comité de gestion, Comité de suivi, Comité consultatif. Deux agents communaux ont été recrutés et formés mais il n'y a pas de moyens pour les payer pour l'instant. Il faudra trouver un moyen de pérenniser leurs postes avec les redevances. Le Maire craint des problèmes avec les E&F quand la Commune percevra des redevances, ils risquent de ne pas accepter la décentralisation.

La base légale du SCS et de prélèvement de redevances sera la Convention communale complétée par un acte administratif pour instituer la redevance. Les agents prélèveront les redevances en copiant la méthode des E&F, c'est-à-dire avec des relais dans les villages. Le receveur des recettes ouvrira un compte spécial et y versera les montants. Le Comité de surveillance fera des visites de contrôle inopinées. L'idée, c'est de s'inspirer du fonctionnement et financement des Centres de santé (ASACO) qui disposent d'une certaine autonomie et d'un budget propre, plus flexible que le budget communal.

Les ACS ont bien compris le fonctionnement de l'application mobile/web et les données à renseigner. Ils utiliseront des fiches de saisie papier renseignées via des relais dans les villages. Le SG est responsable de la tablette. Un recyclage sur la convention et le système de suivi est prévu début 2019 par l'équipe Projet.

Exploitation illicite et complicité des E&F. Il y a de nombreux problèmes. Les E&F prélevaient 100 F/sac de charbon sans délivrance de permis (ancien Chef de poste). C'était un système mis en place avec des relais dans tous les villages. Nouveau Chef de poste depuis fin 2018. Début 2019, cas de 20 camions de bois de service pour l'orpaillage dont seulement quatre avec des coupons de transport. Le Maire a informé le Chef de poste E&F, mais aucune réaction car complicité. Le Maire a bloqué certains camions et les a confiés au Chef de village. Situation tendue avec les E&F : sérieux problèmes entre Mairie et Chef de poste E&F...

Pérennisation. Le Maire souhaite un FONABES2 pour assurer un suivi de la Convention et toucher plus de villages. Mais si ce n'est pas le cas, les formations et outils vont permettre de continuer, la Commune veut s'approprier le système.

Chef de poste des E&F à Dogo - 06/02/19 11h-11h30

SANOGO	Salif	Poste E&F Dogo	Chef de poste
SAMAKE	Sakou	Poste E&F Dogo	Agent

Ils sont arrivés récemment, mi-2018. Il y a un Chef de poste et deux agents. D'après le Chef de poste, les recettes fiscales sont en augmentation (mais il est incapable de donner un chiffre). Il délivre sept à 10 permis/mois pour environ 500 à 1 000 sacs de charbon (NDR : insignifiant par rapport à la réalité). Ils n'ont ni véhicule, ni GPS, et se déplacent avec trois motos personnelles (dont une en location-vente).

Compréhension/Implication. Le Chef de poste a participé à trois ou quatre événements ou réunions du Projet depuis son arrivée en 2018 : un atelier sur la mise en œuvre des PAGS à Bougouni et deux ou trois réunions sur la Convention communale de Dogo. D'après le Chef de poste, le Projet a pour objectif de créer des massifs sous aménagement dans trois villages et un système de contrôle des flux de bois et charbon pour arrêter l'exploitation anarchique. D'après lui, le Projet implique bien la Mairie, le Poste des E&F et les villages. Les E&F ont été convenablement impliqués dans les formations, les réunions avec la Commune et les villageois, la délimitation des massifs. Il déclare avoir des copies des trois PAGS.

Difficultés. Au début, le Maire a donné l'impression que les services des E&F allaient être écartés. Mais nous sommes toujours responsables de la délivrance des permis ! Les actions du Projet vont nous aider, notamment pour le contrôle des produits grâce aux quotas qui seront fixés.

Méthode de travail du poste des E&F. A Dogo, il y a une seule voie de sortie des camions. Les agents se postent sur un point stratégique et contrôlent. Le Chef de poste a des relais dans chaque village pour l'informer des délits (notamment coupes de karité), problèmes et volumes de production. La synthèse des permis d'exploitation délivrés et recettes perçues est envoyée chaque mois au Chef de cantonnement de Bougouni.

PAGS. Il admet que ce sera difficile de contrôler le respect du parcellaire. D'après lui, si les E&F ne sont pas sur place, les villageois ne respecteront pas le parcellaire. D'après lui, les CGB n'ont pas démarré l'exploitation cette année.

CGB de Feretou (Commune de Dogo) - 06/02/19 11h-13h30

COULIBALY	Solo	CGB Feretou	Gestionnaire
COULIBALY	Kolon	Village Feretou	Chef de village
COULIBALY	Arouna 1	CGB Feretou	Président
COULIBALY	Issa	CGB Feretou	Trésorier
COULIBALY	Arouna 2	CGB Feretou	Responsable ventes
COULIBALY	Bâ	CGB Feretou	1 ^{er} conseiller du Chef de village
+ environ 15 personnes qui ont assisté à l'entretien sans y prendre part.			

Contexte. Le village de Feretou est à sept km du village de Dogo, accessible par une piste en mauvais état. La CGB Feretou compte environ 70 membres. Ils ont commencé à cotiser 500 F/mois en prévision du démarrage. Le massif fait 1 160 ha. Les membres de la CGB disent ne pas effectuer de prélèvements dans le massif et attendre le démarrage du projet. Mais ils exploitent hors massif, environ 60 sacs/semaine (hors saison des pluies). Ils vendent à 1 500 F/sac en saison sèche et 2 000 F/sac pendant l'hivernage. Pour l'exploitation, chacun paie des permis d'exploitation individuels aux E&F, pour environ 3 000 à 4 000 F/mois. NDR : La CGB semble très immature, les membres ne s'expriment pas, sauf le 1^{er} conseiller du Chef de village qui avait de l'expérience et a quasiment parlé seul durant tout l'entretien.

Implication. Le Projet nous aide à avoir un massif délimité, pour vendre le charbon légalement et pour ne pas détruire la forêt. On a reçu des sensibilisations, des formations (techniques de coupe) et participé à des réunions à la Mairie. On a été impliqués pour le choix des villages, on s'est portés volontaires parce qu'on est de grands producteurs. On a participé à la délimitation à la peinture du massif (NDR : très

positif pour eux), le Projet a installé deux plaques et une carte A0. En somme, ils sont contents de l'arrivée du Projet et disent avoir moins peur des E&F maintenant...Mais ils attendent la fixation des quotas pour démarrer. Par ailleurs, ils indiquent qu'ils auraient souhaité être formés aux techniques de pépinières et reboisement et qu'ils attendent des appuis sur des AGR alternatives (maraichage notamment) pour moins dépendre de l'exploitation du bois.

C2b – Mise en œuvre du PAGS. Le village avait déjà entendu parler des massifs forestiers aménagés, dans le cadre du Projet de développement intégré de Bougouni (PEDIB, CTB, 1998-2001). Plus récemment, la Commune de Dogo avait refusé de participer au projet de MR de l'AMADER (raisons peu claires). Cette fois, la Commune et le village ont accepté de travailler avec le Projet. Le gestionnaire est capable d'expliquer les bases du PAGS (parcellaire numéroté, quota annuel, zones jaunes = – de bois, zones vertes foncées = + de bois).

Dans le village, l'exploitation se fait individuellement. Il faudra s'organiser en groupe pour faciliter le respect et le suivi du PAGS. Besoin d'appuis pour l'organisation. Le parcellaire n'est pas délimité, il faudra le matérialiser (bornes et peinture) avant de démarrer. Les autres villages ne sont pas autorisés à venir exploiter dans notre massif sans autorisation. Avec l'accord du Chef de village, il y a occasionnellement des personnes extérieures qui exploitent. Mais pas vraiment de problème car c'est notre terroir villageois, droit coutumier respecté. Ramassage des PFNL autorisé par Chef de village. Pas vraiment de commercialisation sauf *Detarium*.

Jeux d'acteurs. Les réunions et discussions organisées par le Projet ont rapproché les gens. Mais ça devra continuer après le Projet pour ne pas que tout s'effondre...Ils ont des relations avec les acteurs suivants :

- Agents des E&F : Les participants ne souhaitent pas s'étendre sur le sujet. Ils disent juste aller à Dogo Centre pour acheter des permis d'exploitation, entre 4 000 et 12 000 F, en fonction des capacités de chacun (NDR : fixation du prix a priori à la discrétion des agents et pas basée sur les volumes, car les producteurs ne savent pas combien un quintal représente de sacs de charbon) ;
- Mairie : Ils n'avaient pas de relations spécifiques avant le Projet. Ils ont participé à deux réunions sur la convention communale : trois groupes de travail sur la convention, beaucoup de discussions, accord sur les redevances (prix plus faible sur les marchés contrôlés pour inciter les gens), restitution. Pour l'instant, pas de redevance à payer. Le Maire est déjà venu au village avec des gens du Projet. La convention peut améliorer les relations entre Mairie, E&F et CGB. Si le Projet se retire, il y a une crainte de voir la dynamique s'effondrer ;
- Acheteurs : Ils font des commandes par téléphone, les villageois produisent et ils viennent en camion depuis Bamako pour charger le bois. Dans le village, il y a des bucherons, des bucherons/vendeurs et des acheteurs/revendeurs (les vieux) qui prennent une commission de 150 F/sac. La production baisse pendant l'hivernage mais la tendance est à la hausse ces dernières années.

Doléances. Demande d'appui pour accès à l'eau, forage ou puits. Besoin de petit matériel (vélos, coupes-coupes, tronçonneuses, chaussures), besoin d'apprendre à faire des pépinières.

CGB de Banankoro (Commune de Dogo) - 06/02/19 15h-16h30

TRAORE	Madou	CGB Banankoro	Gestionnaire
TRAORE	Siaka	Village Banankoro	Chef de village
TRAORE	Bourama	CGB Banankoro	Président
TRAORE	Madou Kolo	CGB Banankoro	Responsable ventes

TRAORE	Aboubacar	CGB Banankoro	Trésorier
TRAORE	Arouna	CGB Banankoro	Représentant des bucherons
+ environ 20 personnes qui ont assisté à l'entretien sans y prendre part activement.			

Contexte : La CGB compte environ 85 membres. Chaque membre cotise 100 F/mois : ils ont déjà rassemblé 70 000 F depuis le démarrage du Projet. Le village produit environ 200 sacs/mois, sauf pendant l'hivernage. Le charbon est vendu 1 200 F/sac en vrac et 1 700 à 2 000 F/sac lorsqu'il est ensaché.

Implication. La CGB a participé au choix du site et à la délimitation du parcellaire, à accompagner l'inventaire, a reçu des formations (techniques de coupe, commercialisation sur les MR contrôlé, etc.). Elle a reçu deux plaques et une carte A0 du massif. Certains membres ont participé à des réunions : à Bougouni, pour la mise en œuvre des PAGS ; à Dogo, pour discuter de la convention communale. D'après les participants, les points positifs sont le gain de confiance par rapport aux E&F et les formations (surveillance du massif, gestion des quotas, lutte contre les feux de brousse) ; le principal point négatif est l'absence de formation et de moyens pour la production de pépinières et les reboisements (le village reçoit parfois des plants des E&F pour des reboisements).

C2b – Mise en œuvre du PAGS. Le massif délimité fait environ 1 200 ha. Le gestionnaire comprend et explique assez bien le principe de parcellaire et de quota annuels. Le code couleurs de la carte A0 est compris, ainsi que quelques normes techniques : ne pas couper les petits arbres et essences protégées, coupe près du sol, protection contre les feux. Par contre, le parcellaire n'est pas délimité et on constate que la parcelle 4, très dégradée, a le même quota que les autres parcelles. Pour l'instant, il n'y a pas d'exploitation dans le massif, mais exploitation dans d'autres zones. Avant de démarrer l'exploitation, la CGB attend la fixation des quotas, une autre formation à la gestion de la CGB (cahiers de suivi) et la délimitation du parcellaire. Il faudra aussi que la CGB achète une carte d'exploitant. Concernant le suivi de la production, la CGB dit qu'elle va s'organiser (comptage des charrettes, partant du principe qu'une charrette fait un stère).

Jeux d'acteurs. Un agent des E&F (M. TRAORE) les a beaucoup aidés, notamment en choisissant leur village. « En signe de reconnaissance », chaque producteur du village paie 100 F aux E&F. Concernant la Mairie, la communication s'est améliorée avec le Projet. Les discussions sur la convention étaient positives et le niveau des redevances (100 F/sac CGB, 200 F/sac autres) est motivant pour que les gens rentrent dans le système de MR contrôlé. En ce qui concerne les acheteurs de Bamako, ils imposent leurs prix et les gens acceptent parce qu'ils ont besoin d'argent. En fin d'entretien, les participants insistent sur la nécessité de prolonger le Projet : « *il ne faut pas nous laisser seuls avec la Mairie et les E&F* ».

Chef cantonnement E&F, Cercle de Bougouni - 06/02/19 18h-19h

DAO	Seydou	Cantonnement E&F de Bougouni	Chef de cantonnement
-----	--------	------------------------------	----------------------

Contexte : Le Cantonnement des E&F Bougouni a perçu 250 MF de recettes fiscales en 2017. C'est un des premiers Cantonnements du Mali en termes de recettes perçues. Le Chef de cantonnement est responsable de 10 postes des E&F, répartis dans différentes Communes du cercle de Bougouni.

Implication : Le Chef de poste n'a presque pas été impliqué directement. Il a participé à une réunion du Projet à Bougouni (mise en œuvre des PAGS) mais n'a rien à dire dessus. Ses agents ont participé à toutes les activités du Projet mais il semble qu'il n'ait pas été informé/briefé par ces derniers. Il n'a donc pas de commentaire spécifique à faire sur le Projet et se contente d'alerter l'équipe Projet : « *Le Projet* ».

travaille avec les Communes et les Mairies, mais il ne faut pas oublier que ce sont les services des E&F qui appliquent le droit forestier et délivrent les permis d'exploitations et cartes d'exploitants forestiers. Idem pour les CGB, elles se croient propriétaires de leurs massifs mais la terre appartient à l'Etat et les services des E&F contrôlent l'exploitation. »

Chargé d'AF du cantonnement E&F, Cercle de Bougouni - 07/02/19 8h30-9h15

COULIBALY	Seydou	Cantonement E&F de Bougouni	Chargé de l'aménagement
-----------	--------	-----------------------------	-------------------------

C2b – Mise en œuvre des PAGES. Dans tout le Cercle de Bougouni, il n'y a actuellement que neuf PAGES. Tous les autres sont caduques. Il est très satisfait de l'appui du Projet qui a permis d'avoir ces PAGES. Ces PAGES ont été étudiés à Bougouni par le Cantonement, qui a demandé d'adapter les volumes et quotas par parcelle en fonction des niveaux de dégradation (NDR : ce n'est pas le cas dans les PAGES, en l'état actuel). Ils ont ensuite été transmis à la DREF de Sikasso, puis signés par le Gouverneur. Il explique que les PAGES donnent des « quotas théoriques » et que c'est une Commission ad hoc qui fixe les « quotas réels » pour les CGB, sans pouvoir expliquer qui siège dans cette Commission et sur quels critères seront fixés les quotas. Il note enfin qu'il y a des actions de restauration prévues dans les PAGES, mais qui ne sont pas mises en œuvre faute de moyens des services des E&F.

C3c – CFD/SCS : L'application de suivi des flux est intéressante. D'après lui, les agents des E&F vont superviser les agents communaux mais ne pourront pas modifier les données, juste les suivre. Il explique par ailleurs que le service des E&F attend que le Projet finalise la convention communale et mette en place le SCS avant de réunir la Commission de fixation des quotas. NDR : en réalité, comme en témoigne les membres des CGB rencontrés, les Chefs de poste des E&F accordent des permis d'exploitation individuels ou collectifs aux CGB, moyennant paiement et indépendamment de la validation des PAGES et quotas.

Jeux d'acteurs. Il reconnaît que les agents des E&F ont mal pris les textes de décentralisation et transferts de compétences lorsqu'ils sont sortis. Il y a eu des fortes tensions avec les Communes. Le Projet a contribué à faire avancer la situation par le dialogue entre acteurs.

Poste des E&F de Sido, Commune de Sido - 07/02/19 9h30-10h

CAMARA	Arouna	Poste E&F de Sido	Chef de poste
--------	--------	-------------------	---------------

Contexte/implication : Le poste de Sido a cinq agents et un stagiaire. Il ne dispose pas d'ordinateur, ni de GPS, ni de véhicule ou moto. Le Chef de poste actuel est arrivé en octobre 2018. Il a peu ou pas d'informations sur les actions passées du Projet (aucune passation de dossiers avec son prédécesseur). Il ne connaît pas le SDAFC de Sido, mais se rappelle avoir reçu deux formations, sans se souvenir des thématiques touchées.

C2a – Mise en œuvre des PAGES. Les copies des trois PAGES sont disponibles au poste. Il reconnaît qu'ils n'ont pas vraiment les moyens de suivre la mise en œuvre des PAGES. Il pense que l'exploitation a démarré dans les villages et indique accorder environ 200 stères/mois dans chaque village...sans être en mesure de dire sur quelle base ces volumes sont définis et si c'est une décision officielle ou officieuse.

C3c – CFD/SCS. Il n'a pas de problème avec la Commune de Sido, mais il indique que certains croient qu'avec la décentralisation les Communes vont se substituer à l'Etat, notamment aux services des E&F. Ainsi, la Commune a convoqué les acteurs pour discuter de la Convention, sans consulter les E&F au préalable. Nous avons dit qu'il fallait associer aussi les chasseurs, les coutumiers et les jeunes ! Le Chef de poste connaît les principaux axes de la convention, notamment suivi des flux/quotas et prélèvement

d'une redevance communale. Il recommande que lorsque la convention sera signée, il y ait des sensibilisations à la radio et dans les villages.

Perspectives. Le Projet a fait des choses positives pour le contrôle et le suivi des flux. Mais il y a encore de gros besoins en renforcement de capacités. Il faudrait aussi mettre l'accent sur la restauration des terres dégradées et renforcer les capacités des services des E&F et villageois pour la production de pépinières et les reboisements.

Mairie de Keleya - 07/02/19 10h-12h

SAMAKE	Moussa	Mairie de Keleya	SG
SAMAKE	Soumba	Mairie de Keleya	3 ^{ème} adjointe au maire
DEMBELE	Sabine	Mairie de Keleya	Conseillère communale
BAGAYOKO	Cheick O.	Mairie de Keleya	Représentant de la jeunesse
DIALLO	Amadou	Mairie de Keleya	Régisseur des dépenses
BAGAYOKO	Faraman	Mairie de Keleya	ACS
KONATE	Seydou	Mairie de Keleya	ACS

Contexte : Il y a une nouvelle équipe municipale depuis fin 2017. Seul le SG a suivi le Projet depuis 2016. Les jours de foire, il y aurait plus de 10 camions de 150-200 sacs qui sortiraient de la Commune...sans compter les ventes en cours de semaine.

C2a – Mise en œuvre des PAGS. Le Projet a mené des sensibilisations et formations dans la Commune pour expliquer les objectifs du Projet et faire des PAGS dans trois villages (qui en avaient déjà avant, avec un autre projet). Le SG a oublié le SDAFC et n'est pas en mesure de présenter ses objectifs. Le reste de l'équipe ne connaît pas ce document.

C3c – CFD/SCS. Les discussions préparatoires à la convention communale ont commencé fin 2018. C'est le Maire qui a décidé des acteurs à associer, en lien avec l'équipe Projet : gestionnaires de marchés, Chefs des villages des MR, Chef de poste E&F, Conseil communal et représentant des jeunes. Il y a eu de nombreux débats, parfois tendus. L'agent des E&F ne voulait pas que le suivi des flux porte sur d'autres villages que les trois avec PAGS...Les producteurs l'ont par ailleurs critiqué car il demande 80 000 F/semaine + 16 sacs de charbon aux producteurs qui vendent sur la foire hebdomadaire (NDR : aucune base légale). Les producteurs ont résisté, le Chef de poste a fait des saisies, les femmes de la Commune ont marché contre lui. Finalement, le Maire a convoqué tous les exploitants pour résoudre le problème et un accord aurait été trouvé : redevance de 125 F/sac et 200 F/stère sur MR contrôlé ; 200 F/sac et 300 F/stère sur points de vente. Une clé de répartition a été fixée : 60% pour fonctionnement (agents et comités) et 40% pour investissement locaux. Un Comité de suivi de la convention sera formé.

La convention communale doit être adoptée en Conseil communal puis validée par le Préfet. Les ACS ont été désignés par le Maire et formés par le Projet. Ils collecteront les données et les redevances. La tablette est gérée par le SG. Il est prévu d'ouvrir un compte spécifique, sur le modèle des ASACO et de la banque de céréales (pas de versement au Trésor, car c'est trop compliqué pour décaisser ensuite). La Commune est prête à démarrer mais n'a pas les moyens de payer les ACS... Il est prévu que le Maire sensibilise tous les villages en réunissant tous les Chefs de village. Il est notamment prévu que des représentants soient nommés pour les zones hors MR contrôlé, afin de suivre des flux : Il est envisagé de leur donner des carnets de reçus et de leur reverser une partie des indemnités collectées.

Poste des E&F de Keleya - 07/02/19 12h-14h

CISSE	Amidou	Poste E&F de Keleya	Chef de poste
-------	--------	---------------------	---------------

Contexte : Le poste a six agents, pas de moto, pas de GPS, pas de budget. Le nouveau Chef de poste est arrivé en septembre 2018. Le poste de Keleya est stratégique, puisque tous les camions qui sortent des Communes de Dogo, Keleya et Sido passent par là. NB : Si un camion n'a pas de coupon de transport, il doit payer une amende de 50 000 F (NDR : base légale ?).

Implication : Le Chef de poste déclare avoir participé à trois réunions du Projet, un à Bougouni (mise en œuvre des PAGS) et deux à Keleya (convention communale). Il déclare avoir les copies des trois PAGS, pas celle du SDAFC. Il comprend que le Projet a demandé la mise en place d'ACS pour le contrôle de flux. Sa compréhension des piliers de la convention est correcte. D'après lui, E&F et Commune campaient sur leurs positions, mais ils ont finalement trouvé un accord, ce qui est positif.

C2a – Mise en œuvre des PAGS. Il n'évoque pas le Comité ad hoc sur la fixation des quotas. D'après lui, les trois CGB de Keleya ont commencé l'exploitation. Il leur délivre des permis pour environ 200 stères/mois à Famana et 100 stères/mois pour les deux autres villages. Il sait que ce n'est pas ce qui est prévu dans les PAGS et déclare que les villageois exploitent le bois mort (NDR : pas crédible). De façon générale, sa compréhension des objectifs de l'aménagement forestier est très limitée.

CGB de Famana (Commune de Keleya) - 07/02/19 14h-16h

BAGAYOKO	Koné	CGB de Keleya	Président
BAGAYOKO	Oumar	CGB de Keleya	Gestionnaire
BAGAYOKO	Djenemoussa	CGB de Keleya	Conseiller
BAGAYOKO	Bakary	Village de Keleya	Imam
BAGAYOKO	Toumani	CGB de Keleya	Conseiller
BAGAYOKO	Tiéékoura	CGB de Keleya	Conseiller
BAGAYOKO	Sara	CGB de Keleya	Présidente des femmes
+ une quinzaine d'autres membres non actifs pendant l'entretien			

Contexte : La CGB existe depuis 2002-2003 (appui du PGDF). Elle compte environ 100 membres, dont 60 femmes. Les membres contribuent à hauteur de 100 F/stère dans une caisse gérée par le gestionnaire (rémunération du gestionnaire et gestion de problèmes villageois).

Implication. Le Projet a mené des sensibilisations, prodigué des formations (techniques de coupe, rotation parcellaire), permis la délimitation du massif, impliqué certains membres dans les inventaires, facilité l'élaboration d'une convention communale, fourni deux plaques et une carte A0. Le Projet a par ailleurs facilité la collaboration avec les E&F. Les participants déplorent le fait que le Projet n'ait pas apporté d'appuis pour la restauration / reboisement des zones dégradées et n'ait pas fourni de petit matériel (vélo, coupe-coupe, bottes, etc.).

C2a – Mise en œuvre des PAGS. Le Président explique correctement les interdictions et conditions d'exploitation, en s'appuyant sur la carte A0 (« même si tu n'as pas fait l'école, tu peux comprendre ça »), mais il n'est pas en mesure de donner le quota autorisé annuellement. D'après lui, le gestionnaire et l'agent des E&F s'occupent de ça...Les participants expliquent que chaque bucheron travaille indépendamment, que l'essentiel de la production vient du massif sous PAGS et que, chaque année, ils

coupent dans une parcelle bien définie (P2 en 2019, P1 en 2018...Ceci paraît virtuel, car les parcelles ne sont pas délimitées). Ils estiment la production à 90 stère/mois (le Chef de poste E&F l'estimait à 200 stères/mois), ramenée à 30 stères/mois en hivernage. Ils indiquent vendre le bois à 2 500 F/stère et ne pas produire de charbon, car « ça détruirait tout ». Les indications sur les volumes sont questionnables, car le registre d'exploitation ne peut pas être consulté et les estimations entre CGB et E&F sont contradictoires.

C3c – CFD/SCS. Ils ont participé aux réunions d'élaboration d'une convention communale. Il y a eu de fortes discussions (notamment avec le SIFOR, « *qui parlait trop* ») mais un accord a été trouvé. Ils sont d'accord pour payer la redevance à la Commune.

Doléances : Les femmes veulent des appuis pour développer le maraîchage et améliorer l'accès à l'eau. Elles veulent des dos d'âne pour ralentir les camions.

DNEF - 08/02/19 9h30-10h30

TIMBO	Foumana	DNEF	Directeur national adjoint
TRAORE	Sayni	DNEF	Chef de division
COULIBALY	Konongolo	DNEF	Chef de division AF et exploitation
TRAORE	Bokery	DNEF	Chef de division
KONATE	Madibo	DNEF	Chef de division
DAKOUO	Yirabo	DNEF	Chef de division
DIALLO	Amadou	DNEF	Chef de division

Débriefing à chaud : Les évaluateurs ont présenté rapidement la mission et les principaux axes/points d'attention « à chaud » de l'évaluation : élaboration du SDACF Bamako, des trois SDAFC, des neuf PAGS, mise en œuvre des PAGS, dynamisation des CGB, élaboration d'une application SCS web/mobile avec SIFOR, etc. Conclusion : Encore peu de résultats concrets sur le terrain. Le Projet a encore quatre mois pour concrétiser, lancer la mise en œuvre des PAGS, des conventions, le SCS des flux, etc.

Commentaires DNEF :

- Difficultés de mise en œuvre : La SED du Mali n'a connu que très peu d'avancées. Le contexte actuel de la décentralisation au Mali est très complexe et difficile. L'introduction d'innovations en milieu rural est toujours longue et difficile, surtout quand la population pauvre exploite les ressources de manière anarchique pour vivre. Ces éléments peuvent expliquer les retards et difficultés du Projet ;
- Inventaires forestiers : Si la méthode d'inventaire du 4^{ème} arbre est discutable, il faudrait identifier une alternative, en considérant l'équilibre coût-avantage ;
- Décentralisation : Les agents des E&F ont une appréhension sur le processus de transfert de compétences aux collectivités territoriales. Les Décrets sont sortis, le processus est en marche. En 2018, la DNEF a transmis une note méthodologique au Ministre pour faire progresser le processus. Depuis, il n'y a aucune avancée. Il faut savoir qu'il n'y a aucun forestier au Ministère de l'environnement. De plus, les Responsables de la cellule en charge de la déconcentration et la décentralisation ne sont pas compétents et pas motivés ;
- Changement d'échelle : Il faudrait identifier des pistes pour que le Projet puisse faire tâche d'huile, afin que l'aménagement forestier et le SCS se diffusent ;

- Fiscalité : La taxe sur le charbon est trop faible, alors que c'est le charbon qui détruit le plus. Il faudrait rehausser cette fiscalité, mais pour cela il faudrait un Etat fort, ce qui n'est pas le cas au Mali ;
- Mesures côte consommation : Il faut développer les énergies alternatives et les procédés plus efficaces énergétiquement (foyer Sewa, meule améliorée, etc.)

AFD Bamako - 08/02/19 11h30-12h30

DIAKITE	Lamine	AFD Bamako	Chargé de projets dvlpt rural
---------	--------	------------	-------------------------------

Suivi du Projet : Le Projet est multi-pays et l'AFD Bamako ne fait donc pas de suivi opérationnel rapproché. Par contre, il y a des échanges réguliers avec le CdP et le Resp. UCC ML. Par ailleurs, l'AFD a mobilisé le CdP en 2015 pour la préparation de la COP21, il a fait une intervention sur FONABES à l'IMF de Bamako (lien avec climat). L'AFD Bamako a plutôt un avis positif sur le Projet et a (surement) émis un avis favorable pour une phase 2. Le CILSS a été contacté et des discussions ont eu lieu pour une implication sur la phase 2. Dans ce cas, le suivi d'une phase 2 pourrait être fait par la DR AFD Sahel, basée à Bamako, en suivant la dynamique interne à l'AFD qui consiste à décentraliser les décisions sur les projets au niveau régional.

Décentralisation : Le projet n'a pas de liens/synergies directs avec d'autres projets de l'AFD au Mali. Mais l'appui aux Communes et communautés locales participe au processus de décentralisation et au renforcement de capacités des acteurs. Le Projet peut nourrir les réflexions de l'AFD sur les questions de gouvernance : réutilisation des conventions communales de GRN dans d'autres projets ? NB : Le Projet de développement régional économique (PADRE / GIZ) vise à appuyer les Communes et intégrer les ODD environnementaux et objectifs de la CPDN aux PDSEC.

UCC ML - 08/02/19 14h-14h30

SISSOKO	Mme	CIRAD Mali	Assistante de gestion du Projet
---------	-----	------------	---------------------------------

Fonctions : Elle est employée depuis 2014 à 30% du temps. Elle est rémunérée 50 000 F/mois, ce qu'elle trouve insuffisant. Elle est en charge des envois de courriers, de la gestion des documents administratifs et pièces comptables. Elle joue l'intermédiaire entre le Resp. UCC ML et le CdP. Elle participe aussi aux ateliers et réunions du Projet (gestion de la logistique et paiement des per diem).

Observations : Pas de difficultés particulières dans le travail. L'activité sur le projet a diminué par rapport au projet GESFORCOM. Elle estime que les per diem du projet sont insuffisants, ce qui explique les plaintes récurrentes des agents des E&F, des élus communaux et membres des CGB.

Consultant SEDR informatique et BDD - 08/02/19 15h-16h

SARR	Amadou A.	SEDR	Consultant informatique et BDD
------	-----------	------	--------------------------------

Implication : Il a participé aux enquêtes socio-économiques, flux et ménages ruraux pour le SDACD (appui à l'élaboration des fiches d'enquêtes, conception BDD, recrutement d'agents de saisie, classement des données et exportation en Excel pour les experts). Il a surtout travaillé sur le montage du SCS.

Historique du CFD-SCS : Le Projet a hérité d'une BDD Access du projet GESFORCOM. Il a mené plusieurs missions au BF en 2017 pour adapter cette BDD. Après un certain temps, le responsable BDD (basé à Niamey) a compris que l'appli Access n'était pas adaptée (besoin de PC et onduleur). De là est venu l'idée d'utiliser une appli web/mobile et de distribuer des tablettes dans les Communes (150 000

F/pièce). L'application est disponible sur http://fonabes.org/scs_cfd/ml/web/login (login : fonabes ; mdp : fonabes@2018) Elle est aussi téléchargeable sous forme d'application mobile à installer sur smartphone ou tablette. Elle est codée simplement (Framework Symphonie et Ionic) dont peut être reprise par d'autres informaticiens. Elle devra rester téléchargeable au niveau du SIFOR et les tablettes devront être paramétrées par le SIFOR pour plus de sécurité.

Etat du CDF-SCS : L'application a été testée dans les villages par l'animateur du Projet. Quatre profils sont définis : (i) Agent communal (saisie de données pour sa Commune, (ii) Visiteur communal (Maire, SG, Chef de poste E&F. Visualisation des données de la Commune), (iii) Visiteur (DNEF, SIFOR. Visualisation toutes données), (iv) Contributeurs (Agents des E&F locaux. Envoi de messages d'alerte de commentaires). Il y a eu une première formation des SG et des agents communaux. Deux jours de travail sont prévus avec le SIFOR pour toletter l'application avant d'aller au BF pour cinq jours de travail afin d'harmoniser l'application.

Conversion bois/charbon : D'après l'enquête de calibrage à Bamako, les sacs de charbon font 40 kg en moyenne (gros : 50-60 kg, moyens : 30-40 kg). Il faut 7 kg de bois pour 1 kg de charbon donc 1 sac de charbon = 280 kg de bois.

Annexe 7. NE - Liste des personnes rencontrées et CR des entretiens / EMP

F	NOM	Prénom	Institution	Fonction	Tél
	OUMAROU	Idrissa	FONABES	Rep. UCC NE	+227 91 62 70 73 / 99 68 77 04
	DOUDOU	Souley	FONABES	Expert BDD - Inter-UCC	+227 89 38 24 65 / 90 54 04 27
	ALIO	Hamidil	BEIE	Coordinateur national	+227 20 72 55 52 / 96 29 97 17
			Debout Niger	Coordinateur national	+227
	BOKOYE	Souleymane	E&F	Chef de division AF / GDT (PF projet)	+227 96 52 37 88
	GAMATIE	Mahamane	E&F	Chargé de programme - AF/GDT	
	DIALLO	Abdoul Maazou	E&F	Conseiller - AF/GDT	
	SEINI	Mamane	ANEB	Secrétaire général	+227 96 96 17 96
	SAMINOUE	Ibrahim	ANEB	Vice-Président	+227 96 26 59 34
	SEYNI	Khalid	E&F	Chef service communal O. Gueladio	+227 97 12 03 15
X	ABOUDOU	Safia	Mairie Say	Vice-maire (PF du projet)	+227 96 26 67 54
	ALKALI	Tahirou	Mairie Say	Président commission dvlpt rural	+227 94 99 75 72
	MOUNKAIL	Ali	Mairie Say	Conseiller dvlpt rural	+227 96 87 30 97
	AMADOU	Amadou	Mairie O. Guéladio	Chef de Canton / Conseiller de droit	+227 97 02 99 77
	AMADOU	Soumana	Mairie O. Guéladio	Maire	+227 96 57 31 43
	CISSE	Ali	Mairie Say	ACS	+227 96 76 29 38
	MAROU	Djibo	Village Tientiergou (C. de Sa)	Représentant du Chef de village	+227 97 67 37 31
	HAMA	Koiré	SLG Tientiergou (C. de Sa)	Président	+227 89 67 38 75
	SIDO	Amadou	SLG Tientiergou (C. de Sa)	Gestionnaire	+227 96 24 96 78
	AMADOU	Amadou	SLG Tientiergou (C. de Sa)	Représentant des bucherons	+227 98 93 32 44
	AMADOU	Sidikou	SLG Tientiergou (C. de Sa)	Trésorier	+227 97 92 81 16
X	ALI	Aïssa	Village Tientiergou (C. de Sa)	Conseillère municipale	-
X	MAHAMATA	Moumaini	SLG Tientiergou (C. de Sa)	Représentante des femmes	-
	BOUBA	Soulé	SLG Tientiergou (C. de Sa)	Représentant des éleveurs	+227 96 43 68 33
	BOUBA	Mamane	SLG Tientiergou (C. de Sa)	Membre du GTGD	+227 89 23 65 39
	SOUMANA	Hama	SLG Tientiergou (C. de Sa)	Membre du GTGD	+227 96 85 12 29
	HASSAN	Ali	SLG Tientiergou (C. de Sa)	Membre du GTGD	+227 97 45 75 09
	OUNTEINI TELIG	Félix Lompo	Mairie Makalondi	Vice-Maire	+227 96 13 40 89
	BOUKARI	Yacouba	Village Béllaré (C. de Sa)	Chef de Village	+227 96 41 43 13
	BOUBACAR	Wabili	SLG Béllaré (C. de Sa)	Président	+227 96 92 17 78
	BOUBACAR	Ali	SLG Béllaré (C. de Sa)	Gestionnaire	+227 97 10 88 32
	BOUBACAR	Gouzaé	SLG Béllaré (C. de Sa)	Membre du GTGD	+227 96 98 40 35
	HAMA	Aleydi	SLG Béllaré (C. de Sa)	Trésorier	+227 96 35 57 71
X	AISSA	Diadié	SLG Béllaré (C. de Sa)	Représentante des femmes	-
	BOUBACAR	Ali	SLG Béllaré (C. de Sa)	Membre du GTGD	-
	OUSMANE	Sandani	SLG Béllaré (C. de Sa)	Membre du GTGD	+227 96 03 65 87
X	ANDJA	Issa	Village Béllaré (C. de Sa)	Conseillère municipale	+227 98 05 80 01
	BOUBACAR	Yéro	SLG Béllaré (C. de Sa)	Représentant des éleveurs	+227 99 53 80 69
X	HAMA	Rahinatou	E&F	Chef service communal Say	+227 97 86 53 07
	HAMA	Hassane	E&F	DDE - Département de Say	+227 96 52 94 30
	SOUMANA	Boukari	SLG Tcholol Béfi (C. de Sa)	Président	
	BOUREIMA	Oumarou	SLG Tcholol Béfi (C. de Sa)	Gestionnaire	
	SOUMANA	Sido	SLG Tcholol Béfi (C. de Sa)	Représentant des bucherons	
	HAMA	Amadou	SLG Tcholol Béfi (C. de Sa)	Membre du GTGD	
	ALI	Boukari	SLG Tcholol Béfi (C. de Sa)	Membre du GTGD	
	SEYNO	Yobi	SLG Tcholol Béfi (C. de Sa)	Membre du GTGD	
X	HAMIDOU	Aïssa	Village Tcholol Béfi (C. de Sa)	Conseillère municipale	
X	MOURINDE	Aïssa	SLG Tcholol Béfi (C. de Sa)	Représentante des femmes	
	BOUREIMA	Mangá	SLG Tcholol Béfi (C. de Sa)	Trésorier	
	HAMA	Tchindi	SLG Tcholol Béfi (C. de Sa)	Représentant du Chef de village	
	TALATOU	Souleymane	Mairie O. Guéladio	ACS	+227 96 46 48 01
	OUMAROU	Amadou Amadou	Mairie O. Guéladio	ACS	+227 99 92 61 47
	MAINA	Bila	E&F	DG	+227 96 96 97 33 / 94 02 91 44
	ADAMOU	Ibro	E&F	DGA	+227 96 96 59 10 / 94 73 69 26
	SEYBOU	Yacouba	E&F	DGDT	+227 96 98 75 15 / 90 53 85 00
	MALAM ISSA	Abdou	E&F	Ex-DG	

Figure 33 - Liste des personnes rencontrées au NE pour l'EMP du Projet FONABES (auteurs, 2019)

UCC NE - 09/02/19 8h30-15h

OUMAROU	Idrissa	FONABES	UCC NE
---------	---------	---------	--------

C1a – Méthodologies SDACD et SDAFC : Cf. ci-dessous.

C1b – SDACD : Il a participé aux études en tant que Resp. UCC NE, mais aussi en tant qu'expert socio-économique. Les enquêtes socio-économiques ont été menées avec les agents de Debout Niger et 14 agents des E&F, en suivant la méthodologie développée par Claudine DUHESME. 41 axes routiers ont été identifiés et catégorisés (axes primaires, secondaires) avec l'appui du DGEF et les DREF de Tillabéri (env. 75% de l'appro. de Niamey) et de Niamey. Les enquêtes ressource ont été menées par les agents BEIE et trois agents des E&F, sous la supervision de Hassane DJIBO, en suivant la méthodologie développée par Régis PELTIER et Aboubakar ICHAOU. Les enquêtes consommation ont été menées par les agents Debout Niger et dix agents des E&F, en suivant la méthodologie développée par Jean-Paul LAUDE. Différents experts nationaux sont aussi intervenus (analyses de la législation forestière, diagnostic agro-sylvo-pastoral, aspects genre, etc.). Divers échanges ont eu lieu entre les trois pays tout au long du processus. Le Resp. UCC NE a revu les volets socio-économie des trois SDACD et a aussi revu le draft de SDACD. Le CdP a ensuite compilé et finalisé le SDACD. Un atelier a été organisé le 24/04/16 sous la présidence de la DGEF et en présence de représentants des Ministères de l'environnement, de l'énergie, de l'intérieur et du plan, afin de (i) valider le document et (ii) choisir les trois Communes cibles. Des réunions de restitution du SDACD ont été ensuite organisées dans les trois Communes en avril 2016. Des amendements ont ensuite été apportés au document qui a été finalisé en juillet 2017 et remis aux décideurs. Il faut souligner qu'il n'existe pas de méthode d'inventaire officielle au Niger (Aboubacar ICHAOU travaille dessus). Quelques échanges techniques :

- Surfaces : Dans le SDA 2015, on estime que la strate « forêt de combrétacées de plateaux » (FCP) a augmenté de 600 000 ha par rapport au SDA 1990. Par ailleurs, on incorpore 3,3 Mha de la strate parcs agroforestiers dans le SDA 2015, qui n'étaient pas considérés dans le SDA 1990. Il serait intéressant de rétropoler (si c'est possible) les hypothèses faites pour le SDA 2015 sur les données d'entrée du SDA 1990, afin de pouvoir améliorer la comparabilité des deux SDA ;
- Taux de sondage : Les taux de sondage varient entre strates (FCP, forêts galeries, parcs agroforestiers), mais on ne voit pas précisément comment ont été estimés ces taux. Par ex, pour la strate FCP, le SDA 1990 différencie trois sous-strates (taux de recouvrement de 0-20%, 20-60%, +60%) ; le SDACD 2015 ne différencie pas ces sous-strates et le taux de sondage appliqué à cette strate est le plus faible des trois en indiquant que cette strate est assez homogène, ce qui paraît un peu contre-intuitif ;
- Stock et productivité des FCP : Le stock retenu pour cette strate dans le SDA 2015 correspond à celui de la sous- strate FCP à +60% de recouvrement du SDA 1990, alors que cette sous- strate ne représentait que 10% de la surface de cette strate dans le SDA 1990. Par ailleurs, la productivité de cette strate dans le SDA 2015 correspond à 140% de celle de la sous- strate FCP à +60% de recouvrement du SDA 1990. On peut se poser la question d'une possible surestimation du stock et de la productivité sur cette strate FCP pour le SDA 2015. Là aussi, il serait intéressant de rétropoler (si c'est possible) les hypothèses faites pour le SDA 2015 ;
- Consommation urbaine : On constate qu'il y a ces dernières années une baisse tendancielle de consommation sur Niamey (-2%/an/habitant) et une forte hausse de consommation à Ouaga. Il serait intéressant de rassembler les éléments factuels cités dans les SDACD de ces deux pays (baisse du nombre de repas quotidiens à Niamey, forte hausse du charbon à Ouaga et interdiction de vente du charbon à Niamey, hausse de la consommation de GPL dans les deux villes, etc.), afin de présenter des explications possibles à ce différentiel de consommation ;

- Prix de revient des CD et revenus des ménages : Il pourrait être intéressant (i) de comparer les coûts de revient actuel des différents CD (bois de feu, charbon, GPL) à Niamey (et faire de même pour Bamako et Ouaga), (ii) de comparer la part du revenu des ménages de Niamey partant dans l'achat de CD, en 2015 vs en 1990 (et faire de même pour Bamako et Ouaga). Ceci permettrait d'estimer (i) le potentiel de développement du GPL, (ii) le renchérissement du coût des CD ;

Il pourrait être utile de compiler les données de base et hypothèses des trois SDADC (et des SDA passées dans le cas de Bamako et de Niamey) dans un tableur Excel, afin de faciliter (i) leur mise à jour (notamment s'il y a de nouvelles enquêtes « trafic » en mars/avril 2019) et rétropolation (pour les SDA passées), (ii) leur manipulation par les services des E&F.

C1c – SDAFC : Comment expliquer que les neuf SDAFC comportent les mêmes axes opérationnels ? Comment les Conseils municipaux ont-ils été impliqués ? D'après le Resp. UCC NE, les SDAFC ont été élaborés sur un canevas commun aux trois pays, en utilisant dans le cas du NE les données ressource de BEIE et les données trafic de Debout Niger. Ces données ont été compilées dans un document, puis présentées en juillet-août 2016 lors d'un atelier d'une journée aux élus municipaux, aux autorités coutumières, aux STD (agriculture, élevage, développement communautaire), à la Fédération des marchés ruraux, aux représentants locaux de l'ANEBC. D'après le Resp. UCC NE, on peut se questionner sur l'utilisation effective de ces SDAFC par les Communes. Cela étant, le Resp. UCC NE signale que le Conseil municipal d'Ouro Guéladio a prévu d'utiliser le SDAFC pour faire sa Programmation annuelle des investissements communaux (PAIC).

C2a – Méthodologie PAGS : Aboubacar ICHAOU a repris le canevas des Plans villageois d'aménagement forestier (PVAFF) et l'a simplifié. Ce canevas a été mis en place au début des années 2000 par le Projet d'aménagement des forêts naturelles (PAFN), mis en œuvre de 2002 à 2007 par la BAfD. D'après le Resp. UCC NE, les normes techniques sont simples et faciles à opérationnaliser. Cependant, il indique aussi que des panneaux et des fiches techniques en langue locale vont être mis à disposition des SLG, dans les villages. Hassane DJIBO indique que le Projet énergie 2 (1994-1998, financement BM) a déjà fait cela dans les mêmes Communes. L'élaboration des PAGS a démarré fin septembre 2016, deux ans après le démarrage du Projet : les inventaires ont été menés en novembre et décembre 2016, les enquêtes villages (socio-économiques et trafic) ont été menées en avril-mai 2017, les PAGS ont été présentés en août 2017 à la DGEF, amendés en septembre 2017 et transmis à la DGEF, puis transmis par le DGEF au Cabinet en décembre 2017, et enfin validés par arrêté en mars 2018. Ils ont été présentés officiellement aux villages en août 2018. NB : les 20 PAGS élaborés avec l'appui du projet GESFORCOM (financement UE) n'ont jamais été validés. 13 PAGS de la Commune de Makalondi sont en cours d'actualisation depuis novembre 2018 (1^{ère} présentation à la DGEF le 5/02/19), en simplifiant la méthodologie d'inventaire (traitement d'images satellite Sentinel2 à 10m, avec vérification de terrain sur certains points calage). Le Resp. UCC NE attend les amendements de la DGEF d'ici 10j. L'objectif visé serait de valider les PAGS en trois à quatre mois.

C2b – Mise en œuvre PAGS : Les premiers contacts avec les SLG ont été faits en juillet-août 2016. L'animateur-encadreur a été embauché en février 2017 et a participé au diagnostic des marchés ruraux (MR) avec une consultante sociologue. Ils ont sorti une feuille de route en juillet 2017. L'animateur a ensuite sensibilisé les SLG pour préparer la restructuration (nombre pléthorique d'élus, mandats pas connus, etc.), qui a été menée de septembre 2017 à janvier 2018. Ensuite, les PAGS ont été présentés aux SLG en mars 2018, après leur validation. En avril/mai 2018, le Projet a facilité la délimitation des blocs à la peinture, en concertation avec GTGD et SLG. De juin à octobre 2018, il y a des formations sur les outils de gestion (cahiers de stock, de caisse, etc.). Ensuite, de novembre 2018 à maintenant, le Projet a appuyé la mise en cohérence des statuts des SLG avec l'OHADA (difficulté car le Projet avait poussé à ce qu'il y ait cinq élus, OHADA en demande sept. L'animateur est en train d'identifier deux nouveaux membres : représentante des femmes et des éleveurs). De décembre 2018 à maintenant, il y a des formations sur les normes de coupe (problème : le Projet doit identifier les bucherons à former).

Dès mai 2016, le Projet a appuyé la création de GTGD villageois (différence avec le Mali où le GTGD est communal), chargés d'assurer le respect des normes techniques (quotas, parcellaires, etc.), de surveiller les gens en patrouillant en brousse, puis de signaler les éventuels problèmes aux agents des E&F. Le Projet a demandé à chaque village de donner les noms de trois personnes (connaissant la brousse, attachés au terroir, disponibles), qui seront bénévoles ou indemnisés sur le fond d'aménagement (chaussures, coupe-coupe, carburant). Les GTGD sont mentionnés dans les Conventions liant élus communaux, SLG et les services locaux des E&F, présentées le 30 et 31/01/19 et bientôt signées. Concernant le partage des rôles entre GTGD et ACS, le Resp. UCC NE le voit ainsi : (i) GTGD : illettrés / contrôle technique en brousse / par village ; (ii) ACS : lettrés / SCS / par Commune.

C2c – Sécurisation foncière : Le Resp. UCC NE n'était pas pour la mise en œuvre de cette action, car c'est très sensible. Certains projets ont eu des problèmes. Même la délimitation des blocs/parcellaires a posé problème...Il a fallu expliquer qu'il s'agissait de « foncier forestier » et pas de « foncier agricole ». Le Décret 2018-191 pourrait peut-être permettre d'avancer sur ce sujet.

C3a – Méthodo sur fiscalité décentralisée : A l'heure actuelle, il n'y a plus que deux modes d'exploitation, contrôlée et incontrôlée. Pour l'exploitation contrôlée, il est prévu 50% pour la SLG (20% pour l'aménagement forestier, 30% pour d'autres affectations), 40% pour la Commune et 10% pour l'Etat. La taxe est passée de 350 F/stère (si 0 à 40 km du centre de consommation) vendu sur le marché rural à 600 F/stère (depuis Décret 2018-191, cf. article 106 à 118. Le gap de 615 F/stère entre contrôlé et incontrôlé s'est accru et atteint maintenant 1 200 F/stère). Le Resp. UCC NE veut lancer des TDR et mettre un consultant sur le sujet afin de fournir des recommandations opérationnelles (aller plus loin que les conclusions des recommandations de la réunion de Bamako) afin d'augmenter les taxes pour les Communes et de renchérir le prix du bois issu d'exploitation incontrôlé. Ce n'est pas clair encore si seul le NE ou les trois pays sont concernés par cette étude.

C3b – Mise en place de réglementations sur la fiscalité décentralisée : En attente des avancées sur la C3a. Il y a déjà eu des avancées avec le Décret 2018-191, pris le 16 mars 2018 (cf. Articles 106 à 118). Le Projet y a certainement contribué, en incitant le DGEF à envoyer une note d'information au Ministre en janvier 2018, juste après la restitution des trois ateliers inter-pays. Le Décret, dont l'essentiel était prêt depuis de nombreuses années, a été finalisé en février 2018 par le DGA, Ibro MAHAMADOU.

C3c – CFD/SCS : Ca a démarré avec un diagnostic du CFD du projet GESFORCOM (mis en place en 2010 et 2011) entre avril à juillet 2017. 1^{ère} recommandation : ne plus parler de CFD (rôle des agents forestiers), mais de Système communal de suivi (SCS). Ensuite : présentation du SCS fin février 2018 dans les trois Communes ; accord des Communes pour récupérer 30% des 2 000 F/chargement de la taxe de transport + 100 F/stère vendu (prélèvement par la SLG pour le compte de la Commune) + 200 F/charrette (prélèvement par les forestiers ...Pas encore d'accord formel pour qu'ils reversent) ; rencontres avec les MR (Makalondi : 42 dont 30 fonctionnels ; Say : 3, tous fonctionnels ; Ouro Guéladio : 9, dont 6 fonctionnels), qui ont tous accepté le principe de financement du CFD ; BDD Access mise en place (2^{nde} démonstration en juin 2018) ; identification d'un PF à la DGEF (Souleymane BOKOYE) et de deux agents de suivi (Mahamane Moctar GAMATIE et Abdoussalam Manzo DIALLO) ; élaboration d'un projet de CCP avec la DGEF ; sensibilisation des bucherons en juillet 2018 pour qu'ils acceptent de reverser 100 F/stère vendu ; recrutement des ACS en août 2018 (deux ACS payés 50 000 F/mois à Ouro Guéladio (problème car insécurité donc pas de recette) ; trois ACS payés 70 000 F/mois à Makalondi ; un ACS payé 30% des entrées à Say) ; sensibilisation des MR extérieurs pour les intégrer dans le SCS ; installation des tablettes et formation des ACS en septembre et octobre 2018. Divergences entre le Resp. UCC NE et le CdP concernant l'achat de tablettes pour les agents des E&F : Resp. UCC NE pour, CdP contre. Il est prévu de finaliser la BDD d'ici fin février 2018.

C3d – Etude opportunités REDD+ : Pas fait.

C4a – Cadres de concertation : Deux enquêtes sur les prix ont été menées, sept 2016 et mars 2017 (? Resp. UCC NE pas sûr des dates). Le responsable BDD est toujours en train de compiler les données.

1^{ère} discussions en 2017 aux ateliers de Ouaga et de Bamako sur l'opportunité de créer des Comités de bassin. Relance des discussions la semaine dernière avec le nouveau DGEF (Bila MAINA) pour définir les participants (Communes, ANEB, Fédération des marchés ruraux, E&F) et installer ce Comité. Questionné sur le mandat de ce Comité, le Resp. UCC NE explique qu'il s'agit principalement de partager l'information et faire des choix politiques (prix, taxes, localisation de l'exploitation, etc.)

C4b – Suivi environnemental : Cf. discussion avec le CdP.

C4c – Formations : Cf. C2b ci-dessus.

C4d – Copil régional et nationaux : (i) niveau national : un seul Comité a été organisé en 2016. Ce Comité de pilotage voulait que l'équipe Projet lui fournisse un PTBA spécifiant le budget et le contenu de chaque activité. L'équipe Projet n'avait pas assez de temps pour organiser cela, car elle était prise par les SDACD. Le Comité de bassin aurait pu jouer le rôle de Comité de pilotage national, s'il avait été créé rapidement ; (ii) niveau régional : le Resp. UCC NE ne sait pas vraiment pourquoi cela n'a pas eu lieu... Peut-être parce que les acteurs étaient insaisissables ?

C5a – Publications et C5b – Ateliers : Cf. discussion avec le CdP.

Suivi administratif des prestataires : ça bouffe environ 20% du temps du Resp. UCC NE, sans compter le temps du CdP. Les procédures du CIRAD étaient trop compliquées (notamment le circuit de paiement). Le Resp. UCC NE pense qu'il aurait été utile d'embaucher un RAF pur et dur pour chaque UCC.

Appropriation par les bénéficiaires : Les contacts de terrain ont commencé tardivement. De plus, il a eu quelques incompréhensions sur ce que peut/doit fournir l'équipe Projet, par ex : per diem des E&F : l'équipe Projet donne 5 000 F, les agents exigent 15 000 F ; les ACS demandaient des motos, l'équipe Projet a refusé.

BEIE - 09/02/19 15h-17h30

ALIO	Hamidil	BEIE	Coordinateur national
------	---------	------	-----------------------

Profil du Coordinateur : Forestier depuis 1975, puis DGEF et SG du Minenvi, RepRes FAO à Dakar, ancien Député (président de la Commission développement rural), gérant de BEIE depuis 2009. BEIE est spécialisé sur la GRN. Il a travaillé avec le CIRAD dans le cadre du PNED, pour l'élaboration des SDA de Maradi et Zinder.

Implication : Appui à l'élaboration de la SDA (BEIE, en direct), appuis divers (portage des consultants externes), facilitation des ateliers inter-pays (lui-même). D'après lui, la collaboration avec le Projet est bonne, même si la communication pourrait être plus régulière. Dans le détail :

- **SDADC** : Cinq agents impliqués, dont Aboubacar ICHAOU (en charge de la méthodologie). Pas de problème particulier, si ce ne sont les problèmes habituels (difficulté d'accès aux points, images satellite dépassées, etc.) mais aussi quelques problèmes de sécurité dans cette zone ;
- **SDAFC** : Il a travaillé sur les inventaires forestiers et ça s'est bien passé. Après, il note qu'il y a nombre de problèmes dans les Communes : défrichements illégaux, SLG pas fonctionnelles, absence de contrôle forestier. La rédaction a été faite par le Resp. UCC NE ;
- **PAGS** : Aboubacar ICHAOU, agent de BEIE, les a rédigés. Questionné sur les possibilités de simplification/lisibilité : oui, il y a sûrement moyen de faire mieux, en gardant trois points clefs : normes de coupe, parcellaire et quota. Les délimitations des blocs devraient suivre les repères naturels (mares, marigots, crêtes, etc.). C'est la DGDT qui a insisté pour amender les PAGS avec beaucoup d'éléments descriptifs. NB : discussion sur la possibilité d'utiliser *Collect Earth Open Foris* pour accélérer le processus. Il ne connaît pas cette suite d'outils ;

- **SCS** : BEIE a un contrat direct avec Souleymane BOKOYE, agent de la DGEF en charge de la coordination du SCS. Il agit en fait pour le compte du Projet, qui a un CCC avec la DGEF mais ne peut pas contractualiser en direct avec elle (unicité de compte au Trésor : quasi-impossible de financer une Direction en particulier) ;
- **Suivi environnemental** : Deux consultants ont travaillé sur la comparaison de deux forêts, Tientiergou et Baban Rafi. Ils ont vu des différences frappantes. Actuellement, un camion ne peut pas rentrer dans le massif de Baban Rafi, les villageois vont se soulever ! Ce massif est bien mieux préservé que le massif de Tientiergou, qui était pourtant plus boisé initialement ;
- **Harmonisation des politiques** : Il y a eu un premier pas. Les trois DGEF/DNEF ont demandé à ce que ce travail se poursuive. Problème : les personnes changent, donc il faut que les rencontres soient régulières. Les échanges d'expériences ont été édifiants (ex : Mali qui arrive à valider ses PAGS en quelques semaines). Il a été envisagé d'inviter les Maires et des juristes. Il aurait été bien de faire plus de sorties de terrain. D'après le Resp. UCC NE, la prochaine réunion aura lieu en mars, mais Hamidil ALIO n'est pas encore informé. Il aurait été possible de s'inspirer du processus COMIFAC pour établir des groupes de travail permanents, pour avancer lors des intersessions.

Debout Niger - 09/02/19 17h30-18h

XX	XX	Debout Niger	Coordinateur national
----	----	--------------	-----------------------

Implication : Il était auparavant Directeur de l'ONG ABC Ecologie, qui a mis en œuvre le projet GESFORCOM dans la Commune de Torodi (désormais scindée en deux Communes, Torodi et Makalondi). Debout Niger a été contractualisé pour embaucher quatre agents permanents (Idrissa OUMAROU – Resp. UCC NE, Souley DOUDOU – expert BDD, Mme ICHAOU – RAF, M. Baba Haladji OUBAROUKOU - animateur-encadreur). Debout Niger a mis à dispo jusqu'à 15 agents de terrain pour mener des enquêtes (trafic, ménages) et a fait du portage de consultants externes (Mme Kadidja MANZOU IDRISSE, M. MAMANE et M. ICHAOU. NB : BEIE les a aussi portés. Ça dépendait des thèmes).

Pérennisation : Difficile de se prononcer sur les chances de pérennisation. De l'expérience du projet GESFORCOM, c'est a priori un défi. A l'époque, les textes réglementaires concernant la décentralisation n'étaient pas suffisants pour sécuriser le système de fiscalité décentralisé imaginé. De plus, les agents de recouvrement et la Mairie n'ont pas bien géré les taxes collectées. Enfin, le Ministère des E&F n'avaient pas bien assuré le contrôle forestier. Tous ces aspects ont changé depuis le début des années 2010, dont on peut espérer que la pérennisation sera plus facile. Dans tous les cas, il faudra faire attention à l'insécurité foncière (vente de terre de plus en plus fréquente autour de Niamey. Les gens déboisent tout et sèment pour un ou deux ans. Parfois, certains - notamment les Députés - profitent de l'analphabétisme des populations pour s'accaparer les terres). L'appui aux Schémas d'aménagement foncier régionaux (SAF) par l'AFD pourrait permettre de sécuriser les terres. Autre point à noter : le Décret 2018-191 autorise les Communes à créer des forêts communales, ce qui pourrait être une bonne chose pour protéger ces forêts, à condition que le lien entre Commune et village/SLG soit bien défini. La promotion du GPL est une bonne chose, mais comme l'approvisionnement est incertain, ça n'incite pas les ménages à passer au gaz à 100%...Trois articulations à faire concernant l'AF : foncier, décentralisation, énergie/GPL...Trois sujets sur lesquels le Projet ne s'est pas trop impliqué.

Reco : On aurait voulu être d'avantage impliqués dans les activités, avoir une communication plus régulière avec le Projet. Par ex, on avait un projet GIZ sur l'appui à l'I3N. On aurait voulu pouvoir communiquer plus régulièrement avec les Communes de Ouallam et Filingué sur ce que fait le Projet FONABES en matière de bois énergie. Par ailleurs, on aurait voulu avoir des échanges réguliers (mensuel par ex) sur l'avancement du Projet, afin de bien suivre les activités.

MR/SLG de Tientiergou (C. de Say) - 10/02/19 9h30-11h30

CISSE	Ali	Mairie Say	ACS
MAROU	Djibo	Village Tientiergou	Représentant du Chef de village
HAMA	Koiré	SLG Tientiergou	Président
SIDO	Amadou	SLG Tientiergou	Gestionnaire
AMADOU	Amadou	SLG Tientiergou	Représentant des bucherons
AMADOU	Sidikou	SLG Tientiergou	Trésorier
ALI	Aïssa	Village Tientiergou	Conseillère municipale
MAHAMATA	Moumaïni	SLG Tientiergou	Représentante des femmes
BOUBA	Soulé	SLG Tientiergou	Représentant des éleveurs
BOUBA	Mamane	SLG Tientiergou	Membre du GTGD
SOUMANA	Hama	SLG Tientiergou	Membre du GTGD
HASSAN	Ali	SLG Tientiergou	Membre du GTGD

Implication : Le Projet est présent dans le village depuis quatre ans. Après diverses enquêtes, le premier appui a consisté à restructurer le bureau de la SLG, en organisant des élections en août 2017. Ensuite, le gestionnaire du MR a été formé à Say centre sur le remplissage des cahiers de stock et de trésorerie, et les coupons de transport de bois. 10 bûcherons ont ensuite été formés en août 2018 (espèces à couper, normes techniques de coupe et d'ensilage) par M. BOKOYE, PF du projet à la DGEF. L'équipe Projet a aussi facilité la délimitation des trois blocs d'exploitation à la peinture blanche (appliquée sur les glacis, arbres, cailloux ou termitières). Les participants ne connaissent pas le SDAFC.

Exploitation : Les bucherons coupent toute l'année, un peu moins pendant la saison des cultures (juin à septembre). 40 bucherons sont enregistrés sous la SLG, mais le village comptait déjà 116 grandes familles en 2004 (d'après le carnet de famille détenu par le Chef de village. PS : 619 ménages d'après le recensement 2017) et les membres du bureau indiquent que « *chaque grande famille a un bucheron* »... Il est donc très probable qu'il y ait beaucoup plus de bucherons que les 40 enregistrés. La SLG dit exploiter présentement le bloc 1, dont le quota est de 883 stères (NB : le gestionnaire s'est initialement trompé en indiquant 3 125 stères : confusion entre ha et stères).

Cependant, d'après le cahier de stock du gestionnaire, le village a récolté près de 13 247 stères entre juillet 2017 et juillet 2018, soit 15 fois le quota annuel. Et pour les seuls mois d'octobre et novembre 2018 (période à laquelle le PAGS était entré en vigueur), 780 stères ont été coupés, ce qui est presque le quota annuel. Sachant que le PAGS couvre 8 880 ha et que le stock sur pied initial est estimé à 19 721 stères, soit environ 2,2 stères/ha, la récolte de l'an passé correspond grosso modo à la coupe rase de 67% de la surface sous PAGS.

Les membres de la SLG expliquent cette importante surexploitation par l'absence d'activité économique alternative et l'insuffisance alimentaire, mais aussi par l'entrée de bois amené par des bûcherons « fraudeurs » (habitant des hameaux rattachés au village de Tientiergou). Ne serait-ce que pour les besoins locaux en bois, qu'on peut estimer très grossièrement à 4 300 stères/an (619 ménages x 7 personnes/ménage x 1 stère/personne/an), on est déjà à cinq fois le quota annuel. Les membres de la SLG demandent des appuis en termes d'AGR dans le domaine agricole, afin de moins dépendre de la vente de bois.

Taxes et SCS : Le gestionnaire de la SLG tient un cahier de stock divisé en deux parties distinctes, (i) Volumes amenés par chaque bucheron, mois par mois, (ii) Etat des stocks (entrée, sortie, solde) au fil de l'eau. Ces deux parties sont remplies consciencieusement, mais comportent nombre d'erreurs de report. Par ailleurs, la disposition des tableaux et le fait que les mêmes informations soient reportées deux fois dans le cahier complique la saisie et augmente les risques d'erreurs.

La consultation du cahier de caisse montre que les taxes relatives au fond d'aménagement (FA. 20% du total des taxes) et au fond de roulement villageois (FRV. 30%) sont perçues à un peu moins de 50 %. Sur la base des 13 247 stères vendus, la SLG aurait dû percevoir plus de 2 MF de taxes (FA + FRV). Elle a dépensé près de 900 000 F sur cette période (récupération de 3 ha de terre dégradée et dépenses diverses) et dispose d'un peu plus de 100 000 F en caisse. L'absence de précision et les erreurs d'écritures dans le cahier de caisse ne permettent pas de comprendre d'où vient le gap. Par ailleurs, le gestionnaire dit collecter 100 F/stère pour la Mairie (financement SCS) et 2 000 F/camion, mais ces prélèvements n'apparaissent pas dans le cahier.

Questionné sur le partage des rôles entre SLG/MR, ACS, GTGT et agents des E&F dans la mise en œuvre du SCS, les participants ont du mal à s'expliquer et les interprétations divergent.

Pérennisation et reco : Les membres de la SLG disent avoir bien compris la nécessité de préserver la ressource, d'assurer un bon fonctionnement de la SLG et de respecter le quota. Mais ils soulignent les contraintes fortes qui pèsent sur eux : années de sécheresse et mauvaises récoltes qui transforment tous les bras valides en bûcherons difficiles à contrôler et à discipliner. Ils demandent donc des actions d'accompagnement pour occuper les bûcherons afin de réduire la pression sur la forêt, notamment des activités de récupérations de terre (ils ont d'ailleurs récupéré 3 ha de terres sur fonds propre l'an passé). Ils demandent aussi des charrettes pour le transport du bois du lieu de coupe au site du marché rural (il n'existe que trois charrettes dans le village).

MR/SLG de Béllaré (C. de Say) - 10/02/19 12h-15h

HASSAN	Ali	SLG Tientiergou	Membre du GTGD
BOUKARI	Yacouba	Village Béllaré	Chef de Village
BOUBACAR	Wabili	SLG Béllaré	Président
BOUBACAR	Ali	SLG Béllaré	Gestionnaire
BOUBACAR	Gouzaé	SLG Béllaré	Membre du GTGD
HAMA	Aleydi	SLG Béllaré	Trésorier
AISSA	Diadié	SLG Béllaré	Représentante des femmes
BOUBACAR	Ali	SLG Béllaré	Membre du GTGD
OUSMANE	Sandani	SLG Béllaré	Membre du GTGD
ANDJA	Issa	Village Béllaré	Conseillère municipale
BOUBACAR	Yéro	SLG Béllaré	Représentant des éleveurs

Implication : La SLG a été appuyée par le PE2 (1989-1999), puis est resté sans appui jusqu'à l'arrivée du Projet (NB : PAFN 2002-2007 et GESFORCOM 2006-2010 ne sont pas intervenus dans la Commune de Say). Les premiers échanges avec le Projet remontent à quatre ans. Le premier appui a été un diagnostic de la SLG puis la refonte du bureau en août 2017. Ensuite, les élus ont fait des déplacements à Say (formation sur la tenue des cahiers) et Torodi (concertations inter-acteurs). Des bucherons ont été

formés à deux reprises, en avril et octobre 2018 (essences exploitables, normes techniques de coupe). Le Projet les a aussi aidés à délimiter les blocs d'exploitation à la peinture blanche.

Exploitation : Comme à Tinetiorgou, 40 bucherons sont officiellement enregistrés sous la SLG, mais beaucoup plus exploitent car le village compte 136 grandes familles. Le PAGS a été remis à la SLG en août 2018 : exploitation du bloc 1 sur les campagnes 2018–2021, avec quota annuel de 776 stères.

D'après le cahier de stock du gestionnaire, le village a récolté près de 6 729 stères entre janvier 2018 et janvier 2019, soit près de neuf fois le quota annuel. Sachant que le PAGS couvre 7 847 ha et que le stock sur pied initial est estimé à 55 831 stères, soit environ 7,1 stères/ha, la récolte de l'an passé correspond grosso modo à la coupe rase de 12% de la surface sous PAGS.

Les participants expliquent que l'exploitation du bois est la solution à toutes leurs difficultés (insécurité alimentaire principalement) et que le quota a été jugé insuffisant pour occuper les jeunes toute l'année, raison pour laquelle, certains sont allés en exode. Ils expliquent aussi que du bois provenant de hameaux satellite, Gorgata et Dabérégati, est « blanchi » via leur MR (nécessité d'obtenir un coupon de transport pour envoyer le bois sur Niamey).

Taxes et SCS : Le bois est vendu 2 000 F/stère, répartis entre le bûcheron (1 550 F), le représentant des bûcherons (200 F), le gestionnaire (150 F) et le SCS (100 F). Questionné sur la raison de la rémunération du représentant des bûcherons, ce dernier explique qu'il garde le stock de bois et rembourse en cas de vol. Cela étant, on ne comprend pas bien le partage des rôles entre lui, le gestionnaire et le bureau de la SLG et on ne peut que constater que lui et le gestionnaire empochent des sommes importantes (respectivement 1,35 MF et 1 MF sur un an, ou encore 10% et 7,5% des revenus de la SLG). D'après le cahier de caisse, le solde disponible est de 207 535, ce qui colle à peu près avec le cumul des recettes et dépenses depuis novembre 2018. Toutefois, les cahiers pourraient être ré-agencés, pour faciliter les analyses : (i) cahier de stock : avoir une colonne cumul et un volet fixe listant les bucherons pour savoir qui a coupé quoi, (ii) cahier de caisse : bien faire correspondre les recettes aux entrées de bois sur le MR et avoir une colonne solde. L'ACS, dont le rôle et l'importance sont bien perçus dans le village, a récupéré un peu moins de 50 000 F sur les trois derniers mois (29 700 F au titre des 100 F/stère ; 18 000 F au titre des 2 000 F/camion).

Pérennisation / reco : Comme à Tientiorgou, les participants indiquent qu'ils voient bien que leur environnement se dégrade : moins de grands arbres, glacification, assèchement des mares, difficulté à cultiver le mil (ils disent consommer d'avantage de sorgho), exode des jeunes... et ils font le lien avec l'exploitation non durable des forêts et les changements climatiques. Ils insistent sur le fait que l'exploitation du bois est la seule activité économique du village et demandent des appuis en agriculture (aménagement des cauris, notamment le Goroubi, pour maraichage et pêche), en récupération des terres (cash for work), mais aussi en infrastructures (château d'eau et pompe pour remplacer le forage défaillant, dispensaire de santé, moulin, réfection du radier entre Tientiorgou et Béllaré).

Agents E&F Département et Commune de Say - 10/02/19 16h-17h

HAMA	Rahinatou	E&F	Chef service communal Say
HAMA	Hassane	E&F	DDE - Département de Say

Implication : Ils disent avoir été associés aux activités du Projet, notamment les inventaires forestiers et la validation des PAGS. Ils ont la version électronique du SDACD et retiennent que le bilan est négatif pour les Communes de Say et Ouro-Guéladio. Ils ne connaissent pas les SDAFC. Ils se rappellent avoir validé les PAGS, mais n'arrivent pas à mettre la main sur les copies électroniques.

PAGS : La Chef service communal de Say indique que le quota de la SLG de Tientiorgou est de 636 stères/an (NDR : 883 stères/an en réalité). Elle dit avoir fait des missions de suivi en janvier 2019 : (i)

SLG de Tientiergou : tout va bien. Bureau renouvelé. Ils ont récupéré 3 ha de terres l'an dernier avec le FRV, (ii) SLG de Béllaré : Tout va bien. Ils vont faire des reboisements (baobab, tamarinier) et ont déjà lutté l'an dernier contre *Sida cordifolia*. Il ressort donc qu'elle n'a pas fait de suivi des volumes d'exploitation (respectivement quinze et neuf fois le quota annuel récolté l'an dernier à Tientiergou et Béllaré. Certes, le PAGES a été présenté en août 2018 et les SLG n'étaient pas soumises à quota avant, mais on voit peu de changement au niveau du rythme de coupe depuis cette date). Questionné sur la question du respect des quotas, le DDE sort des chemises cartonnées classées par mois, avec des fiches de coupe et recettes forestières pour chaque SLG. Il faut donc près de 20 mn de tri des chemises et feuilles pour additionner les volumes coupés ces derniers mois par une SLG. Constatant que les quotas sont dépassés, le DDE explique que c'est principalement dû au blanchiment de bois provenant de zones hors PAGES et que les stères PAGES vs réel diffèrent...Il dit aussi qu'ils vont interdire purement et simplement l'exploitation...Ce qui paraît plus qu'hasardeux.

SCS : Ils connaissent ce système (BDD, tablettes, ACS, etc.). Ils disent qu'ils aident l'ACS en lui fournissant les données des postes forestiers (NDR : quel intérêt dans ce cas de collecter deux fois l'info ?). Le Resp. UCC NE leur dit que la BDD sera in fine transférée aux E&F et que les services déconcentrés seront eux aussi équipés de tablettes. De ces échanges ressort l'idée que la compréhension des rôles/responsabilités de chacun dans la mise en œuvre du SCS diffère selon les acteurs.

SLG de Bango : Le Projet avait initialement prévu de faire un PAGES d'exploitation pour cette SLG, mais les forêts sont très dégradées et il a plutôt été envisagé de financer de la restauration. D'après le Resp. UCC NE, suite à une réunion inter-UCC en octobre 2018, il était prévu de financer cela, mais il ne sait pas pourquoi les fonds n'ont pas été débloqués. De son côté, le DDE indique qu'il a voulu fermer le MR en 2018, mais qu'il a dû le rouvrir suite à des pressions politiques de haut-niveau, au prétexte que ce village souffre d'une forte insécurité alimentaire.

Reco : Conformément aux conclusions de la réunion du 6 février 2019 entre la DDE et le Resp. UCC NE, il faut maintenant accompagner la mise en œuvre des PAGES. Par ailleurs, plusieurs recommandations sont faites : (i) financer des AGR et de la récupération des terres (NB : 2 500 F/hj pour travaux HIMO), (ii) réfléchir à la matérialisation de blocs annuels et la réorganisation des rotations de coupe, (iii) surveiller et réprimer le « blanchiment » de bois, (iv) promouvoir un approvisionnement régulier en gaz (« on peut faire plus d'un mois sans gaz »).

Agent E&F Commune d'Ouro Gueladio - 11/02/19 9h20-10h30

SEYNI	Khalid	E&F	Chef service communal
-------	--------	-----	-----------------------

Implication : Il est en poste depuis février 2015. Il a participé aux différents travaux du Projet : choix des villages, géoréférencement des limites de PAGES, inventaires forestiers, restructuration des SLG (en mai-juin 2018), formation des membres des SLG (rôles/responsabilités, normes techniques de coupe), création des GTGD (« pour sillonner la brousse et identifier les trafics »), recrutement de deux ACS.

SDACD et SDAFC : Il n'a pas le SDACD (disponible au niveau départemental). Il a le SDAFC, mais n'a pas d'idée précise sur ce qu'il contient. Le Resp. UCC NE complète en indiquant qu'il n'y a pas d'estimation de possibilité/quota par Commune. Par ailleurs, on note que la Commune dispose d'un PDC 2015-2020, qui est opérationnalisé annuellement via un Programme d'investissement annuel (PIA). Pour le PIA 2019, il y a des actions prévues en termes de GDT (récupération de 100ha de glaciaires), d'aménagement de mares, de couloirs de transhumance...mais il n'y a pas d'actions prévues concernant PAGES/MR/SLG. La liaison entre PDC/PIA et SDAFC est donc faible.

ACS : D'après lui, ils sont mobiles et mandatés « pour collecter des données sur les entrées/sorties de bois des MR et le prix du stère ». Ils collectent des données sur les MR contrôlés (trois MR soutenus par

le Projet) ; les agents des E&F sur les MR incontrôlés (quatre autres MR : Séné Tchendé, Ouro Gourmabé, Mayanga Sendayou, Ouro Benbali. NB : le MR de Mayanga Gourma est fermé). Il faut noter que les quatre MR incontrôlés appliquent le système de financement du SCS promu par le Projet (100 F/stère, 2 000 F/camion, 200 F/charrette).

Taxes : Il n'a pas encore fait le bilan pour 2018. Il ne sait pas si les quotas sont respectés ces derniers mois, il a prévu de regarder ça prochainement. Il explique que le gestionnaire du MR contrôlé fait payer 600 F/stère contre émission d'un coupon d'exploitation du bois : 50% vont à la DDEF (avant 2016, ça partait à la Préfecture), 50% à la SLG (il se trompe dans les pourcentages d'affectation entre FA et FRV). Le gestionnaire du MR fait aussi payer 100 F/stère, 2 000 F/camion ou 200 F/charrette, contre émission de coupons. Ces sommes sont reversées à la Mairie. Chaque fin de mois, les ACS collectent les données relatives à ces différentes taxes.

Recommandations : Le Projet devrait appuyer les SLG à planifier leurs activités. Il essaie déjà d'appuyer cela, par ex. à Tcholol Bolol et Tcholol Béfi où il a créé des pépinières villageoises en 2018 (20 000 plants produits en tout).

Elus de Say - 11/02/19 10h40-12h

ABOUDOU	Safia	Mairie Say	Vice-maire (PF du projet)
ALKALI	Tahirou	Mairie Say	Président commission dvlpt rural
MOUNKAIL	Ali	Mairie Say	Conseiller dvlpt rural
CISSE	Ali	Mairie Say	ACS

Implication : « *Le Projet a ouvert nos yeux sur nos MR, avant on ne savait pas combien on pouvait gagner* ». Ils peuvent lister les différentes actions du Projet : identification des MR, délimitation des massifs, mise en place des SLG, des « *brigadiers* » (GTGD) « *pour surveiller* », du SCS.

SDACD et SDAFC : On a vu le SDACD en mai 2016, mais on n'a pas le document. Ils ne se rappellent pas du SDAFC. Ils ne peuvent pas dire si la Commune est déficitaire ou excédentaire en bois.

PDC/PAI : Le PDC court de 2016 à 2021. Le budget du PAI 2017 est de 810,8 MF, dont 23 MF (3%) pour des actions sur l'environnement : 50 ha de récupération de terres, 100 ml de stabilisation de kori, 600 plants en pépinière.

MR/PAGS : Il y a cinq MR dans la Commune : Béllaré est OK ; Tientiergou fonctionnait moyennement et son bureau a été revu en juin 2017 ; Bango, Feto Baraye et Tchiro Fondo ne fonctionnent plus, faute de bois. Ils disent ne pas connaître les quotas des PAGS, pourtant le Resp. UCC NE indique qu'ils ont reçu copie des PAGS en août 2018. Ils confirment que la Commune n'a pas été touchée par le PAFN (2002-2007), ni le projet GESFORCOM (2007-2012). Ciblage sur la Commune de Torodi, désormais scindée en deux Communes, Torodi et Makalondi).

ACS/taxes : La vice-Maire indique que leur ACS leur rend compte régulièrement de la situation et qu'il se rend sur le terrain deux fois par semaine. Après échanges, elle indique qu'il rend compte uniquement au receveur de la Mairie et qu'elle ne connaît pas la situation des taxes collectées directement par le SLG ; l'ACS indique qu'il se rend sur le terrain une fois par mois. Concernant les taxes Trésor, elles sont collectées par la DDE, versées au Trésor, puis a priori reversées au Receveur régional de Tillabéri et enfin au percepteur communal...En 2018, le reversement depuis Tillabéri incluait recette forestières, primes sur la décentralisation, d'autres recettes, etc. elle ne peut pas donner une situation précise, car « *tout est mélangé* ».

Recommandations : (i) prolonger le Projet, (ii) continuer à nous informer, même si c'est parfois avec lenteur, (iii) nous transmettre les données SCS par trimestre.

Elus d'Ouro Guéladio - 11/02/19 12h-14h

AMADOU	Amadou	Mairie O. Guéladio	Chef de Canton / Conseiller
AMADOU	Soumana	Mairie O. Guéladio	Maire

Implication : Le Maire est en place depuis 2011 et a collaboré avec le Projet depuis 2016. Il n'y a pas eu de projet bois de feu dans la Commune depuis le PE2. Le Maire peut lister les différentes actions du Projet : rencontre à Niamey entre DGEF et Maires dans le cadre du SDACD, identification des MR, mise en place des SLG et des GTGD, rencontres avec d'autres Maires au Burkina Faso. Une convention entre Mairie, DPE et SLG a été élaborée et approuvée, mais n'est pas encore signée.

SLG/MR : Le Maire indique qu'ils ont fermé tous les MR en 2015 : la Mairie ne contrôlait pas leurs activités (« *les gestionnaires s'occupaient des MR tout seul, on ne maîtrisait pas ce qu'il s'y passait* »). Les conseillers communaux étaient pour cette fermeture, les bucherons étaient contre. Après une courte période de fermeture, le Conseil communal s'est rendu compte que c'était pire. NB : les brigands volent les camionneurs et un camion a même été brûlé fin 2018, ce qui a amené la suspension des ventes de bois (et la vente de sacs de charbon, transportés par moto).

SDACD, SDAFC et PAGES : Le Maire se rappelle du SDACD mais pas du SDAFC. Il a les PAGES dans son Bureau.

SCS : Ils ont recruté deux agents, après sélection. Leur mandat : « *sillonner les MR et voir si les quotas sont respectés ; surveiller les taxes et vérifier les coupons (100 F/stère, 200 F/charrette, 2 000 F/camion) ; transmettre les données à la DDE et au Projet* ». Les ACS sont payés 65 000 F/mois et reçoivent du carburant quand ils sortent. Le Maire n'a pas encore regardé leurs données. Il indique par contre qu'ils lui ont fait un compte-rendu fin janvier et que c'était OK : quotas respectés (NDR : contredit par les données fournies par le gestionnaire du MR de Tcholol Béfi), comportement des bucherons, des camionneurs, du gestionnaire OK, pas de vente hors des MR, etc. Le Maire indique que si les gérants ne donnent pas les 100 F/stère, la Mairie saisira une partie des FA et FRV.

PDC/PAI : Leur PDC court de décembre 2014 à décembre 2019. Ils avaient prévu un budget de 53 MF en 2018, mais ont pu mobiliser seulement 25 MF, dont environ 7 MF de l'ANFICT (subvention proportionnelle à la population et à la surface de la Commune), 10 MF de reversement depuis le receveur de Tillabéri (NB : mobilisable seulement sous forme d'investissement et suivant disponibilités) et 10 MF de ressources propres. Dans le PAI, il y a quelques actions listées en faveur de l'environnement (récupération des terres, plantations), mais il ne se rappelle plus leur montant.

Pérennisation : Après le départ du PE2, le fonctionnement des MR s'est dégradé car il n'y avait plus de contrôle. Pour éviter cela, le Maire pense que (i) il faut impliquer tout le monde dans la GRN, notamment les chefs de village qui sont responsables de ce qui sort de leur terroir, (ii) il faut mettre en place des COFOB, qui recouvrent les zones d'influence des MR. Pour l'instant, la Commune a trois COFOB en place, pour 23 villages en tout. En plus, il faut que la Commune assure un salaire régulier aux ACS et que le projet leur paye des motos. Enfin, il faudrait une prolongation du Projet pour être sûr que tout se pérennise.

MR/SLG de Tcholol Béfi (C. d'Ouro Guéladio) - 11/02/19 14h-16h

AMADOU	Amadou	Mairie O. Guéladio	Chef de Canton / Conseiller
--------	--------	--------------------	-----------------------------

AMADOU	Soumana	Mairie O. Guéladio	Maire
SOUMANA	Boukari	SLG Tcholol Béfi	Président
BOUREIMA	Oumarou	SLG Tcholol Béfi	Gestionnaire
SOUMANA	Sido	SLG Tcholol Béfi	Représentant des bucherons
HAMA	Amadou	SLG Tcholol Béfi	Membre du GTGD
ALI	Boukari	SLG Tcholol Béfi	Membre du GTGD
SEYNO	Yobi	SLG Tcholol Béfi	Membre du GTGD
HAMIDOU	Aïssa	Village Tcholol Béfi	Conseillère municipale
MOURINDE	Aïssa	SLG Tcholol Béfi	Représentante des femmes
BOUREIMA	Manga	SLG Tcholol Béfi	Trésorier
HAMA	Tchindi	SLG Tcholol Béfi	Représentant du Chef de village

Implication : Ils ont de premiers contacts avec le Projet il y a près de quatre ans. Pendant deux ans, il y a eu des enquêtes. Ensuite, il y a eu des formations : (i) en gestion (mise en place des cartes pour les bucherons), (ii) en bucheronnage (sur place pour une dizaine de bucherons, puis à l'extérieur du village pour deux à trois bucherons. Formations assurées par l'animateur encadreur du projet et le Chef de service communal E&F). Ils ont aussi délimité les blocs à la peinture (espacement entre points : plus de 100 m). L'animateur encadreur est passé au village le 8 février dernier pour la dernière fois et il vient les voir environ tous les mois.

Exploitation : Chaque bloc doit être exploité pendant trois ans. Ils sont dans le bloc 1 depuis trois mois. Ils connaissent le quota triennal (2 463 stères), mais pas le quota annuel (821 stères). Il y a 30 bucherons dans la SLG, alors qu'il y a beaucoup plus de grandes familles (plus de 100). Ils disent que les bucherons sont tirés au sort, puis tournent d'une année sur l'autre, pour que chaque famille puisse avoir du bois (NDR : difficile à vérifier. Cela paraît surprenant).

Taxes : Le gestionnaire paye 1 700 F/stère au bucheron, puis prélève 150 F/stère pour lui-même, 50 F/stère pour le FRV, 100 F/stère pour le SCS, 480 F/stère (taxe différentielle : moins de 600 F/stère car la SLG est à plus de 80 km de Niamey). Ce dernier montant se divise : 50% pour la SLG (40% pour le FA et 60% pour le FRV. Ça revient au trésorier de la SLG) et 50% pour le Trésor (collecté par le Chef service communal des E&F). Questionné sur le « double » prélèvement pour le FRV, le gestionnaire explique qu'il y a beaucoup de besoins dans le village et qu'il est important que ceux qui ne sont pas dans la SLG en retirent quand même des bénéfices.

FA/FRV : Les deux fonds sont mélangés. Normalement, la SLG aurait dû récolter 580 000 F en FA/FRV. Elle aurait dépensé 150 000 F ces derniers mois : tableaux noirs, livres, vaccins bétail, etc. (info orales, le trésorier de la SLG n'a pas ses carnets et on ne sait pas s'il note convenablement les entrées/sorties). Elle aurait 125 000 F en caisse. La différence est de 305 000 F.

Quota : Sur un an (janvier 2018 à janvier 2019), il y a eu 2 415 stères vendus sur le MR, soit l'équivalent du quota triennal. Le gestionnaire indique qu'un peu de bois provient de défriches de zones hors PAGES (le PAGES ne couvre pas tout le terroir villageois, car les limites entre villages sont difficiles à fixer). Les participants disent qu'il n'y a pas de vente hors du MR. Ils expliquent qu'il n'y a pas eu de vente en décembre 2018 car les camions étaient bloqués par les brigands et les charbonniers ont produit du charbon, vendus hors du MR via moto.

SCS : Questionné sur le rôle de l'ACS, les participants indiquent qu'« il vient vérifier les cahiers ». Ils n'arrivent pas à expliquer le partage des rôles entre eux, l'ACS et les agents des E&F.

Pérennisation / reco : Les participants soulignent le besoin d'AGR (notamment actions de récupération des terres via HIMO) afin de pouvoir respecter le quota. Ils demandent aussi des charrettes (trois seulement dans le village), des formations (en quoi ? « *en tout* »), un forage (pas de forage dans le village et puits qui tarit à 15 km), des appuis pour soigner les ânes malades, des tables et bancs pour l'école.

ACS d'Ouro Guéladio - 11/02/19 16h-17h

TALATOU	Souleymane	Commune d'Ouro Guéladio	Agent SCS
OUMAROU	Amadou Amadou	Commune d'Ouro Guéladio	Agent SCS

Rôle : Notre rôle consiste à superviser les bûcherons sur le terrain (NDR : ils disent ne pas connaître les limites des blocs) et à collecter des données auprès des gestionnaires des MR (entrées bois, sorties bois, quantité vendue, taxe correspondante) pour les envoyer à l'équipe Projet. Le service communal des E&F nous communique les données concernant l'exploitation incontrôlée C'est le Projet qui nous a fourni les modèles de fiches à renseigner. « *Ce sont des données confidentielles : on ne peut pas les donner à la Mairie mais on leur fait une situation périodiquement à travers un cahier d'enregistrement tenu par le Maire. On peut toutefois fournir ces données aux E&F* » (NDR : forte incompréhension entre eux et l'équipe Projet sur leur rôle). « *Pour le suivi des quotas, le Maire nous a dit de laisser ça à part pour le moment* » (?). Ils indiquent que la SLG de Tcholol Béfi a produit du charbon en 2018. A cause probablement de l'insécurité : les camions ne venaient plus chercher du bois ; par contre, le charbon peut être transporté par moto.

Prise en charge : Le salaire est normalement de 65 000 F/mois, mais ce n'est pas régulier. Pour l'instant, ils ont perçu : 65 000 F en nov. 2018 (prêt du Projet), 65 000 F en déc. 2018, 50 000 F en janv. 2019. Ils reçoivent aussi 7 000 F de carburant par sortie soit 14 000 F/mois. Seul Souleymane est motorisé (propre moto). Les huit MR fonctionnels de la Commune ont accepté le prélèvement des 100 F/stère.

Pérennisation / Reco : Montrer les limites des blocs d'exploitation aux agents SCS chargés entre autre du suivi des bûcherons. Fournir des motos aux ACS. Au niveau de la Commune, définir clairement les attributions de chaque acteur par rapport aux marchés ruraux. Corriger quelques erreurs sur la BDD (parfois, on saisit des données pendant plusieurs heures, mais la connexion coupe et on perd toutes les données. Il y a aussi des formulaires de saisie où les listes déroulantes se bloquent).

DNEF (dirigeants) - 12/02/19 8h45-11h45

MAINA	Bila	E&F	DG
ADAMOUC	Ibro	E&F	DGA
SEYBOUC	Yacouba	E&F	DGDT
MALAM ISSA	Abou	E&F	Ex-DG

Implication : On a été impliqué à diverses reprises, grand merci au Projet. C'est un petit projet en termes de financement, mais un grand projet en termes de dynamique suscitée, afin de poser les bases de la GDF. Ça nous intéresse de mieux gérer l'exploitation du bois énergie, dans un contexte d'augmentation démographique, de raréfaction de la ressource, de manque d'alternatives énergétiques. C'est en continuité avec PE2. Il y a eu un manque de suivi et les MR se sont un peu essouffés depuis PE2, mais pourtant les populations avaient vu l'intérêt (ex du MR de Tlentiérgou où la vaccination était financée par les taxes). Il faut aussi noter que les agents des E&F ont été mobilisés par le Projet et que les outils ont été validés par les E&F (inventaires forestiers, enquêtes filière menées avec DGEF et DREF, etc.)

SDACD : Avec ça, on a moins de difficulté pour renseigner certains rapports d'intérêt national (ex : FAO FRA). On a réalisé qu'il y avait une production non négligeable de charbon, ce qui nous a amené à interdire la production dans certaines Communes.

SDAFC : Ça serait bien que les agents communaux des E&F appuient les élus pour qu'ils intègrent les éléments de ces SDAFC dans les PDC.

PAGS : L'actualisation des PAGS est une bonne chose. Initialement, on devait faire 9, mais on est arrivé à 22 (13 PAGS GESFORCOM réactualisés). Pour la première fois, on a fait des arrêtés de validation de PAGS communaux. Depuis le Décret de 2016 sur le transfert de ressources, les Ministères techniques ont déjà produit des cahiers des charges pour identifier ce qui peut être effectivement transférés et la gestion des marchés ruraux en fait partie. Maintenant, il faudrait étudier comment articuler ça avec l'application du Décret 2018-191 pour effectivement créer des forêts des collectivités. Il pourrait y avoir étude juridique et essai pilote sur une forêt. Sur le plan technique, que pensez-vous de travailler sur la socialisation des PAGS (via ajout d'illustrations, etc.) ? Oui. Idem, que pensez-vous d'utiliser *Collect Earth Open Foris* ? Oui, on a déjà utilisé Sentinel2 pour refaire les PAGS GESFORCOM. Pourquoi pas aller plus loin. Concernant la logique des blocs triennaux : au Sahel, l'instabilité du climat fait qu'on peut avoir au moins une mauvaise année sur trois. Le bloc triennal répond à cela. Concernant l'approche carotte / bâton : oui, il faut des mesures d'accompagnement dans les zones où la pression sur les forêts est trop importante.

SCS : La relance du système CFD du GESFORCOM, dénommé SCS, est une bonne chose. Il faudrait déployer ce système à l'échelle du pays, car on n'a pas de statistiques fiables pour le moment et on ne sait pas combien les taxes forestières génèrent. Entre 2015 et 2018, on n'avait pas de financement, on dépendait seulement du compte 3001 (ça a changé de nom depuis. Auparavant, pour exploitation incontrôlée et orientée, les taxes allaient à 50% pour Communes, 30% pour Trésor, 20% pour 3001) pour pneus, carburant, etc. Suivant les années, on pouvait toucher jusqu'à 150 MF.

Echanges inter-pays : Ça nous a amené à avoir de bonnes réflexions. L'UEMOA avait tenté de le faire via la PCAE (Politique commune africaine sur l'environnement), mais ça n'était pas très satisfaisant. Avec le Projet, c'était plus précis et ça a permis de créer des contacts directs entre services forestiers (ex de mise en contact entre DRE Est / BF et DRE Tillabéri / NE pour des questions de conflits paysans). Pour l'instant, cependant, on n'a pas réussi à transformer les discussions en décisions ; on a juste pris conscience de la nécessité d'avoir une politique commune. Impacts tangibles : on a vu l'importance de refaire des PAGS ; on a élaboré un projet au FVC avec une composante concernant la réforme des textes, la mise en œuvre d'un inventaire forestier, etc. On est bien avancé par contre sur la gestion sous-régionale des AP (ex du Parc du W, où c'est bien avancé). On aurait pu attribuer à chacun des trois pays un des thèmes de réflexions et organiser des discussions par email. L'équipe de projet a milité pour la sortie du Décret d'application de la Loi 2004-040, ce qui a été fait avec le Décret 2018-191... Il était en préparation et quasi bouclé depuis 2004 ! C'est Ibro ADAMOU qui a beaucoup bossé dessus et a intégré de derniers éléments suite aux réunions de 2017, après envoi d'une note au Ministre en janvier 2018.

Suivi environnemental : Les agents E&F ne savaient pas qu'il y avait cette activité, menée par GARBA et AMANI. Le Resp. UCC NE explique ce travail et indique qu'il va remettre ce rapport. Les agents E&F indiquent qu'il faudrait impliquer le CNSEE.

Ancrage institutionnel : Il y a matière à réflexion, tout n'est pas rose. Le Projet ne partage pas ses informations de façon très claire. Le DGEF ne peut pas dire qu'il exerce réellement la tutelle du Projet, pourtant, c'est la DGEF qui est redevable devant l'Assemblée nationale et la Primature. Il faudrait que le parrainage du Projet par les E&F soit admis. L'INERAN n'a pas vraiment le mandat pour porter un tel Projet. Il faut aussi souligner qu'on ne peut pas inscrire le Projet sur la Loi de finances et donc pas demander contrepartie du budget national : il faudrait que le CIRAD ait une convention de financement avec l'Etat, comme l'obligent désormais les directives UEMOA. Par ailleurs, il n'y a eu qu'un seul Comité

de pilotage, tenu en 2015 en marge d'un atelier PNED (validation SDA Maradi et Zinder). On n'a pas eu d'information sur les montants dépensés et prévus.

Couverture : Elle a été réduite, faute de moyen. Si on veut avoir un impact, il faut augmenter les surfaces.

Taxation forestière : Le système est complexe, pas forcément maîtrisé par tous. Il est difficile de faire des prévisions avec le système de taxe différentielle... On pourrait essayer de faire des simulations sur une Commune en se basant sur le SCS (et en l'amendant) puis (i) de discuter avec les Ministères en charge des finances et de la décentralisation, (ii) de travailler avec une Commune pour reprendre son PIA. La DGEF n'a jamais pu accéder au fond d'aménagement prévu au niveau national.

Conventions DNEF : Une CCC a été élaborée fin 2017. Elle implique DGEF, BEIE et Projet. Le Projet verse à BEIE, qui reverse à la DGEF. La DGEF indique qu'elle ouvre des comptes pour les autres projets, sans que cela pose problème. D'après eux, le vrai obstacle n'est pas le principe de l'unicité de compte, mais le respect des procédures internes du CIRAD.

Recommandations : (i) Continuer les appuis, sinon tout va disparaître. C'est le seul projet forestier que nous ayons à l'heure actuelle. A défaut d'une 2nde phase, que le Projet demande à l'UEMOA de prendre le relais ; (ii) Mise à l'échelle au niveau national, pas seulement dans le bassin de Niamey.

DNEF (techniciens) - 12/02/19 11h50-13h

BOKOYE	Souleymane	E&F	Chef de division AF / GDT (PF projet)
GAMATIE	Mahamane	E&F	Chargé de programme - AF/GDT
DIALLO	Abdoul Maazou	E&F	Conseiller - AF/GDT

Côté Commune, Il était difficile de mobiliser les taxes forestières avant l'arrivée du Projet (ça restait au Trésor). Maintenant, 2 000 F/camion, 200 F/charrette, 100 F/stère...les Communes ont généré de l'argent : par ex, plus de 1 MF. Le Projet est intelligent, les forêts hors aménagement sont couvertes par le SCS. Les agents E&F travaillent en collaboration avec les ACS : ce sont eux qui délivrent les coupons pour les zones hors aménagement ; les agents E&F encadrent les ACS ; les agents E&F et les ACS se coordonnent pour contrôler leurs données. Les ACS à leur tour contrôlent les agents E&F. Les agents E&F ont été formés les 7-8 février 2019. Les quotas sont respectés, sauf dans une Commune. La grande question est de savoir comment gérer les fonds au niveau de la Mairie (quelles affectations ? Pour qui ?) et comment pérenniser les postes d'ACS. NB : Il y a eu récemment une journée d'étude parlementaire sur l'aménagement forestier (convocation par AN, sur demande du CESAO. Parti prix du CESAO : les marchés ruraux détruisent les forêts).

Expert BDD / FONABES - 12/02/19 15h30-17h15

DOUDOU	Souley	FONABES	Expert BDD
--------	--------	---------	------------

Présentation d'un diaporama exposant les possibilités de financement des agents SCS (fichiers Excel : Say, puis Makalondi), avec focus sur capacité de financement, puis les résultats pour 2018 (http://fonabes.org/scs_cfd/ne/web/login ID = fonabes mdp = fonabes@2018).

Objectifs BDD : Dépassement des quotas dans nombre de Communes et de SLG (NB : quota théorique PAGES / 0,7 pour avoir quota « réel »). Ils (Souley DOUDOU, Adama SARR du bureau d'études malien AS Info, les points focaux des E&F des trois pays) vont faire un point fin février au Burkina Faso. Possibilité de suivre les quantités de bois issues des SLG et passant par les marchés ruraux / issues des zones non aménagées. Enjeux : pouvoir donner des données consolidées à chaque Commune, tant en

flux physique (quantités de bois vendues en contrôlé / incontrôlé) qu'en flux comptable (recettes générées via la SLG et via le Trésor).

Relations E&F : SD n'était pas d'accord pour que les agents des E&F puissent modifier la BDD : ils peuvent mettre 1 MF dans la BDD et avoir effectivement versé 0,4 MF. De façon générale, il y a des craintes que (i) les agents des E&F ne jouent pas le jeu et décident de garder les données des zones non aménagés auprès d'eux, (ii) les agents des E&F ne se soumettent pas à l'autorité du Maire et refusent l'idée d'avoir une sorte de « police communale » sur le dos.

ANEB - 12/02/19 17h30-18h30

SEINI	Mamane	ANEB	Secrétaire général
SAMINOU	Ibrahim	ANEB	Vice-Président

Structuration : Création de l'ANEB en 2009. Renouvellement du bureau en 2018 (mandat de trois ans). 12 élus dans le Bureau. 2 000 à 3 000 membres = tous ceux qui ont des cartes professionnelles : camionneurs ; charretiers : détaillants. Carte d'adhésion : 10 000 F, carte de membre actif (camionneur) : 5 000 F/an, carte de cotisation annuelle (camionneur) : 10 000 F/an. Chaque année, tout compris : Camionneurs : 15 000 F ; charretiers : 10 000 F ; détaillants : 1 000 F. 99% des exploitants sont dedans.

Implication : Depuis le lancement du Projet, on a été associés à toutes les activités : (i) sensibilisation des transporteurs pour les enquêtes flux, (ii) vulgarisation du SDACD, (iii) mise en place des SCS, (iv) refonte des PAGS.

Intérêt des MR ? : (i) moins de dépense de carburant, (ii) moins de casse (crevaison : 300 000 F), (iii) amende si tu achètes du bois hors MR (de 50 000 à 500 000 F). Mais, moins de dispo si les MR atteignent leurs quotas ? On est pas contre, on va aller chercher ailleurs. On préfère laisser la forêt régénérer. Mais, tous nos membres ne sont pas convaincus : certains continuent à acheter des petits diamètres... Ça s'est aggravé avec la fin des projets PE2 et PAFN. Il faudrait nous aider à conscientiser les exploitants. On a remarqué que moins il y a de forêts, moins il y a de pluies. Certains exploitants et certaines SLG ne se rendent pas bien compte que la forêt dégradée ne se régénère pas... Les SLG et MR marchent mieux à Maradi qu'à Tillabéri (services des E&F plus consciencieux, conscientisation plus forte des familles. Avec leurs ristournes, ils financent même leurs plans d'aménagement ; ils en sont à leur 3^{ème} rotation. Certaines populations ont même fait des inventaires !). A Zinder, ça marche mal (SLG / MR mal organisés, gros porteurs non identifiés).

SCS : On avait arrêté 2 000 F/camion en 2011, dans le cadre du GESFORCOM (proposition initiale du Maire de Torodi : 10 000 F ! Il avait même essayé de bloquer les camions). On a eu quelques problèmes à l'époque, car certains SLG n'avaient pas de carnets. On a fait une visite à la Mairie de Torodi pour exiger que tous les SLG aient tous des carnets. Ça a été fait. Après, on a aussi insisté auprès des camionneurs et des SLG pour que chacun paye bien les 2 000 F/camion et prenne son reçu, faute de quoi il a été suggéré aux SLG d'appeler le poste forestier pour bloquer le camion.

Charbon : On a vu qu'il faut 7 t de bois pour 1 t de charbon... Ça nous a inquiété, on a demandé une audience au Ministre, en demandant à ce qu'il n'y ait pas de production de charbon (Ouest de Makalondi et Ouro Gueladio, Commune de Say). Certains exploitants disaient que le charbon venait du Burkina Faso... On a donc demandé qu'il y ait un certificat d'origine pour garantir l'origine du charbon. Par ailleurs, le Burkina Faso a aussi interdit l'exportation du charbon... Mais pas le Nigéria et pas le Bénin. Finalement, le Ministre a pris un arrêté ministériel pour interdire la carbonisation, sauf sur Agadez.

Recommandation pour la pérennisation : il faut que nous (ANEB) et les services forestiers fassions un suivi pour pérenniser les choses. Il faut qu'il y ait une suite pour changer d'échelle, aménager plus de surface et revitaliser les autres MR.

Mairie de Makalondi - 13/02/19 13h30-15h

OUNTEINI TELIGABA	Félix Lompo	Mairie Makalondi	Vice Maire
-------------------	-------------	------------------	------------

Contexte : On avait 42 MR dans la Commune, il en reste environ 30 actifs. Ça a été créé depuis 1992 (PE2). Le projet GESFORCOM avait travaillé dans la Commune, mais tout était tombé à l'eau. La forêt ne faisait que se dégrader, avec la complicité des agents des E&F. Des marchés de bois parallèle se sont créés avec les agents, lesquels prélevaient des taxes illégales. Les MR comptaient initialement 30 bucherons, mais à la longue tout le monde s'était mis à couper du bois. Quand on a été élu en 2011 (NB : Commune créée en 2009), après la fin de GESFORCOM, on a voulu stopper les camions de bois...Mais les camions ont été plus forts que nous et on a été obligé de relâcher les camions sous la pression des E&F. CESAO et CADEV ont essayé de nous aider en organisant un forum en 2012, avec la Commune sœur du Burkina, Kantchari. Mais après le forum, ils ont été interpellés par le Ministère...Et ils se sont retirés. On a constaté que l'application des lois est laxiste au Niger, contrairement au Burkina Faso.

Insécurité : Depuis 1 mois ½, l'état d'urgence est décrété et les motos ne circulent plus, sauf dans Makalondi ville. La fréquentation des camions a chuté de 50%. Deux camions ont été brûlés juste avant l'état d'urgence. Les djihadistes ont par ailleurs interdit la coupe de bois vert, car ils se cachent dans les bois.

Implication : On a commencé à travailler ensemble en mai 2016. Au début, il y a eu des diagnostics. Le DDE de Torodi a essayé de saboter les actions du Projet car il ne voulait pas de la révision des bureaux des SLG. L'approche du Projet était de responsabiliser les villageois eux-mêmes. Ils ont aidé la Mairie à percevoir les recettes fiscales. On était à couteau tiré avec les exploitants, les E&F...On a repris le dialogue. On a recruté trois ACS (« pour contrôler le respect des quotas, le versement des 100 F/stère et 2 000 F/camion »). On a toujours quelques problèmes, car certains camions (env. 20%) chargent du bois au Burkina et fraudent, en prenant des coupons avec les gestionnaires de SLG pour blanchir le bois. En termes d'action, il se rappelle de ce qui suit : révision des bureaux ; échanges entre Communes. SDACD : il se rappelle des cartes par Commune, mais n'a pas le souvenir du document lui-même. SDAFC : il n'en a pas connaissance.

PAGS / quotas : Ils les ont à la Mairie (le Maire, le vice-Maire, le SG). Trois ACS initialement, mais deux maintenus (car baisse d'activités) : ils envoient des copies au Projet et à la Mairie. NB : il pourrait y avoir mise en place de quotas annuels et de tendances mensuelles. Sur 42 MR initiaux, 30 fonctionnent, 20 peuvent respecter leur quota, 10 non. Les 30 payent leurs cotisations de 2 000 F/camion et 100 F/stère. Concernant les 10 qui ne fonctionnent pas, il dit qu'il échange avec les jeunes pour trouver des solutions et éviter la coupe abusive. Il pense que les aménagements maraichers sur 5-6 ha pourraient être bénéfiques. Le vice-Maire n'a pas eu connaissance de la révision des 13 PAGS GESFORCOM.

SCS : Il faut que tout le monde participe un peu, les ACS, les élus communaux, les coutumiers, les agents des E&F. Pour l'instant, c'est un peu flou, mais ça sera dans la Convention multipartite.

PDC/PAI : Il y a un PDC 2015-2021 avec un budget de 80 MF, dont environ 25 MF de recettes propres (notamment recettes forestières). On a des partenaires : PAC3, GIZ, FICOT (fonds allemand). Actions sur l'environnement en 2018 : plantations d'arbres le long du goudron, récupération des terres (quelques dizaines d'ha). Concernant la rétrocession du fond d'aménagement, il faut présenter des fiches d'opération...Ca tombe de façon aléatoire...Si la BDD SCS fonctionne bien, ça devrait simplifier l'estimation du montant de FA à rétrocéder.

Charbon : Les E&F ont saisi le charbon produit après promulgation de l'arrêté d'interdiction. Peu de chance que cette filière se développe dans le court terme.

Pérennisation : (i) Il faut continuer le Projet pour renforcer la conscientisation de la population, (ii) Il faut accompagner l'AF avec des AGR : pousser les aménagements maraichers sur 5-6 ha avec forage (40-45 m), plantations (manguier, goyavier, moringa, etc.), artisanat (tissage, mécanique, soudure, etc.), apiculture, aviculture, porciculture, laiterie, etc. Dans les années 80-90, il y avait 2-3 fois moins de population, le fleuve n'était pas ensablé et les gens pêchaient beaucoup de poissons, il y avait moins de demande en bois depuis Niamey...Les AGR n'étaient pas une priorité et l'AF pouvait se concevoir sans AGR. Il faut faire rentrer l'argent dans la Commune, pour que ce soit soumis à inspection d'Etat. Du temps de GESFORCOM, les fonds étaient logés dans des comptes créés au sein des SLG...Mais les fonds ont été bouffés après le projet, par les Présidents et les Gestionnaires des SLG.

Annexe 8. Défis de la gestion durable des forêts au Sahel

Le projet FONABES entend promouvoir la gestion durable des ressources forestières au Sahel, laquelle est confrontée à de multiples défis, qui dépassent largement le seul secteur forestier et que nous avons essayé de synthétiser ci-dessous :

➔ **LE DEFI CLIMATIQUE** : Les pays d'Afrique subsahariennes, notamment ceux les trois pays ciblée, sont déjà confrontés à des conditions climatiques difficiles : pluies faibles en volume et violentes (ruissellement hortonien) ; températures élevées surtout en fin de saison sèche (phénomène aggravé par l'Harmattan). Depuis les années 1950, ces trois pays sont en proie à la sécheresse (LEROUX, 2004) et à la désertification (LAVERGNE, 2006). Le rétablissement des précipitations et la reprise de la végétation au début des années 1990 (DARDEL, 2014) ont amené certains à parler de « *reverdissement du Sahel* »...Mais la violence du climat (alternance inondations/sécheresses) s'est accrue (SARR, 2013). Les perspectives sont sombres : POTTS et al. (2013) décrivent une situation catastrophique, où la température augmente de 3 à 5°C d'ici 2050 et de 8°C d'ici 2100 ; où les pluies diminuent et deviennent plus imprévisibles ; où la production agricole décline de 13% à 50% au Sahel.

➔ **LE DEFI DE L'ARIDICATION ET DE LA DEGRADATION DES TERRES** : Les sols de la sous-région sont pauvres en phosphore et azote, en matière organique, à pH élevé et capacité d'échange cationique faible (LE HOUEROU, 1980). Comme le soulignent (GUIBERT, 1999) et (CRETENET et al., 2008), l'entretien de leur stabilité structurale et de leur fertilité est donc possible à la seule condition d'intensifier le cycle du carbone (minéralisation) à l'échelle de la parcelle. Ceci n'est possible qu'en maintenant un couvert végétal herbacé et/ou ligneux, permettant l'apport de matière organique et la minéralisation du carbone. Or, Le maintien de cette végétation herbacée et/ou ligneuse est un défi, dans un contexte de changement climatique, venant aggraver des paramètres climatiques et édaphiques déjà limites pour la végétation. Une majeure partie des trois pays ciblés est ainsi considérée comme hyperaride, aride et semi-aride, sujette à la dégradation ou susceptible d'être dégradée sous peu (UNEP-WCMC, 2007).

➔ **LE DEFI DE LA SECURITE ALIMENTAIRE** : Le Sud du Sahel est la limite septentrionale de l'agriculture pluviale, un minimum de précipitations de 400 mm/an étant généralement nécessaire (FALKNER, 1938). Le mil, céréale adaptée aux sols pauvres et climat aride, est souvent la culture principale dans la sous-région, comme par ex au Niger où elle représente 65% de la superficie cultivée et 75% de la production céréalière. Néanmoins, du fait de l'irrégularité des pluies (dans le temps et dans l'espace), l'agriculture pluviale est risquée et le pastoralisme est très présent. Le pastoralisme permet en effet de s'affranchir dans une certaine mesure de la contrainte posée par l'irrégularité des pluies (les animaux sont mobiles, contrairement aux cultures), requiert très peu d'investissement et est donc l'activité la plus rationnelle et la plus optimale en termes d'utilisation de l'espace en zone aride (HESSE & MAC GREGOR, 2006). Cependant, l'augmentation des besoins en terres agricoles et la raréfaction des parcours pastoraux, liées notamment à l'accroissement démographique et à la descente des isohyètes vers le Sud du Sahel depuis les années 1970, tend à exacerber les conflits éleveurs/agriculteurs et à accroître la pression sur les forêts.

➔ **LE DEFI DE LA SECURITE ENERGETIQUE** : Les valeurs varient selon les sources et les pays, mais il est généralement admis qu'au moins 80% de la population sub-saharienne dépend du bois-énergie pour ses besoins domestiques (GIZ & GACC, 2013). La pression sur les forêts est variable, liées notamment à la densité de population, la pluviométrie, la productivité des massifs (KERKHOF et LAUDE, 2013). Mais, le fossé entre offre et demande de bois, croissant avec l'accroissement démographique et l'urbanisation, était déjà souligné il y a plus de 10 ans dans la plupart des Stratégies énergie domestique (SED) nationales élaborées dans le cadre du Programme régional de promotion des énergies domestiques et alternatives au Sahel (PREDAS)...Et ce fossé ne devrait qu'augmenter...En effet, la demande de charbon de bois, liée à l'accélération de l'urbanisation, devrait augmenter de 111% entre 2000 et 2030, atteignant ainsi le tiers du volume total du bois utilisé pour la production d'énergie, ce qui

implique une pression croissante sur les forêts, étant donné la perte en contenu énergétique liée à la carbonisation (6 à 7 kg de bois pour 1 kg de charbon... Mais contenu énergétique d'1 kg de charbon équivalent à 2 kg de bois) (BROADHEAD et al., 2001) (FAO-WISDOM, 2009).

➔ **LE DEFI DEMOGRAPHIQUE** : D'après (LE BRAS, 2013), le Sahel est une « exception démographique [...] seule zone dans le monde, à avoir gardé un taux de fécondité aussi élevé, entre six et sept enfants par femme. Une démographie presque anachronique à notre époque ». Ces analyses ont été récemment corroborées et affinées (MAY et al., 2015) : par ex, la densité de population au Burkina Faso devrait tripler d'ici 2050 (195 hab/km² vs 65 hab/km²). Cet accroissement démographique vient donc exacerber les défis précités : sécurité alimentaire et sécurité énergétique, dans un contexte de changement climatique et de dégradation/aridification des terres.

➔ **LE DEFI DE LA DECENTRALISATION** : La plupart de la sous-région, notamment les trois pays ciblés, ont entamés des processus de décentralisation ces dernières décennies, mais les ont réellement accélérés ces dernières années. La mise en œuvre de la décentralisation est d'autant plus ardue que les Etats ont souvent un faible niveau de gouvernance et planifient et/ou exécutent avec difficulté certaines de leurs fonctions, compliquant de fait les transferts de compétences et de ressources liées à ces fonctions aux échelons inférieurs. La gestion des ressources naturelles, notamment des ressources forestières, a souvent fait l'objet, de transferts de compétences, moins souvent de ressources. L'enjeu est donc de pouvoir accompagner les transferts de compétences et de ressources, en renforçant les collaborations entre les Communes, les Services techniques déconcentrés (STD), les organismes de financement (type Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales (FPDCT) au Burkina Faso, Agence nationale de financement des collectivités territoriales (ANFICT) au Niger), afin que la gestion des ressources forestières soit effectivement incluse dans les Plans de développement communaux, régie par les normes de l'aménagement forestier, et que l'exploitation des ressources profite au plus grand nombre.

➔ **LE DEFI DE LA REFORME FONCIERE** : La plupart des pays de la sous-région ont lancé des réformes foncières, afin de réconcilier : (i) les droits coutumiers souvent oraux et mal ou pas reconnus légalement, mais considérés comme légitimes par les populations locales ; (ii) le droit foncier « positif », souvent d'héritage colonial et privilégiant une gestion domaniale des terres (avec présomption de domanialité s'appliquant à la plupart des terres considérées comme « vacantes », sans nécessairement considérer les droits coutumiers existants), écrit et reconnu légalement, mais pas toujours considéré comme légitime. La clarification et la sécurisation des droits fonciers étant une condition sine qua none de la gestion durable des ressources forestières, cet aspect est à considérer de façon transversale dans toutes les actions menées en la matière.

➔ **LE DEFI DU RENFORCEMENT DES CAPACITES** : La réussite d'une politique sectorielle exige (i) un partage des rôles clair et efficace entre les différents acteurs publics, privés et associatifs et (ii) que ces acteurs soient en mesure d'assurer efficacement leurs fonctions. Ce n'est pas encore le cas dans le secteur forestier des trois pays ciblés. Même s'il y a eu des avancées récentes (publication du Décret 2018/0662 au Mali par ex), l'Etat peine souvent à assurer ses fonctions régaliennes de pilotage, de régulation, de contrôle, d'application de la fiscalité. Le cadre institutionnel, réglementaire et fiscal est donc insuffisamment clair et incitatif pour promouvoir une gestion durable des forêts. Les Collectivités territoriales, censées bénéficier de transferts de gestion des ressources naturelles, disposent trop souvent de moyens insuffisants pour atteindre les objectifs fixés. Les acteurs privés, (Groupements de gestion forestière (GGF) / Unions de GGF (UGFF) / Chantier d'aménagement forestier (CAF) au Burkina ; Structures locales de gestion (SLG) au Niger ; Structures rurales de gestion de bois (SRGB) au Mali), sont théoriquement responsabilisés dans la gestion durable des forêts, mais leurs performances en pratique sont très variables.

Annexe 9. BF - Liste des personnes rencontrées et CR des entretiens / EF

C2 – Tâche b → Validation des PAGES

<p><u>Question</u> : Pourquoi les Commissions provinciales d'aménagement du territoire (CPAT) des Provinces du Ziro et de la Sissili n'ont pas validé les PAGES ?</p>	<p><u>Public cible</u> : services centraux et déconc. des E&F</p>
<p><u>Réponses recueillies (max 5 lignes) :</u></p> <p>D'après les cadres des E&F interrogés, les TDR pour la tenue des sessions des CPAT dédiées à la validation des PAG n'auraient pas été bien élaborés. En particulier, ils n'auraient pas suffisamment impliqué les services de la DGEF et de la DREEVCC/CO. De plus les démarches auprès du Gouverneur et des Hauts Commissaires n'aurait « pas respecté le processus administratif requis » (?). Ces faits cités s'additionnent surtout à des blocages plus profonds : (i) conflits de compétence en matière de gestion des forêts entre les Communes, la DT-CAF et les DPEEVCC, (ii) non maîtrise des enjeux de l'aménagement des forêts par les acteurs.</p>	

C2 – Tâche b → Renforcement des Structures villageoises de production (SVP) et des marchés ruraux

<p><u>Questions</u> : Les GGF comprennent-ils et respectent-ils les PAGES : zones d'exploitation, volumes max à récolter, essences à épargner, techniques de coupe à privilégier, identification des bûcherons, suivi précis des ventes et stocks sur les marchés ruraux gérés par les GGF, etc. ?</p>	<p><u>Public cible</u> : DT-CAF, Agents locaux des E&F, élus communaux et surtout resp. des GGF :</p>
<p><u>Réponses recueillies (max 20 lignes. Prière de préciser quels types d'acteurs ont dit quoi) :</u></p> <p>D'après la <u>DT-CAF</u>, les GGF sont sensibilisés et formés aux règles de gestion, et ils comprennent les enjeux des PAGES. Ils manquent de moyens pour contrecarrer l'exploitation illicite du bois (parfois des coupes à blanc) par des bûcherons " clandestins" non affiliées aux GGF.</p> <p>D'après les <u>agents locaux des E&F</u>, la DT-CAF ne reconnaît pas aux agents forestiers le droit de patrouille dans les UAF, encore plus de faire des constats d'infraction aux règles édictées dans les PAGES. Un incident récent avec la DT-CAF, né d'une saisie de bois vert par le service forestier, en est la preuve. Dès lors le service forestier est simplement informé par note de la période de coupe et n'intervient dans le chantier qu'à la demande.</p> <p>D'après les <u>élus locaux</u>, l'état de dégradation continue des massifs dits « sous aménagement » prouvent à souhait l'inobservance patente des règles de gestion par les bûcherons.</p> <p>D'après l'<u>UGGE</u>, les PAG sont dépassés et les coupes s'opèrent annuellement dans les îlots disposant encore d'un potentiel minimal en BE. Néanmoins, elles s'opèrent dans le respect des normes de coupe par les membres des GGF, les coupes illicites observées étant surtout le fait de « nouveaux bûcherons sans formation ».</p> <p><u>Votre synthèse des réponses recueillies (max 3 lignes) :</u></p> <p>Les GGF disent comprendre et pratiquer les techniques d'exploitation durable, ce qui peut se discuter (avis contradictoires des acteurs à ce sujet ; observations de terrain qui démontrent une forte dégradation des massifs). Par ailleurs, il est clair qu'il y a de multiples fraudes dans la filière bois énergie et que le service forestier, en retrait de la filière, est incapable d'assumer la surveillance du CAF.</p>	

<p><u>Questions</u> : Quels appuis (hors appuis aux SCS, traité plus loin) aux GGF et aux marchés ruraux qu'ils gèrent ont été menés par le projet depuis le début d'année 2019 et quels ont été les points forts et faibles de ces appuis ?</p>	<p><u>Public cible</u> : DT-CAF, Agents locaux des E&F, élus communaux et surtout resp. des GGF</p>
<p><u>Réponses recueillies (max 20 lignes. Prière de préciser quels types d'acteurs ont dit quoi) :</u></p> <p>D'après la <u>DT-CAF</u>, les <u>agents locaux des E&F</u>, et les <u>élus communaux</u>, les GGF ont reçu des formations (sur des thèmes parfois déjà dispensés par la DT CAF) fin 2018 / début 2019, à raison de 2 producteurs par GGF.</p>	

Après cela, il n'y a pas eu de formation à proprement parler, mais seulement un suivi des GGF par l'animateur de terrain FONABES. NB : Le DT-CAF note que l'implication de certains membres des GGF dans les inventaires forestiers initiés par FONABES a pu contribuer au renforcement de leurs capacités en la matière.

D'après l'UGGF, les appuis reçus depuis 2019 se résument aux rencontres de sensibilisation sur les règles édictées dans les PAG. L'appui aux GGF pour leur mise en conformité avec les règles de l'OHADA n'est pas allé jusqu'au bout du processus en vérité.

Votre synthèse des réponses recueillies (max 3 lignes) :

FONABES a contribué au renforcement des capacités des GGF par des formations en matière d'aménagement forestier fin 2018 / début 2019. Après cette date, il y a eu des rencontres de sensibilisation sur les règles édictées dans les PAG et des appuis à la mise en conformité aux règles de l'OHADA (processus inachevé).

Questions : Le projet a appuyé la mise en place de Conventions communales pour appuyer la mise en œuvre des PAGS : comment cela -t-il été fait ? Est-ce que ces Conventions sont utiles (oui, non, en partie) ? Quels sont les points forts et faibles de ces Conventions ?

Public cible : DT-CAF, Agents locaux des E&F, élus communaux, resp. des GGF

Réponses recueillies (max 10 lignes. Prière de préciser quels types d'acteurs ont dit quoi) :

La DT-CAF, les agents locaux des E&F et les responsables des GGF n'ont pas connaissance de ces Conventions, encore moins de leur processus d'élaboration. D'après les élus communaux, les conventions communales n'ont pas été signées (encore moins mis en œuvre) car les PAGS n'ont été validés par les CPAT.

Votre synthèse des réponses recueillies (max 2 lignes) :

Les Conventions communales n'existent pas formellement.

C3 – Tâche b → Réflexions sur l'amélioration/harmonisation des politiques forestières (dont fiscalité)

Questions : En avril 2019 à Bamako, les 3 DN des E&F ont réfléchi à la question suivante : « Comment améliorer les bases de données sur les flux de bois énergie et les taxes associées et quelle stratégie pour étendre ces bases de données sur les territoires des trois pays ? ». Avez-vous trouvé utiles les réflexions sur cette question et qu'en avez-vous retiré comme idées opérationnelles ?

Public cible : Services centraux des E&F

Réponses recueillies (max 10 lignes. Prière de préciser quels types d'acteurs ont dit quoi) :

D'après l'ex-DGEF (M. Paul DJIGUEMDE), cette réflexion était intéressante à plusieurs titres : (i) Comment mettre en œuvre la BDD afin de connaître les flux de bois énergie, notamment dans les CAF ? (ii) Comment faire des prévisions réalistes pour l'exploitation durable du bois énergie ? (iii) Comment prévoir les recettes à recouvrer par le Fonds d'aménagement ? Comment mieux contrôler les fraudes des CAF ?

D'après l'ex-DIFOR (M. Mamadou BAILE), les réflexions ont été très utiles : (i) harmonisation des approches en matière d'aménagement forestier, (ii) implication/responsabilisation des collectivités territoriales, (iii) partage des responsabilités et des retombées entre l'administration forestière et les collectivités territoriales.

Votre synthèse des réponses recueillies (max 2 lignes) :

Sans conteste, la rencontre a été fort utile avec des idées dont chaque pays pourrait s'inspirer pour renforcer durablement le système national de suivi des flux de bois énergie et taxes associées, avec l'implication/responsabilisation des collectivités territoriales.

<p><u>Questions</u> : En avril 2019 à Bamako, les 3 DN des E&F ont réfléchi à la question suivante : « <i>Comment transférer les compétences et les moyens de gestion des forêts aux collectivités, tout en garantissant leur gestion durable ?</i> ». Avez-vous trouvé utiles les réflexions sur cette question et qu'en avez-vous retiré comme idées opérationnelles ?</p>	<p><u>Public cible</u> : Services centraux des E&F</p>
<p><u>Réponses recueillies (max 10 lignes. Prière de préciser quels types d'acteurs ont dit quoi) :</u></p> <p>D'après <u>l'ex-DGEF</u> (M. Paul DJIGUEMDE), la discussion était intéressante sur le transfert de gestion : enjeux, mécanismes, difficultés, avantages, répartition des recettes entre Etat et Collectivités.</p> <p>D'après <u>l'ex-DIFOR</u> (M. Mamadou BAILE), les réflexions ont été très utiles, dans le contexte de la décentralisation. On peut en retenir la nécessité d'accélérer : (i) l'identification des domaines et des compétences à transférer, (ii) la prise des décrets et arrêtés d'application y afférents, (iii) le renforcement effectif des capacités des Collectivités, (iv) le suivi technique et le contrôle de la mise en œuvre des activités</p> <p><u>Votre synthèse des réponses recueillies (max 2 lignes) :</u></p> <p>Les réflexions ont été enrichissante et interpellent sur la nécessité d'accélérer le processus de transfert des compétences dans sa globalité, incluant le renforcement des capacités des Collectivités.</p>	

<p><u>Questions</u> : En avril 2019 à Bamako, les 3 DN des E&F ont réfléchi à la question suivante : « <i>Comment mobiliser des ressources pour financer (i) les actions d'aménagement forestier et (ii) le suivi communal des flux de bois énergie et le contrôle forestier décentralisé ?</i> ». Avez-vous trouvé utiles les réflexions sur cette question et qu'en avez-vous retiré comme idées opérationnelles ?</p>	<p><u>Public cible</u> : Services centraux des E&F</p>
<p><u>Réponses recueillies (max 10 lignes. Prière de préciser quels types d'acteurs ont dit quoi) :</u></p> <p>D'après <u>l'ex-DIFOR</u> (M. Mamadou BAILE), les réflexions ont été très utiles. La mobilisation des ressources financières commence par la mobilisation des ressources internes qui serviront de tremplin pour la mobilisation de celles externes. La mise en place d'un SYSCOM permet de : (i) réduire les déperditions (sous diverses formes) des ressources locales, (ii) d'assurer une équité dans la répartition et l'affectation de ces ressources. Sur cette base les acteurs locaux (producteurs, Collectivités) deviennent plus crédibles pour négocier et obtenir des ressources extérieures additionnelles pour la réalisation du développement local.</p> <p><u>Votre synthèse des réponses recueillies (max 2 lignes) :</u></p> <p>Le SYSCOM est intéressant pour renforcer et suivre la mobilisation des ressources internes, condition sine qua none pour solliciter des contributions extérieures additionnelles.</p>	

<p><u>Questions</u> : En avril 2019 à Bamako, les 3 DN des E&F ont réfléchi à la question suivante : « <i>Comment améliorer / simplifier / harmoniser la mise en œuvre des PAGS dans les trois pays ?</i> ». Avez-vous trouvé utiles les réflexions sur cette question et qu'en avez-vous retiré comme idées opérationnelles ?</p>	<p><u>Public cible</u> : Services centraux des E&F</p>
<p><u>Réponses recueillies (max 10 lignes. Prière de préciser quels types d'acteurs ont dit quoi) :</u></p> <p>D'après <u>l'ex-DGEF</u> (M. Paul DJIGUEMDE), cette réflexion était d'un intérêt certain car elle aura permis d'accorder les points de vue des pays sur (i) les modèles d'aménagement simplifiés à adopter et (ii) les modalités de renforcement de compétences des élus des collectivités, agents des E&F, membres des GGF et UGGF.</p> <p>D'après <u>l'ex-DIFOR</u> (M. Mamadou BAILE), les réflexions ont été utiles en ce sens, notamment en ce qui concerne la réduction du coût d'élaboration des PAGS via l'utilisation de données satellitaires. C'est particulièrement crucial pour les Collectivités, qui auront besoin de délimiter et aménager le patrimoine que l'Etat leur concède, ceci avec leurs moyens limités.</p>	

Votre synthèse des réponses recueillies (max 2 lignes) :

L'idée d'adopter des PAG moins complexes et à coût réduit (via l'utilisation de données satellite), avec la participation effective des services techniques, a été largement partagée.

C3 – Tâche c → Mise en place d'un Suivi communal des flux de bois énergie (SCS ou SYSCOM)

Questions : Les SCS sont-ils opérationnels dans les Communes cibles (justesse et régularité du suivi des données, paiement effectif des taxes, tablettes et BDD adéquates et accessibles, etc.) ? Les acteurs locaux (DT-CAF, Agents E&F, GGF, élus communaux, ACS) et centraux (DNEF, SN-SIF) acceptent-ils ces SCS ? Ont-ils des idées claires de leurs rôles et responsabilités respectifs ? Quels usages spécifiques en font les élus communaux, les GGF, les services (locaux et centraux des E&F) ?

Public cible : (i) Terrain : DT-CAF, Agents locaux des E&F, élus communaux, resp. des GGF ; (ii) Ouaga : DNEF, SN-SIF

Réponses recueillies (max 20 lignes. Prière de préciser quels types d'acteurs ont dit quoi) :

D'après le DT-CAF, les SCS ne sont pas véritablement opérationnels pour les raisons suivantes : (i) insuffisances dans la prise en charge des ACS (moto, carburant, rémunération) par les Communes, lesquelles rejettent la balle au FONABES, (ii) difficultés pour les ACS à obtenir les données auprès des transporteurs et commis de chantier en raison de la crise de confiance passée entre le FONABES et la DT-CAF. Il faut en revanche noter que cette dernière accepte de fournir les données au responsable du SN-SIF pour renseigner la BDD.

D'après les élus communaux, les SCS sont peu fonctionnels en raison du manque de motivation des ACS (problèmes de rémunération et de moyens de déplacement non résolus).

D'après la DNEF, les SCS ont été opérationnels jusqu'en juin 2019, mais ne le sont plus depuis cette date pour les raisons suivantes : (i) PAGS pas adoptés, (ii) difficultés à obtenir les données auprès des commis du CAF (rétention de l'information), (iii) absence de motivation des ACS (pas de rémunération, de moyens de déplacement). En revanche, la DNEF note que la DT-CAF accepte de fournir des données sur fiche au SN-SIF (sous couvert du MEEVCC et non du FONABES donc). Par ce canal, les données des 1^{er} et 2^{ème} trimestre 2020 ont été transmises au SN-SIF, et celles du 3^{ème} trimestre le seront très prochainement. Cela étant dit, la DFR est convaincue que le SCS est un bon outil de suivi de la mise en œuvre des PAG et elle souhaite que sa mise à l'échelle soit effective, qu'on le perfectionne et qu'on le transfère au SN-SIF.

Votre synthèse des réponses recueillies (max 3 lignes) :

Le SCS est peu connu des GGF et agents locaux des E&F. Sa fonctionnalité reste très limitée en raison de conflits d'intérêt avec la DT-CAF qui ne semble pas en vouloir, mais aussi de l'impréparation des Communes à les accueillir (financièrement et matériellement) sans l'appui du Projet. La DNEF souhaite faire porter le système par le SN-SIF, mais cela ne résout pas la question de sa pérennisation sur le terrain (Prise en charge des ACS ? Implication des élus communaux et agents locaux des E&F ? Coopération de la DT-CAF ?)

Questions : Quels appuis aux SCS ont été mené par le projet depuis le début d'année 2019 et quels ont été les points forts et faibles de ces appuis ?

Public cible : (i) Terrain : DT-CAF, Agents locaux des E&F, élus communaux, resp. des GGF ; (ii) Ouaga : DNEF, SN-SIF

Réponses recueillies (max 20 lignes. Prière de préciser quels types d'acteurs ont dit quoi) :

D'après la DNEF et les élus communaux : Dotation en tablettes, formation pour l'enregistrement et la transmission des données, appuis très occasionnels pour alimenter les tablettes en crédits internet.

Votre synthèse des réponses recueillies (max 3 lignes) : Les appuis aux SCS par le projet depuis le début d'année 2019 sont très limités et peu réguliers, même pour la fourniture en crédits internet pour la transmission des données.

Liste des personnes interrogées au BF

Sexe	NOM	Prénom	Institution	Fonction	Tél
M	BENAO	Luc	UGGF Bougnounou / Nebiel / Dalo	Membre bureau	70.84.21.73
M	YAGO	Isidore	UGGF	Trésorier.	76.05.53.84
M	NIKIEMA	Mahamoudou	UGGF	Animateur.	62.87.72.61
M	YAGO	Jean	UGGF	Secrétaire Général	02.89.57.27
M	ZIBA	Bitiou	UGGF	Président.	74.69.03.46
M	NAGALO	Jérémie	Ministère en charge des forêts	Directeur Régional Eaux et .Forêts Centre -Ouest	70.31.16.66
M	COMPAORE	Yembi	Ministère en charge des forêts	Chef de Service Départemental Bougnounou	70.26.48.76
M	LOGORA	Salam	Ministère en charge des forêts	Agent au Service Départemental Bougnounou	70.18.06.70
M	Wangara	Aliou	Ministère en charge des forêts	Chef de Service provincial Ziro	77.07.78.04
M	Djiguemde	Paul	Ministère en charge des forêts	Ex Directeur Général des Eaux et Forêts.	70.26.88.54
M	BAYILE	Mamadou	Ministère en charge des forêts	Ex Directeur des forêts	70.26.21.30
M	ZANRE	Adama	Ministère en charge des forêts	Point focal FOBABES	70.77.30.36
M	OUEDRAOGO	Issa	Mairie Bougnounou	Maire	70.26.59.87
M.	OUEDRAOGO	Rasmané	CAF Bougnounou / Nebiel / Dalo.	Directeur Technique (DT-CAF)	70.17.52.97

Figure 34 - Liste des personnes interrogées au BF pour l'EF du Projet FONABES (auteurs, 2020)

Annexe 10. ML - Liste des personnes rencontrées et CR des entretiens / EF

C2 – Tâche b → Validation des PAGS

<u>Question</u> : La Commission de fixation des quotas a-t-elle finalement validé les quotas ?	<u>Public cible</u> : services centraux et déconc. des E&F
<p><u>Réponses recueillies (max 5 lignes) :</u></p> <p>Selon la DNEF, le SIFOR et le Cantonement des E&F de Bougouni, les quotas sont fixés après validation des PAG et leur approbation par le Préfet de Bougouni. La fixation des quotas a été faite en décembre 2019 (PV et Décision de fixation des quotas datés respectivement des 12 et 20 décembre 2019) pour 2020. L'exploitation se fait dans certaines CGB et ne se fait pas dans d'autres, telles Kéléa, Famabougou, Féréto.</p>	

C2 – Tâche b → Renforcement des Structures villageoises de production (SVP) et des marchés ruraux

<p><u>Questions</u> : Les CGB comprennent-ils et respectent-ils les PAGS : zones d'exploitation, volumes max à récolter, essences à épargner, techniques de coupe à privilégier, identification des bucherons, suivi précis des ventes et stocks sur les marchés ruraux gérés par les CGB, etc. ?</p>	<p><u>Public cible</u> : Agents locaux des E&F, élus communaux et surtout resp. des CGB</p>
<p><u>Réponses recueillies (max 20 lignes. Prière de préciser quels types d'acteurs ont dit quoi) :</u></p> <p>Pour les élus communaux et les agents locaux des E&F, les CGB comprennent les PAGS et ont été formés sur tous les thèmes y afférents : zones d'exploitation, volumes max de bois à récolter, essences à épargner, techniques de coupe, identification des bucherons, suivi des ventes et stocks sur les marchés ruraux. Certains notent cependant des problèmes : dans la Commune de Sido, les PAGS ne sont pas compris (coupe anarchique, bucherons non- identifiés) ; idem dans la Commune de Kéléya, où le CGB de Famana ne fonctionne pas bien.</p> <p>Les responsables des CGB indiquent vouloir respecter les PAGS, mais manquer de matériel et de moyens pour ce faire, mais aussi ne pas avoir d'incitation à respecter le PAGS (par ex, les responsables du CGB de Famana doivent vendre le bois issu de PAGS au même prix que celui issu d'exploitation incontrôlée).</p> <p><u>Votre synthèse des réponses recueillies (max 3 lignes) :</u></p> <p>Les PAGS sont disponibles et les acteurs ont suivi des formations pour leur mise en œuvre, mais celle-ci n'est pas effective sur le terrain, quoi qu'en disent certains acteurs locaux. Parmi les explications à cela : manque d'incitations pour les CGB à respecter les PAGS ; forte pression sur les forêts et arrivée de bucherons non-identifiés ; faiblesse du contrôle par les agents des E&F.</p>	

<p><u>Questions</u> : Quels appuis (hors appuis aux SCS, traité plus loin) aux CGB et aux marchés ruraux qu'ils gèrent ont été menés par le projet depuis le début d'année 2019 et quels ont été les points forts et faibles de ces appuis ?</p>	<p><u>Public cible</u> : Agents locaux des E&F, élus communaux et surtout resp. des CGB</p>
<p><u>Réponses recueillies (max 20 lignes. Prière de préciser quels types d'acteurs ont dit quoi) :</u></p> <p>Les élus communaux et les agents locaux des E&F ont du mal à répondre à cette question.</p> <p>D'après les CGB, il n'y a pas eu d'appui ni de suivi, hors du SCS. Le Projet aurait promis « du carburant et des motivations » mais cela n'aurait pas été suivi d'effets (?). Les CGB ne fonctionnent pas à l'heure actuelle.</p> <p><u>Votre synthèse des réponses recueillies (max 3 lignes) :</u></p> <p>Il n'y a pas eu d'appui aux CGB, en dehors du SCS. Par ailleurs, les agents des E&F ne sont pas sur le terrain et n'ont pas pleinement adhéré au Projet, même si c'est le souhait des plus hauts responsables forestiers.</p>	

<p><u>Questions</u> : Le projet a appuyé la mise en place de Conventions communales pour appuyer la mise en œuvre des PAGS : comment cela -t-il été fait ? Est-ce</p>	<p><u>Public cible</u> : Agents locaux des E&F, élus communaux, resp. des CGB</p>
---	---

que ces Conventions sont utiles (oui, non, en partie) ? Quels sont les points forts et faibles de ces Conventions ?	
<p>Réponses recueillies (max 10 lignes. Prière de préciser quels types d'acteurs ont dit quoi) :</p> <p>Pour les <u>élus communaux</u>, le Projet a appuyé la mise en place de Conventions communales pour appuyer la mise en œuvre des PAGS. Cela a été fait selon la démarche nationale, qui est une approche participative des acteurs concernés. Le processus a commencé par la tenue d'une session de formation des bénéficiaires (trois jours de formation). Les bénéficiaires ont beaucoup contribué à l'élaboration de la Convention. Ce travail a été couronné par une délibération du Conseil communal. Cependant, ces Conventions ne garantissent pas le respect des quotas, dépassés et/ou pas suivis dans la plupart des CGB et marchés ruraux. Ceci est corroboré par la plupart des CGB rencontrées.</p> <p>Votre synthèse des réponses recueillies (max 2 lignes) :</p> <p>La mise en place de Conventions locales est intéressante pour vulgariser et diffuser plus largement les contenus des PAGS. La DNEF et le SIFOR y adhèrent pleinement. Cependant, il faut constater que cela ne suffit pas, car les quotas ne sont pas respectés.</p>	

C3 – Tâche b → Réflexions sur l'amélioration/harmonisation des politiques forestières (dont fiscalité)

<p><u>Questions</u> : En avril 2019 à Bamako, les 3 DN des E&F ont réfléchi à la question suivante : « <i>Comment améliorer les bases de données sur les flux de bois énergie et les taxes associées et quelle stratégie pour étendre ces bases de données sur les territoires des trois pays ?</i> ». Avez-vous trouvé utiles les réflexions sur cette question et qu'en avez-vous retiré comme idées opérationnelles ?</p>	<p>Public cible : Services centraux des E&F</p>
<p>Réponses recueillies (max 10 lignes. Prière de préciser quels types d'acteurs ont dit quoi) :</p> <p>Selon la <u>DNEF</u> et le <u>SIFOR</u>, l'amélioration et l'extension des BDD sur les flux de bois énergie et les taxes associées doit impliquer tous les acteurs. Les défis sont immenses : Comment faire respecter les quotas, à la base du système de suivi ? Comment passer des 9 000 ha de tests à tout le reste du domaine forestier ? Comment flécher les recettes forestières vers les activités forestières, dans le contexte de l'unicité des caisses ?</p> <p>Votre synthèse des réponses recueillies (max 2 lignes) :</p> <p>La DNEF et le SOFOR souhaitent étendre la BDD à grande échelle, sans avoir pour autant de réponses aux défis précités.</p>	
<p><u>Questions</u> : En avril 2019 à Bamako, les 3 DN des E&F ont réfléchi à la question suivante : « <i>Comment transférer les compétences et les moyens de gestion des forêts aux collectivités, tout en garantissant leur gestion durable ?</i> ». Avez-vous trouvé utiles les réflexions sur cette question et qu'en avez-vous retiré comme idées opérationnelles ?</p>	<p>Public cible : Services centraux des E&F</p>
<p>Réponses recueillies (max 10 lignes. Prière de préciser quels types d'acteurs ont dit quoi) :</p> <p>Selon la <u>DNEF</u> et le <u>SIFOR</u>, le transfert des compétences et des moyens de gestion des forêts aux collectivités, serait plus facile au Mali que dans les deux autres pays, car les procédures administratives y seraient allégées. D'après le SIFOR, il serait possible de diminuer encore les délais de production et de validation/approbation des documents, notamment en utilisant les données Sentinel2 ou de drones (le SIFOR en possède un).</p> <p>Votre synthèse des réponses recueillies (max 2 lignes) :</p> <p>La DNEF et le SIFOR mettent surtout l'accent sur la simplification des inventaires forestiers, sans évoquer toutes les autres tâches qu'il faudrait transférer aux collectivités locales.</p>	
<p><u>Questions</u> : En avril 2019 à Bamako, les 3 DN des E&F ont réfléchi à la question suivante : « <i>Comment mobiliser des ressources pour financer (i) les actions d'aménagement forestier et (ii) le suivi communal des flux de bois énergie et le</i></p>	<p>Public cible : Services centraux des E&F</p>

<p><i>contrôle forestier décentralisé ?</i> ». Avez-vous trouvé utiles les réflexions sur cette question et qu'en avez-vous retiré comme idées opérationnelles ?</p>	
<p>Réponses recueillies (max 10 lignes. Prière de préciser quels types d'acteurs ont dit quoi) :</p> <p>La DNEF et le SIFOR reconnaissent que la mobilisation du fonds d'aménagement des forêts est difficile et pensent qu'il faut développer l'auto-financement des Communes à travers des taxes spécifiques locales.</p> <p><u>Votre synthèse des réponses recueillies (max 2 lignes) :</u></p> <p>Les ressources pour l'aménagement des forêts doivent normalement provenir du fonds d'aménagement des forêts, mais il est difficile à mobiliser. La DNEF et le SIFOR militent pour la mobilisation des taxes locales, mais sans préciser comment et dans quel cadre ceci peut se faire.</p>	

<p><u>Questions</u> : En avril 2019 à Bamako, les 3 DN des E&F ont réfléchi à la question suivante : « <i>Comment améliorer / simplifier / harmoniser la mise en œuvre des PAGS dans les trois pays ?</i> ». Avez-vous trouvé utiles les réflexions sur cette question et qu'en avez-vous retiré comme idées opérationnelles ?</p>	<p><u>Public cible</u> : Services centraux des E&F</p>
<p>Réponses recueillies (max 10 lignes. Prière de préciser quels types d'acteurs ont dit quoi) :</p> <p>Pour la DNEF et le SIFOR, l'harmonisation des PAGS des trois pays doit permettre de simplifier et accélérer la fixation des quotas et leur suivi. Pour cela, les Chefs de Poste des E&F doivent jouer pleinement leurs rôles (diligenter les travaux à leur niveau) pour faciliter le travail des Chefs de Cantonnement des E&F. D'après eux, il n'y aurait « pas de lenteur/problème pour l'élaboration et l'approbation des PAGS » (sic). Cependant, la fixation et le suivi des quotas resteraient à améliorer, car ils sont retardés par des lourdeurs administratives.</p> <p><u>Votre synthèse des réponses recueillies (max 2 lignes) :</u></p> <p>La DNEF et le SIFOR souhaitent simplifier et harmoniser les approches, et également réduire les lourdeurs administratives (fixation des quotas découplée de la validation des PAGS), sans pour autant faire de propositions.</p>	

C3 – Tâche c → Mise en place d'un Suivi communal des flux de bois énergie (SCS ou SYSCOM)

<p><u>Questions</u> : Les SCS sont-ils opérationnels dans les Communes cibles (justesse et régularité du suivi des données, paiement effectif des taxes, tablettes et BDD adéquates et accessibles, etc.) ? Les acteurs locaux (Agents E&F, CGB, élus communaux, ACS) et centraux (DNEF, SIFOR) acceptent-ils ces SCS ? Ont-ils des idées claires de leurs rôles et responsabilités respectifs ? Quels usages spécifiques en font les élus communaux, les CGB, les services (locaux et centraux des E&F) ?</p>	<p><u>Public cible</u> : (i) Terrain : Agents locaux des E&F, élus communaux, resp. des CGB ; (ii) Ouaga : DNEF, SIFOR</p>
<p>Réponses recueillies (max 20 lignes. Prière de préciser quels types d'acteurs ont dit quoi) :</p> <p>Selon les élus communaux, les SCS ne sont pas opérationnels dans les Communes cibles car les coupes n'ont pas démarré (officiellement) dans les massifs. Les élus communaux n'en font aucun usage de nos jours et attendent la mise en route du système.</p> <p>Selon les agents locaux des E&F, les SCS ne sont pas opérationnels. Selon eux c'est par manque de minimum de moyens pour fonctionnement. Le Chef de cantonnement des E&F de Bougouni n'adhère pas à l'idée du CFD et ne reconnaît pas son existence, sachant que le terme n'existe pas dans la Loi 2010 028.</p> <p>Selon la DNEF et le SIFOR, les SCS des communes cibles ne sont pas fonctionnels, mais des tests ont prouvé que le système peut marcher. Les tablettes sont dans toutes les communes. Les rôles et responsabilités sont connus et acceptés. Le SIFOR a même poussé la réflexion avec la DNEF afin de suivre non seulement les flux des bois énergie, mais également les PFNL, les reboisements, les feux de brousse. L'outil a été testé et serait opérationnel dans les zones du programme Alliance globale contre les changements climatiques (AMCC).</p> <p><u>Votre synthèse des réponses recueillies (max 3 lignes) :</u></p> <p>Les SCS sont acceptés sur le principe par la plupart des acteurs, à l'exception de certains agents locaux des E&F qui ne lui reconnaissent pas de légitimité. En pratique, les SCS ne sont pas opérationnels.</p>	

<p><u>Questions</u> : Quels appuis aux SCS ont été mené par le projet depuis le début d'année 2019 et quels ont été les points forts et faibles de ces appuis ?</p>	<p><u>Public cible</u> : (i) Terrain : Agents locaux des E&F, élus communaux, resp. des CGB ; (ii) Ouaga : DNEF, SIFOR</p>
<p><u>Réponses recueillies (max 20 lignes. Prière de préciser quels types d'acteurs ont dit quoi) :</u></p> <p>Selon la DNEF, le SIFOR, les élus communaux, les agents locaux des E&F, les CGB, il n'y a pas eu d'appui au déploiement des SCS sur le terrain depuis le début d'année 2019. Plus généralement, il n'y a pas eu officiellement d'exploitation des massifs sous PAGS, car les quotas ont été approuvés seulement en décembre 2019. Le SIFOR indique par contre avoir consolidé sa plateforme de suivi des flux des produits.</p> <p><u>Votre synthèse des réponses recueillies (max 3 lignes) :</u></p> <p>D'après les acteurs interrogés, il n'y a pas d'appui du Projet depuis début 2019 pour le déploiement des SCS sur le terrain. Par contre, le SIFOR aurait consolidé depuis cette date sa plateforme de suivi des flux des produits.</p>	

Liste des personnes interrogées

Sexe	NOM	Prénom	Institution	Fonction	Tél
M	DIALLO	Amadou	DNEF	DN Adjoint	62 65 55 55
M	COULIBALY	Kolonkolo	DNEF	Chef Division Aménagement	76 21 28 92
M	TRAORE	Séni	DNEF	Chef Division Conservation des Eaux et Sols	
M	KOLOMA	Michel	DNEF	Chef Division Chasse et Aires Protégées	76 21 57 00
M	TRAORE	Cheick Oumar	SIFOR	Chef de Cellule SIFOR	76 31 13 00
M	KEMENANI	Bréhima	COMMUNE RURALE DE DOGO	1 ^{er} Adjoint au Maire	72 27 33 75
M	DOUMBIA	Bakari	COMMUNE RURALE DE DOGO	Secrétaire général	73 22 59 15
M	SAMAKE	Sékou	POSTE E&F SIDO	Agent	
M	DAO	Seydou	CANTONNEMENT BOUGOUNI	Chef de cantonnement	79 38 96 65
M	TOURE	Mohamoud	POSTE E&F	Chef de poste	79 44 43 42
M	DOUMBIA	Yousseuf	MAIRIE SIDO	1 ^{er} Adjoint	73 46 94 28
M	DOUMBIA	Sidi	COMMUNE RURALE SIDO	Membre CGB	75 25 33 84
M	BAGAYOKO	Massa	COMMUNE RURALE SIDO	Président CGB	79 41 43 95
M	SISSOKO	Amara	COMMUNE RURALE KELEYA	Agent du Poste	82 44 44 53
M	FOFANA	Madi	COMMUNE RURALE KELEYA	AC Chef de poste	75 47 13 73
M	BAGAYOKO	Dramane	COMMUNE RURALE KELEA	Maire	74 01 30 40
M	KONATE	Seydou	COMMUNE RURALE KELEA	Conseiller Communal	73 43 49 59
M	BAGAYOKO	Bakari	Village Famana	Gestionnaire CGB	75 28 68 80
M	BAGAYOKO	Konimba	Village Famana	Président CGB	74 46 16 34

Figure 35 - Liste des personnes interrogées au ML pour l'EF du Projet FONABES (auteurs, 2020)

Annexe 11. NE - Liste des personnes rencontrées et CR des entretiens / EF

C1 – Tâche b → Intégration du SD d'aménagement forestier communal (SDAFC) dans le PDC de Kirtachi

<p><u>Question</u> : Comment a été faite cette intégration ? Par qui ? Comment ont été impliqués les élus communaux, les membres des SLG/marchés ruraux et les agents locaux des E&F ? Quels sont les avis des uns et des autres sur cette intégration : utilité / points forts / points faibles ?</p>	<p><u>Public cible</u> : élus communaux de Kirtachi, membres des SLG/marchés ruraux, agents locaux des E&F</p>
<p><u>Réponses recueillies (max 15 lignes) :</u></p> <p>Au départ, le Projet a envisagé d'aider la Commune de Kirtachi à « verdir » son PDC et a identifié un consultant pour ce faire (M. Djibilla MADOUYOU). Cependant, selon l'UCC NE (MM. Souley Malam DOUDOU et Idrissa OUMAROU), le Maire et les élus locaux se sont opposés à cela, estimant qu'il fallait appuyer l'élaboration d'un nouveau PDC, le premier étant expiré. Le Projet, estimant que la reprise du PDC serait très coûteuse, a opté pour l'élaboration d'un SDAFC, à l'instar de ceux déjà faits dans les Communes d'intervention. Le SDAFC devait être finalisé fin août, mais il est toujours en cours d'élaboration (retard de l'enquête filière bois, suite aux pluies qui ont rendues Kirtachi inaccessibles). Par ailleurs, le Chef Service Communal de l'Environnement de Kirtachi (M. Moussa MAHAMANE), les PAGS des marchés ruraux de Manga Koira, Bangney Bangou et Toulwey, tous dans Kirtachi, devraient être validés fin décembre 2020.</p> <p><u>Votre synthèse des réponses recueillies (max 3 lignes) :</u></p> <p>Les populations et les élus locaux ont plus besoin de PDC que de SDAFC. Le SDAFC est un outil et une composante du PDC qui peut servir à une meilleure planification, à la fois de l'exploitation des ressources forestières et de la mobilisation des recettes forestières, mais il faudrait le lier explicitement au PDC, principal document d'orientation au niveau de la Commune.</p>	

<p><u>Questions</u> : Les SLG comprennent-ils et respectent-ils les PAGS : zones d'exploitation, volumes max à récolter, essences à épargner, techniques de coupe à privilégier, identification des bucherons, suivi précis des ventes et stocks sur les marchés ruraux gérés par les SLG, etc. ?</p>	<p><u>Public cible</u> : Agents locaux des E&F, élus communaux et surtout resp. des SLG/marchés ruraux</p>
<p><u>Réponses recueillies (max 20 lignes. Prière de préciser quels types d'acteurs ont dit quoi) :</u></p> <p>Selon le <u>Directeur Départemental de l'Environnement (DDE) de Say</u>, tous les marchés ruraux des Communes de Say et Ouro-Guéladio étaient en dépassement de quota en début 2019, si bien qu'ils ont été fermés. Le DDE estime aussi que la ressource forestière est complètement épuisée. Ceci a été confirmé par le <u>Chef de Service communal et la Vice-Maire de de Say</u>. Le problème selon eux, c'est le non-respect des normes d'exploitation par les bûcherons : ils respectent les limites des blocs tri-annuels mais pas le volume à prélever.</p> <p>Pour les membres des <u>SLG de Tientiergou et Bellaré</u>, le non-respect des PAGS est lié à (i) l'afflux non maîtrisé de bûcherons, notamment s'il y a de mauvaises récoltes de céréales. Certains de ces bucherons sont même dotés de permis d'exploitation « légaux » délivrés par les Services forestiers de Niamey ; (ii) l'absence de suivi par les SLG. Ainsi, le gestionnaire de la SLG Bellaré n'a ni documents de stock ou de trésorerie. Il délivre seulement des coupons de transport de bois aux camionneurs et verse les taxes à Say ; (iii) l'insuffisance du contrôle par les services forestiers. « <i>il y a nos contrôleurs localement, mais un civil ne fait pas peur à un autre civil</i> » indique le Président de la SLG de Tientiergou.</p> <p>A titre d'exemple, après ouverture du marché rural de Tientiergou en janvier 2020, l'exploitation a commencé dans le bloc 2 (quota 2020 – 2022 : 994 stères). Au 30 novembre 2020, le volume de bois déjà coupé est de 877 stères...en une campagne, le quota de trois ans sera épuisé. Actuellement, d'après l'agent SCS de Ouro-Guéladio (M. Souleymane TALATOU), les bûcherons migrent plus au Sud (Commune de Tamou) pour couper</p>	

du bois et le vendre sur place, car l'exploitation dans les marchés ruraux d'Ouro Guéladio a été suspendue depuis juin 2020 suite à l'insécurité dans la zone.

D'après le consultant chargé de l'élaboration du SDCAF de Kirtachi (M. Djibril MADOUGOU), l'épuisement de la ressource est aussi probablement lié à la surévaluation des inventaire forestiers.

Votre synthèse des réponses recueillies (max 3 lignes) :

Les membres des SLG ainsi que tous les autres acteurs comprennent le fonctionnement des PAGS et peuvent expliquer grosso modo leur contenu (en groupe. Individuellement pris, aucun ne peut expliquer le système d'aménagement dans son intégralité). Par contre, ces PAGS ne sont pas appliqués : faute d'activités alternatives à la coupe de bois, les besoins en revenus à court terme balayent les considérations environnementales de moyen à long terme.

<p><u>Questions</u> : Quels appuis (hors appuis aux SCS, traité plus loin) aux SLG et aux marchés ruraux qu'ils gèrent ont été menés par le projet depuis le début d'année 2019 et quels ont été les points forts et faibles de ces appuis ?</p>	<p><u>Public cible</u> : Agents locaux des E&F, élus communaux et surtout resp. des SLG/marchés ruraux</p>
--	--

Réponses recueillies (max 20 lignes. Prière de préciser quels types d'acteurs ont dit quoi) :

Les membres des SLG parlent de formations et de concertations, mais ils n'arrivent pas à décrire ces activités avec exactitude, ni par qui et à quelles dates elles ont été mises en œuvre. Il apparaît cependant que les appuis de terrain ont été limités depuis le début 2019.

Les élus communaux (Vice-Maire de Say et Secrétaire Général de Makalondi) citent l'élaboration de conventions tripartites (Commune – Service de l'Environnement – Marché Rural) en juin 2020, ainsi que des appuis à la restructuration des marchés ruraux pour les conformer aux règles de l'OHADA.

Pour l'UCC NE, les appuis apportés depuis début 2019 sont les suivants : (i) Mise en conformité des SLG avec les règles OHADA, (ii) Elaboration de trois PAGS dans la Commune de Kirtachi, (iii) Elaboration du SDACF de la Commune de Kirtachi.

Votre synthèse des réponses recueillies (max 3 lignes) :

Depuis début 2019, les appuis se sont surtout concentrés sur la Commune de Kirtachi, avec l'élaboration d'un SDAFC et de trois PAGS. Pour les autres Communes, l'essentiel des appuis a consisté à la mise en conformité avec les règles OHADA. Cependant, sur ce dernier point, il semble qu'il faudrait d'abord réviser l'Ordonnance 92-037 et la Loi 2004-04 du 8 juin 2004 car ces textes parlent de marchés ruraux et pas de coopératives.

<p><u>Questions</u> : Le projet a appuyé la mise en place de Conventions communales pour appuyer la mise en œuvre des PAGS : comment cela -t-il été fait ? Est-ce que ces Conventions sont utiles (oui, non, en partie) ? Quels sont les points forts et faibles de ces Conventions ?</p>	<p><u>Public cible</u> : Agents locaux des E&F, élus communaux et surtout resp. des SLG/marchés ruraux</p>
---	--

Réponses recueillies (max 10 lignes. Prière de préciser quels types d'acteurs ont dit quoi) :

Selon les élus communaux (Vice-Maire de Say et Secrétaire général de Makalondi), les Conventions communales doivent aider à mettre en œuvre les PAGS. Celle de Say et Ouro-Guéladio auraient été signées en juin 2020, pas celle de Makalondi (Maire indisponible pour signer ; seul un marché rural – Mossipaga – fonctionne actuellement). Globalement, les élus pensent que ces Conventions peuvent être utiles, sous réserve que les marchés ruraux fonctionnent et qu'elles couvrent l'essentiel des flux de bois énergie.

Selon l'UCC NE (M. Idrissa OUMAROU), ces Conventions sont utiles, mais leur point faible est que les bucherons oeuvrant en dehors des SLG ne se sentent pas concernés.

Les agents locaux des E&F (les trois Directeurs Départementaux de Say, Torodi et Kollo et les Chefs de services communaux de Guéladio et Makalondi) sont tous nouveaux et ne connaissent pas encore ces outils.

Votre synthèse des réponses recueillies (max 2 lignes) :

Les Conventions sont jugées utiles en théorie, mais elles fonctionnent peu en pratique, faute de pouvoir s'appuyer sur des SLG et marchés ruraux fonctionnels. Les agents locaux des E&F les connaissent peu.

C3 – Tâche b → Réflexions sur l'amélioration/harmonisation des politiques forestières (dont fiscalité)

<p><u>Questions</u> : En avril 2019 à Bamako, les 3 DN des E&F ont réfléchi à la question suivante : « <i>Comment améliorer les bases de données sur les flux de bois énergie et les taxes associées et quelle stratégie pour étendre ces bases de données sur les territoires des trois pays ?</i> ». Avez-vous trouvé utiles les réflexions sur cette question et qu'en avez-vous retiré comme idées opérationnelles ?</p>	<p><u>Public cible</u> : Services centraux des E&F</p>
<p><u>Réponses recueillies (max 10 lignes. Prière de préciser quels types d'acteurs ont dit quoi) :</u></p> <p>Pour le <u>DGEF</u> (M. Moussa IRO MORPHI), « <i>Ces BDD permettent de disposer d'information en temps réel et aident à la prise de décision. Elles permettent d'améliorer les recettes fiscales avec un meilleur suivi des quotas. Les bases de données améliorent la transparence dans la gestion des ressources forestières. Pour les étendre, il faut mettre en place le SCS au niveau de chaque Commune avec un serveur au niveau central mais avec la possibilité de valider les données au niveau départemental et régional. Il faut définir de façon formelle les modalités de gestion de ces SCS, notamment les rôles des acteurs, et former les ACS à leur maintien</i> »</p> <p>Pour le <u>DGDT</u> (M. Yacouba SEYBOU), le Projet a eu le mérite de tester le SCS sur quelques Communes, ce qui permet de contrôler les flux de bois et le respect des quotas pour chaque marché rural.</p> <p><u>Votre synthèse des réponses recueillies (max 2 lignes) :</u></p> <p>La mise en place des SCS est globalement perçue comme une bonne initiative. Cependant, il reste à mieux définir les rôles/responsabilités de chacun dans leur fonctionnement, pérenniser la prise en charge des ACS et les doter d'un statut à même de leur permettre d'aborder les responsables de SLG et les transporteurs de bois.</p>	

<p><u>Questions</u> : En avril 2019 à Bamako, les 3 DN des E&F ont réfléchi à la question suivante : « <i>Comment transférer les compétences et les moyens de gestion des forêts aux collectivités, tout en garantissant leur gestion durable ?</i> ». Avez-vous trouvé utiles les réflexions sur cette question et qu'en avez-vous retiré comme idées opérationnelles ?</p>	<p><u>Public cible</u> : Services centraux des E&F</p>
<p><u>Réponses recueillies (max 10 lignes. Prière de préciser quels types d'acteurs ont dit quoi) :</u></p> <p>Pour le <u>DGEF</u> (M. Moussa IRO MORPHI), cette réflexion est pertinente. Un tel transfert des compétences et moyens de gestion des forêts aux collectivités est déjà prévu au Niger, avec le Décret 2016-075 de janvier 2016 (transfert dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique et de l'environnement). D'après lui, il faudrait vulgariser ce Décret et être prudent dans son application, les Communes ayant de faibles capacités de gestion et risquant d'investir les moyens dédiés aux forêts dans d'autres domaines.</p> <p>Pour le <u>DGDT</u> (M. Yacouba SEYBOU), cette réflexion est également pertinente. Il rappelle qu'avant même l'adoption du Décret 2016-075, l'Ordonnance 92-037 d'août 92 et la Loi 2004-040 de juin 2004 prévoyaient la responsabilisation des populations dans la gestion de leurs terroirs. Il estime cependant que beaucoup de gardes fous doivent être pris pour que ce transfert ne rime pas avec anarchie. Un cahier des charges et un suivi rigoureux sont indispensables dans cette entreprise.</p> <p><u>Votre synthèse des réponses recueillies (max 2 lignes) :</u></p>	

Au Niger, le transfert de compétence et moyens en matière de gestion des forêts est déjà prévu par les textes législatifs et règlementaires. Il s'agit maintenant d'entreprendre de vastes campagnes de vulgarisation de ceux-ci pour leur application effective au profit des populations bénéficiaires.

<p><u>Questions</u> : En avril 2019 à Bamako, les 3 DN des E&F ont réfléchi à la question suivante : « <i>Comment mobiliser des ressources pour financer (i) les actions d'aménagement forestier et (ii) le suivi communal des flux de bois énergie et le contrôle forestier décentralisé ?</i> ». Avez-vous trouvé utiles les réflexions sur cette question et qu'en avez-vous retiré comme idées opérationnelles ?</p>	<p><u>Public cible</u> : Services centraux des E&F</p>
--	--

Réponses recueillies (max 10 lignes. Prière de préciser quels types d'acteurs ont dit quoi) :

Pour le DGEF (M. Moussa IRO MORPHI), l'Ordonnance 92-037 d'août 92 et la Loi 2004-040 de juin 2004 prévoient déjà des prélèvements à la source pour financer l'aménagement forestier. Il pense néanmoins que le SCS peut compléter ces ressources en permettant de collecter des recettes au niveau des Communes. Il pense également qu'il doit y avoir une clef de répartition claire des recettes entre la Commune et l'Etat, afin que les services forestiers aient les moyens d'élaborer et suivre les PAGS.

Pour le DGDT (M. Yacouba SEYBOU), les seuls prélèvements prévus par l'Ordonnance 92-037 et la Loi 2004-040 ne suffiront pas pour entreprendre des aménagements sur de grandes superficies. C'est pourquoi, les Communes doivent aussi mobiliser des fonds, via les budgets de leurs PDC et les recettes issues du SCS.

Pour l'UCC-NE (M. Idrissa OUMAROU), suite à l'état des lieux du SCS, il a été recommandé que l'administration forestière apporte un appui aux SCS pour le prélèvement des taxes, assez défailant pour l'instant. Le Projet devait faciliter ceci, à travers la confection des coupons.

Votre synthèse des réponses recueillies (max 2 lignes) :

L'Ordonnance 92-037 et la Loi 2004-040 prévoient déjà des prélèvements par l'Etat, en faveur des forêts. Le SCS peut compléter ces ressources, via des prélèvements par les Communes. Restent à appliquer ces dispositions : (i) assurer la collecte aux deux niveaux, (ii) réussir à mobiliser les recettes de l'Etat, qui remontent au Trésor public, (iii) s'assurer de la bonne utilisation de ces recettes.

<p><u>Questions</u> : En avril 2019 à Bamako, les 3 DN des E&F ont réfléchi à la question suivante : « <i>Comment améliorer / simplifier / harmoniser la mise en œuvre des PAGS dans les trois pays ?</i> ». Avez-vous trouvé utiles les réflexions sur cette question et qu'en avez-vous retiré comme idées opérationnelles ?</p>	<p><u>Public cible</u> : Services centraux des E&F</p>
--	--

Réponses recueillies (max 10 lignes. Prière de préciser quels types d'acteurs ont dit quoi) :

Pour le DGEF (M. Moussa IRO MORPHI), il faut : (i) Utiliser les données Sentinel2A (10m de résolution, permettant d'identifier les différentes unités forestières), (ii) Elaborer un canevas commun, tel que discuté lors de la réunion de Ouagadougou des 26 au 28 juin 2019. Le PAGS doit être un document simple et synthétique (pas plus de 15 pages. Doit pouvoir être rédigé en une semaine), à l'usage des agents du terrain. Il doit comporter trois volets : (i) technique (limites des blocs, quotas, directives techniques) ; (ii) financier (grille de répartition des recettes, par acteurs et par type d'activités) ; (iii) institutionnel (identification des acteurs et de leurs rôles).

Pour le DGDT (M. Yacouba SEYBOU), il est nécessaire d'élaborer un canevas simplifié et harmonisé de rédaction des PAGS, en tenant compte des spécificités de chaque pays. L'UCC NE (M. Idrissa OUMAROU) corrobore ces propos, en indiquant qu'il faut aussi veiller à la traduction des PAGS.

Votre synthèse des réponses recueillies (max 2 lignes) :

La simplification et l'harmonisation des PAGS dans les trois pays est vue comme une nécessité par les E&F

<p><u>Questions</u> : Les SCS sont-ils opérationnels dans les Communes cibles (justesse et régularité du suivi des données, paiement effectif des taxes, tablettes et BDD adéquates et accessibles, etc.) ? Les acteurs locaux (Agents E&F, SLG/marchés ruraux, élus communaux, ACS) et centraux (DNEF, Direction de l'Aménagement forestier) acceptent-ils ces SCS ? Ont-ils des idées claires de leurs rôles et responsabilités respectifs ? Quels usages spécifiques en font les élus communaux, les SLG/marchés ruraux, les services (locaux et centraux des E&F) ?</p>	<p><u>Public cible</u> : (i) Terrain : Agents locaux des E&F, élus communaux, resp. des SLG / marchés ruraux ; (ii) Niamey : DNEF, Direction de l'Aménagement forestier</p>
<p><u>Réponses recueillies (max 20 lignes. Prière de préciser quels types d'acteurs ont dit quoi) :</u></p> <p>Les SCS existent dans les Communes de Say, Ouro-Guéladio et Makonlondi, mais n'étaient pas opérationnels au moment de l'évaluation finale, pour différentes raisons : (i) Insécurité (djihadistes cachés dans les forêts) interdisant les déplacements à moto (point soulevé par le Secrétaire général de Makalondi et la Vice-Maire de Say) ; (ii) tablettes défectueuses (point soulevé par les ACS d'Ouro-Guéladio et par Souley Mallam DOUDOU, resp BDD du Projet) ; (iii) formation insuffisante des SLG pour permettre une bonne remontées des données ; (iv) pas de prise en charge des ACS par les Communes, faute de recettes suffisantes.</p> <p>Globalement, toutes les parties reconnaissent l'importance du SCS (contrôle des récoltes) et des quotas, fermeture des marchés de bois si besoin). Cependant, les agents locaux des E&F se sentent peu impliqués : les Directeurs Départementaux (tous nouveaux à Say, Torodi et Kollo) connaissent l'existence du SCS mais pensent que les ACS sont liés au Projet. Par ailleurs, les élus locaux pensent que les ACS sont d'abord là pour collecter des recettes.</p> <p>Selon l'UCC-NE (M. Idrissa OUMAROU), les SCS sont bel et bien opérationnels dans les Communes cibles mais tout n'est pas parfait. Le suivi des données est fait, mais le paiement des taxes n'est pas rigoureux. Certaines tablettes se sont cassées mais elles ont été remplacées par le Projet.</p> <p><u>Votre synthèse des réponses recueillies (max 3 lignes) :</u></p> <p>Les SCS ont été opérationnels quelques temps. L'insécurité, l'interdiction de la circulation des motos, le manque de formation des SLG, les pannes des tablettes ont ralenti leur fonctionnement. Le Projet entend relancer le SCS incessamment, en prenant compte les insuffisances constatées, notamment la faible implication des agents locaux des E&F. Cela étant dit, les rôles et responsabilités des acteurs n'apparaissent pas clairs : il y a nécessité urgente de clarifier les rôles/responsabilités et de former les acteurs en ce sens.</p>	
<p><u>Questions</u> : Quels appuis aux SCS ont été mené par le projet depuis le début d'année 2019 et quels ont été les points forts et faibles de ces appuis ?</p>	<p><u>Public cible</u> : i) Terrain : Agents locaux des E&F, élus communaux, resp. des SLG / marchés ruraux ; (ii) Niamey : DNEF, Direction de l'Aménagement forestier</p>
<p><u>Réponses recueillies (max 20 lignes. Prière de préciser quels types d'acteurs ont dit quoi) :</u></p> <p>D'après l'UCC-NE (M. Idrissa OUMAROU et Souley Malam DOUDOU), le Projet a remplacé les tablettes usagées, en a donné de nouvelles aux chefs de services communaux des E&F, et a formé les ACS et chefs de services communaux à l'utilisation des nouvelles tablettes.</p> <p>D'après le DGDT adjoint (M. Assoumane GARBA), le Projet a facilité la création d'un "compte d'appui au SCS" logé dans une institution financière de la place.</p> <p><u>Votre synthèse des réponses recueillies (max 3 lignes) :</u></p> <p>Les appuis aux SCS se sont concentrés sur la fin d'année 2020, car la majorité des marchés étaient fermés courant 2020. Les agents des E&F et ACS ont été dotés de nouvelles tablettes et formés à leur utilisation.</p>	

Liste des personnes interrogées au NE

Sexe	NOM	Prénom	Institution	Fonction	Tél
M	Bakoye	Souleymane	DGDT	Chargé de programme	96 52 37 88
M	Doudou	Souley	BEE/FONABES	Chargé du SCS	90 54 04 27
M	Assoumane	Garba	DGDT	Directeur adjoint	96 09 72 99
M	Pierre	Montagne	CIRAD Niamey	Représentant	99 12 58 11
M	Alio	Hamidil	BEIE	Directeur	96 29 97 17
M	Hassane	Souna Boubacar	DDE Say	Directeur	96 26 72 03
F	Abdou	Safiatou	Mairie CU/ Say	Maire adjointe	96 26 67 54
M	Mamane	Harouna Ali	SCE SUDD/Say	Chef SCESUDD	89 39 83 83
M	Ali	Soumana Cissé	Mairie	Agent SCS/Say	96 76 29 38
M	Elh Boubacar	Alzouma	Receveur	CU Say	96 46 89 59
F	Dibo	Bouba	Village Tientiergou	Rep des femmes	88 70 35 82
F	Rouka	Alzouma	Tientiergou	Trésorière	-
M	Hama	Koire	Tientiergou	Président	89 67 38 75
M	Soumana	Hama	Tientiergou	Secrétaire	97 02 04 55
M	Siddo	Amadou	Tientiergou	Gestionnaire	96 24 85 78
M	Boukari	Marou	Tientiergou	Comité de surveillance	96 63 85 30
M	Hassan	Ali	Tientiergou	Comité de surveillance	99 44 60 38
M	Mamane	Moumouni	Tientiergou	Comité de surveillance	97 97 67 52
M	Amadou	Amadou	Tientiergou	Représentant des bucherons	98 93 32 44
M	Marou	Djibo	Tientiergou	Rep Chef de village	97 67 37 31
M	Abdoulaye	Soumana	Tientiergou	Membre	99 20 94 63
M	Hama	Bande	Tientiergou	Membre	-
M	Amadou	Yama	Tientiergou	Membre	-
M	Mamadou	Marou	Tientiergou	Membre	-
M	Hassan	Kouleri	Tientiergou	Membre	-
M	Abdourahamane	Hassan	Tientiergou	Membre	-
M	Ousmane	Yacouba	Village Bellaré	Chef de village	96 71 32 49
M	Hama	Amadou	Gestionnaire	Marché rural	96 02 70 07

Evaluation finale du projet « Gestion des forêts naturelles et approvisionnement durable en bois énergie des villes du Sahel (FONABES) »

M	Smoumana	Sanda	Village Bellaré	Membre	98 91 69 86
M	Morou	Yero	Village Bellaré	Membre	99 37 78 83
M	Amadou	Boukari	Village Bellaré	Membre	97 52 52 18
M	Hama	Soumana	Village Bellaré	Membre	99 98 47 52
M	Morou	Abdoulay	Village Bellaré	Membre	97 11 03 81
M	Alaji	Mare	Village Bellaré	Membre	97 41 46 36
M	Hama	Harouna	Village Bellaré	Membre	96 67 75 71
M	Sambo	Hama	Village Bellaré	Membre	99 53 80 69
M	Bouba	Yero	Village Bellaré	Membre	97 16 71 91
M	Soumana	Sandari	Village Bellaré	Membre	89 57 59 79
M	Mamane	Dounka	Village Bellaré	Membre	96 63 56 61
M	Ali	Marou	Village Bellaré	Membre	96 03 65 87
M	Soumana	Abdoulay	Village Bellaré	Membre	88 65 17 32
M	Hama	Amadou	Village Bellaré	Membre	96 69 89 40
M	Soumana	Meri	Village Bellaré	Membre	97 92 99 63
M	Younsa	Mamoudou	Village Bellaré	Membre	97 67 41 02
M	Bouba	Hama	Village Bellaré	Membre	97 54 38 70
M	Layya	Boukari	Village Bellaré	Membre	-
M	Boureima	Yero	Village Bellaré	Membre	98 69 37 31
M	Agali	Akamadou	Village Bellaré	Membre	96 41 51 37
M	Zakaria	-	Makalondi	SG Mairie	96 65 94 28
M	Ibrahim	Hamidou	Kollo	DDE	96 88 66 04
M	Moussa	Mahamane	Kirtachi	Service Communal	96 57 31 43
M	Djibril	Madougou	Bureau d'Etudes IDA	Directeur	80 23 89 24
M	Moussa	Iro Morphi	DGEF	Directeur Général	96 98 95 58
M	Yacouba	Seybou	GDT	Directeur	96 98 75 15
F	Mme Biba	Mounkaila	GDT	Division Aménagement	96 78 76 99
M	Idrissa	Oumarou	FONABES	Coordonnateur	99 68 77 04
M	Talatou	Souleymane	Guéladio	Agent SCS	96 46 48 01

Figure 36 - Liste des personnes interrogées au NE pour l'EF du Projet FONABES (auteurs, 2020)

Décembre 2020



SalvaTerra SAS

6 rue de Panama

75018 Paris | France

Téléphone : +33 (0)6 66 49 95 31

Courriel : info@salvaterra.fr

Site internet : www.salvaterra.fr

Vidéo : www.salvaterra.fr/fr/video

